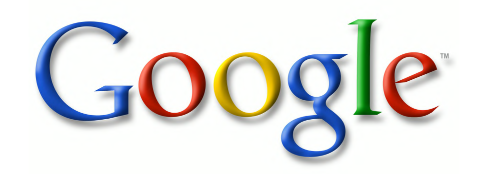
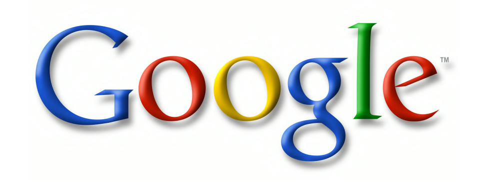
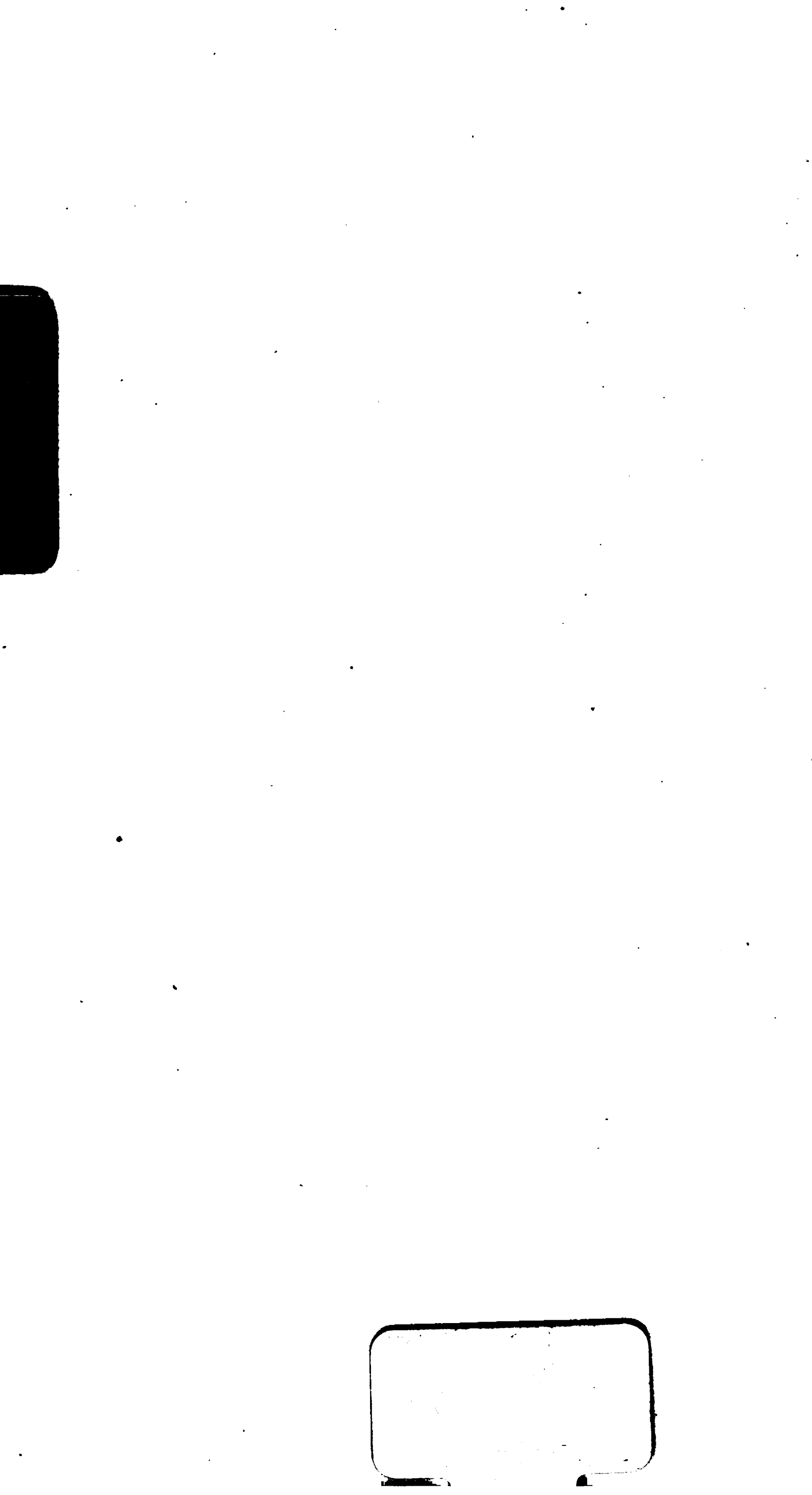






KJM 16/4/24

Conite'

DPA

ANNALES

DU

COMITÉ FLAMAND DE FRANCE

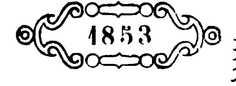
ANNALES

DU

COMITÉ FLAMAND

DE FRANCE

Moedertael en Vaderland.



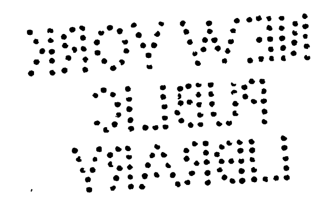
DUNKERQUE

Mme THERY ET LES AUTRES LIBRAIRES.

LILLE, Vanackere, libraire, Grand'Place. | PARIS, V. Didron, rue Hautefeuille, 13.
GAND, Hosten, libraire, rue des Champs. | BRUXELLES, Muquardt, lib., place Royale.

MDCCCLIV

ED



ANNALES

DU

COMITÉ FLAMAND

DE FRANCE.

FONDATION ET CONSTITUTION

DU COMITÉ.

Un fait remarquable et qui excite l'étonnement de tous les étrangers, c'est le maintien de la langue Flamande dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck. Malgré le contact incessant avec d'autres mœurs et une autre langue, malgré ce qu'on a pu faire même pour l'étouffer et l'anéantir, elle est restée debout et pleine de vigueur. Oh ! c'est que, pour les habitants de ce pays, le flamand est la langue maternelle, et que la langue maternelle est quelque chose de sacré et d'indestructible.

La langue maternelle est pour le peuple un héritage plus

précieux que celui du rang et de la fortune; loyauté, honnêteté, amour du travail, vertus domestiques, foi catholique, la langue maternelle c'est tout cela pour les Flamands de France.

« Certes, en face des chefs-d'œuvre de la littérature française, comme le dit si bien un de nos laborieux collègues (1), en face de la grandeur imposante de l'histoire de France, nous devons être fiers d'appartenir à cette belle nation, dont le génie sert de guide à la civilisation de l'Europe et du Monde. Mais, dans ce beau pays, nous avons une famille, dans cette histoire générale, nous avons notre histoire particulière, dans cette œuvre civilisatrice, nous avons notre part à nous. Pour nous, Flamands de France, français de nation, flamands d'origine, nous pouvons, nous devons, dignes enfants d'une noble mère, à côté de la gloire nationale, faire briller l'honneur de notre maison, de notre famille, de notre ancienne et belle Flandre. »

L'Histoire des Flamands de France est dans ses mœurs, ses coutumes; sa littérature, ses documents écrits, ses traditions populaires; elle est dans l'idiôme flamand lui-même qui en est un des principaux éléments, comme ayant servi de véhicule aux idées, aux sentiments. L'idiôme flamand, d'ailleurs, plus riche et plus fécond qu'on ne le croit communément, doit avoir sa place dans les études philologiques. N'est-ce pas un des nombreux tronçons de la vaste et antique souche germanique? Cet idiôme n'est-il pas un de ceux qui se sont le moins écartés de leur source?

Quelques Flamands de France ont pensé qu'il était de la dignité du pays, et qu'il pouvait être utile de ne pas laisser périr les débris et les derniers vestiges de la civilisation de leurs ancêtres, civilisation qui n'avait pas été sans gloire. Ils ont, en conséquence, fondé à Dunkerque une association

(1) Voir la lettre de M. Ricour. — Extrait de la Correspondance.

dont le but se trouve formulé dans le programme et dans les statuts qui suivent :

BUT DU COMITÉ.

Pendant trop long-temps on a dit et on a laissé dire : « Les Flamands n'ont pas de Littérature. » Cette assertion est aujourd'hui mise au néant ; les faits lui ont donné un démenti complet. Les Flamands de Belgique , en tirant des archives et des bibliothèques où la modestie les avait placés et où l'insouciance les avait tenus relégués, une foule d'ouvrages historiques et littéraires , œuvres du génie ou des labeurs de leurs ancêtres, ont prouvé qu'il a existé une Littérature Flamande qui a son originalité et qui renferme des beautés appréciables par tous. Les travaux des Flamands modernes démontrent que cette littérature se maintient à une hauteur digne de la nation qu'elle représente. Arrière donc cet oubli ou ce dédain immérité !

Il importe que les Flamands de France reprennent la même thèse et fassent voir que leurs pères ne sont pas restés en dehors de ce mouvement. Ils ont droit à demander place pour des ouvrages et pour des noms dignes de figurer parmi les plus distingués.

De Swaen, de Dunkerque; De Springer, de Bailleul; Steven, de Cassel; Ricour, de Godewaersvelde; Cuvelier, de Bergues; Van Reichem, d'Hazebrouck; et beaucoup d'autres ont laissé des œuvres qui non seulement ne doivent pas rester dans l'oubli, mais qui sont de nature à rehausser la gloire littéraire de la Flandre.

Il s'agit de rechercher, de recueillir, d'étudier, de mettre en relief tout ce qui est relatif à notre histoire et à la littérature flamande.

Pour provoquer ces résultats, pour atteindre ce but où

l'honneur du pays, aussi bien que l'esprit patriotique est intéressé, une association qui a pris le nom de « Comité Flamand de France » s'est fondée à Dunkerque. Elle se compose de personnes qui ont conservé l'amour de leur langue maternelle ; elle fait un appel à tous ceux qui ont encore un peu de cet amour dans le cœur.

STATUTS.

ARTICLE 1er.

Il est formé à Dunkerque une association sous le nom de « Comité Flamand de France. »

ARTICLE 2.

Le Comité a pour objet l'étude de la Littérature Flamande; la recherche et la conservation des Documents historiques et littéraires en Langue Flamande.

ARTICLE 3.

Les Membres du Comité prennent l'engagement de recueillir et de lui faire connaître tous les Renseignements et les Documents Flamands sur :

1° Les Sciences, l'Histoire, les Lettres et les Arts ;

2° Le Droit féodal, les Juridictions seigneuriales et les Coutumes ;

3° Les Institutions Littéraires telles que Chambres de rhétorique, Confréries théâtrales, etc ;

4° Les Légendes et Chants populaires ;

5° Les Traditions, les Usages et les Costumes ;

6° Les Croyances populaires ;

7° Les Saints du pays et ceux qui y sont particulièrement honorés ;

8° Les Miracles, les Processions et autres Cérémonies religieuses particulières au pays ;

9° Les Corporations et Métiers ;

10° Les Proverbes et les Maximes populaires ;

11° Les Sociétés d'archers ;
12° Les Noms d'hommes et de choses ;
13° Les Inscriptions tumulaires et autres ;
14° La Biographie et la Bibliographie des Flamands de France.

ARTICLE 4.

Le nombre des Membres est illimité.

ARTICLE 5.

Le Comité se compose de Membres résidants et de Membres correspondants.

ARTICLE 6.

Tout Candidat devra être reçu par voie de scrutin, à la majorité des suffrages.

ARTICLE 7.

Il est constitué un bureau, composé de :
Un Président ;
Un Vice-Président ;
Un Secrétaire-trésorier.

ARTICLE 8.

Le Bureau est renouvelé chaque année, au mois de décembre, par voie de scrutin, à la majorité des membres présents.

ARTICLE 9.

Tout Membre résidant paie une cotisation dont le montant est fixé chaque année par le Comité, mais dont le chiffre ne peut dépasser cinq francs. Elle est de cinq francs pour 1853.

ARTICLE 10.

Le Comité se réunit sur la convocation de son Président ; il est dressé procès-verbal de ses séances.

A Dunkerque, le 10 avril 1853.

Les Fondateurs,

Edmond DE COUSSEMAKER ✳, Louis DE BAECKER, Auguste RICOUR, Raymond DE BERTRAND, Hippolyte BERNAERT, Pierre MENEBOO.

Ces statuts ayant été présentés à l'approbation du Gouvernement, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, par arrêté du 24 août 1853, les a approuvés et a autorisé le Comité à se constituer définitivement.

Voici les termes de cet arrêté :

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES CULTES.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes;

Vu la demande formée par la Société fondée à Dunkerque, sous le titre de : « Comité Flamand de France » ;

Vu le rapport du Préfet du département du Nord, en date du 16 Août 1853;

Arrête :

ARTICLE 1er.

La Société fondée à Dunkerque, sous le titre de : « Comité Flamand de France », est autorisée à se constituer définitivement.

ARTICLE 2.

Les Statuts du Comité Flamand, tels qu'ils ont été adoptés par la Société le 10 Avril 1853, sont approuvés.

ARTICLE 3.

Il ne pourra être apporté à ces Statuts aucune modification sans notre autorisation.

Fait à Paris, le 24 Août 1853.

SIGNÉ : FORTOUL.

A peine le Comité Flamand de France était-il constitué, qu'il a reçu les adhésions les plus chaleureuses de la part d'un grand nombre de ceux qui sont le plus à même d'en apprécier la portée et l'utilité.

Les membres du clergé, en contact habituel avec le peuple de nos campagnes, ont vu avec bonheur les efforts tentés

pour conserver un idiôme, à l'aide duquel se sont maintenus intègres l'esprit de religion et la foi orthodoxe.

La fondation du Comité a reçu un accueil sympathique, non seulement chez les Flamands de France, mais encore en Belgique, en Hollande et en Allemagne, où son apparition a causé une véritable sensation, ainsi qu'on pourra en juger par l'extrait de la Correspondance que l'on donne plus loin.

Ce n'est pas sans une sorte d'orgueil que le Comité a enregistré l'adhésion sympathique de savants, tels que MM. Jacob Grimm, J.-M. Firmenich, Franz Mone, Reichensperger, Hoffmann de Fallersleben, en Allemagne; Alberdyngk Thym, en Hollande; l'abbé de Ram, le baron de Saint-Genois, l'abbé Carton, le docteur Snellaert, Henri Conscience, P. Vanduyse, Edmond de Busscher, etc., en Belgique.

Forts et fiers d'aussi éclatants encouragements, le Comité s'est mis à l'œuvre et s'est livré aux travaux proposés dans son programme. Il vient aujourd'hui offrir au public le résultat de ses premiers essais.

Le Comité Flamand de France, qui n'a que huit mois d'existence, c'est-à-dire à peine le temps de s'organiser, ne songeait pas à donner de la publicité à ses premiers travaux. Mais la plupart de ses Membres se trouvant disséminés à une distance trop éloignée du siége de la Société, pour pouvoir assister à toutes les séances, sont ainsi dans l'ignorance de ce qui s'y passe et ne peuvent se tenir au courant de ses travaux; ils ont exprimé le désir de voir publier le résumé des séances. Le Comité a voulu satisfaire à ce désir, et a décidé qu'il serait publié, tous les ans, un volume sous le titre de : « Annales du Comité Flamand de France », dans lequel entreraient un extrait des procès-verbaux, quelques-uns des travaux des Membres du Comité, et des documents ou fragments historiques de peu d'étendue.

Il a été résolu en même temps que les ouvrages importants et de longue haleine n'auraient pas place dans ce volume

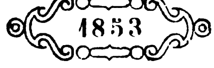
ANNALES

DU

COMITÉ FLAMAND

DE FRANCE

Moedertael en Vaderland.



DUNKERQUE

Mme THERY ET LES AUTRES LIBRAIRES.

LILLE, Vanackere, libraire, Grand'Place.
GAND, Hosten, libraire, rue des Champs.
PARIS, V. Didron, rue Hautefeuille, 13.
BRUXELLES, Muquardt, lib., place Royale.

MDCCCLIV

en flamand et ornées des blasons de la plupart des familles qui y sont mentionnées, sont faites avec le plus grand soin. Le Comité ne négligera pas des documents aussi précieux; il les complètera par tous les renseignements qu'il pourra se procurer ou que l'on voudra bien lui communiquer.

La liturgie et la musique doivent aussi avoir leur place dans nos études; le drame religieux, les noëls et autres traditions du même genre, sont autant de souvenirs dont il est bon de recueillir quelques vestiges.

Faut-il rappeler ici qu'en histoire, rien n'est à négliger; que tout, jusqu'aux choses qui, au premier abord, paraissent les plus insignifiantes, offrent quelquefois une certaine importance? Cela ne peut plus faire de doute; aussi, le Comité n'hésite pas à recommander qu'on lui envoie tout ce qui se rattache aux traditions; il ne craint pas de prier qu'on lui adresse tout ce qui concerne la poésie et les chants populaires, tels que cantiques, ballades, complaintes, les chansons mêmes de berceuses, de nourrices et d'enfants, les petits contes, enfin tout ce qui se rapporte aux mœurs particulières du pays. Ces chants, ces récits, renferment quelquefois des traditions aussi curieuses qu'anciennes. Hâtons-nous de les recueillir, car ils disparaissent.

De Coussemaker.

TABLEAU

DES MEMBRES HONORAIRES, RÉSIDANTS ET CORRESPONDANTS

DU COMITÉ FLAMAND DE FRANCE.

FONCTIONNAIRES DU COMITÉ PENDANT L'ANNÉE 1853.

Président : M. DE COUSSEMAKER (Charles-Edmond-Henri), chevalier de la Légion-d'Honneur, fondateur, juge au tribunal civil de Dunkerque, membre du Conseil général du département du Nord, correspondant du ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques, etc.

Vice-Président : M. DE BAECKER (Louis), fondateur, ancien magistrat, à Bergues, chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne, inspecteur des monuments historiques.

Secrétaire-Trésorier : M. DE BERTRAND (Raymond), fondateur, propriétaire à Dunkerque, membre correspondant de la Commission historique du département du Nord, etc.

Les fonctionnaires pour 1854 sont les mêmes qu'en 1853.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

M. GRIMM (Jacob), membre de l'Académie de Berlin.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

ALBERDINGK THYM (Joseph-Albert), à Amsterdam, membre de l'Académie royale des beaux-arts de cette ville, et de la Société littéraire de Leyde.

CARTON (l'abbé), président de la Société d'émulation et directeur de l'Institut des sourds-muets à Bruges.

DAVID (G....), professeur à l'Université catholique de Louvain,

membre de l'Académie royale de Belgique, président de la société de : « Met Tyd en Vlyt » à Louvain.

De St-Genois (le baron Jules), professeur et bibliothécaire de l'université de Gand, président de la Société « Willems Fonds » dans la même ville.

De Perceval, chevalier de la Légion-d'Honneur, représentant à Bruxelles, président de la société « De Morgenstar » dans cette ville, et de la Société les Musophiles, de Malines.

De Ram (l'abbé G. F. X.), recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain, président honoraire de la Société « Met Tyd en Vlyt » dans la même ville.

Dujardin (E.), président de la Société « Voor Tael en Kunst » à Anvers.

Kervyn de Lettenhove, à Bruges, membre de l'Académie royale de Belgique.

Le Glay (André), correspondant de l'Institut, conservateur des archives du département du Nord, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold.

Mone (Franz-Joseph), directeur des archives à Carlsruhe.

Reichensperger (A), conseiller à la Cour d'appel de Cologne et député à Berlin.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

Aernout (Henri), chanoine-honoraire, doyen-curé de Sainte-Catherine à Lille.

Bacquart (Augustin), doyen-curé de Saint-Vaast à Bailleul.

Beck (Philippe-Louis-Henri), conseiller municipal, membre de la Commission administrative de l'Hospice civil à Dunkerque.

Becuwe (Charles), aumônier de l'Hôpital-Comtesse à Lille.

Bernaert (Hippolyte-Eugène-Laurent), fondateur, négociant, inspecteur de la librairie étrangère à Dunkerque.

Bernast (Henri), curé à Ste-Marie-Cappelle.

Blaevoet (Louis), vicaire à Haubourdin.

Cappelaere (Corneille), curé à Borre.

Carnel (Désiré), fondateur, vicaire à Dunkerque.

Cortyl (Alphonse), curé à Hardifort.

David (Césaire-Auguste), juge de paix à Bergues.

De Busschère (Augustin), libraire et hommes de lettres, à Hazebrouck.

Deconynck (Louis), chanoine-honoraire, doyen-curé de Saint-Jean-Baptiste à Dunkerque.

Dehaene (Gervais), chanoine-honoraire, doyen-curé de Saint-Amand à Bailleul.

Dehaene (l'abbé Jacques), principal du Collége communal d'Hazebrouck.

Dekeister (l'abbé Amand), directeur du Collége communal d'Hazebrouck.

Delaroière (Charles-Louis-Benoît), maire de Bergues.

Depoorter (François), ancien curé, prêtre habitué à Hazebrouck.

Despicht (Louis), vicaire à Hazebrouck.

Devulder (Jacques), doyen-curé à Hazebrouck.

Dujardin (Ignace), vicaire à Hazebrouck.

Gobrecht (Pierre-Jean-Joseph), chanoine-honoraire, doyen-curé de Saint-André à Lille.

Houvenaghel (André), vicaire de Saint-André à Lille.

Marcant (Winoc), doyen-curé à Morbeke.

Marrecaux (Pierre), curé à Saint-Sylvestre-Cappelle.

Meneboo (Pierre), fondateur, docteur en médecine à Dunkerque.

Morael (François-Jacques), docteur en médecine à Wormhout, membre du conseil général du Nord.

Outters (Auguste), architecte à Bergues.

Pauwels (Cornil), curé à Steenbeke.

Polaert (Cornil), curé à Loon.

Pruvot (Augustin-Maximilien-Rufin), curé à Saint-Pierre-Brouck.

Ricour (Auguste-François-Bernard), fondateur, licencié-ès-sciences, professeur-adjoint de mathématiques au Lycée impérial de Douai.

Serleys (Jean-Baptiste-Donat), curé à Millam.

Simon (Auguste), chanoine-honoraire, doyen-curé de Notre-Dame à Tourcoing.

Spanneut (Louis), vicaire à Hazebrouck.

Thélu (Constantin-Jacques-Alexandre), chirurgien à Dunkerque.

Top (Charles-Joseph), chanoine-honoraire, membre de la Légion-d'Honneur, curé à Carnin.

Treutenaere (Louis), curé à Hondeghem.

Vandewalle (Edouard), à Hazebrouck.

Varlet, curé de Saint-André-lès-Lille.

Verstavel (Benjamin), vice-doyen, curé à Lynde.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Alberdingk Thym (Lambert-J.), à Amsterdam.

Angillis (A.-Angz.), de Rumbeke, secrétaire de la Société « Met Tyd en Vlyt » de Louvain.

Bafcop (Alexis), peintre à Paris.

Barbez (Benoît-Louis), imprimeur à Bergues.

Bels (Pierre-Jacques), à Wormhout.

Bloeme (Adolphe), curé à Roquetoire.

Bogaert, curé à Cappellebrouck.

Borel (Winoc), à Eecke.

Bruneel (Henri), homme de lettres à Lille.

Capelle, curé à Brouckerque.

Carlier (Jean-Joseph), à Paris.

Conscience (Henri), homme de lettres, décoré de plusieurs ordres, à Anvers.

De Busscher (Edmond), membre de l'Académie royale de Belgique, secrétaire de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature à Gand.

Dedrye (Jean), curé à Craywick.

Dekkers-Bernaerts, l'un des secrétaires de la Société « Voor Tael en Kunst », à Anvers.

De Laroière (Jean), docteur en médecine, maire d'Hondschoote et membre du Conseil général du département du Nord.

Delcroix (Désiré), secrétaire de la Société « De Morgenstar » à Bruxelles.

Demeunynck (Louis), docteur en médecine, chevalier de la

Légion-d'Honneur, maire de Bourbourg et membre du Conseil d'arrondissement de Dunkerque.

Depoortere, médecin à Bailleul.

Deprez (Charles-Auguste-Désiré), à Rexpoede.

Deschamps, receveur municipal à Bergues.

Devigne (Felix), peintre d'histoire et professeur à l'Académie de Gand.

Dezitter (Alfred), peintre à Crochte.

Firmenich, à Berlin, auteur de l'ouvrage « Germaniens Volkerstimmen. »

Gaillard (Victor), docteur en droit, secrétaire de la commission pour la conservation des monuments de la ville de Gand.

Geyter (J. de), l'un des secrétaires de la Société « Voor Tael en Kunst », à Anvers.

Harlein, à Ekelsbeke.

Hauw, juge de paix à Steenvoorde.

Hoffmann de Fallersleben, homme de lettres à Berlin.

Leconte, à Bailleul.

Lepreux (Jules), homme de lettres à Bergues.

Leurele (Ives-Cornil-Eloi), vice-doyen, curé à Zegerscappel.

Mannart (Willem), homme de lettres à Berlin.

Marchand (Pierre-Richard), à Rexpoëde.

Massiet (Fidèle), vicaire à Bourbourg.

Payele, aumônier du bon-pasteur à Lille.

Rapsaet (Henri), avocat et homme de lettres à Audenarde.

Ronse (Edmond), conservateur de la bibliothèque communale à Furnes.

Rubben, vicaire à Cassel.

Ruyssen, avoué à Hazebrouck.

Ryngaert (Charles-Louis), à Hondschoote.

Snellaert (A.), docteur en médecine, membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

Strobel (Louis), vicaire à Bailleul.

Vandenbussche (Charles), doyen-curé à Gravelines.

Vander Elst, vice-président de la Société « De Morgenstar », à Bruxelles.

Vandenkerckove (Napoléon), maire de Volckerinckove.
Vandenkerckove, propriétaire à Volckerinckove.
Van den Peereboom (Alphonse) représentant à Ypres.
Vandeputte (F.), curé à Boesinghe (Belgique).
Vandervin (H.), secrétaire-archiviste de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature à Gand.
Vandevelde, président du tribunal civil de Furnes.
Van Duyse (Prudent), homme de lettres et archiviste de la ville de Gand.
Van Even, archiviste à Louvain.
Vanneuville, curé à Bambecque.
Walbrou (Romain), curé à Bierne.
Wayenburg (L.-B.), à Bailleul.

TABLEAU

DES SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES CORRESPOND

LE COMITÉ FLAMAND DE FRANCE.

Anvers. Maetschappy ter bevordering der nederlandsche tael en letterkunde met kenspreuk: « Voor Tael en Kunst » (Société pour le progrès de la langue et de la littérature Néerlandaise, sous la devise, etc.).
Bruxelles. Maetschappy de Morgenstar (Société, l'Étoile du matin).
Courtrai. Maetschappy de leuw van Vlaenderen onder de kenspreuk : « Voor moedertael, vorst en vaderland » (Société, le Lion de Flandre, sous la devise, etc.).
Gand. Willems Fonds (Fonds Willems).
Louvain. Tael en letter-lievend genootschap : « Met Tyd en Vlyt » (Société des amis de la Langue et des Lettres).
Rumbèque. De Vereenigde Vrienden (les Amis réunis).

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 10 Avril 1853.

Sur la convocation de M. Edmond De Coussemaker, sont présents : MM. Louis De Baecker, Auguste Ricour, Hippolyte Bernaert, Pierre Meneboo et Raymond De Bertrand.

M. De Coussemaker expose l'idée de fonder à Dunkerque une société qui aurait pour but de rechercher, de recueillir, d'étudier et de mettre en relief tout ce qui est relatif à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Il pense qu'en se constituant en association, il y a lieu de formuler un règlement. Il lit un projet dans lequel il indique le but et détermine les statuts de l'association qui prendrait le nom de Comité flamand de France.

Cette proposition est accueillie avec chaleur, et, après quelques observations, la rédaction du programme est définitivement arrêtée (1).

Le Comité décide qu'il sera imprimé et distribué principalement aux Flamands de France.

On passe aussitôt à la formation du bureau. Sont élus : Président, M. De Coussemaker ; vice-président, M. De Baecker ; secrétaire-trésorier, M. De Bertrand.

Le président pense que les procès-verbaux des séances devront contenir le résumé des discussions et les simples observations mêmes qui offriront de l'intérêt.

On prend ensuite les dispositions suivantes :

Il sera tenu un registre où l'on transcrira les chartes et les chroniques de faible étendue.

Un autre registre sera destiné à la copie des légendes, des traditions, des proverbes et des chants populaires.

(1) Ce programme est imprimé aux pages 3, 4 et 5 de ce volume.

Sur un troisième registre seront copiés les règlements ou statuts des chambres de Rhétorique, des sociétés d'archers, des corporations, etc.

Enfin un quatrième registre contiendra le catalogue de tous les livres flamands relatifs à l'histoire ou à la littérature des Flamands de France. Ce catalogue sera divisé en deux parties. La première sera consacrée aux livres flamands imprimés en France, et la seconde comprendra les ouvrages relatifs aux Flamands de France, imprimés hors de France.

M. De Baecker communique une petite brochure ayant pour titre : « Plegtige inhaelinge van de Reliquien van de heylige apostolen Petrus ende Paulus, patroonen van de Kerke van Meteren », etc. (Réception des reliques des saints apôtres Pierre et Paul, patrons de l'église de Meteren), imprimée à Ypres par Thomas Franciscus Walwein, sans date.

M. De Coussemaker donne lecture d'un chant sur la bataille de Gravelines en 1558. Cette pièce, tirée d'un manuscrit du dix-septième siècle, qui lui appartient, est inédite. Elle contient quelques renseignements intéressants sur la conduite des Français à Dunkerque, à Bergues et à Hondschoote. On y vante surtout le courage du comte d'Egmont, qui a laissé dans le pays les souvenirs les plus chers.

Le même membre fait connaître un chant sur la mort du comte d'Egmont, tiré du même recueil. Cette lettre donne quelques détails qui font croire qu'elle a été composée au temps même de ce tragique évènement.

M. De Coussemaker communique un volume renfermant trois pièces de théâtre.

La première est intitulée : « Pedro de Vreede, koning van Kastilien, nieuwelyks en eerstmael ten Toneel gebragt binnen de stad Rousselaere, etc. » La représentation de cette tragédie a eu lieu en 1806, à Rousselaere, par cinq sociétés concurrentes, savoir : le 16 août par la société de Zomerghem ;

— le 23 août, par celle de Thielt; — le 30 du même mois, par celle d'Hondschoote, « Pertsetreders » ; — le 6 septembre, par la société de Dixmude, et deux jours après par celle de Courtrai. La première page du livre est déchirée, on n'en peut, par conséquent, donner ni le nom de l'imprimeur, ni le lieu, ni même la date de son impression.

La deuxième pièce est intitulée : « Den onbermhartigen Schuld-Eisscher of de Deudgzaame in Armoede, tooneelspel in dry bedryven, door J. B. J. Hofman »; elle a été imprimée à Courtrai chez R. Gambar. Après le nom de l'auteur, se trouve cette observation : « In Druk gegeven door de Gilde der Kruis-broeders (Société des frères de la Croix) binnen Cortryk, en op deszelfs schouwburg voor de eerste maal vertoond ten voordeele van den armen, den Een-en dertigsten des jaers 1796 ». — M. De Bertrand interprète cette date; il est convaincu qu'on ne doit voir dans le trente et unième jour de l'année que le 31 janvier.

La troisième pièce porte le titre de : « Cleopatra, koningin van Syrien, etc. »; elle a été imprimée à Ypres chez Jacobus Franciscus Moerman. Ce qui donne de l'intérêt à cette pièce pour le Comité, c'est qu'à la suite du titre, on trouve les noms des dix-huit chambres de Rhétorique avec leurs devises, chambres qui ont représenté successivement cette tragédie à Poperinghe en juin et en juillet de l'année 1782, et dont voici la nomenclature :

Lichtervelde.	Vredzaemige Reysers.
Magdalene Capelle. .	S. Lazarus.
Belle (Bailleul). . . .	Spaderyken.
Rousselaere (Roulers)	Zeegbaerherten.
Houtkerke.	T'Wisbevegters.
Moorseele.	Door Christus vyf Wonden leeft ligt gelaeden van zonden.
Loo.	Rooyaerts.
Hondschoote.	Pertsetreders Fonteynisten.
Kortryk (Courtrai). .	Minnelyk van herten.

Eecke. . . . . Verblyders in het Cruys.
Steenvoorde. . . . . Ontsluyters van Vreugden.
Westoutre. . . . . . Barbaristen door Liefde vereenigt.
Isemberge. . . . . . Geen milder in't vloegen.
Thorout. . . . . . . Vol Aerbey en geest.
Meenen (Menin). . . Van d'heylige dryvuldigheyd.
Strazeele.. . . . . . Van kleendanig Beschee.
Polinkhove.. . . . . Marianisten, zalig Getekende.
Haezebrouck.. . . . Obedientig in 't werck.

Le volume qui vient d'être analysé, est du format petit in-octavo.

M. Ricour appelle l'attention du Comité sur un volume de poésies, dont il fait hommage au Comité; malheureusement il y manque le commencement et la fin. Rien n'indique le titre, les feuillets ne portent pas de chiffres de pagination. Les douze premiers feuillets contiennent des poésies, la plupart religieuses, d'un auteur inconnu. Avec le treizième feuillet commencent des poésies de De Swaen, sous ce titre : « Hier volgen negen uytnemende schoone refreynen of gedichten dienstigh voor de lief-hebbers van Rethorica om van buyten geleert te worden, getrocken uyt de wercken van de Vermaerden Hr De Swaen ». L'ouvrage dont elles sont tirées, est intitulé : « Zedelyke rymwercken en chrystelycke gedachten », par De Swaen, et a été édité à Dunkerque chez P. Labus. Ce livre du format in-dix-huit, est imprimé en caractères gothiques sauf les titres. Après ces pièces viennent diverses chansons d'un nommé C. Forret. Elles commencent au feuillet ayant la signature D, et portent pour titre : « Verscheyde liedekens ghedicht door C. Forret ».

Ces chansons sont suivies de quelques autres, composées par Jacques De Ruytter (1). Elles ont pour titre : « Hier vol-

(1) M. Thelu, membre résidant, a découvert, depuis lors, un exemplaire complet de cet ouvrage; on en trouvera une note plus loin à l'article bibliographie.

gen eenighe fraeye liedekens ghemaeckt door Jacobus De Ruytter. » La dernière de ce volume incomplet, qui est loin d'être la dernière du livre, est intitulée : « Liedt van Duynkerck, suchtende over 't breken van haere nieuwe sluysen in 't j'aer 1717. »

D'après les caractères typographiques de ce volume et d'après son contenu, M. De Coussemaker est tenté de croire qu'il est sorti des presses de Labus, qui fut imprimeur à Dunkerque à la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième.

Il serait à désirer qu'on pût découvrir un exemplaire complet de ce livre, puisque la partie que nous en connaissons contient des poésies de De Swaen et une chanson à l'occasion de la rupture d'une écluse à Dunkerque. On peut croire avec raison qu'il se trouve dans le reste du volume d'autres documents qui regardent notre pays.

Le Comité remercie M. Ricour de cette intéressante communication.

M. De Coussemaker communique un programme de représentation théâtrale qui eut lieu, le 17 Mai de l'année 1750 à Arnèke, par les membres de la chambre de Rhétorique de cette paroisse. Ce programme, imprimé à Saint-Omer chez Dominique Fertel qui se dit lui-même « imprimeur flamand », porte pour titre : « De Toe-Komste Van den H. Geest over de Apostelen T'zamen met hunne eerste Werken ende Mirakelen, etc. » La seconde page contient les noms des personnages et des acteurs, puis vient, à la troisième et à la quatrième page, l'explication sommaire des huit parties dont se compose la pièce. Chaque partie est accompagnée d'un intermède.

Le même membre produit un programme de la même pièce représentée aussi à Arnèke, les 3, 4 et 5 du mois d'avril de l'année 1776. Ce programme fut imprimé,

sous la forme d'un placard, à Ypres, dans les ateliers de Jacobus Franciscus Moerman.

M. Ricour est prié de rédiger une note sur la vie et les ouvrages de son aïeul, Nicolas Ricour, de Godewaersvelde.

M. De Baecker est prié de faire des recherches sur le poète Cuvelier, de Bergues.

M. De Coussemaker appelle l'attention du Comité sur la vraie signification des mots « Ghiselhuys » et « Lacht-Scepe » qui se rencontrent fréquemment dans les titres des archives de Bourbourg.

Le même membre explique ce que c'était que le « Deurgeld » au moyen-âge, à Bourbourg. Le deurgeld, dit-il, était un impôt établi sur certaines maisons de la ville au profit du seigneur. Cet impôt était payable le mardi de Pâques. Ce jour-là le seigneur ou son fondé de pouvoir, accompagné de deux échevins et d'un ouvrier muni d'un marteau et de clous, se présentait au domicile des contribuables qui étaient obligés de se tenir à leur porte, l'argent à la main. Lorsqu'on ne payait pas la rente ou que la maison était fermée, on clouait la porte des récalcitrants. De là le nom de deurgeld, de « deur », porte, et de « geld », argent.

M. De Baecker parle du droit qu'avait anciennement le châtelain de Bergues-Saint-Winoc, d'exiger qu'on jouât du flageolet à son passage sous la porte et sur le pont-levis du château.

Séance du 5 mai 1853.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président donne lecture de la correspondance; il lit :

1° Une lettre de M. l'abbé Carnel, vicaire à Bourbourg;

2° Une lettre de M. Depoorter, prêtre habitué à Hazebrouck, qui demande à être admis comme membre résidant;

3° Une lettre de M. Angillis, de Rumbeke, secrétaire de la société « Met Tyd en Vlyt », de Louvain. Cette lettre est accompagnée d'une brochure formant la première livraison de la première partie d'un ouvrage intitulé : « Werken der Vlaemsche dichteressen, etc., door A. Angz Angillis en Edward Van Even », imprimé à Thielt en 1853, dont les éditeurs font don au Comité.

M. De Coussemaker rend compte de la distribution et de l'envoi qu'il a fait du programme du Comité. En le répandant principalement dans le monde flamand, il en a adressé surtout des exemplaires aux personnes dont le concours peut devenir utile aux travaux du Comité. MM. Ricour et De Bertrand font aussi leurs communications, d'où résulte qu'ils ont agi dans le même sens.

Le Comité décerne le titre de membres résidants : 1° à M. François Depoorter; 2° à M. Louis Deconynck, chanoine honoraire, doyen-curé de l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Dunkerque; et 3° à M. l'abbé Désiré Carnel, auquel est décerné en outre le titre de fondateur, en raison de la part active qu'il a prise à la fondation du Comité.

Le titre de membre correspondant est accordé : 1° à M. l'abbé Dehaene, principal du collége d'Hazebrouck; 2° à M. Jean-Baptiste-Donat Serleys, curé à Millam; et 3° à M. Leconte, à Bailleul.

Le Président annonce qu'il a reçu le programme des questions qui seront débattues à la prochaine session du Congrès scientifique de France, qui s'ouvrira à Arras, le 23 août prochain. Il en lit les questions suivantes qui sont du plus haut intérêt pour le Comité, à cause du rapport direct qu'elles présentent avec l'objet de ses études.

QUATRIÈME SECTION. — HISTOIRE.

1° Quelles étaient les populations qui, du temps de Césa et de Comius, roi des Atrébates, occupaient les deux côtés

du « Fretum Gallicum » ? — Etaient-elles de race tudesque ou de race kimri-belge ? — Quels étaient leur idiôme, leur religion, leurs principales divinités ? — Leurs monuments religieux et civils ? — Leurs circonscriptions territoriales, leurs cantons ou « pagi » ?

8° Quand et dans quelles circonstances eurent lieu les diverses transportations des races germaniques et notamment des Saxons sur le littoral des Flandres ? — Comment se forma la race flamande ? — Quel fut, sous les grands forestiers et sous les premiers comtes de Flandre, le développement du double élément flamand et wallon ?

14° Signaler les premiers documents historiques, les premières poésies, les premiers actes rédigés dans les deux langues flamande et wallonne ?

CINQUIÈME SECTION.

5° La langue flamande a-t-elle eu une certaine influence sur les dialectes romans, écrits ou parlés, qui sont en usage dans les contrées voisines de la Flandre, et à quelles causes faut-il attribuer cette influence ?

M. De Coussemaker engage les Membres à examiner ces questions en exprimant combien il serait important pour le Comité de pouvoir être représenté au congrès. Il annonce avoir l'intention de s'y rendre. M. Ricour a le même désir ; il espère aussi pouvoir s'y trouver.

Le Président annonce avoir reçu :

1° De M. l'abbé Carnel, une copie des inscriptions en flamand qui se trouvent au bas des tableaux à l'huile exposés dans l'église de Bourbourg, et représentant les miracles de Notre-Dame de Bourbourg. Cette copie est accompagnée d'une notice sur les inscriptions (1). A l'occasion de cette

(1) On les trouvera plus loin.

intéressante communication, dont le Comité remercie M. l'abbé Carnel, M. De Coussemaker dit qu'il a été publié, en 1749, à St-Omer, une petite histoire des miracles de Notre-Dame de Bourbourg. A la fin de ce volume format in-32, se trouve la permission d'imprimer avec la date du 12 Septembre 1656; ce qui semble prouver qu'il y a eu une édition de cette histoire, dans la même année ou l'année suivante. M. De Coussemaker fait don de ce petit volume au Comité.

Le Président invite les Membres du Comité à rechercher et à signaler les ouvrages relatifs aux confréries ou dévotions particulières de telle ou telle localité. Il se propose d'en communiquer quelques-uns au Comité dans une de ses séances ultérieures.

Et 2° De M. Leconte, de Bailleul, un éloge en vers de Louis Clarisse, l'un des derniers membres de la Chambre de Rhétorique, appelée « Spaderyken », et composé par M. Leconte. Une pièce de vers par le même, sur la mort de Van Reichem, d'Hazebrouck. La copie d'un règlement en vers de la Société de Rhétorique de Bailleul « Spaderyken ». Ce règlement porte la date du 28 Ventôse de l'an 11, (19 Mars 1803).

M. De Coussemaker déclare qu'il possède le registre des procès-verbaux des délibérations de la même société, en tête duquel se trouve un autre règlement portant la date du 9 Octobre 1804.

M. De Bertrand communique au Comité un chant sur la mort du poète Hubben, par M. Bels, de Wormhout. Cette pièce porte la date du 30 mars 1822. A cette occasion, les Membres sont invités à faire des recherches sur la vie et les ouvrages de Hubben, qui paraît avoir habité Dunkerque, comme employé dans l'administration des douanes ou des impositions indirectes.

M. Ricour offre au Comité un éloge en vers, écrit à

l'occasion d'une représentation qui a eu lieu à Bollezeele, le 20 Mai 1832, de la tragédie flamande intitulée : « Theodorus en Orelia. » Cette pièce n'indique pas le nom de l'auteur, mais on voit par les deux derniers vers que le poète était vraisemblablement de Volckerinckove, car c'est au nom des amateurs de cette commune qu'il parle.

M. De Coussemaker dépose sur le bureau et offre au Comité : 1° Une pièce de vers composée à l'occasion d'une représentation théâtrale qui a eu lieu à Caestre, les 21, 22 et 23 Février 1773, d'un drame ayant pour titre : « De herstelde onnoozelheyd van Geneveva ». (l'Innocence reconnue de Sainte-Géneviève) ; 2° une pièce de vers intitulée : « Nieuwjaer Wensch, etc. » (Souhait de nouvelle année) ; 3° Une autre portant le titre : « Troostinge Dienende Hier, etc. » (Consolation) ; et 4° une quatrième intitulée : « T'gedight van de Ziel » (Poème sur l'Ame), et portant pour signature ces lettres : M. S. S. V. C. — M. Ricour est prié d'examiner ces pièces et d'en faire un rapport.

M. De Coussemaker appelle l'attention du Comité sur un objet qui lui paraît important. Il fait remarquer que les poètes flamands avaient coutume d'inscrire une devise au bas des pièces de leur composition. La devise était quelquefois accompagnée de leur signature, et souvent même, lorsque le poète avait une certaine réputation, il se contentait d'indiquer sa devise. Il est donc important de connaître la devise adoptée par chaque poète, afin de déterminer à qui appartiennent les œuvres qui ne portent pas de nom d'auteur, mais simplement une devise. Le Comité apprécie l'utilité de cette observation, et les Membres sont priés de se livrer à des recherches à ce sujet.

Le Président communique au Comité quelques brochures de polémique religieuse, publiées pendant la révolution de 1789. Il raconte une anecdote relative à la première entrée du prêtre constitutionnel dans l'église de Cassel. Les prêtres constitutionnels qu'on regarda généralement dans le monde

catholique comme des schismatiques, reçurent dans tout le pays flamand, un accueil ostensiblement dédaigneux et intérieurement hostile; ils furent en quelques localités l'objet de troubles sérieux et graves. A Cassel, on se contenta de placer au-dessus de l'autel, une inscription que l'on cacha d'abord au moyen d'une bande de papier blanc; puis au moment où le prêtre montait à l'autel pour y dire la messe, le papier tomba et l'on put lire le chronogramme suivant:

GY schIsmatIken zIelen DIef VerWaCht UW VonnIs (1).

(Schismatique, voleur d'âmes, attends ton arrêt.)

Séance du 13 Juin 1853.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président communique la correspondance; il lit :

1° Une lettre de M. le vice-président et de M. le secrétaire de la société « De Morgenstar » de Bruxelles, qui, au nom des membres de cette compagnie, expriment au Comité leurs félicitations sur sa formation et lui témoignent les sympathies les plus vives;

2° Une lettre de M. l'abbé Carton, de Bruges, par laquelle ce savant investigateur de nos annales flamandes, annonce qu'il accepte avec plaisir le titre de membre correspondant, et qu'il veut donner une première preuve de son désir d'être utile au Comité, en lui offrant de faire faire une copie de la poétique de De Swaen, dont il vient de découvrir le manuscrit à Bruges. L'ouvrage est un petit in-4° de 35 feuillets; il a pour titre : « Nederduyts Dichtkonst of Rymkonst te saemen gestelt en uyt verscheide schryvers vergaederd, door Michel De Swaen, etc. » (Poétique flamande d'après divers

(1) Les chiffres qui composent ce chronogramme, répondent à l'année 1792.

auteurs, par M. De Swaen). Cet ouvrage est suivi d'un autre opuscule ayant pour titre : « Verhandeling van de Kennis van het menschens hert » (Traité de la connaissance du cœur humain).

M. De Coussemaker fait part au Comité qu'il a répondu immédiatement à M. l'abbé Carton, pour le remercier de son offre généreuse et lui dire qu'elle est acceptée avec réconnaissance.

Il lit ensuite :

1° Une lettre de M. Vandenkerckove, maire de Volckerinckove, annonçant qu'il se fera un plaisir de recueillir les documents qui peuvent être utiles au Comité et que le concours de son frère est également acquis à l'association;

2° Une lettre de M. le comte d'Héricourt, l'un des sécretaires du congrès scientifique d'Arras ; elle accompagne l'envoi d'exemplaires du programme du congrès pour le Comité ;

3° Une lettre de M. l'abbé Dehaene, principal du collége d'Hazebrouck, demandant à être inscrit parmi les membres résidants ;

4° Une lettre de M. le docteur Snellaert, de Gand, qui, sur la demande du Président du Comité, annonce qu'il accepterait avec le plus vif empressement le titre de membre correspondant; ajoutant qu'il se met à la disposition du Comité pour tout ce en quoi il pourrait lui être utile;

5° Une lettre de M. Morael, de Wormhout, membre du conseil général du Nord; elle contient des observations aussi piquantes que justes sur la nécessité de connaître la langue flamande pour faire l'histoire de notre pays et expliquer une multitude de faits, sans l'appréciation desquels cette histoire serait incomplète. M. Morael accepterait volontiers le titre de membre résidant, et désigne M. Leurele, curé de Zegerscappel, et M. Vanneuville, curé de Bambeke, comme

s'occupant des antiquités du pays, et pouvant, par leurs connaissances, donner un concours utile au Comité.

M. De Bertrand communique une petite lettre que lui a adressée, en réponse à l'envoi d'un exemplaire du programme du Comité, un vieillard de 94 ans, natif de Furnes, M. Lefebure, ex-receveur de l'enregistrement à Dunkerque, où il réside. Cette lettre tracée d'une main ferme et d'une écriture très lisible, est ainsi conçue :

« Mon bon voisin, je suis engagé dans la dernière société de milliards innombrables des trépassés où je me réunirai bientôt. Chacun son tour ; n'en pleurons pas : l'heureuse éternité nous sourit. Salut cordial. 7 Mai 1853. »

Il est ensuite procédé à la nomination de divers membres du Comité.

Sont élus membres résidants : M. l'abbé Jacques Dehaene, principal du collége communal d'Hazebrouck, et M. François-Jacques Morael, docteur en médecine à Wormhout.

Sont admis membres correspondants : M. l'abbé Carton, président de la société d'émulation de Bruges ; M. Jean-Joseph Carlier, de Dunkerque, propriétaire à Paris ; M. le docteur A. Snellaert, de Gand, l'un des fondateurs de la société « Willems Fonds » ; M. Napoléon Vandenkerckove, maire de Volckerinckove ; M. Vandenkerckove, son frère, propriétaire au même lieu ; M. Walbrou, curé à Bierne ; M. Barbez, imprimeur et ancien membre de la chambre de Rhétorique à Bergues ; M. le docteur Depoorter, à Bailleul ; M. Augustin Bacquart, doyen-curé à Bailleul ; M. A. Angz. Angillis, de Rumbeke, secrétaire de la société « Met Tyd en Vlyt », de Louvain ; M. De Perceval, président de la société « De Morgenstar », à Bruxelles ; M. Vander Elst, vice-président de la même société ; M. Désiré Delcroix, secrétaire de cette société ; M. Payele, aumônier du Bon-Pasteur à Lille ; M. Yves-Cornil-Eloi Leurele, vice-doyen, curé de Zegerscappel ; M. Vanneuville, curé de Bambeke ; et

M. Degerickx, secrétaire de la société « Willems Fonds », à Gand.

Est élu membre correspondant et honoraire M. le baron Jules de Saint-Genois, président de la société « Willems Fonds ».

Il est décidé qu'il sera adressé un diplôme à chaque membre du Comité. Le Président et le Secrétaire sont chargés de s'entendre pour l'adoption d'un modèle. Le Comité pensant qu'il convient d'y inscrire une devise, chacun des membres est prié d'apporter à la prochaine séance quelques devises parmi lesquelles le Comité choisira celle qui lui paraîtra la plus convenable. Il est décidé aussi qu'il sera fait un sceau; mais auparavant on attendra l'adoption de la devise qui y prendra sa place.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Carlier, de Paris; cette lettre, qui peut être considérée comme une sorte de dissertation, a pour objet les travaux à entreprendre par le Comité, l'utilité de maintenir l'étude de la langue flamande, ne serait-ce qu'au point de vue maritime et commercial; la nécessité de connaître le flamand et de se baser sur les documents et les traditions de cette langue pour faire l'histoire du pays, etc. (1). La lecture en est écoutée avec une attention soutenue et avec le plus vif intérêt. Il n'y a qu'une voix pour applaudir et aux idées de l'auteur et à la manière chaleureuse avec laquelle elles sont exprimées. M. Carlier témoigne de son intention de donner un concours actif au Comité, et il ajoute à sa dissertation une liste de livres et de documents relatifs aux Flamands de France. Le Comité vote des remercîments à M. Carlier, et charge le Président de les lui transmettre.

M. l'abbé Carnel communique une inscription qui se trouve à Bailleul, à la façade d'une maison de la rue des Choux,

(1) Cette lettre est imprimée plus loin.

section A, N° 278, qui est relative à l'incendie de cette ville en 1681. L'inscription est ainsi conçue :

DVIST SES HONDERT
TACHTICH EEN
SACH MEN HIER
SÔO GROOT GHEWEEN
TWAS IN MEI
DEN ACHSEN DACH
DAT BELLE HEEL
IN ASKEN LACH (1)

M. l'abbé Carnel fait ensuite un rapport verbal sur un manuscrit de poésies flamandes, communiqué par M. Leconte, membre correspondant à Bailleul. Ce manuscrit, auquel manquent les premières pages, renferme des poésies de Baey et de Verbrughe, tous les deux de Bailleul ; de De Bats, de Steenvoorde, et d'un nommé Beaurepaire. Le Comité écoute avec intérêt les détails donnés par M. Carnel, et l'invite à faire un rapport écrit sur ce volume ; ce à quoi M. Carnel accède volontiers.

Le même membre communique aussi une chanson flamande qui se chante à Bailleul, à l'époque de Noël et de la nouvelle année, par les enfants qui vont recueillir, de maison en maison, une part de festin ou quelque menue monnaie qui leur en tient lieu. Cette chanson est intitulée : « T'Godsdeel ». On l'appelle aussi quelquefois « den Rommel pot », parce que le chant est accompagné d'une espèce d'instrument de musique peu harmonieux, mais d'un usage fort ancien en Flandre. Il est composé d'un pot de terre ou de faïence, surmonté d'une peau de vessie au milieu de laquelle est introduit un tuyau de paille, qui, frotté entre les doigts, rend un son plus ou moins ronflant.

(1) Mil six cent — quatre-vingt-un — on vit ici — bien grande alarme — c'était en mai — le huitième jour — que Bailleul tout entier — fut réduit en cendre.

Cette communication terminée, on remet, séance tenante, au président, une lettre signée de M. le baron de Saint-Genois et de M. Degerickx, de Gand. Ces Messieurs félicitent le Comité des efforts tentés par lui pour la conservation et l'encouragement de la langue flamande. Cette lettre est accompagnée de l'envoi de huit volumes publiés par la société « Willems Fonds », et offerts en don au Comité comme témoignage de l'affection des Flamands de Gand, pour leurs frères de France. Le Comité vote des remercîments et charge le Président de les adresser à la société « Willems Fonds ».

M. Ricour lit une partie de son analyse des œuvres poétiques de Ricour, de Godewaersvelde, son aïeul. Cette lecture est écoutée avec intérêt, et M. Ricour est prié de la continuer à une prochaine séance.

L'heure étant trop avancée pour entendre les communications de MM. Bernaert, De Bertrand et De Coussemaker, elles sont renvoyées à la prochaine séance.

Séance du 1er Juillet 1853.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président communique la correspondance. Il lit :

1° Une lettre de M. Louis De Baecker, vice-président, sur son voyage fait récemment en Allemagne. M. De Baecker fait connaître que la création du Comité flamand a produit en Belgique et en Allemagne la plus vive sensation;

2° Une lettre signée du vice-président et du secrétaire de la société de Bruxelles « De Morgenstar ». Ils remercient le Comité, tant en leur nom qu'en celui du Président de la Société, du titre de correspondant à eux conféré par le Comité ;

3° Une lettre de M. Carlier aîné, de Paris, qui fait hommage au Comité d'un volume intitulé : « De Schoone Historie

van den vroomen en godtvrugchtigen jonghelinck Joseph ».

M. le Président met sous les yeux du Comité :

1° Un exemplaire du journal de Gand, intitulé : « Gentschen Mercurius », rédigé par M. Edmond De Busscher, et dans lequel se trouve reproduit le programme du Comité, traduit en flamand et accompagné de quelques lignes préliminaires, où il est parlé de la fondation du Comité en termes très flatteurs ;

2° Un numéro du « Het Handelsblad van Antwerpen », où se trouve relaté en entier l'article du « Mercure de Gand » ;

Et 3° un numéro du « Burger Welzyn », de Bruges, contenant le même article.

Il a été adressé au Comité le prospectus d'une publication intitulée : « Vlaemsche Betiek » etc., par Edward van Amandel. MM. De Coussemaker et l'abbé Carnel déclarent que leur intention est de souscrire à cet opuscule.

Le Comité vote des remercîments à MM. Carlier et De Busscher.

M. De Coussemaker fait part au Comité d'une demande qui lui a été faite par le Ministre de l'instruction publique et des cultes, d'une chanson flamande destinée à être insérée dans les instructions relatives au recueil des chants populaires de la France. M. De Coussemaker ajoute qu'il a envoyé au Ministre la chanson intitulée : « De Minnebode ».

M. Lepreux, de Bergues, a adressé en don au Comité :

1° Une pièce de vers manuscrite, intitulée : « Klein begryp des levens van de heylighe Godelive »;

2° Une pièce de théâtre en vers, aussi manuscrite, et portant pour titre : « Kluchtspel : Te syn in trouw met een quad griet, is maer berouw en groot verdriet ».

M. l'abbé Carnel a examiné la première pièce; c'est un abrégé de la vie de Ste-Godelive. Il est tenté de croire qu'elle a pour auteur un moine de l'abbaye de Saint-Winoc. Cette pièce ne paraît pas sans mérite.

Des remercîments sont votés à M. Lepreux. Sur la proposition du Président et d'autres membres, on procède à la nomination comme membres résidants de M. Serleys, curé à Millam, et de M. l'abbé Top, chanoine honoraire, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Sont nommés membres correspondants :

MM. Edmond De Busscher, de Gand; Jean Deschamps, de Bergues; Prudent Van Duyse, de Gand; Vandevelde, Président du tribunal de première instance de Furnes; Jules Lepreux, de Bergues; Massiet, vicaire à Bourbourg; Harlein, d'Ekelsbeke; Pierre-Jacques Bels, de Wormhoudt; Hauw, juge-de-paix à Steenvoorde.

Le Président rappelle que le Comité a mis à l'ordre du jour pour cette séance l'adoption d'une devise. Après une courte discussion on adopte pour devise : « Moedertael en Vaderland. »

Le Comité admet la rédaction du diplôme et le modèle de sceau proposé. Le Président et le secrétaire sont chargés du soin de leur exécution.

M. De Bertrand communique au Comité deux opuscules; le premier est intitulé : « Reghels en ghebeden van het broederschap van de heylige herten van Jesus en Maria, ingestelt in de Kercke der Capucinerssen van Brouckburgh », etc.

L'autre porte pour titre : « Beginsel ende voortgang der devotie tot den heyligen Donatus, etc., plechtelyk ende solemnelelyk Ingelstelt in de Prochiale Kerke tôt Rexpoede », etc.

M. De Bertrand offre au Comité le numéro du 3 novembre 1852 du journal de Gand « Gentschen Mercurius », contenant la traduction en flamand, par M. Edmond De Busscher, d'un article sur les vitraux de l'église de Saint-Eloi, à Dunkerque; insérée par M. De Bertrand dans la « Dunkerquoise » du 12 octobre précédent, à l'occasion de la pose du premier vitrail, par M. Didron aîné, de Paris. M. De Bertrand ajoute à ce don un exemplaire du tiré-à-part de la traduction de

M. De Busscher, intitulée : « Geschilderd Kerkvinster van Sint-Eloy te Duynkerke ».

Le Président, en son nom et en celui de M. Carnel, propose au Comité de faire imprimer un almanach populaire pour 1854. Après avoir fait connaître au Comité combien il devient difficile pour les habitants de nos contrées qui ne connaissent que le flamand, de se procurer des almanachs belges, à cause des formalités exigées à leur entrée en France ; et aussi après avoir exposé le plan qu'il conviendrait d'adopter pour l'admission et la distribution des matières composant cet almanach, le Comité décide que cette publication sera faite en son nom, et portera pour titre : « Nieuwen almanak voor 't jaer O. L. H. J.-C. 1854 uytgegeven door het Vlaemsch Comiteyt van Vrankryk » (Nouvel almanach pour l'an de Notre Seigneur Jésus-Christ, 1854, publié par le Comité Flamand de France).

M. de Coussemaker soumet au Comité la proposition de publier un recueil de chants populaires des Flamands de France. Il développe sa proposition en déclarant que cette publication ne serait commencée que lorsqu'on aurait recueilli un nombre de souscripteurs à peu près suffisant pour couvrir les principaux frais d'impression. Cette proposition étant adoptée par le Comité, M. De Coussemaker lit un prospectus dont la rédaction est également adoptée.

M. Carlier signale à l'attention du Comité, une pierre tombale qu'il a remarquée, il y a trois ans, dans l'église St-Eloi, de Dunkerque. Cette pierre a été relevée par les soins de M. Pierre Chamonin qui a pensé comme M. Carlier qu'elle avait un certain intérêt historique local. Elle est actuellement dans la cour du Palais-de-Justice. C'est, suivant M. Carlier, la seule pierre funéraire de l'église St-Eloi qui ait une valeur épigraphique et dont l'inscription soit en flamand. Aujourd'hui cette inscription est presque usée. M. Carlier, qui la possède en entier, est prié par le Comité et promet de lui en adresser une copie, M. De Bertrand déclare

l'avoir vue à l'église quand on en a fait la levée. Il dit qu'elle a rapport à l'un de nos anciens magistats que l'on désignait alors sous le nom de « Poortmeester ou Burgmeester », qui était chef des bourgeois et des autres habitants. « Poort » signifie ville et non port; ce qu'il a expliqué, ajoute-t-il, dans son histoire de Mardick.

M. De Coussemaker fait part au Comité que, s'étant mis en rapport avec M. Roussel, rentier, rue de la Marine à Dunkerque, ce vieillard de 82 ans lui a appris que le dernier chef de la chambre de Rhétorique de cette ville, était un nommé Lauwereyns, rentier. M. Roussel, qui était lié d'amitié avec lui, possède son portrait peint par Truit, dont il existe des tableaux à l'hôtel de ville de Dunkerque. Ce renseignement est accueilli avec intérêt ; les membres du Comité sont invités à faire des recherches afin de recueillir d'autres renseignements sur la chambre de Rhétorique dunkerquoise.

Suivant le désir exprimé par le Comité dans l'une de ses dernières séances, M. De Coussemaker communique le résultat de ses premières recherches sur les devises des poètes flamands de France. Il fait connaître les suivantes : La devise de Baey, de Bailleul, était : « Gedachten doen achten »; celle de Cuvelier, de Bergues : « Noch kruypen noch stuypen »; celle de Guillaume de Dours : « All 'om een »; celle de Pieter Labus, de Dunkerque : « Geluck in druck » ; celle de Steven, de Cassel : « Tot arbeyd konst verweckt »; celle de Modewyck, de Bergues : « Wyck in de Mode » ; celle de Tandt, d'Houtkerque : « Jeugd baert vreugd ».

SÉANCE DU 4 AOUT 1853.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A l'occasion des devises des poètes flamands de France, dont il a été parlé à la séance de Juillet, M. De Baecker fait remarquer que les poètes modernes en adoptent également une. Il signale en même temps que, autrefois, des sobriquets

étaient donnés aux villes de Flandre : ainsi l'on nommait les Dunkerquois « konynkseeters », ou mangeurs de lapins. Il promet de présenter à la prochaine réunion une note sur ce sujet. Les autres membres du Comité sont invités à rechercher les sobriquets ou surnoms donnés aux villes et aux villages des Flamands de France.

Il est donné lecture de la correspondance.

Dans une lettre datée du 11 Juillet, M. De Baecker fait connaître la sensation qu'a produite en Belgique la fondation du Comité Flamand et les journaux qui en ont parlé. Il cite entre autres le « Broedermin » de Gand, comme ayant traduit le programme du Comité, en l'accompagnant d'un article intitulée : « Vlaemsche beweging in Vrankryk ».

Par une autre lettre en date du 20 juillet, M. De Baecker informe le Comité que M. l'abbé Houvenaghel, vicaire de la paroisse de St-André à Lille, possesseur des manuscrits de Van Reichem, désirerait savoir si le Comité Flamand voudrait se charger de l'impression des œuvres du poète d'Hazebrouck. Après une courte discussion, il est décidé qu'on écrira à M. l'abbé Houvenaghel pour lui faire connaître que le Comité est tout disposé à donner son concours à la publication des poésies de Van Reichem, mais qu'auparavant il conviendrait que le Comité en eût communication.

M. Léon de Burbure, d'Anvers, écrit à M. De Coussemaker que la société « Voor Tael en Kunst », après avoir pris connaissance du programme du Comité, et sur le rapport du célèbre M. Henri Conscience, a nommé membres correspondants tous les fondateurs du Comité. M. de Burbure fait connaître qu'il serait flatté de recevoir le titre de membre correspondant qui lui est proposé par M. De Coussemaker. Il fait hommage au Comité de quelques exemplaires de son beau chœur intitulé : « Belgie ».

M. Angillis, membre correspondant, secrétaire de la société « Met tyd en Vlyt » annonce l'envoi, pour le Comité, du recueil des publications de la société « Het Kersouwken. »

M. Carlier, membre correspondant, envoie au Comité une copie de l'inscription de la pierre tumulaire de l'église de St-Eloi, dont il a été question dans la dernière séance.

M. Prudent Van Duyse remercie le Comité de lui avoir décerné le titre de membre correspondant; il fait connaître qu'il a inséré un article biographique et littéraire sur De Swaen dans le « Belgisch Museum », de Willems, et qu'il en a préparé un autre sur quelques poètes flamands de France, parmi lesquels se distingue Modewyck, de Bergues, « digne, dit-il, de figurer à côté de De Swaen. »

M. Bels, de Wormhoudt, remercie le Comité de l'avoir admis dans son sein. Sa lettre contient quelques vers chaleureux sur la beauté de la langue flamande.

M. le Président dépose sur le bureau un numéro du « Gentsche Mercurius » du 15 juin, renfermant un article sur l'Exposition à Dunkerque des produits des arts, de l'industrie, etc., et un autre numéro du même journal, à la date du 17 juillet contenant un article intitulé: « Letter en Kunst maetschappyen te Duynkerke » où il est parlé des travaux du Comité. Ces articles sortent de la plume de M. Edmond De Busscher, membre correspondant; des remercîments lui sont votés.

M. le docteur Depoorter, membre correspondant à Bailleul, offre en don au Comité :

1° un exemplaire de « l'Indicateur » d'Hazebrouck, du 6 juillet 1844, contenant la pièce, en vers flamands, sur l'inauguration de la Fontaine. Cette pièce qui a pour titre : « Inhulding der Waterbron », est de M. Leconte, membre correspondant du Comité; elle a obtenu le prix de concours;

2° Une notice sur la même cérémonie par M. Depoorter qui reproduit la pièce de vers composée par Van Reichem sur le même sujet;

Et 3° Un contrat de vente, en flamand, passé devant le magistrat de Bailleul, le 23 décembre 1579; une copie de

cette pièce et sa traduction en français. Des remercîments seront faits à M. Depoorter.

M. Lepreux, membre correspondant, fait hommage au Comité de : 1° un numéro du « Journal de Bergues » du 11 Juillet, contenant mention de la découverte d'un petit volume flamand, in-8°, imprimé à Bergues, chez Pierre Van Ouwen, en 1655, et relatifs aux miracles arrivés à Bergues, dans l'église de la Société de Jésus, devant une statue de la Vierge; et 2° dix-sept lettres familières en vers adressées par leur auteur, M. Flandryn, ancien moine de l'abbaye de Saint-Winoc, à divers amis et connaissances. M. l'abbé Carnel en fait un rapport verbal, d'où résulte que plusieurs d'entre elles ne sont pas dépourvues d'intérêt poétique.

M. Dezitter fils, peintre à Crochte, fait don au Comité de la copie d'une pièce de poésie composée par Baeteman, de Rubrouck, à l'occasion de l'épizootie de 1773. Le même communique plusieurs volumes imprimés à Dunkerque, à Bergues et à Saint-Omer.

Le Président pense qu'on ne saurait trop recommander les recherches bibliographiques.

Le secrétaire met sous les yeux du Comité les diplômes des membres dont la nomination a été proclamée. Ils seront distribués et envoyés aux destinataires.

M. De Coussemaker dépose sur le bureau un exemplaire du prospectus des chants populaires des Flamands de France.

Sur la proposition de quelques membres, le Comité procède à la nomination de M. Thélu, médecin à Dunkerque, comme membre résidant.

Il décerne le titre de membre correspondant :

A MM. Pruvot, curé à St-Pierrebrouck; Dedrye, curé à Craywick; Adolphe Bloeme, curé à Roquetoire; Vandeputte, curé à Boesingue; Capelle, curé à Brouckerque; Bogaert, curé à Cappellebrouck; Dezitter, peintre à Crochte; Louis

Demeunynck, maire de Bourbourg; Léon De Burbure, compositeur de musique et homme de lettres à Anvers; Henri Conscience, homme de lettres à Anvers; Jean Delaroière, membre du Conseil général, à Hondschoote; Alexis Bafcop, peintre à Paris; Winoc Borel, à Eecke; Edmond Ronse, bibliothécaire à Furnes; De Geyter, l'un des secrétaires de la société « Voor Tael en Kunst » à Anvers; Dekkers-Bernaerts, l'un des secrétaires de la société « Voor Tael en Kunst » à Anvers.

Sur la proposition faite par un membre de nommer du Comité le célèbre Jacob Grimm, une discussion s'engage sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de décerner le titre de membre honoraire à des personnes hors ligne par leur position ou leur réputation, soit scientifique, soit littéraire. D'un avis unanime on décide que le titre de membre honoraire pourra être conféré aux personnes d'un mérite hors ligne, et aux présidents des sociétés avec lesquelles le Comité est en correspondance.

Revenant à la proposition concernant M. Grimm, on décide qu'en raison de sa position exceptionnelle, comme créateur, en quelque sorte, des études philologiques sur les langues du Nord, il lui sera offert le titre de président honoraire du Comité.

Le Comité décerne ensuite le titre de membre honoraire à 1° M. l'abbé de Ram, recteur magnifique de l'Université de Louvain, président honoraire de la société « Met Tyd en Vlyt » à Louvain; 2° M. S. David, président de la même société; 3° M. Dujardin, président de la société « Voor Tael en Kunst » à Anvers; 4° M. De Perceval, président de la société « de Morgenstar » de Bruxelles, précédemment nommé membre correspondant.

Le Comité décerne encore le titre de membre correspondant à 1° M. Firminich, à Berlin, auteur de l'ouvrage intitulé: « Germaniens Völkerstimmen »; 2° M. Hoffmann, de Fal-

lersleben, homme de lettres à Berlin, et 3° M. Willem Mannart, aussi homme de lettres à Berlin.

M. Bernaert lit une note intéressante sur plusieurs ouvrages flamands imprimés à Dunkerque. Dans un de ces volumes intitulé : « Nieuw Liedt-boeck ghenaemt den Maegde-Krans, etc., in'tlicht gebrogt door J. de Ruyter » imprimé par Labus, on lit à la suite du « Klincdicht » adressé aux trois grands poètes hollandais, Cats, Vondel et Krul, ce quatrain :

TOT LOF VAN M. DE SWAEN :

« De Ruyter gy verheft d'Hollantsche dichters sterk,
Ick prys u want gy kent hun soet en deftich werk ;
De Swaen van Duynkerck word hierom geen lof gheweygert,
Wiens zedbaer werck in konst al dese boven steygert. »

Un membre pense que ce quatrain pourrait bien être sorti de la plume de Labus, un des grands admirateurs de De Swaen et son ami.

M. De Baecker fait hommage au Comité d'un petit écrit intitulé : « De Maetchappy ter bervordering der Nederlandsche tael en letterkunde met kenspreuk : « Voor Tael en Konst », aen haeren leden ». Anvers 1853.

M. Ricour lit sa traduction en vers français d'une pièce de vers composée par son aïeul Nicolas Ricour, sur son lit de mort et la veille du jour qu'il rendit son âme à Dieu. Dans une petite notice intéressante, M. Ricour jette un coup d'œil rapide sur la littérature flamande et sur le dédain immérité dont elle est l'objet ; il invoque pour elle une place qu'elle est digne d'occuper parmi les autres littératures. Une des meilleures preuves en faveur de la thèse qu'il soutient, est certes la pièce aussi belle que touchante dont il lit l'élégante traduction.

M. Ricour fait hommage d'un exemplaire du volume de poésies de son aïeul, où se trouve la pièce dont il vient d'être parlé. Cet ouvrage est intitulé : « Rymwerkjes gemakt door Nicolaus Ricour van Godewaersvelde », etc. ; elle a été imprimée à Poperinghe en 1851.

Le Comité remarque avec regret que l'éditeur de ce volume n'ait pas respecté l'orthographe de l'auteur.

M. Ricour fait ensuite un rapport sur quatre pièces de poésie qui ont été soumises à son examen. Ce rapport lui fournit l'occasion de donner quelques renseignements curieux sur certains usages des chambres de Rhétorique, lors des représentations théâtrales données par ces confréries littéraires. A propos d'une pièce attribuée à Steven, de Cassel, il fait voir combien nos auteurs flamands étaient versés dans la connaissance des auteurs de l'antiquité, et que ce n'était pas seulement dans les traductions flamandes, qui existent en abondance et qui sont toujours bien faites, qu'ils puisaient leur savoir, mais aussi dans les écrivains originaux. A l'occasion d'une autre pièce en acrostiche disposée d'une quadruple manière, M. Ricour signale encore toute la souplesse de la langue flamande. Cette double lecture est écoutée avec un vif intérêt; des félicitations sincères sont adressées à l'auteur.

Séance du 27 octobre 1853, dix heures du matin.

Présents : M. De Coussemaker, Président; M. De Baecker, vice-président ; MM. l'abbé Carnel, l'abbé Depoorter, l'abbé Jacques Dehaene, Thélu et Bernaert, membres résidants ; M. le doyen Bacquart, membre correspondant, et M. Raymond De Bertrand, secrétaire.

Le Président déclare que, pour satisfaire au désir exprimé par quelques membres du Comité, il a fixé au collége communal d'Hazebrouck la présente réunion, à laquelle ont été invités, par les soins de MM. Depoorter et Dehaene, membres résidants, plusieurs personnes reconnues par leur amour pour notre langue maternelle. Ces invités, au nombre de dix-neuf, assistent à la séance. Ce sont MM. Aernouts, Becuwe, Bernaest, Blaevoet, Cappelaere, Cortyl, De Busscher, Dehaene (Gervais), Dekeister, Despicht, Devulder,

Dujardin, Marcant, Marecaux, Pauwels, Spanneut, Treutenaere et Verstavel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président communique la correspondance; il lit:

1° Une lettre de M. Edmond De Busscher, membre correspondant à Gand, laquelle accompagne l'envoi d'une pièce de vers dédiée au Comité par M. Prudent Van Duyse, membre correspondant.

Cette pièce est renvoyée à l'examen de M. De Baecker, pour en faire rapport à une prochaine séance. Le bureau est chargé d'écrire à M. Van Duyse pour le remercier de son gracieux envoi;

2° Une lettre de M. Morael, de Wormhoudt, qui annonce s'être chargé de faire parvenir le diplôme de membre correspondant à M. Bafcop, de Cassel, peintre à Paris.

M. Morael saisit cette occasion pour appeler l'attention du Comité sur l'utilité qu'il y aurait pour la Société de posséder dans son sein un architecte afin de lui fournir au besoin des plans pour ses travaux. Il propose d'engager M. Outters, architecte à Bergues, à solliciter son admission au sein du Comité. Le Comité décide qu'il accueillerait volontiers M. Outters, et qu'il serait écrit dans ce sens à M. Morael. M. Morael voudrait aussi que le Comité s'occupât de la conservation de nos monuments tant civils que religieux, des ameublements et des ornements des églises; il désirerait surtout que le Comité éclairât les ecclésiastiques et leurs paroissiens sur les objets d'art que renferment les églises afin qu'il fût veillé plus efficacement à leur conservation. Le Comité remet la discussion de cet important objet, à une autre séance;

3° Une lettre de M. le docteur Snellaert, de Gand. Il remercie le Comité de son admission comme membre correspondant et lui promet sa coopération;

4° L'avis de la nomination des fondateurs du Comité

comme membres honoraires de la Société Flamande des lettres et des arts d'Anvers sous la devise « Voor Tael en Kunst » ;

5° Une lettre de M. Auguste Ricour, membre résidant, accompagnant l'envoi de quelques pièces d'un poète de Berthen, nommé Deraedt, mort il y a quelques années. Ce Deraedt, gendre de N. Ricour, de Godewaersvelde, a laissé d'autres écrits plus importants dont M. Auguste Ricour promet la communication au Comité. Notre collègue joint à son envoi diverses pièces recueillies à Meteren et une série de chansons historiques et autres imprimées en flamand. Enfin M. Ricour, qui annonce son départ de Dunkerque, exprime combien il regrette les réunions du Comité et ses utiles travaux. Le Comité décide qu'il sera écrit à M. Ricour pour lui témoigner, à son tour, combien il regrette le départ d'un membre aussi actif et d'un commerce aussi agréable en lui exprimant l'espoir de conserver son concours à l'œuvre qu'il a aidé à fonder avec autant de zèle que de talent ;

6° Une lettre de la société dramatique « Les Musophiles » à Malines, par laquelle on invite le Comité à envoyer un député à la grande fête qu'elle donnera le 30 octobre à l'occasion de l'installation solennelle de son président, M. de Perceval, représentant, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre honoraire du Comité Flamand de France. Ce député est invité à prononcer un discours de circonstance rédigé en flamand ou en français.

Le président de la société des Musophiles donne avis que le député sera reçu de la manière la plus fraternelle et logé chez un membre de la société;

7° Une lettre du vice-président de la société flamande établie à Courtrai sous le titre: « De Leeuw van Vlaenderen » et sous la devise: « Voor Moedertael, Vorst en Vaderland »; il exprime le désir d'entrer en relation avec le Comité Flamand de France en lui faisant connaître l'objet de ses

travaux. Le Comité accueille cette proposition avec sympathie et décide que la société « De Leeuw van Vlaenderen » sera inscrite parmi les sociétés avec lesquelles il correspond;

8° Une lettre en date du 31 août par laquelle M. le Maire de Dunkerque transmet une copie d'un arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes autorisant le Comité à se constituer définitiment. Le Comité accueille cette nouvelle avec un vif intérêt et remercie le Président des démarches qu'il a faites dans ce but.

Le Président dépose sur le bureau quelques exemplaires de l'almanach flamand édité par le Comité. Il invite chacun des membres à l'examiner, en les priant de soumettre leurs observations tendant à l'amélioration de cette petite publication, destinée à la classe ouvrière et agricole. Le Président déclare avoir adressé une demande au Ministre afin d'être autorisé à colporter l'almanach. Des observations ayant été présentées sur le prix de quinze centimes comme trop élevé pour faire concurrence avec les almanachs belges, une discussion s'engage sur cet objet et l'on finit par décider que le prix de quinze centimes sera maintenu tant pour cette année que pour l'année prochaine, mais en consacrant à des améliorations le bénéfice qui pourrait résulter d'un tirage plus considérable.

M. De Coussemaker dit que depuis la dernière séance il a été fait hommage au Comité:

1° Par M. l'abbé Depoorter, membre résidant à Hazebrouck, de deux chansons manuscrites, la première intitulée: « Afscheyt van eenen Geestelyken Herder in het jaer 1793 ». La seconde: « Den Domini en Pieternel »;

2° Par M. Waeyenburg, membre correspondant à Bailleul, d'une pièce de vers sur la mort de Deroo, doyen-curé à Bailleul avant la révolution de 1789. Cette pièce, composée par Baey, est intitulée: « Aengstige Rouwzugten gelost », etc.; elle est renvoyée à l'examen de M. De Baecker;

3° Par M. Bels, de Wormhoudt, membre correspondant, d'un poème ayant pour titre: « Den Vrygeest en den Christen »; d'une pièce portant pour titre: « Lof der ouden Krygs-helden »; d'une pièce écrite à l'occasion d'une fête donnée en 1847 par M. Deschodt, vicaire à Wormhoudt, actuellement vicaire à Ghyvelde; d'une pièce à l'occasion de l'installation de M. Caillie comme doyen-curé à Wormhoudt; enfin d'un acte de pardon accordé, le 8 novembre 1653, par Philippe IV, à Jean Van Renynghe, doyen, et à maître Jean Maseman, « componist » de la société de Rhétorique de Poperingue, à la suite de certains désordres causés dans cette ville par la dite société, se prétendant en possession du privilége de corriger, par l'intervention d'un personnage appelé « Heer Gybe », les folies, sottises ou absurdités que ferait un habitant;

4° Par M. le docteur Depoorter, de Bailleul, membre correspondant, d'un petit recueil de noëls, manuscrit;

5° Par M. Vandekerkove, maire de Volkerinckhove, membre correspondant, d'un certain nombre de chansons imprimées;

6° Par M. Dezitter fils, de Crochte, membre correspondant, d'un programme de concours de la société de Rhétorique de Pitgam, portant la date de 1823; d'une pièce de vers sur l'épizootie de 1744, par un nommé Baeteman, de Rubrouck; de quelques chansons et de quelques traductions.

Séance tenante il a été fait hommage au Comité:

1° Par M. De Coussemaker, président du Comité, de quatorze pièces de théâtre dont la nomenclature sera donnée à la bibliographie contenue au présent volume;

2° Par M. De Baecker, du programme d'une représentation faite à Caestre, le 3 Septembre 1730, de la vie de Saint-Omer, sur le théâtre et par les rhétoriciens de cette paroisse. Ce programme a été imprimé à Ypres, par P. J. Le Rave, sans date; d'un programme d'une pièce dont le sujet est un épisode des croisades, jouée à Ledringhem par les rhé-

toriciens de cette paroisse, les 27, 28 et 29 Septembre 1784, imprimé la même année à Dunkerque, par E. Laurentz; d'un épithalame manuscrit fait en 1811 par un anonyme; d'une prière à Saint-Goewaert, imprimée sans date à Ypres, chez J.-F. Moerman, avec une litanie du même saint, « pastor, y est dit-il, in Arnycke »; enfin de trois pièces de vers, par M. Degroote, de Furnes, maître en poésie de la Société Royale de cette ville ;

3° Par M. Thélu, de cinq brochures dont les titres seront indiqués à la bibliographie;

4° Par M. De Bertrand, d'un exemplaire de sa « Notice historique sur la chapelle de Notre-Dame-des-Dunes à Dunkerque », imprimée dernièrement en cette ville. Le Président fait observer que cet ouvrage a valu à son auteur, une médaille en or de la part de Sa Majesté l'Empereur Napoléon III, à laquelle il avait offert un exemplaire de son livre, lors de son passage à Dunkerque, le 27 septembre 1853;

5° Par M. De Busscher, d'Hazebrouck, d'un exemplaire de son cours de thèmes flamands imprimé à Hazebrouck en 1844;

6° Par M. l'abbé Dehaene, d'un volume intitulé : « D'Onstervelyke Lauwerieren geplukt op het slag-veld van Fontenoy door den onverwinnelyken Held Ludovicus XV, koning van Vrankryk en Navarre, etc. Jegens Guilielmus Augustus Hertog van Cumberlant op den XI dag van mey MDCC. XLV. Als ook het overgaen van de stad Doornyk met haere Citadelle etc., voor de derde-mael in druk uytgegeven. Tot Ipre, by T. F. Walwein », sans date. Cette pièce est de « Pieter Tandt », qui avait pour devise: « Deugd baert vreugd ».

M. De Coussemaker présente une note de quarante-trois ouvrages flamands imprimés en France, ou relatifs aux Flamands de France; il annonce qu'il se propose de faire hommage au Comité de la plupart des ouvrages mentionnés dans cette note.

M. Delattre, de Dunkerque, membre du Conseil général,

a envoyé en commnnication au Comité une pièce de théâtre, intitulée: « Gebod der liefde, ons door Christus, gegeven » etc. »; dans cette pièce, le père de M. Delattre a joué le rôle de Maximus qui lui a valu la première médaille délivrée par la société de Rhétorique, de Steenvoorde, en l'an XI (1803), et qui est encore en la possession de M. le conseiller Delattre.

M. l'abbé Houvenaeghel dépose sur le bureau les manuscrits autographes de Van Reichem, en priant le Comité d'émettre son avis sur les pièces de poésie susceptibles d'être livrées à l'impression. Le Comité décide qu'il sera nommé une commission pour examiner ces manuscrits.

Il est procédé ensuite à la nomination de divers membres honoraires, résidants et correspondants.

M. De Coussemaker propose de nommer membres honoraires 1° M. Kervyn deLettenhove, de Bruges, auteur d'une histoire de Flandre, et dont le mérite a valu à son auteur, de la part de l'Académie de Bruxelles, le prix quinquennal de cinq mille francs. Cet ouvrage est surtout intéressant pour le Comité, car il a pour but la réhabilitation des Flamands en leur rendant la juste part qui leur appartient dans la civilisation moderne. M. De Coussemaker fait connaître au Comité le beau succès qu'a obtenu M. Kervyn de Lettenhove au congrès d'Arras, par son improvisation aussi lumineuse que brillante sur la question relative au « littus saxonicum »;

2° M. Reichensperger, conseiller à la cour d'appel de Cologne et député à Berlin, un des plus savants archéologues d'Allemagne, et auteur de plusieurs ouvrages remarquables. Il est l'un des directeurs du « Domblat » de Cologne; M. Reichensperger est à la tête du mouvement catholique en Prusse. Il a été nommé l'un des vice-présidents du congrès d'Arras;

Et 3° M. Joseph-Albert Alberdingk Thym, membre de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Amsterdam et de la Société Littéraire de Leyde, auteur de plusieurs ouvrages

archéologiques. M. Alberdingk-Thym est à la tête du parti catholique en Hollande.

Ces trois messieurs sont nommés membres honoraires.

Sur la proposition de M. l'abbé Jacques Dehaene, M. l'abbé Depoorter, M. l'abbé Carnel et M. De Coussemaker, le Comité décerne le titre de membres résidants à MM. Cappelaere, curé à Borre; Winoc Marcant, doyen-curé à Morbeke; Alphonse Cortyl, curé à Hardifort; Benjamin Verstavel, curé à Lynde; Louis Treutenaere, curé à Hondeghem; Henri Bernast, curé à Sainte-Marie-Cappelle; Louis Blaevoet, vicaire à Haubourdin; Pierre Marrecaux, curé à Saint-Sylvestre-Cappel; Ignace Dujardin, vicaire à Hazebrouck; Louis Spanneut, vicaire au même lieu; Louis Despicht, vicaire aussi à Hazebrouck; Cornil Pauwels, curé à Steenbecque; Amand Dekeister, directeur du collége d'Hazebrouck; Gervais Dehaene, chanoine honoraire, doyen-curé de Saint-Amand à Bailleul; Augustin Bacquart, doyen-curé de Saint-Vaast à Bailleul, précédemment membre correspondant; Jacques Devulder, doyen-curé à Hazebrouck; Cornil Polaert, curé à Loon; André Houvenaghel, vicaire de Saint-André à Lille; Charles Becuwe, aumônier à l'Hôpital-Comtesse à Lille; Augustin De Busscher, libraire et homme de lettres à Hazebrouck; Henri Aernout, chanoine honoraire, doyen-curé de Sainte-Catherine à Lille; César-Auguste David, juge-de-paix à Bergues.

M. De Bertrand propose de nommer membres correspondants : M. Victor Gaillard, docteur en droit, secrétaire de la Commission pour la conservation des monuments de la ville de Gand, auteur de plusieurs ouvrages historiques ; M. Charles-Auguste-Désiré Deprez, à Rexpoede ; M. Amand-Laurent Deschodt, vicaire à Ghyvelde. Le titre de membres correspondants leur est conféré.

M. De Baecker propose de décerner le titre de membres correspondants à MM. Henri Raepsaet, avocat et homme de lettres à Audenaerde; Charles-Louis Ryngaert, à Honds-

choote, et Pierre-Richard Marchand, à Rexpoede. Leur nomination est proclamée.

M. De Coussemaker propose comme membres correspondants MM. Ruyssen, avoué à Hazebrouck ; Strobel, vicaire à Bailleul ; Félix Devigne, peintre d'histoire et professeur à l'Académie de Gand ; Lambert Alberdingk-Thym, à Amsterdam ; Charles Vandenbussche, doyen-curé à Gravelines ; L. B. Waeyenburg, à Bailleul. Le titre de membres correspondants est conféré à ces messieurs.

La séance, suspendue à midi, est reprise à deux heures et un quart.

M. De Bertrand lit un rapport sur un ouvrage de M. Vande Putte, curé de Boesinghe en Belgique, et membre correspondant du Comité ; ce livre traite de la vie de Charles-Louis Grimminck, qui fut vicaire et curé dans la Flandre maritime au commencement du dix-huitième siècle ; il est intitulé : « Leven van den heer Mynheer... Grimminck », etc. Ce rapport est écouté avec un vif intérêt ; M. De Bertrand reçoit les félicitations de l'Assemblée.

Le Président ajoute que le curé Grimminck a laissé un souvenir tellement populaire, qu'il existe sur sa vie une espèce de légende chantée autrefois à Bailleul. M. De Bertrand présente une copie de cette chanson extraite d'un recueil manuscrit qui lui a été communiqué par M. De Coussemaker.

M. De Bertrand donne ensuite lecture de son rapport sur un petit livre imprimé à Aire, en 1852, ayant pour titre : « Quentin Metsys, ou le Forgeron Peintre », par M. Henri Conscience, traduit du flamand, par M. Adolphe Bloeme, curé de Roquetoire, membre correspondant du Comité. Cette lecture est accueillie avec non moins de sympathie que la précédente.

Par une heureuse rencontre, M. De Baecker lit une notice biographique sur M. Henri Conscience. Le Comité suit avec

intérêt les diverses phases de la vie de ce célèbre écrivain, et remercie M. De Baecker de sa lecture intéressante.

M. De Baecker fait connaître les sobriquets donnés aux habitants de quelques villes et villages du département du Nord, et extraits d'un poème flamand du XVIe siècle, intitulé: « Den langen adieus ».

On disait :

Schotters van Douay, tireurs de Douai; Sperrebrekers van Ryssel, briseurs de lances de Lille; Nootecraekers van Orchies, casseurs de noix d'Orchies; Voorvechters van Cassel, batailleurs de Cassel; Drynckers van Winocxberghe, buveurs de Bergues; Konynkeeters van Duynkerke, mangeurs de lapins de Dunkerque; Saeywevers van Hondschoote, tisseurs de serges d'Honschoote; Saudeniers van Grevelynghe, sauniers de Gravelines; Casemaeckers van Belle, fromagers de Bailleul.

M. Aernout et quelques autres membres font connaître divers autres sobriquets, tels que Casselsche Braken; Haezebrouckje passe-temps; Belsche Wittigten; Hondschoote sottjes of de sots van de witte torre; Sots van Merris; Koesjes van Boeschepe; Koesjes van Godsvelde.

Le Président invite les Membres du Comité à recueillir tous les sobriquets ayant trait au pays.

M. Thélu explique ainsi le mot Gisel-huys dont il a été question dans la séance du 10 avril : Gyzelaer, pandsman otage; Gyzelen, prendre des otages; Gyzel regt, droit de saisie pour dettes; Gyzel-huys, maison d'otage pour dettes.

M. De Coussemaker lit une note sur des documents généalogiques relatifs à plusieurs familles de la Flandre flamande, qui existent au dépôt des archives du département du Nord. Quelques membres du Comité donnent sur cet objet des renseignements utiles. Le Président invite ces messieurs à les transmettre par écrit au Comité en insistant sur leur intérêt historique.

La séance est levée à cinq heures.

Séance du 22 Novembre 1853.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président donne communication de la correspondance; il lit:

1° Une lettre de M. Edmond De Busscher, de Gand. Elle accompagne l'envoi d'une petite pièce de vers adressée par M. Prudent Van Duyse, à l'éditeur des Chants populaires des Flamands de France. Le Comité engage M. De Coussemaker à insérer cette charmante allégorie en tête de son travail;

2° Une lettre de M. Pierre Chamonin, vice-consul d'Espagne, à Dunkerque. Au nom de Don Castellanos de Losada, président de l'Académie Espagnole d'Archéologie de Madrid, M. Chamonin prie le Comité de composer un morceau en prose ou en vers en l'honneur de Don Azara d'Aragon, marquis de Nibiano, littérateur distingué et ancien ambassadeur d'Espagne près du Directoire et de la Cour impériale de Napoléon Ier.

M. De Coussemaker dit que M. Bels, membre correspondant, a bien voulu se charger de cette composition;

3° Une lettre de M. Waeyenburg, membre correspondant à Bailleul; elle accompagne une pièce de vers de Baey, en l'honneur de la Société de Rhétorique de Bergues, qui avait obtenu le premier prix au concours théâtral qui avait eu lieu à Bailleul, le 8 Octobre 1769. A ce concours avaient figuré treize sociétés de Rhétorique, savoir: celles de Steenvoorde, Ypres, Alverynghem, Polinckove, Loo, Vleteren, Bergues-Saint-Winoc, Roulers, Hondschoote, Dixmude, Westnieuwkercke, Strazeele et Poperinghe;

4° Une lettre de M. le Sous-Préfet de Dunkerque annonçant que M. le Ministre de l'Intérieur, sur l'avis de la commission permanente pour l'examen des livres, a décidé que le colportage de l'almanach flamand, publié par le Comité, était autorisé, comme étant un livre utile à la moralisation des classes ouvrières et agricoles;

5° Une lettre de M. Firmenich, de Berlin, auteur de l'ouvrage intitulé : « Germaniens Volkerstimmen ». Il remercie le Comité de l'avoir nommé membre correspondant, le félicite sur son entreprise patriotique et lui indique quelques travaux utiles à entreprendre ;

6° Une lettre de M. Joseph-Albert Alberdingk-Thym, et une autre de son frère Lambert Alberdingk-Thym, en remercîment de leur nomination ; le premier comme membre honoraire, et le second comme membre correspondant ;

7° Une lettre de M. Hauw, membre correspondant, juge-de-paix à Steenvoorde. Elle accompagne l'envoi de plusieurs pièces de vers d'une forme originale ;

8° Une lettre de M. Reichensperger, conseiller à la cour d'appel de Cologne, député à Berlin, en remercîment du titre de membre honoraire qui lui a été décerné dans la séance du 27 Octobre dernier ;

9° Une lettre de M. Kervyn de Lettenhove, de Bruges ; il remercie le Comité du même honneur à lui conféré ;

10° Une lettre de M. Le Glay, archiviste du département du Nord, qui, en réponse à la prière que lui avait faite le Président du Comité, signale trois chartes flamandes du treizième siècle, reposant au dépôt dont il est le conservateur. Le Président ajoute qu'il a écrit aussi à M. Gachard, archiviste de la Belgique, à Bruxelles ; et à M. Van Duyse, membre correspondant du Comité, pour savoir si les dépôts, confiés à leurs soins, renferment des actes relatifs aux Flamands de France.

Il est déposé sur le bureau un numéro de « l'Indicateur de l'arrondissement d'Hazebrouck », du cinq Novembre, contenant un article sur l'almanach flamand publié par le Comité.

M. De Baecker fait connaître au Comité que M. Wilhem Manhart lui a transmis des remercîments sur sa nomination de membre correspondant. M. De Baecker signale aussi

l'empressement avec lequel M. Rapsaet, d'Audenaerde, a accueilli sa nomination de membre correspondant.

Il est fait hommage au Comité: Par M. Wayenburg, de Bailleul, 1° de la pièce de vers de Baey, rappelée plus haut, et 2° d'une chanson populaire; par M. Hauw, de Steenvoorde, de cinq pièces de vers, dont quelques-unes sont de la composition de Henri De Kytspotter, de Steenvoorde; par M. Reichensperger, de Cologne, de divers opuscules archéologiques dont il est l'auteur; par M. Raymond de Bertrand, de deux numéros du journal « le Commerce de Dunkerque » du mois de mars 1848, contenant la traduction en vers français du commencement du poème de De Swaen, intitulé: « Het leven ende dood van Jesus-Christus ». Cette traduction est l'œuvre de M. Henri Ekelsbeke, arrière-neveu du poète flamand; et par M. Harlein, membre correspondant, d'un almanach flamand pour 1794, sans date ni indication de lieu d'impression, et d'un autre pour 1795.

Le Comité a reçu en communication de M. Strobel, vicaire à Bailleul, membre correspondant: 1° un volume manuscrit de chansons en usage à l'école dominicale de Bailleul, et 2° une chronique de la ville d'Ypres. M. De Coussemaker fait remarquer que cette chronique, quoique spéciale à la ville d'Ypres, renferme néanmoins des renseignements intéressants sous le point de vue de l'histoire générale de la Flandre. Il signale, entre autres choses, que les habitants d'Ypres, appelés enfants d'Ypres « Kynders van Yper », reçurent ce surnom de la comtesse de Flandre, Marguerite de Constantinople, à cause de la générosité avec laquelle ils contribuèrent à la rançon de Saint-Louis, détenu prisonnier par les infidèles. Il ajoute qu'il existe, sur Saint-Louis, une chanson populaire en usage à Bailleul, autrefois sous le diocèse d'Ypres. M. De Coussemaker pense qu'il faut attribuer à cette circonstance la popularité qui se rattache au nom de Saint-Louis dans toute la Flandre. Cette chronique est remise à l'examen de M. De Baecker.

Communication est faite au Comité : Par M. Leconte, de Bailleul, des poésies de Baey et de Verbrughe; par M. Harlein, d'Ekelsbeke, de divers ouvrages manuscrits de feu Petillon, de Petite-Synthe; par M. Dezitter, de Crochte, 1° d'une chronique manuscrite de Bergues; 2° d'un volume manuscrit de chansons in-4°; 3° d'un autre in-8°, avec des chansons de Van Balinghem, de Petite-Synthe; et 4° d'un volume imprimé, intitulé : « Troost medecin Wynkel », etc.; par M. Deruywe, curé à Holque, d'une copie manuscrite du « Belle-Brand » de De Springer, renfermant des notes historiques qui offrent de l'intérêt.

M. De Baecker remet au Comité, de la part de M. David, membre résidant à Bergues, un règlement de la Société de Rhétorique de Rubrouck, à la date de 1523, et rend compte de quelques particularités contenues dans ce règlement. Il entretient le Comité d'un discours en vers composé par Baey, de Bailleul, sur Deroo, doyen-curé de la même ville avant la révolution de 1789, et mort en Westphalie en 1792; il fait remarquer que le mérite poétique de cette pièce est médiocre. M. De Baecker rend compte ensuite de la pièce adressée au Comité par le poète Van Duyse, de Gand, membre correspondant, et fait ressortir les beautés de cette composition. Le Comité décide qu'elle sera imprimée dans le premier volume de ses annales.

M. Hippolyte Bernaert offre au Comité 1° un épithalame en vers par M. Bourel, membre correspondant à Eecke; 2° une pièce en acrostiche adressée par M. Bourel à M. Bernaert, sur son prénom d'Hippolyte.

Le Président indique quelques circonstances qui prouvent combien la langue flamande est encore vivace dans le pays. Il propose de dresser une sorte d'inventaire de tous les faits flamands actuels, tels que représentations théâtrales, sociétés de Rhétorique, etc. Cette proposition est adoptée, et les Membres du Comité s'engagent à prendre des informations à ce sujet. Il est entendu aussi que l'on avisera aux moyens les plus

propres pour arriver à la constatation de ces faits. Dès ce moment les Membres du Comité sont invités à transmettre au Président les renseignements qu'ils pourraient recueillir.

M. De Coussemaker, rappelant la lettre de M. Firmenich, propose de recueillir un spécimen des divers dialectes flamands, tels qu'ils existent aujourd'hui dans chaque commune ou localité. Il propose de faire une circulaire dans laquelle on demanderait, comme spécimen, un chant, un dicton, une légende, un récit familier; et, à défaut, la traduction de quelques versets d'un des évangiles. Après quelques observations, cette proposition est adoptée.

M. De Baecker informe le Comité que la langue flamande vient de perdre en M. Delcourt, président du tribunal de première instance à Bruxelles, un de ses plus zélés et de ses plus savants adeptes. Il propose de consigner au procès-verbal que le Comité Flamand de France joint son tribut de regrets à ceux que les Belges ont donnés sur la tombe de ce savant. Cette proposition est adoptée.

M. De Coussemaker entretient le Comité de l'utilité des travaux de philologie comparée; il démontre l'intérêt qu'il y aurait pour les Flamands de France d'avoir une grammaire qui pût servir à l'étude des langues flamande, anglaise et allemande. Il croit que M. Becuwe, membre résidant à Lille, serait disposé à traiter ce sujet. Le Comité exprime le vœu que ce travail soit exécuté et invite le Président à prier M. Becuwe de s'en charger.

Le Président fait connaître les principaux matériaux dont pourrait se composer le volume que se propose de publier le Comité, sous le titre de : « Annales du Comité Flamand de France ». Le Comité approuve le plan proposé et laisse le soin de l'exécution au bureau auquel M. l'abbé Carnel est prié de s'adjoindre.

M. De Coussemaker propose de nommer membre honoraire du Comité, M. André Le Glay, correspondant de l'Institut.

Le savant archiviste du département du Nord, dont les travaux sont connus de tous ceux qui s'occupent d'histoire en général et surtout de ceux qui cultivent l'histoire de la Flandre, a offert, avec l'obligeance que le monde érudit lui connaît, de mettre à la disposition du Comité, les documents qui pourraient être utiles à ses études. Le Comité témoigne la plus vive sympathie à cette proposition, et décerne le titre de membre honoraire à M. Le Glay.

Sur la proposition de M. De Baecker, le Comité nomme membre résidant M. Edouard Vandewalle, à Hazebrouck.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1853, 2 HEURES APRÈS-MIDI.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée. M. le Président communique la correspondance ; il lit :

1° Une lettre de M. Carlier, membre correspondant à Paris, adressée à M. De Bertrand et donnant quelques détails sur ses recherches aux archives nationales, relativement aux chartes en langue Flamande qui peuvent y exister ; il signale un acte de 1557 relatif à des ventes de biens par « Lamorael van Egmondt ». Le Comité exprime le désir de voir M. Carlier poursuivre ses recherches dans les divers dépôts publics et particuliers de Paris ;

2° Une lettre de M. Jacob Grimm. Il remercie le Comité de l'honneur qu'il a fait de le nommer Président honoraire et lui offre un exemplaire de son histoire de la langue allemande ;

3° Une lettre de M. Vanderveene, d'Ekelsbeke. Il offre au Comité une partie d'un ouvrage, dont il est l'auteur, à la condition de le faire imprimer. Le Comité décide qu'il ne peut prendre aucun engagement de ce genre sans connaître l'ouvrage dont il s'agit ; il sera écrit à l'auteur de l'envoyer en communication ;

4° Une lettre de M. Le Glay accompagnant l'envoi de la

copie d'une charte du XIII[e] siècle, intéressante sous le rapport philologique;

5° Une lettre de M. Edmond Ronse, bibliothécaire à Furnes. Il remercie le Comité de l'avoir nommé membre correspondant et lui offre son concours actif;

6° Une lettre de M. Blavoet, vicaire à Haubourdin, membre résidant qui, en s'excusant de ne pouvoir se rendre à la séance de ce jour, exprime qu'il applaudit beaucoup aux travaux du Comité. Il signale l'utilité de la langue flamande, et justifie qu'elle est propre à la conservation de la religion et de l'esprit de famille. Il cite la Bretagne, l'Irlande et l'Ecosse comme trois pays qui doivent le maintien de l'esprit religieux à la conservation de leur langue nationale.

M. De Baecker communique une lettre de M. Manhart qui remercie le Comité de l'avoir admis dans son sein. M. De Baecker lit ensuite une lettre de M. Dautzenberg, de Bruxelles; il annonce qu'il sera frappé une médaille en l'honneur de M. Delecourt (Van den Hove), président du tribunal de première instance à Bruxelles, dont il a été question dans la dernière séance. Le Comité souscrit pour un exemplaire de cette médaille. Le même membre lit une lettre de M. Alphonse Vandenpeereboom, représentant à Ypres; elle est relative à une chronique de cette ville.

Le Président propose de nommer membres correspondants: M. Alphonse Vandenpeereboom, et M. Henri Vandervin, secrétaire archiviste de la Société Royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand. Cette proposition est adoptée par l'élection de ces deux messieurs.

Sur la proposition de M. De Baecker, M. Charles-Louis-Benoît Delaroière, maire de Bergues, est nommé membre résidant.

M. De Bertrand communique 1° une lettre de M. Deprez fils, de Rexpoede; 2° une lettre de M. Vande Putte, de Boesinghe; 3° une lettre de M. Deschodt, de Ghyvelde. Ces messieurs remercient le Comité de les avoir admis dans son sein.

Il est procédé au renouvellement du bureau. A la majorité des suffrages, M. De Coussemaker est élu président ; M. De Baecker, vice-président, et M. De Bertrand, secrétaire trésorier.

M. De Bertrand fait hommage d'un petit volume sur la confrérie de Saint-Joseph, imprimé à Dunkerque. Il lit une note sur cet ouvrage.

M. Cortyl fait hommage d'un petit livre intitulé : « Nieuwe geestelycke liedekens, tot godtvruchtigh gebruyck der jonckheydt in den catechismus » (nouvelles chansons spirituelles à l'usage de la jeunesse qui fréquente le catéchisme), imprimé à Louvain, sans date, avec approbation donnée en cette ville, le 11 Novembre 1733.

M. Cortyl demande si le Comité possède les fables de Simoens. Sur sa réponse négative, ce membre résidant promet de communiquer cet ouvrage.

Le même membre propose de faire frapper une médaille commémorative de la fondation du Comité.

Cette proposition est approuvée; mais, vu l'état de ses finances, le Comité prie le Président de prendre des informations sur le prix de cette médaille.

M. Cortyl propose d'engager les curés à relever dans leurs paroisses les faits et les documents historiques des localités qu'ils habitent. Après une discussion sur cet objet et des observations de la part de plusieurs membres, il est décidé qu'il sera préparé un questionnaire, en se renfermant toutefois dans les spécialités du Comité.

M. Thélu lit une note sur les représentations théâtrales qui ont eu lieu dans le pays et notamment au Rosendael, à Bergues, à Wormhoudt, etc.

Le Président engage vivement les Membres de l'Association à imiter l'exemple donné par M. Thélu en recueillant et fournissant des notes sur les faits du même genre qui seraient ou qui viendraient à leur connaissance.

M. Bernaert lit le commencement du dépouillement du manuscrit contenant les poésies de Debats, de Steenvoorde. Il promet la fin de son travail pour l'une des prochaines séances.

M. l'abbé Carnel rend compte : 1° D'un volume de poésies manuscrites des poètes Baey et Verbrughe, de Bailleul; 2° d'un manuscrit des archives de Bourbourg du XVI° siècle, contenant, outre les coutumes imprimées, un règlement de police intéressant pour l'histoire locale; 3° d'un ouvrage manuscrit de Petillon, de Petite-Synthe; 4° d'un manuscrit contenant des poésies inédites de De Swaen. M. Carnel croit le manuscrit autographe; il promet de faire sur ce volume une note complète et détaillée.

M. De Baecker émet le vœu que le Comité élève un jour une statue au poète Dunkerquois, Michiel De Swaen; cette proposition est accueillie avec acclamation.

Le Président, au nom du Comité, félicite M. De Baecker, de la « mention très-honorable » qu'a obtenue au concours des Antiquités nationales de l'Institut, son ouvrage intitulé : « Des Nebelungen ». Cette distinction intéresse et honore le Comité sous un double rapport : 1° en ce qu'elle a lieu au profit d'un de ses membres, et 2° en ce que la langue flamande a fait son entrée à l'Institut d'une manière aussi distinguée.

M. De Coussemaker donne lecture du chant sur les « Kerels », de la traduction de cette pièce en vers français par M. Ricour, et d'une notice historique sur ce chant populaire.

M. l'abbé Carnel entretient le Comité d'un petit drame religieux intitulé : « 'T Krebbetje » qu'il propose d'insérer dans le prochain volume des annales du Comité.

Le Comité a reçu : 1° de M. De Busscher, membre correspondant à Gand, un numéro du « Gensche Mercurius », contenant un article sur l'almanach publié par le Comité; 2° de M. Reichensperger, un numéro du journal : « Zugabe

der deutschen Volkshalle », contenant un article de lui sur les « Catacombes de Rome », de M. Louis Perret ; 3° de M. Delaroière, d'Hondschoote, une copie de la relation de l'entrée à Hondschoote de Jacques-Josse Coppens, en sa qualité de seigneur de ce lieu, le 24 Août 1749; 4° de M. Harlein, membre correspondant à Ekelsbeke, une pièce de vers de sa composition ; une chanson sur la vie de « Tisje-Tasje », écrite par lui-même, et un autre sur Napoléon 1er; 5° de M. De Coussemaker, une pièce de poésie de Pieter Tandt ; une copie de la notice de M. P. Van Duyse sur De Swaen ; un petit ouvrage, ayant pour titre : « Oefferinghe van de drie Goddelycke Deughden, etc. », par Sohier, curé à Flètre; un autre par G.-J. Van den Bavière, curé à Terdeghem, ayant pour titre : « Verhael der Bekeering van den heer Joannes Thayer », etc.

Enfin M. De Coussemaker lit une note sur quelque inscriptions tombales de l'église de Millam et une autre sur une inscription qu'il a relevée à Holque.

M. De Baecker rend compte de la chronique de Bergues, dont il a été parlé à la dernière séance.

Le Président fait lecture d'une lettre qu'on lui remet à l'instant; elle est écrite par M. Becuwe, membre résidant à Lille, qui s'excuse de ne pouvoir se rendre à la séance, et qui propose de nommer membres résidants : M. Pierre-Jean-Joseph Gobrecht, doyen-curé de Saint-André à Lille, et M. Varlet, curé à Saint-André lez-Lille. Ces messieurs sont nommés membres résidants.

M. Cortyl propose de décerner le titre de membre correspondant à M. Reuben, vicaire à Cassel. M. Reuben est nommé membre correspondant.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
R. De Bertrand.

Le Président,
De Coussemaker.

—

EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE.

Aen de heeren Leden van het Vlaemsch Letterkundig Komiteit, te Duinkerke.

Wel Edele Heeren,

Het was ons eene blyde tyding te vernemen, dat in eene fransche stad de gehechtheid aen de aloude Vlaemsche Moedertael zoo diep ingeworteld is, dat de eeuwenjarige overhersching eener ander tael dezelve niet heeft kunnen vernietigen.

By het vernemen dier tyding hebben onze harten dank geroepen en een kreet van vreugde, van geluk is onze succhende borst ontvlogen.

TRADUCTION.

A Messieurs les Membres du Comité Flamand à Dunkerque.

Messieurs,

Ç'a été pour nous une agréable nouvelle d'apprendre, que dans une ville française, l'attachement à notre vieille langue maternelle soit si profondément enraciné, qu'elle a pu résister aux efforts de plus d'un siècle pour faire prédominer une autre langue.

A cette nouvelle, nos cœurs se sont émus de reconnaissance; un cri de joie et de bonheur s'est exhalé de notre poitrine.

Immers, wel Edele Heeren, alles wat met ons hulde doet aen het eeuwige grondbeginsel van liedfe voor de Moedertael is zacht en troostend voor hen die geest en hart en ziel aen verdediging van dit grondbeginsel hebben toegewyd.

Onze dank en onze broederlyke toegenegenheid dus aen U. wel Edele Heeren, die met ons de moedertael dit erfdeel en dit heiligdom van 't volk wilt helpen opbeuren en verheerlyken; aen U. die met ons den last van die verbroederingsark wilt helpen torschen.

Ofschoon vreemdelingen door de staetkundige pligten, blyven wy broeders door den geest en voor God, want de traktaten kunnen slechts lichamen scheiden, en de zielen worden in hare vlugt door geene grenzen wederhouden.

Met innige deelneming zullen uwe belgische taelbroeders uwe werkzaemheden nagaen, zy zullen zich over den uitslag uwer edele poogingen verheugen en juichen by elke nieuwe

---

Tout ce qui rend avec nous hommage à ce principe fondamental d'amour pour la langue maternelle est doux et consolant pour ceux qui ont voué esprit, cœur et âme au soutien de ce principe.

Reconnaissance donc et fraternelle sympathie à vous, Messieurs, qui voulez bien, avec nous, concourir à relever et à mettre en honneur la langue maternelle, cet héritage sacré du peuple; à vous qui voulez bien nous aider à supporter le fardeau de cette arche d'alliance.

Bien qu'étrangers par les traités politiques, nous resterons frères par le cœur et devant Dieu, car les traités peuvent seulement séparer les corps; les âmes, dans leur essor, ne connaissent pas de frontières.

Vos frères belges suivront vos travaux avec un vif intérêt; ils se réjouiront à l'apparition de vos nobles labeurs; ils accueilleront

parel welke De Swaen 's vaderstad aen de gemeenschappelyke letterkroon zal mogen voegen.

Aenvaerd, wel Edele Heeren, de verzekering onzer byzondere achting en broederlyke toegenegenheid.

Namens de Leden der Maetschappy « De Morgenstar » met kenspreuk « Volksbeschaving. »

De Sekretaris, Désiré DELCROIX.

De 2de Voorzitter, J. VANDER ELST.

Brussel, 2 Mei 1853.

Aen het Vlaemsch Comiteit van Frankryk, te Dunkerke.

Myne Heeren,

Wanneer ik kennis had der inrigting van een Vlaemsch Comiteit in Frankryk, was ik hoogstens verheugd over de

---

avec joie chaque nouvelle perle que la cité de De Swaen pourra attacher à votre couronne littéraire.

Recevez, Messieurs, l'assurance de notre particulière estime et de notre fraternel dévouement.

Au nom des Membres de la société De Morgenstar, etc.

Le Secrétaire, Signé, DÉSIRÉ DELCROIX.

Le Vice-Président, Signé, VANDER ELST.

Bruxelles, le 2 Mai 1852.

Au Comité Flamand de France, à Dunkerque.

Messieurs,

Dès que j'ai eu connaissance de la fondation d'un Comité Flamand en France, je me suis réjoui des efforts qui seraient

pogingen welke er in Vlaemsch Frankryk (indien ik het zoo heeten mag) ten voordeele van onze tael werden ingespannen.

Zondag laestleden woonde ik eene talryke vergadering van Vlamingen by, in de welke er over het Vlaemsch Comiteit gesproken werd en allen waren er zeer te vreden over en van gevoelens het zelve, voor zoo veel het in hun was, te ondersteunen.

Ik van mynen kant, myne Heeren, heb de eer Ul. de eerste aflevering toe te zenden van een werk, dat ik uitgeef. Indien het door het Vlaemsch Comiteit gunstig onthaeld werd zoo zullen de andere afleveringen, naermate datze van de pers komen, Ul. toegezonden worden. Dit zy tot een bewys der hoogachting en genegenheid welke ik tot uwe maetschappy heb opgevat.

Aenvaerdt, myne Heeren, den hartelyken gelukwensch van eenen vlaemschen taelbroeder.

A. Angz. Angillis.

Rumbeke (Belgie, Prov. West-Vlaenderen) den 4 mai 1853.

---

faits en faveur de notre langue dans la France flamande (si je puis m'exprimer ainsi).

Dimanche dernier, j'assistai à une nombreuse réunion de Flamands où il fut question du Comité Flamand de France; tous y applaudirent et furent unanimes pour l'appuyer de tout leur pouvoir. De mon côté, Messieurs, j'ai l'honneur de vous adresser la première livraison d'un ouvrage que je publie. S'il est accueilli favorablement par le Comité Flamand, je vous enverrai les autres livraisons à mesure qu'elles paraîtront. Cet envoi de ma part est un témoignage de la haute estime que j'éprouve pour votre Société.

Recevez, Messieurs, etc.

(Signé :) A. Angz. Angillis.

Rumbeke, le 4 Mai 1853.

WILLEMS-FONDS. Gent, 14 Mey 1853.

Aen de Heeren Bestuerders van het Vlaemsch Comiteit.
Te Duinkerke.

Myne Heeren,

De nuttige poogingen door het Vlaemsch Comiteit van Duinkerke aengewend om onze moedertael in de nordelyke gewesten van Frankryk aen te moedigen en te bewaren, maken ons eenen heiligen pligt UL. een bewys te geven van de genegenheid uwer vlaemsche broeders. Wy nemen dus de vryheid Uw Comiteit een exemplaer onzer verschillige uitgaven, ten geschenke, aen te bieden. Wy verhopen dat gy het vriendelyk zult aenvaerden en tevens overtuigd zyn dat wy ons in alle gelegenheid ter uwer beschikking stellen, om te samen het edel doelwit te bereiken dat de vlaemsche

---

TRADUCTION.

WILLEMS-FONDS. Gand, le 14 mai 1853.

A Messieurs les administrateurs du Comité Flamand de France.

Messieurs,

Les utiles efforts tentés par le Comité Flamand de Dunkerque pour encourager et conserver la langue maternelle dans le Nord de la France, nous font un devoir sacré de donner une preuve de sympathie à nos frères flamands. Nous prenons donc la liberté de vous offrir un exemplaire de nos publications; nous espérons que vous les accueillerez amicalement. Soyez en même temps convaincus que nous sommes à votre disposition en toute occasion

stam zoo onvermoeid, overal waer er nederduitsche gesproken wordt, in het oog houdt.

Aenvaerdt, intusschen, Myne Heeren, de uitdrukking onzer hoogachting.

De Secretaris, De Voorzitter,
E. DEGERICKX. Bon JULES DE SAINT-GENOIS.

A Monsieur De Coussemaker, Président du Comité Flamand de France, à Dunkerque.

Gand, 21 Mai 1853.

Monsieur,

J'apprends avec le plus vif intérêt que, dans la partie détachée de la Flandre, la langue de Maerlant tend à reprendre ses droits. Aussi je vous remercie cordialement d'avoir songé à moi, et si mes faibles moyens vous semblent de nature à vous être utiles dans vos efforts généreux, je vous prie de ne pas me ménager. C'est assez dire que j'accepte avec empressement le titre honorable que vous me présentez.

Je vous félicite des découvertes que vous venez de faire. Je croyais les poésies de Steven perdues. Quant au volume manuscrit de chansons, il est déjà très-intéressant par les deux chants historiques dont vous avez bien voulu me communiquer les premiers couplets. Ce sont des chants inconnus jusqu'aujourd'hui et qui ne sont mentionnés par aucun auteur. Vous rendrez un grand service à la littérature et à l'histoire

---

pour atteindre ensemble le noble but auquel vise l'infatigable race flamande, partout où sa langue est parlée.

Recevez, etc.

Le Secrétaire, Le Président,
Signé, E. DEGERICKX. Signé, Bon JULES DE ST-GENOIS.

en publiant ce recueil qui marchera joliment de pair avec le recueil de chansons encore vivantes dans la bouche du peuple. En fait de chansons, votre contrée paraît la plus riche des Pays-Bas, probablement parce que, depuis deux siècles, notre civilisation y a été étouffée. Je ne savais pas que « de Hertog van Brunswyk » se chantât encore quelque part; à juger par ce que vous m'en dites, je suis certain que votre recueil sera des plus intéressants. Tout ami de notre littérature vous doit beaucoup de gré de votre zèle, et je suis heureux de pouvoir vous exprimer mes sentiments personnels à cet égard.

Dans ces sentiments, je vous prie, mon cher Monsieur, d'agréer mes salutations sincères.

Votre tout dévoué,

T. A. Snellaert.

A M. De Coussemaker, juge, à Dunkerque.

Wormhout, 31 Mai 1853.

Mon cher Collègue,

Je pense comme vous que la littérature flamande est trop oubliée, et que malheureusement elle tend à s'oublier de plus en plus; les uns la dédaignent parce qu'ils ne connaissent pas les ouvrages de nos ancêtres qui ont fait l'admiration de leurs contemporains; les autres parce qu'ils ne connaissent pas assez cette langue, qui n'est plus celle du beau monde, pour en apprécier la richesse, l'énergie, la finesse et toute la beauté.

Nos descendants nous reprocheront un jour d'avoir laissé altérer, sans protestation, une langue qui fut parlée par nos pères, par ces fiers bourgeois flamands qui ont fait leur richesse, leur industrie et l'admiration du monde par leur génie et leur esprit national et turbulent; une langue qui, par un grand nombre de noms propres, semblables aux médailles

antiques, fait connaître certains faits historiques, les explique, sans en donner la date exacte. Comment connaîtrions-nous maintenant l'origine de nos villes et de nos villages, et l'état du pays au moment où ils furent bâtis, sans avoir recours à l'étymologie de leurs noms primitifs. Cette étymologie ne m'apprend-elle pas que j'habite un pays qui fut toujours très-boisé (Hout-land); un pays où les premiers chrétiens ont commencé à bâtir leurs temples dans les bois (Hout-kerke); dans des bois qui les ont frappés par le grand nombre d'arbres vermoulus qu'on y rencontrait (Worm-hout), etc., etc., et que vous habitez quelquefois, Monsieur, un pays qui pendant long-temps ne fut qu'un marais (Broeckburg, Broeckerke, Cappellebroeck).

Que le Comité Flamand de France fasse une rude guerre à ces barbares modernes qui viennent altérer tous ces mots historiques si énergiques, pour les rendre inintelligibles en faisant par exemple : de « Ekelsbeke, Ekelsbeque, Equelsbéque, Esquelbecq », et surtout à ces trop complaisants Flamands qui croient se faire honneur en les imitant.

Rendons hommage à M. Raymond De Bertrand, qui, dans son histoire si remarquable de Mardick, a eu le courage de résister à l'entraînement général, et d'avoir osé écrire les noms de la plupart de nos villes et de nos villages dans leur orthographe primitive.

Il sera curieux de rechercher l'origine d'un grand nombre de croyances, qui, sous la dénomination de superstitions, nous ont été léguées par le paganisme, et se sont perpétuées sans altération, de siècle en siècle, jusqu'à nos jours, malgré la civilisation, le progrès des lumières et les foudres de l'Eglise.

Avant de répondre à votre lettre, j'ai voulu sonder quelques personnes qui, par leurs lumières et surtout par leur zèle, pourraient être utiles au Comité en lui prêtant un concours actif ; et la première qui a fixé mon attention est M. Leurèle, doyen-curé à Zegerscappel. M. Leurèle est instruit ; il est

grand amateur d'antiquités et surtout de médailles dont il fait volontiers don aux musées; il en a donné plusieurs aux musées de Dunkerque et de Lille. Il est aussi un peu sculpteur ; j'ai vu, il y a quelques années, un Christ qu'il avait fait pour son église, et qui n'est pas dépourvu de mérite. Ses penchants pour les antiquités et les beaux-arts font de lui un amateur et un homme zélé. Le Comité trouverait en lui un bon et utile correspondant.

Le curé de Bambeke, M. Vanneufville, est un grand amateur de coquillages ; il en possède une fort belle collection que feu M. Belmas a mis à contribution à plusieurs reprises et avec trop peu de discrétion. Cette collection peut rivaliser encore, je crois, avec celles de plusieurs amateurs de Dunkerque ; il est aussi un peu amateur de médailles. On trouverait en lui, aussi, un bon correspondant.

Si vous pensez, mon cher collègue, que mon concours puisse être utile, je consens volontiers que vous m'inscriviez comme membre résidant.

Tout à vous de cœur,

F. J. MORAEL.

Monsieur De Coussemaker, président du Comité Flamand de France.

Monsieur le Président,

Je vous suis très-reconnaissant pour l'honneur que vous m'avez fait en me nommant membre honoraire et correspondant du Comité Flamand de France. Je serai heureux, Monsieur le Président, de trouver l'occasion de pouvoir, en cette qualité, montrer à votre association combien je m'intéresse à ses utiles travaux ; croyez que vous trouverez toujours les Flamands de Belgique prêts à vous tendre la main et à vous prouver que des peuples de la même race peuvent fraterniser

au-delà de la frontière, sans abdiquer leur nationalité politique.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Bon JULES DE SAINT-GENOIS,
Président du Willems-Fonds.

Gand, 21 Août 1853.

MAETSCHAPPY:
DE LEEUW VAN VLAENDEREN
ONDER KENSPREUK:
VOOR MOEDERTAEL, VORST EN
VADERLAND TE KORTRYK
ONDER HET EER VOORZITTERSCHAP
VAN Z. K. H.
DEN HERTOG VAN BRABAND
KROONPRINS VAN BELGIE.

Aen de heer De Coussemaker,
Voorzitter der Vlaemsche Letterkundige Maetschappy: « Moedertael en Vaderland», te Duinkerke.

Mynheer en Waerde Taelgenoot,

De vlaemsche tael herleeft, zy streeft tot haren vorigen luister. De vlaemsche beweging verklaerd zich meer en meer

---

A Monsieur De Coussemaker, président du Comité Flamand « Moedertael en Vaderland » à Dunkerque.

La Société le Lion de Flandre ayant pour devise: « Voor Moedertael, vorst en Vaderland » à Courtrai, sous la présidence d'honneur de S. A. R. le Duc de Brabant, Prince royal de Belgique.

Monsieur et honoré Collègue,

La langue flamande renaît, elle marche vers son ancienne splendeur; le mouvement flamand se prononce de plus en plus dans

en meer in onz aloud Vlaenderen, in alle steden, in alle dorpen, in de gehugten zelve de Vlaemsche Maetschappyen ontwaken van hunnen helaes beklaegenswaerdigen slaep en Schudden het stof der omwerkzaemheid af, talryke nieuwe Maetschappyen vormen zich en werken dapper met ontrold vaendel om onze zoo schoone, maer nogtans zoo weinig geachte Moedertael te doen bloeien.

De Maetschappy waervan ik een der stichters ben en tevens Onder Voorzitter is eene van die laetste. Slechts sedert acht maenden ingerigt, heeft zy voor het openen harer werkingen eenen pryskamp van Tooneel en Letterkunde uitgeschreven, welken met den besten uitslag is bekroond geweest, verders hebben de stichters hunne werkingen benevens de bekroonde stukken aen den « Hertog van Braband » in bezonder gehoor opgedraegen, den welken het Eervoorzitterschap onzer Maetschappy aenveerd heeft. Allendag groeit zy aen in werkende en beschermende leden en belooft eenen byna onfeilbaren voortgang.

---

notre antique Flandre. Dans les villes, dans les bourgs, dans les hameaux même, les associations flamandes se réveillent de leur déplorable sommeil et secouent la poussière de l'inertie. A côté d'elles, surgissent de nombreuses sociétés nouvelles, qui travaillent avec ardeur, bannières déployées, à faire refleurir notre langue maternelle, dont la beauté est pourtant méconnue.

La Société, dont je suis l'un des fondateurs et le vice-président, est une de ces dernières. Ayant à peine huit mois d'existence, elle a inauguré ses travaux par un concours dramatique et littéraire qui a été couronné du plus brillant succès. Les fondateurs ont, de plus, présenté leurs travaux ainsi que les pièces couronnées au Duc de Brabant qui a bien voulu accepter la présidence d'honneur de notre Société. Chaque jour elle s'accroît de nouveaux membres actifs et honoraires, et promet un succès presque infaillible.

De Maetschappy in 't algemeen zoo wel als ik in het bezonder, Mynheer en waerde Taelgenoot, gelooven dat de « Eendragt onder alle de vlaemsche Letterkundige Maetschappyen de beste middel is om veel goeds te verrichten, de oude hunne ondervinding te baet nemen om de jonge Maetschappyen te verlichten en te geleiden, wederzyds hunne werkingen en besluiten mededeelen, en « al gezamentlyk » de zelve middels in het werk stellen om het doel te bereiken na 't welk wy verlangen.

'T is bezield met deze gevoelens dat ik de vryheid neme aen U edele onze Maetschappy te doen kennen en aen uwe welwillendheid te vraegen of de instelling der Maetschappy waervan gy voorzitter zyt op de zelve grondslagen gesteund is, en of er zou middel zyn ons te verbroederen om te stryden voor de heilige zaek en aldus eene aeneenschakeling te maeken van alle

---

Notre Société tout entière et moi en particulier, Monsieur et digne Collègue, croyons que l'union entre toutes les sociétés de littérature flamande offre le meilleur moyen de produire de grands résultats ; les anciennes prêteront leur expérience pour éclairer et diriger leurs jeunes sœurs, en leur faisant part de leurs travaux et de leur délibération ; toutes ensemble employeront les mêmes moyens pour atteindre le but auquel nous aspirons.

Mu par ce sentiment, je prends la liberté de vous faire connaître l'existence de notre Société, et j'ai recours à votre bienveillance pour vous demander si le Comité dont vous êtes le président est étayé sur les mêmes bases, et s'il y aurait moyen de nous mettre en relation pour combattre en faveur de la sainte cause, et former

de verdedigers der geliefde Moedertael want « Eendragt maek magt ! !! »

In afwachting eener antwoord, ontvang de handdruk eens broeder in de tael en de verzekering zyner ongeveinsde hoogachting :

C. Berlemont zoon.

Kortryk (Belgie) 21 Octobre 1853.

Berlin, 30 October 1853.

An des hochlöbliche « Comité Flamand de France ».

Die Ernennung zum correspondirenden Mitgliede des « Comité flamand de France » ist mir so eben zugekommen und ich beeile mich, meinen herzlichsten und innigsten Dank für diese ehrenvolle Auszeichnung auszusprechen. Die

---

ainsi une alliance de tous les défenseurs de notre langue maternelle; car « l'union fait la force. »

En attendant votre réponse, recevez, etc.

C. Berlemont fils.

Courtray, 21 Octobre 1853.

Berlin, le 30 Octobre 1853.

Au très-honoré Comité Flamand de France.

Ma nomination de membre correspondant du Comité Flamand de France vient de me parvenir, et je me hâte de vous remercier affectueusement et de cœur de cette honorable distinction. Depuis long-temps j'ai suivi attentivement les louables efforts du Comité,

verdienstvollen Bestrebungen des Comité hatte ich schon seit laengerer zeit mit Aufmerksamheit verfolgt; und in den deutchen Presse mit gebührender Anerkennung darauf ingeweisen. Jetzt, da mir die Ehre zu Theil geworden ist, Mitglied dieser hochgeachteten gelehrten gesellschaft zu sein, wird das rühmliche Streben derselben mir um so mehr am Herzen liegen. Mit grosser Freude und Genugtung ist es in ganz Deutschland aufgenommen worden, dass auch die zu Frankreich gehörigen Flamaender die Schaetze ehrer germanischer Sprache aufzubewahren bemüht sind. Der Wissenschaft und Literatur Wird dadurch ein grossen Dienst erweisen. Auf die beabsicbsichtigte Herausgabe der Volksliedem der Flamaender Frankreichs (Chants populaires des Flamands de France) werde ich dis Aufmerksamkeit in Deutschland hinlenken. Herr de Coussemaker erwirbt sich dadurch auch den Dank aller übrigen germanischen Volkstaemme, indem er die auf dem Gebiete der germanischen Volksdichtungen aufgehaeuften Schaetze durch die werthvollen flaemischen Beitraege vervollstaendigt. Das von mir herausgegebene Nationalwerk « Germaniens Volkerstimmen » wird den Herren des

---

et les ai signalés dans la presse allemande avec les éloges qui lui sont dus. Maintenant que je partage l'honneur d'être membre de cette éstimable et savante Société, ses nobles efforts me tiendront d'autant plus à cœur. C'est avec une grande joie qu'on a appris dans toute l'Allemagne que les Flamands de France actuels s'efforcent de conserver le trésor de leur langue germanique. La science et la littérature en retireront grand profit.

J'appellerai l'attention de l'Allemagne sur la publication projetée des « Chants populaires des Flamands de France ».

M. De Coussemaker s'attirera par là la reconnaissance de toute la race germanique, en complétant le riche trésor des poésies de la Germanie par les précieuses additions flamandes. Mon ouvrage national « Germaniens Volkerstimmen » doit être connu des Mem-

« Comité flamand de France » wohl bekannt sein. Es würde mir eene grosse Freude sein, wenn mir für dieses allgemeine germanische Werk einige Proben der Dialecte der verscheidenen gegenden des flaemischen Gebietes in Frankreich mitgetheilt würden, indem mir dieselben zur Vollstandigkeit des Werkes noch fehlen dem hochgeehrten Comité wird es sicherlich een Leichtes sein, solche Dialect-Proben aus den verschiedenen flaemischen Ortschaften zu erlangen, da das flaemische Volk an Erzaehlungen, Maehrchen, Sagen, Legenden, Sprüchwörteren, Kinderliederen, wie sie sich von geschlecht zu geschlecht überlieferen und forterben, reich sein wird. Eine vollstaendige Sammlung und Zusammenstellung der Dialecte der flamaender Frankreichs herauszugeben, eine schöne aufgabe des « Comité Flamand de France. »

Mit der ausgezeichnetsten Hochachtung empfehle ich mich saemmtlichen Mitgliederen des Comité, indem ich nochmals für die Ehre der Ernennung aus ganzen Herzen danke.

Dr J. M. Firmenich.

---

bres du Comité Flamand de France. Il me serait bien agréable d'avoir en communication pour ce travail, commun à tous les peuples germaniques, quelques spécimens des dialectes en usage dans les diverses localités de la Flandre française actuelle, car cela me manque pour compléter mon ouvrage. Il doit être facile au Comité de se procurer de semblables spécimens, car le peuple flamand doit être riche en contes, fables, sagas, légendes, proverbes, chansons d'enfants, tels qu'ils se sont transmis de génération en génération. La publication d'un recueil complet et comparé des dialectes des Flamands de France serait un beau travail du Comité.

C'est avec la considération la plus distinguée que je salue tous mes collègues, en renouvelant de tout cœur mes remercîments pour l'honneur qu'ils m'ont fait.

Dr J. M. Firmenich.

Monsieur le Président,

Veuillez être l'interprête de ma profonde reconnaisance auprès des honorables Membres de votre Comité, pour la distinction dont vous avez bien voulu me juger digne. Je ne puis me défendre de croire que c'est uniquement à la bonté de deux des fondateurs de votre société patriotique et savante que je suis redevable de l'honneur qui m'est échu en partage. Mais j'espère bien faire en sorte que mes honorables collègues et moi, nous ferons plus amplement connaissance, et je ferai tout ce qui dépend de moi pour légitimer la confiance qu'ils ont bien voulu mettre en moi.

Je crois pouvoir prédire une vie fertile en glorieux travaux, à notre Société. Elle est dans la voie du progrès, c'est-à-dire de la restauration du principe germanico-catholique, principe immortel, comme tout ce qui relève directement de Dieu. Je serai heureux que l'occasion se présente de m'associer activement à vos travaux.

J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous présenter mes hommages les plus respectueux.

J. A. Alberdingk-Thym.

Amsterdam, ce 4 Novembre 1853.

—

Monsieur,

C'est en des termes beaucoup trop obligeants que vous voulez bien apprécier quelques recherches historiques assez longues, en m'adressant le titre de membre honoraire du Comité Flamand de France. Je l'accepte avec reconnaissance et avec empressement comme un témoignage des sympathiques souvenirs qu'un passé glorieux a laissés, après lui, dans toutes les parties de l'ancienne Flandre, et surtout dans cette ville de Dunkerque qui se montrait fidèle à des traditions

flamandes, alors même que ses intrépides marins inscrivaient son nom sur les plus belles pages du règne de Louis XIV.

J'ai l'honneur d'être, etc.

KERVYN DE LETTENHOVE.

Saint-Michel, par Bruges, 5 Novembre 1853.

—

Cöln den 6 Novembre 1853.

Geehrtesten Her,

Ihre sehr geehrte Mittheilung vom 29 ten 8 ber hat mich um so mehr erfreut, als der Zweck des von ihnen Praesidirten Vereines, die Erforschung und Erhaltung der in Ihrer Heimath nach vorhandenen deutsche Elemente, meine vollste sympathie hat. Ich bitte den geehrten Mitgliedern des Comité meinen ergebensten Dank für die mir erweisene Ehre abzustatten und denselben zugleich zu verzicheren, dass es mir höchst erwünscht seyn wurde, wenn ich in irgend einer Weise dem Comité nüzlich seyn Könnte. Gegenwartigem erlaube ich mir einige Kleine Schriften aus meines Feder folgen zu lassen,

---

TRADUCTION.

Cologne, le 6 Novembre 1853.

Monsieur,

Votre honorable communication du 29 Octobre m'a été d'autant plus agréable que le but de la Société que vous présidez, la recherche et la conservation des éléments germaniques qui existent dans notre pays, a ma pleine et entière sympathie. Je prie les honorables Membres du Comité de recevoir mes remercîments dévoués pour l'honneur qu'ils m'ont fait, et leur assurer en même temps que je désire ardemment pouvoir être utile au Comité d'une manière

damit sie daraus ersehen mögen, auf welchem gebiete ich mich vorzugsweise versucht habe und in welcher art ich allen Falls im Stande waere, die Bestrebungen Ihres Vereines zu unterstützen. Es ist dies alles was mir Grade zur Hand ist und bitte ich um nachsichtiges Urtheil.

Segen sic herzlich und hohcachtungsvoll gegrüsst von

Ihren ergebensten,

A. Reichensperger.

Berlin, 21 Novembre 1853.

A Monsieur de Coussemaker, Président du Comité Flamand de France.

Monsieur,

Le Comité Flamand formé dans votre ville m'a fait l'honneur insigne de me nommer son président honoraire; veuillez bien auprès de lui être l'interprète de mes sincères remercîments. La faculté vitale de l'idiome flamand doit étonner; après des siècles et sous l'influence dominante de la langue française, il conserve encore toute sa vie et sa popularité. J'applaudis à toutes vos recherches; votre sol est fécond et presqu'intact, vous ne manquerez point de faire une abondante récolte.

---

quelconque. Pour le moment, j'ai l'honneur de vous adresser quelques-unes de mes publications; elles vous feront voir quelles sont sont les matières qui font l'objct de mes études, et en quoi je pourrais seconder les efforts du Comité. Voilà tout ce que je puis faire, et je réclame votre indulgence.

Recevez, etc.

Signé, A. Reichensperger.

Nous autres Allemands nous nous sentons toujours vos anciens compatriotes ; le dialecte que vous ne cessez de parler, s'unit à notre « deutsch. » N'appelez-vous pas Dieu, Père, Mère, Ciel et mille autres choses précisément du même mot que nous? Il faut donc que nous nous entendions sur une infinité d'objets mieux que les étrangers sauraient le comprendre.

Vous consignerez et rassemblerez par la suite de vos travaux, une foule de mots, d'expressions, d'usages et de croyances dignes d'être conservés et examinés de plus près. Je suis impatient de voir votre collection de chansons populaires, qui, je n'en doute pas, sera accueillie avec empressement en France comme en Allemagne.

Je vous prie d'excuser le retard de ma réponse, le dictionnaire Allemand, dans lequel je suis enfoncé, me laisse peu de loisir. J'ai pris la liberté de vous adresser un exemplaire de mon Histoire de la langue allemande que vous recevrez par la voie de M. Heussner, libraire à Bruxelles. Si je pouvais vous être utile en quelque manière, disposez toujours de ma bonne volonté.

Agréez l'assurance de ma parfaite considération.

JAC. GRIMM.

Monsieur le Président et trop bienveillant ami,

J'ai reçu la lettre par laquelle vous voulez bien m'informer que le Comité Flamand de France a daigné m'inscrire au nombre de ses membres honoraires.

C'est grâce à vous, j'en suis sûr, et à vos amicales préventions que m'a été octroyée cette faveur si peu attendue et, hélas ! si peu méritée.

Je suis pénétré de gratitude envers le Comité comme à votre égard ; mais je ne sais en vérité comment mon igno-

rance va se tirer d'affaire pour justifier tant soit peu la confiance que vous semblez mettre en moi.

Certes, si l'amour des études philologiques, en général, et une sympathie admiratrice pour l'institution du Comité Flamand, pouvaient être auprès de vous, Messieurs, des motifs suffisants d'accueil, j'aurais du moins ces titres-là.

Souffrez que je les invoque quand on me demandera le pourquoi de mon admission parmi vous.

Gardien d'un dépôt où abondent les actes écrits en langue flamande, je serai heureux de vous en offrir l'élite et de coopérer ainsi, comme simple manœuvre, à l'édification d'un monument dont vous êtes les savants architectes et les constructeurs habiles.

Soyez, je vous prie, mon cher Président, l'interprète de mes sentiments auprès de Messieurs vos collègues, et agréez une fois de plus, pour vous-même, l'expression de ma haute estime aussi bien que de ma vive amitié.

LE GLAY.

Lille, 18 Décembre 1853.

Bailleul, le 30 Décembre 1853.

Mon cher Président,

Je remercie le Comité des témoignages d'estime que vous avez bien voulu me transmettre, Monsieur le Président, et je me ferai un plaisir de lui communiquer mes faibles travaux, le résultat des recherches que je pourrai faire, et de m'associer d'intelligence toujours et partout avec les travailleurs sérieux dont les efforts tendent à sauver de l'oubli les œuvres de nos pères, les travaux littéraires de nos ancêtres, de nos compatriotes. En face des chefs-d'œuvre de la littérature française, de la grandeur imposante de l'histoire de la France, nous devons être fiers d'appartenir à cette belle nation dont le génie sert de guide à la civilisation de

l'Europe et du monde. Mais dans ce beau pays, nous avons une famille, dans cette histoire générale nous avons notre histoire particulière, dans cette œuvre civilisatrice nous avons notre part à nous ; pour nous, Flamands de France, Français de nation, nous pouvons, nous devons, dignes enfants d'une noble mère, à côté de notre gloire nationale, faire briller l'honneur de notre maison, de notre famille, de notre ancienne et belle Flandre.

C'est dans un livre de poésie flamande que nous avons appris à lire, c'est en flamand que nous avons exprimé nos premières pensées, c'est dans cette langue que nous avons été initiés aux saints Mystères de la Religion. Notre affection pour ce vieil idiome date de loin ; aussi elle est profondément gravée dans notre cœur et ne s'en effacera jamais. Voilà pourquoi, Monsieur le Président, vous pouvez compter sur mon concours pour élever l'édifice dont j'ai vu poser la première pierre ; malheureusement, malgré l'amour du flamand qui me sert de devise, mes forces ne me permettent pas de remuer de lourds fardeaux ; si je ne puis prendre place ni parmi les architectes, ni parmi les directeurs des travaux, vous trouverez toujours en moi un ouvrier courageux, un aide plein de bonne volonté.

J'ai été témoin des sympathies qui ont accueilli en Belgique, en Hollande et jusqu'en Allemagne, l'apparition du Comité Flamand de France; je vois avec bonheur dans vos deux lettres que l'œuvre que nous avons fondée est destinée à vivre et même à jeter un certain éclat. C'est que cette œuvre a été mûrement méditée avant que d'être entreprise, et que depuis elle a été dirigée avec un rare talent. Grâce à vos lumières et à votre zèle, Monsieur le Président, grâce au concours actif de mes collègues, l'avenir appartient à notre Comité. J'approuve sans réserve la décision qu'a prise le Comité de tenir, tous les ans, quelques séances extraordinaires dans les principales villes, du ressort de notre Société. Il y a encore des incrédules qu'il faut convaincre,

des sympathies cachées qu'il faut réveiller, et des railleurs peut-être que les véritables succès obtenus, vont réduire au silence.

Notre première publication, minime en apparence, a cependant une valeur bien réelle. Le succès qu'elle obtient est pour nous un puissant encouragement; le bien qu'elle fera dans nos campagnes vous a mérité des éloges publics dans les journaux et des applaudissements tacites, mais qui ont dans l'intimité une force morale qui nous concilie tous les cœurs.

Je ne crains pas de me tromper en assurant que votre prochaine publication obtiendra un succès analogue. Les amateurs, les curieux, les véritables amis de notre langue se disputeront notre premier volume. En voyant ressusciter des souvenirs qui touchent de si près à chacune de nos familles, bien des Français de fraîche date rougiront du mépris inintelligent dont ils ont cru pouvoir couvrir leur langue maternelle, et les œuvres de leurs ancêtres, de leurs parents peut-être. Des ressources imprévues viendront vous encourager à continuer votre œuvre, et tous, Français ou Flamands, compatriotes ou étrangers, reconnaîtront l'utilité réelle de nos recherches.

Vous trouverez après ma lettre une pièce de vers Flamands : « La séparation de Jésus et de sa Sainte-Mère ». On vient de me la remettre à l'instant. Je n'ai eu que le temps de la parcourir, et je pense qu'elle mérite d'échapper à l'oubli. Elle renferme de beaux vers. Voyez par exemple, de quelle manière la muse flamande peint la Sainte Mère suspendue au cou de son fils qu'elle enlace de ses bras tremblants :

. . . En blyft aen synen hals met bevend' armen hangen.

Cette pièce est l'œuvre d'une muse bailleuloise, de Madame Delrue, née Sophie Fourmentel.

Recevez, etc.

A. Ricour.

ODES

AU COMITÉ FLAMAND DE FRANCE,

PAR

MM. VAN DUYSE, DE GAND, ET BELS, DE WORMHOUDT.

—

Il y a une dizaine d'années, c'est-à-dire long-temps avant qu'un Flamand de France songeât à découvrir les œuvres littéraires de ses pères, un Flamand de Belgique faisait connaître dans le « Belgish Museum », la vie et les poésies du Dunkerquois De Swaen. Ce Belge était M. Prudent van Duyse, archiviste de la ville de Gand. Nous l'en remercions bien cordialement, et nous espérons qu'il ne trouvera pas mauvais que nos compatriotes fassent ici sa connaissance.

M. Van Duyse est un des écrivains les plus féconds et les

plus populaires de la Flandre belge. Il n'y paraît pas un journal flamand où sa plume n'ait tracé quelques lignes, et tout ce qui peut glorifier la Flandre et son histoire fait vibrer sa lyre. Nous avons de lui plusieurs poèmes qui jouissent d'une haute estime sans son pays et en Hollande, entre autres le « Klaverblad » la feuille de trèfle, ses « Kindergedichten » poésies pour l'enfance, ses « Méditations tirées de l'Imitation de Jésus-Christ », et ce beau « Chant de l'Esclave germain », que M. Auguste Clavareau a traduit en vers français :

César pense-t-il donc poser son pied de fer
Sur nous, enfants du Nord, sur nous, race indomptable,
Sur nous, de liberté semence impérissable?
J'ai vu ce grand empire, et ces nains élevés,
Qui, sans respect des Dieux, sans dignité de l'homme,
Esclaves abrutis de leurs sens énervés,
Au sein des voluptés ont déshonoré Rome ; —
Et la rougeur au front, d'un spectacle odieux,
Plein de honte, indigné, j'ai détourné les yeux ! . . . .
. . . .

A cette élégance, à cette vigueur de style, M. Van Duyse joint encore le talent d'improviser les vers avec une rare facilité. Une anecdote le prouve : Un jour, le célèbre improvisateur français, Eugène De Pradel, était à Gand, et donnait dans cette grande ville une soirée littéraire. La foule fut compacte. Le poète la pria de lui indiquer le sujet d'une tragédie ; elle lui jeta le nom d'Artevelde, le fameux Rewart de Flandre, celui qui l'avait soulevée contre la domination étrangère et avait fait rejaillir sur Gand l'éclat des capitales les plus renommées. Pradel improvisa aussitôt sur ce héros un drame qui impressionna si profondément l'assistance qu'elle éclata en bravos et en applaudissements. Van Duyse était témoin de ce succès ; tout ému, possédé de ce dieu qui agitait les « vates » de Rome, entraîné par lui, il monta sur l'estrade à côté de Pradel, et là, il récita d'un trait, en vers

flamands, la tragédie que venait de composer le poète français. Pradel demeurait ébahi, il ne comprenait rien à ce qu'il entendait. Etait-ce une protestation? Etait-ce une parodie? Mais il comprit lorsque son émule lui répéta en français ce qu'il venait de dire au public et qu'il termina par l'éloge de son frère en poésie. Les deux poètes s'embrassèrent avec effusion, les applaudissements redoublèrent; jamais triomphe n'avait été plus complet.

Un autre jour, c'était le 13 Septembre 1850, M. Van Duyse se rendait au Congrès néerlandais d'Amsterdam. En descendant du bateau à vapeur, « l'Amicitia », qui l'avait conduit d'Anvers à Rotterdam, il lui fallut exhiber son passeport à la police hollandaise. Notre voyageur lui fit observer qu'il était néerlandais.

« Ik ben nederlander », dit-il;

— De quelle ville?

— De Gand.

— Gand n'est pas en Néerlande; il me faut votre passeport et vous me suivrez au bureau de la police.

Arrivé là, Van Duyse dit au commissaire :

« Vous m'avez soutenu, Monsieur, que je n'étais pas néerlandais; je prétends, moi, que je le suis; car, s'il est vrai que la langue fait la nation, quiconque parle la langue néerlandaise est néerlandais. Or, cette langue est la mienne, et pour preuve, je vous réciterai par cœur le poème de votre « Helmers » sur la nationalité hollandaise. »

Et Van Duyse se mit à déclamer ces beaux vers :

'T was groot toen Brennus, etc.

L'homme de la loi n'en exigea pas davantage et donna congé au poète.

M. Van Duyse nous a laissé un échantillon de son remarquable talent d'improvisateur. Le 30 Juillet 1851, le chantre des ballades flamandes vint à Bergues pour nous serrer la

main. Le soir, nous l'accompagnâmes dans la visite qu'il fit aux ruines de St-Winoc, où se jouaient alors les pâles rayons de la lune, et, en descendant de la colline séculaire, il se trouva en présence de notre beffroi, chef-d'œuvre d'architecture qui fait souvenir de l'indépendance communale de la Flandre. A la vue de ce grâcieux monument, son génie l'inspira et nous recueillîmes les strophes qui suivent :

Uw Belfort ryst daer nog, als reuzenbeeld der vaderen,
En spreekt ons van den tyd, sints lange weggestroomd
De vreemdelingen die 't aloude Bergen naderen,
Zien zich door hem verwellekoomd.

De beiaert, die daer klinkt in vaderlandsche noten,
Getuigt van 't vlaemsch genie dat hem een stemme schonk,
En schynt 't oud vlaemsche lied, harmonisch uitgegoten,
Doortinteld van germaenschen vonk.

Maer vasten zegelmerk der onvergeetbre dagen
Is 't dietsch, het heilig dietsch, nog levend op dit strand,
De moedertale, die tot vrienden en tot magen
Ons omschept by een druk der hand, etc.

. . . .

Traduction. — Votre beffroi se dresse encore comme un souvenir gigantesque des ancêtres, et nous parle des âges qui depuis long-temps ne sont plus ; il sourit aux étrangers qui approchent de l'antique cité de Bergues.

Le carillon qui carillonne l'air de la patrie, témoigne du génie flamand qui lui donna la voix ; il tinte la chanson flamande en harmonieuses cadences et rappelle son origine germanique.

Mais la véritable trace des jours passés, c'est la langue, la sainte langue de la Flandre, qui vit encore dans ce climat ; la langue maternelle qui convie parents et amis à se serrer la main.....

Lorsque le poète gantois nous adressa ces vers, qu'il appelle « Kniedicht », parce qu'ils ont été écrits sur le genou, rien n'annonçait encore qu'un Comité devait s'organiser à Dunkerque pour rechercher les traditions historiques et populaires des Flamands de France. Aujourd'hui que l'amour du pays natal a réuni quelques-uns d'entre eux, pour deviser, à certaines époques de l'année, sur ce qu'ont fait leurs pères, M. Van Duyse n'est pas resté indifférent à cette pensée. Il les en a félicités dans un épithalame qu'il leur a envoyé, et dont l'élévation des idées, unie à la grandeur des images, rappelle la parole sublime de Bossuet sur la naissance et la chute des empires :

AEN 'T VLAEMSCH COMITEIT VAN VRANKRYK.

I.

Neen, gy zyt ons niet vreemd geworden,
Ons, kinderen van 't vlaemsch gezin,
Gy, die niet vreemd zyt uwen vaderen,
Gy, wien vlaemsch bloed nog vloeit door de aderen,
O Broeders, vlaemsch van ziel en zin.

Neen, gy zyt ons niet vreemd geworden,
O vrienden, waerdig 't neerlandsch lied,

TRADUCTION.

AU COMITÉ FLAMAND DE FRANCE.

I

Non, vous ne nous êtes pas devenus étrangers, à nous, enfants de la Flandre! Vous n'êtes pas étrangers à vos pères, vous qui avez encore du sang flamand dans les veines, ô frères, flamands de cœur et d'âme.

Non, vous ne nous êtes pas devenus étrangers, amis, dignes membres du corps néerlandais, restés fidèles aux antiques traditions,

Die, aen uw ouden haerd gezeten,
Daer vry van aller menschenketen,
    Nog aen uw Vlaendren hulde biedt.

Neen, neen, gy zyt, gy blyft ons allen
    In de oude tale stamverwant,
In de oude tael, die Helden spraken,
Beschermster hunne vrye daken,
    Ten spyte van elk dwingeland.

Ia, mint die moedertael van mannen,
    Wier fierheid voor geen sterfling boog;
En wy, ook schuw voor elk verslaven,
Wy drukken u de hand, o Braven,
    Die onzen handdruk tegenvloog.

De moeder juicht, als na veel sukklens,
    Uit vreemden vord haer zone keert
Naer 't lachend land van liefde en ruste,
Waer zy hem eens in sluimring suste,
    By 't lied den eeuwen afgeleerd.

---

vous qui, libres de tout servage, avez encore de l'amour pour votre Flandre.

Non, non, vous êtes, vous nous restez tous, attachés à la vieille langue, à cette langue que parlaient les héros et qui abrita leurs demeures contre la tyrannie, à la honte de tout pays asservi.

Oui, aimez la langue de ces hommes dont nulle puissance ne fait courber la fierté; et nous aussi, ennemis de tout esclavage, nous vous serrons la main, ô braves, qui nous rendez notre serrement de main.

La mère se réjouit, quand après bien des craintes, elle voit son fils revenir des pays lointains, vers la patrie, la riante terre de l'amour et de la paix, où elle l'a bercé dans l'anxiété avec les chants des siècles passés.

Der heilge tale niet vergeten,
Heft hy maer 't woord van: moeder! aen,
Of, in zyne armen reeds gevlogen,
Ontsnapt er haer' ontgloeiden oogen
Een traen, een zaelge welkomtraen.

II.

Drie eeuwen zyn byna vervloten,
Sints u het zwaerd heeft afgescheurd
Van Vlaenderen, van ons, de tetgen
Eers Breydels, Rubens, ja, der Belgen,
Wien eeuwge wierook tegengeurt.

Drie eeuwen! maer hoe langen tyde
En stondt ge niet aen onze zy'!
Hoe vele lauwren, die we samen
Vry buitten!... Hoe vele eedle namen,
Die ge u herinnert zoo als wy.

Drie eeuwen! en aen de oude dagen
Getrouw, ryst gy met fier gelaet

Il n'a pas oublié la langue sacrée; à peine a-t-il prononcé ce seul mot: mère! qu'elle vole dans ses bras et qu'une larme, une larme de bonheur, s'échappe de sa paupière.

II.

Trois siècles sont à peine écoulés depuis que le glaive vous a séparés de la Flandre, de nous, qui sommes du sang de Bredel, de Rubens, oui, des Belges en l'honneur desquels brûle l'encens éternel.

Trois siècles! mais combien long-temps ne fûtes-vous pas à nos côtés? Combien de lauriers n'avons-nous pas cueillis ensemble?... Que de noms glorieux dans nos communs souvenirs?

Trois siècles! et vous souvenant des anciens jours, vous vous

Om d' Amstel, Schelde en Ryn te toonen,
Dat gy, als dietsche talezonen,
Nog stout en onomstootbaer staet.

O, wat vergoeding biedt de Heere
In u aen onze treurigheid,
Als Vlamingen dien schat miskennen,
Dien erfeliken schat, en schennen
Der Vaedren vlaemsche majesteit.

O, wat al vreugden voor den Vlaming,
Die, welk een vreemd scepterstaf
Zich over Belgie uit mocht breeden,
Getrouw bleef aen zyn sprack en zeden,
En Cesars deel aen Cesar gaf.

O, wat verwakkring voor ons allen,
Ons, stryderen der Vlaemsche zaek,
Ons, van wie Vlaendrens leste zonen
Eens 't needrig rustverblyf bekroonen,
By 't spreken : « Groot was hunne taek! »

---

dressez fièrement pour montrer à l'Amstel, à l'Escaut et au Rhin, que vous êtes toujours les fils de la Germanie.

Oh! quelle consolation le Seigneur accorde à notre tristesse quand des Flamands nous font retrouver ce trésor perdu, la majesté et la grandeur flamandes de nos pères.

Oh! quel bonheur pour le Flamand qui, tout en vivant sous des sceptres différents, peut rester fidèle à sa langue et à ses mœurs, et donner à César ce qui appartient à César.

Oh! quel encouragement pour nous tous, féaux chevaliers de la cause flamande, nous, dont les derniers fils de la Flandre diront en pensant à nos efforts : « Grande et sainte était leur tâche ! »

De broeder vond den broeder weder,
Verloren in den staetsorkaen.
Wat zegeprael voor ons! wat lauwer!
Hy doet den Belg en den Batauwer
Van broederliefde 't herte slaen.

Voor u blinkt ook, o brave broeders,
Als Noordstar uit der tyden nacht,
De tael, die heilge graven spreken,
Op dat den kindren zy gebleken
Hoe ze op dien gronde werd geacht.

De taelboom, die de Heer er plantte,
Ontlook u weêr in frissche jeugd:
De lente zendt haer zoeten zegen
Den blyhergroenende weêr tegen,
Wiens blad en bloezem 't oog verheugt.

Wie weet, of hy (als in die dagen,
Toen hy zyn welfsel over 't hoofd
Van uw De Swaen koel uit mocht breiden)

Le frère a retrouvé son frère perdu par les luttes politiques! Quelle victoire pour nous! Quel triomphe! Cela fait battre de joie et d'amour le cœur du Belge et du Batave!

Pour vous brille aussi, ô frères, l'étoile du Nord dans la nuit des temps, la langue que parlèrent les nobles Comtes, afin que les enfants puissent apprécier combien elle fut honorée sur cette terre.

L'arbre des langues que le Seigneur planta, reverdit pour vous avec une nouvelle fraîcheur; le printemps lui donne sa douce fécondité, et ses feuilles et ses fleurs réjouissent les yeux.

Qui sait, si (comme en ces jours où il étendait son frais ombrage

Geen nieuwen bard zal overspreiden?
　　Wie weet wat vruchten hy belooft?

III

De tael der vaedren vomt van God zelv',
　　En die staet de echte Belg niet af.
Hem moge een andre vorst beheeren,
Erkentelik zal hy dien eeren,
　　Maer zy blyft hem een zielenstaf.

Wat is de hand van ryksmonarchen
　　By die des Heeren, die ze richt?
Hy winkt, en vorsten storten neder;
Hy winkt, en volken stygen weder,
　　En 't graf hergeeft zyn prooi aen 't licht.

Gy, zonen van Jan Bart, gy, mannen,
　　Voelt, wat het zegt, verwant te zyn
Door tael en zede aen Belgies helden,

---

sur la tête de votre De Swaen) il ne portera pas un nouveau poète? Qui sait les fruits qu'il promet?

III

La langue des aïeux vient de Dieu même, et le vrai belge ne la dédaigne pas. Celui-ci peut servir un autre prince, il l'honorera avec reconnaissance; mais cette langue, elle lui restera comme un appui pour son âme.

Qu'est le pouvoir des princes de la terre en présence de celui de Dieu qui les gouverne tous? Il fait un signe, et ils disparaissent; il fait un signe, et les peuples revivent et la tombe rend sa proie à la lumière.

Vous, fils de Jean Bart, sentez combien il est beau d'être alliés par la langue et l'histoire aux héros de la Belgique! Vous touchez

Die dwang tot in het Oosten velden,
En broeders blyven van den Ryn.

O, wekt 't gewyde vuer uyt de aschop,
Eer 't gansch vervonkele en verdoov',
Dier Poëzy der oude dagen,
Vertolkt in liedren en in sagen,
In wondren vol naïef geloof!

Spoort ze op in 't dichterlik gehuchte,
Der theocrietsche fluite waerd:
Daer leeft ze nog by 't spinwiel-ronken,
Daer zweeft ze nog rondon de vonken
Van een aertsvaderliken haerd.

Heft 't choorlied aen met Ryn en Schelde:
Fransch-Vlaendren zinge in dietsche tael,
Den noordschen rei ten stut en steune,
En dat er Frankryk zelf van dreune,
En toejuiche aen uw zegeprael!

---

aux chants de l'Occident, et vous restez frères des enfants du Rhin !

Oh ! faites jaillir l'étincelle du feu qui couve sous la cendre, avant qu'il s'affaiblisse et s'éteigne ! Que la poésie des vieux jours se ranime en chants et en sagas pleins de croyances merveilleuses et vaines !

Que l'on accompagne de la flûte de Théocrite les vers qui résonnent encore, avec le murmure du rouet, autour du foyer domestique !

Répétez vos chansons en chœur avec le Rhin et l'Escaut ! Que la Flandre française redise en langue tudesque le vieux chant du Nord et que la France elle-même applaudisse à vos hymnes de triomphe !

Knielt tusschen uwer vaedren grayen
En uwer kindren wiegen neêr,
En bidt in 't vlaemsch tot d'Oppervader !
Zoo klimme uw rein gebed hem nader !
Zoo blooz' fransch-Vlaendren nimmermeer !

Gent, 10 July 1853.

PRUDENT VAN DUYSE.

La langue flamande, ce débris échappé au naufrage d'une nationalité forte et fière, a le singulier privilége d'exciter l'enthousiasme chez ceux qui l'ont sérieusement étudiée et cultivée. A une époque où les véritables principes de la philologie étaient encore inconnus, Becan et Van Schriek ont écrit des in-folio pour prouver, l'un, qu'Adam, le père des humains, avait parlé le flamand, l'autre, que cet idiome avait donné naissance à la langue hébraïque. Sans doute leurs théories sont tombées sous le ridicule, mais elles trouvent leur excuse dans l'exagération du patriotisme de ces étonnants érudits du XVII[e] siècle. De nos jours, l'étude de la langue et de littérature flamandes est reprise avec une nouvelle ardeur, non-seulement dans les provinces qui constituèrent l'ancien comté de Flandre, mais encore en Angleterre et en Allemagne, où les docteurs Bowring, Bosworth, Mone et Hoffmann Von Fallersleben font admirer la richesse du génie flamand.

La Flandre française n'est pas restée étrangère à ce mouvement intellectuel qui se manifeste dans tout le nord de

---

Agenouillez-vous entre les tombes de vos pères et les berceaux de vos enfants ; invoquez en flamand le Très-Haut ! Que ce soit dans cet idiome que votre fervente prière monte jusqu'à lui, et que la Flandre française soit heureuse à jamais !

Gand, 10 Juillet 1853.

PRUDENT VAN DUYSE.

l'Europe, et un de ses enfants, M. Bels, de Wormhoudt, a voulu, lui aussi, fêter le retour de la muse qui inspirait nos bons vieux trouvères :

ONZE MOEDER-TAEL,

AEN HET VLAEMSCH COMITEYT VAN VRANKRYK.

Tael ongelooflyk zoet, Prinses van alle taelen,
Gebooren om de kroon van anders hoofd te haelen :
Vol zins, vol diftigheyds, vol luysters, lang en ruym,
En die wel derven kont het fransch en engels schym.
Tael ryk en onvermengt, tael om ten loon te draegen ;
Godin ! die niet behoeft een woord te loopen vraegen
En haelen tot uw'hulp : tael van gelukkig slag,
Die gantsch Europa door de taelen trotsen mag.
Schier d'oudste die men vind, niet om te wederleggen :
Hy buyge van de zyn' die wil, wy zullen zeggen
Dat onze tael de haer' zoo ver te boven gaet,
Als van den zwarten nagt de he!d're zonne staet.

Bels (te Wormhout in fransch-Vlaender)

TRADUCTION.

O langue si douce, reine des langues, née pour porter la couronne et faire tomber le sceptre des mains d'autrui ; tu es pleine de sens, de profondeur et de clarté, et tu n'as pas à rougir devant l'anglais ni le français ; langue ample et riche, faite pour occuper le premier rang, déesse qui dédaignes d'emprunter un seul mot à tes rivales ; langue de bonne race, tu es digne de parcourir l'Europe entière, tu es presque la plus ancienne dans le monde. On peut ne pas être de cet avis, on est libre ; quant à nous, nous dirons que notre langue surpasse les autres autant que le brillant soleil est éloigné de la nuit obscure.

Louis De Baecker.

—

LETTRE

A M. De Coussemaker,

Président du Comité Flamand de France.

Paris, 25 Mai 1853.

Mon cher Président,

J'ai reçu, avec reconnaissance, l'annonce de mon affiliation à votre « Comité », en qualité de correspondant. Je ne puis pas vous assurer d'un concours bien actif ni bien utile ; mais j'y ferai de mon mieux; ma bonne volonté vous est acquise. Je regarde comme d'une réelle valeur historique l'institution du «Comité» que vous présidez. C'est la première, que je sache, qui ait jamais été fondée en vue d'une application de la langue flamande à l'étude de l'histoire de notre pays flamand. En outre de son caractère littéraire, le but historique de notre «Comité» me semble avoir la plus haute portée. La part de gloire littéraire flamande que réclame notre contrée, ne lui est pas déniée par notre ancienne patrie; elle se pare même des lauriers flamands qui n'ont pas cessé de fleurir sur notre sol; c'est la France, notre seconde patrie, en ce point quelque peu marâtre, qui, à plaisir, renie notre passé, et s'efforce même de déraciner les rameaux qui végètent encore sur la terre flamande. A nous de prouver à la France que nous avons eu une individualité littéraire flamande, à nous de la forcer à reconnaître que, lorsqu'elle s'est assimilé notre territoire, nous ne lui avons pas apporté moins de valeur intellectuelle que de puissance maritime et politique.

Si l'œuvre de l'un de nos enfants de l'ancienne Flandre flamingante était aujourd'hui couronnée aux académies de Gand ou de Harlem ; si un fils de l'Alsace, émule des Klopstock et des Schiller, remportait une palme aux concours

littéraires de l'Allemagne; la France ne devrait-elle pas les accueillir au même titre qu'elle s'enorgueillit des triomphes de Jasmin, le poète provençal? Puisqu'elle entremêle, dans sa couronne poétique, les œuvres latines, bourguignonnes, bretonnes et provençales, depuis Ausone et Santeuil, jusqu'à La Monnoie et Jasmin; il faut également qu'elle accepte les œuvres flamandes, qui se rattachent, plus qu'aucune autre, au berceau de la nationalité française; car c'est nous, il faut le redire, nous seuls en France, qui avons conservé la trace du langage de nos ancêtres franks, la vieille langue des fondateurs de la monarchie française (1).

Il y a mieux: Un bel exemple nous est donné par l'Espagne, qui se glorifie même du « Gilblas » français, comme d'une des œuvres les plus charmantes qu'ait inspirées le génie espagnol. Oui, il faut désormais que tout dialecte local soit admis à servir de véhicule au génie; il faut que toute idée française, utile et patriotique, soit accueillie quel que soit le dialecte de la province qui la fasse éclore (2). Nous avons, quant à nous, à rappeler à nos compatriotes, les titres d'honneur du vieil esprit flamand, qui s'est montré glorieusement à toutes les phases de notre histoire, dans les armes, dans les lettres, dans la défense de la liberté comme de la religion. A vrai dire je n'attends pas que la langue flamande reconquière jamais l'entière prépondérance qu'elle possédait jadis; depuis près d'un demi siècle je l'ai vue décroître chaque jour, et je ne conserve point une telle ambition; mais je ne crois pas qu'il faille, non plus, s'exagérer l'idée de sa décadence.

Que ce ne soit plus à titre de langue nationale que nous prétendions raviver la langue flamande dans nos contrées, soit; mais nous aurons déjà mérité du pays, en provoquant

(1) Les « Flamands de France », par L. De Baecker. 1851, page 26.
(2) « Des Nibelungen », par L. De Baecker. 1853.

la génération contemporaine à ne pas négliger l'étude de la langue de nos pères, à rouvrir des écoles où les éléments de cette langue soient enseignés, et à ce que chacun se la rende familière (1). Quelle inconséquence de notre part, en effet! Nous nous opposons à ce que nos enfants apprennent le flamand, et nous leur donnons des gouvernantes anglaises ou allemandes pour leur inculquer les éléments de l'anglais et de l'allemand dès le jeune âge; mais avec des bonnes flamandes, et laissés dès l'enfance à la pratique de la langue du pays, nos fils apprendraient l'anglais et l'allemand avec la plus grande facilité. Nous leur faisons enseigner l'italien pour chanter « Di tanti palpiti », et nous ne voulons pas qu'ils apprennent le flamand pour être mis à même de comprendre bientôt toutes les langues utiles de l'Europe. Oui, ne fût-ce qu'au point de vue utile et commercial, le flamand nous serait précieux, en nous rendant aptes à comprendre aisément l'anglais, l'écossais, l'allemand, le hollandais, le danois, le suédois, le russe, tous les dialectes du Nord, avec lesquels il a d'étroites affinités.

Je viens de dire le Russe même, qui confine aux dialectes asiatiques. Les immenses travaux philologiques, qui se poursuivent en Allemagne et en Angleterre sur la langue sanscrite de l'Inde, nous découvrent chaque jour les sources lointaines où presque toutes les langues de nos contrées occidentales ont été puiser, et la comparaison des vocabulaires nous amène aux plus étonnants résultats. Qu'est-ce que le « Kolockol » de la République de Novogorod au XIe siècle (2), sinon la

(1) Un pas a été fait dans cette voie. En 1851, le clergé de nos arrondissements flamands a demandé que la langue flamande fût enseignée dans les écoles primaires, et en 1853 le conseil académique du Nord a autorisé, dans sa séance du 27 janvier, les instituteurs des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, à enseigner la lecture en flamand, pour que les enfants, dont le flamand est la langue maternelle, puissent apprendre le catéchisme et se préparer à la première communion.

(2) Voyage en Russie par Ch. De Saint-Julien..

« Klocke » des communes flamandes du moyen-âge, que notre Faulconnier orthographie la « Clogue de la loi » (page 36 du tome 1er) ? Qu'y aurait-il d'étrange d'ailleurs que les Flamandes de Rubens eussent, dans les veines, du sang des Circassiennes qui peuplent les sérails de l'Asie, des « Tcherkesses », dont une etnographie timide encore, croit que les Flamands pourraient bien descendre ?

Nous aurons mérité des savants, des antiquaires, des archéologues, si nous parvenons à retrouver quelques titres historiques de l'illustration flamande de notre pays. C'est notre Comité qui est appelé, je crois, à éclairer au flambeau de la langue flamande, bien des points obscurs de l'histoire des Forestiers et des premiers Comtes ou Marquis de Flandre. Est-il bien certain, par exemple, que « Vlaenderen », la Flandre, le pays, « de Land », vienne de la même origine que « Vlaemsche », le flamand, le langage, « de Tael » ? Le premier Bauduin n'aurait-il pas été surnommé « bras de fer » (ferreus) par des chroniqueurs français, traduisant à la lettre le surnom de « Yseren », qu'il portait, pour être né sur les bords de « l'Yser » ? Au dire de l'historien d'Oudegherst (page 85), le comte Bauduin, de Mons (1068), parlait le flamand comme le français et le latin. Ces langues lui étaient sans doute également nécessaires.

C'est aussi notre Comité qui donnera, je pense, la solution de la question posée, dès 1844, au « Comité historique du département du Nord », et qui n'y fut traitée que par des Français, de la délimitation des langues française et flamande, dans les communes du Nord et du Pas-de-Calais ; nous seuls ferons toucher du doigt la portée réelle de cette géodésie linguistique. Nous devons nous garder de conclure trop résolument, comme on l'a fait, que la langue flamande se retire « rapidement » devant son « adversaire ». Mais d'abord, qu'est-ce à dire ? Il n'y a point ici « d'adversaires » en jeu. Les deux langues sont à titre égal, comme toutes celles qu'il a plu à Dieu de donner à l'homme, des moyens divers départis

à ses organes pour accomplir les destinées diverses qui lui sont ouvertes dans les voies de la civilisation. Gardons-nous encore de juger du peuple d'un pays en général, d'après le petit nombre des classes riches et instruites, lesquelles sont à peu près les mêmes partout. Déjà, il y a cinq cents ans, dans le monde des Seigneurs et des Chevaliers flamands, le français se parlait et les actes publics étaient rédigés dans cette langue. Mais, que l'on vienne, aujourd'hui même, à Dunkerque, aux heures de marée, sur le port ou sur le marché du Mynck, que l'on parcoure les rues de Dunkerque, un samedi soir, lorsque toutes les bonnes (de meyssens) balaient le devant des maisons. C'est là que l'on jugera où en est chez nous la langue française, parmi le populaire, dans les conversations de matelots et de marchandes de poissons, dans les propos échangés de l'un côté à l'autre de la rue. Après cela, de Dunkerque, ville à population cosmopolite, transportons-nous en idée dans le fond des villages de l'arrondissement d'Hazebrouck; et l'on aura une juste opinion du degré de vitalité conservé par la langue flamande après bientôt deux siècles de sa proscription légale. Sans doute, il y a décroissance, c'est évident; mais cette décroissance est-elle aussi avancée qu'on le dit? Le flamand est-il condamné à mort, ainsi que l'a prononcé un historien de Dunkerque? Cela est-il nécessaire? C'est-il un bien? et ne pourrait-on, sans péril, faire usage simultanément des deux idiomes? « That is the question ». En Russie, les gens bien élevés parlent, dit-on, cinq ou six langues.

Notre Comité aura son mot à donner sur les questions faites dernièrement au Congrès scientifique d'Arras quant à l'époque où la langue flamande était usitée à Saint-Omer, et plus loin sans doute, sur le territoire de la Morinie, ainsi que le font supposer les traces qui en subsistent dans les dénominations locales et dans le patois du pays. Notre Comité fera ressortir et expliquera les vestiges du flamand qui se retrouvent à Saint-Omer, dans « Arkdeure, Coolhof, Mynck, Vierschaer,

Livestraete, Gewichtestraete, Hoelstraete, Kockinnestraete, les Meldycks, le Cingledyck, le Bisvaert, le Liennevaert, la rue de la Flaque (1), la rue du Clocheman ». Nous rectifierons les mots tronqués dans les historiens modernes du pays. Nous ne dirons point que les « Cellebroers », les frères Cellites, chargés de conduire au cimetière les corps des suppliciés, étaient appelés « Chairbrours », parce qu'ils étaient des « brouetteurs de chair ». Nous ne dirons point que l'on donnait à la « Cloche » de N. D. de Saint-Omer l'épithète de « Belle », attendu que pour nous « Belle » est un synonyme de « Klocke » (2). D'après la loi de Saint-Omer, en 1270, le meurtrier n'était quelquefois soumis qu'à la cérémonie de la «Zoeninghe». Ce mot, étrange aujourd'hui en Artois, se comprend encore fort bien pour nous, « Zoeninghe » veut dire en flamand : « Expiation des péchés ».

Peut-être aurons-nous aussi des explications rationnelles à donner sur les Flamands de « l'Ysel », comme sur le nom flamand de Lille, « Ryssel » orthographié « Rychele », dans l'excellente « Cronike van Vlaenderen », et sur les vestiges flamands qui restent aussi à Lille, mais moins qu'à Saint-Omer. Le nom de « Kraene » donné à la grue aux fardeaux, dans le patois de Lille, viendra peut-être du grec (3); mais à coup sûr, nous le revendiquerons comme pur flamand. Le mot de « Cambier » appliqué aux brasseurs, et d'origine douteuse selon le même auteur (page 152), viendra pour nous certainement de « Kan-bier, Kanne-bier », pot de bière. Le « Meulekin », voile de la toilette des dames lilloises, sera évidemment aussi pour nous d'origine flamande, ainsi que beaucoup de mots français en « quin », tels que « mannequin, bouquin », etc. Enfin, si les révolutionnaires lillois de 1793 avaient su le flamand, la cour du « Papegai » à

(1) Ménage dit que le mot « Flaque » vient du flamand « Vlack ».

(2) Histoire de Saint-Omer, par Derheims. 1843, pages 564 et 594.

(3) Histoire de Lille, par V. Derode. 1848, tome 1, page 91.

Lille n'aurait pas été nommée la cour du « Geai », en haine du « Pape », que l'on voulut ainsi supprimer, sans doute ; ils auraient su que « Papegai » est en flamand le nom « bien inoffensif du « perroquet ».

Notre Comité flamand devra surtout, mon cher Président, se donner la mission de recueillir les faits de notre ancienne histoire locale, trop oubliés par notre premier historien.

Dunkerque, et j'entends par ce mot l'ancienne Flandre maritime, sol et population, Dunkerque a toujours eu le caractère flamand très-marqué, jusqu'au milieu du XVIIme siècle, qu'il fut acquis à la France ; sans qu'un siècle et demi de la domination espagnole eût altéré en rien la langue parlée originairement dans le pays. Car, malgré la transmission de notre territoire flamand à une souveraineté méridionale, l'idiome germanique était resté persistant parmi nous, toujours vivace sur le sol de notre pays, essentiellement germanique (1). Nous ajouterons qu'après un siècle et demi passé sous la domination française, sous la pression de l'envahissement universel du langage français, le peuple de notre Flandre maritime n'avait encore rien désappris de sa langue primitive. Le « Nederduitsch » fut toujours conservé parmi nous, malgré les changements de circonscription territoriale que la politique et la guerre nous firent subir. Et lorsque Louis XIV s'empara de cette partie de la Flandre, la langue maternelle (de moeder-tael), la langue de l'ancienne patrie (van 't vaderland) continua d'y être pratiquée, intacte, malgré l'influence dominatrice de la littérature du grand siècle ; malgré les ordonnances de Juin 1663 et de Décembre 1684, corroborées par le décret de la Convention du 2 Thermidor an II, qui rendirent obligatoire, sous peine de nullité, l'emploi du français pour les actes publics et les procédures (2).

(1) Les Flamands de France, par L. De Baecker. 1851, p. 27.
(2) Merlin. Répertoire de Jurisprudence. V° langue.

Cette fois, les Flamands furent décidément vaincus, et ils ne se relevèrent point de la proscription lancée contre leur langue originaire, comme ils y avaient réussi, en pareille circonstance, au temps du comte Gui en 1291, et sous le duc Jean de Bourgogne en 1405 (1).

M. Raymond de Bertrand, dans sa récente « Histoire de Mardick », fait remarquer fort justement, page 302, qu'à Dunkerque, dans la première partie du XVIIIme siècle, les militaires et les fonctionnaires seuls parlaient le français. « A Bailleul, dit Forster (2), nous entendîmes le peuple parler flamand dans le marché; cet idiome est en usage là jusqu'à Dunkerque. Le français qu'on y parle n'est qu'un patois inintelligible ; ce n'est pas un dialecte provincial, c'est l'idiome d'un peuple qui parle avec effort une langue étrangère ».

Dans un imprimé, sous le titre : « Avis important aux Dunkerquois », sur la nomination de leurs officiers municipaux, du 12 Janvier 1790, imprimé chez Em. Laurenz, in-8° de 4 pages, l'auteur anonyme, qui serait assurément aujourd'hui un membre de notre « Comité Flamand de France », et que j'ai des raisons de soupçonner être l'ancien procureur du roi de l'amirauté, Coppens, l'auteur veut qu'on choisisse un « Maire qui parle la langue du peuple, l'idiome flamand » ; il veut qu'on choisisse, pour le corps municipal, deux ou trois hommes de la classe respectable des citoyens, connus sous la dénomination de « Baes », et qui ont la bonhomie de se croire inférieurs à des hommes qui se qualifient eux-mêmes « gens comme il faut ». Les gens, ainsi désignés « comme il faut », étaient sans doute ceux qui parlaient exclusivement le français.

C'est de la révolution de 89, à proprement parler, et sur-

(1) Les Chroniques de Pierre d'Oudegherst. 1561, p. 316, v°.

(2) Voyage philosophique et pittoresque sur le Rhin, dans la Flandre, le Brabant, etc., fait en 1790 par G. Forster. Paris, an III de la Rép. 2 vol. in-8°.

tout du commencement de ce siècle, où la France traita l'Europe en pays conquis, que nous avons vu s'opérer le mouvement rétrograde de la langue flamande. Peut-être la Belgique elle-même s'est-elle, à cet égard, ressentie de l'influence de son annexion temporaire à l'empire français. C'est de cette époque que chez nous les écoles flamandes se fermèrent, que les imprimeurs n'eurent plus de petits livres d'éducation ni de religion à éditer, que les amis de la poésie flamande ne se réunirent plus qu'à de rares intervalles, pour des lectures ou des représentations théâtrales.

Il nous souvient d'avoir eu pour maître de flamand, à peu près vers l'époque de 1806 à 1808, un des derniers maîtres qui sans doute ont professé à Dunkerque l'enseignement de la langue de nos pères. Il avait nom Bernard Legrand, était natif d'Ekelsbeke, et avait été chantre à l'abbaye de Clairmarais. Il demeurait rue de Bergues, dite des Récollets, dans l'impasse dite Waeygat. Il me donnait leçon dans des livres format petit in-4°, imprimés à Dunkerque chez Laurenz, et à deux colonnes, l'un en caractères allemands gothiques, l'autre en petite ronde. Si je me rappelle bien, il me faisait faire des analyses grammaticales, dans « l'Histoire de Joseph et de ses frères », et dans des extraits en flamand des « Commentaires de César ». Le fils de mon ancien maître de langue flamande, M. Joseph Legrand, aujourd'hui décoré de la croix d'honneur, est celui qui a succédé, en 1842, à M. Petit-Genet, en qualité de professeur d'hydrographie à Dunkerque.

Il nous souvient aussi d'avoir assisté, quelques années plus tard, aux derniers essais de représentations dramatiques flamandes que des amateurs des communes voisines vinrent faire sur le théâtre de Dunkerque, rue de Nieuport. Ils y jouèrent une certaine tragédie intitulée « Kobona », et une pièce comique traduite de Molière. C'étaient de simples paysans de notre basse Flandre qui s'exerçaient ainsi à ces jeux de l'intelligence. Ils étaient pleins de zèle pour la chose; mais le talent ne brillait chez eux que par son absence, et ils

ne recueillirent que rires et moqueries de la part des assistants.

Tout nous confirme trop que ce serait vainement qu'on essaierait de rétablir à Dunkerque l'empire de la langue flamande, et les brillants concours poétiques des chambres de rhétorique si aimés de nos pères.

C'est donc au rôle d'historiographe de notre passé que je vois que sera principalement restreint le « Comité Flamand de France » à Dunkerque. Dans cette voie même, il y a beaucoup à faire; car, comme je le disais plus haut, le passé du pays dunkerquois nous est totalement inconnu, au point de vue flamand.

Notre premier historien, Faulconnier, quoiqu'il écrivît en style d'un fort piètre français, ne peut pas être accusé d'une trop grande sympathie pour la Flandre et pour les Flamands. Il était, sans doute, à la suite de son père, du parti français qui aida à faire prévaloir l'annexion de Dunkerque à la France. Faulconnier père fut récompensé de son dévouement par un médaillon du roi et par la charge héréditaire de Grand-Bailli. Nul doute, que le père et le fils ne fussent portés d'inclination, à étouffer toute velléité du passé flamand de la ville, et qu'ils ne se fissent, comme cela arrrive toujours, plus français que le roi de France.

Il est évident que Faulconnier, l'historien, s'est fait dans son livre le complice du parti français contre le caractère, le langage et la littérature du pays. Par position, il pouvait plus librement et mieux que personne puiser aux archives mêmes de la ville, où tant de vieux titres de notre passé flamand reposent; il n'en fit rien, et laissa dans l'oubli toute l'époque moyen-âge de Dunkerque, il y consacre à peine vingt pages. Forcé de parler de la Seigneurie de Dunkerque, il omet cette circonstance importante, selon nous, que l'acte constitutif de cette Seigneurie, par Robert de Béthune à

Robert de Cassel, qui est daté de Courtrai 2 Juin 1320, fut « dit et exposé aux tesmoings, en flameng et en walech » (1).

Il en était de même, dans tous les rapports qu'avaient les Comtes de Flandre avec les communes de notre arrondissement. Par deux grandes chartes en parchemin, reposant aux « Archives de l'Empire», carton J. 549, et datées de Furnes, 6 Juillet 1307, on voit que « les échevins, consans, » bourgmaître, bourgeois et la totalité des communautés de » Bergues et de Bourbourg déclarent que les paix du roy, » auxquels ils sont acceptés, leur ont été expliquées « in fla- » mingo», et leur ont été, ajoutent-ils, « lues, devisées, et » déclamées en notre langue».

Le passé de Dunkerque, je le répète, était purement flamand, rattachés que nous étions alors à la ville de Bruges, que Dunkerque suivait en armes et dont il sortissait par chef de sens (expression de d'Oudegherst), à la ville de Bruges, celui des quatre membres de Flandre dont la prétention historique est d'avoir été le berceau originaire même de la Flandre. Là, Faulconnier a peut-être pour excuse d'ignorer l'histoire; mais, où il n'en a aucune, c'est quand il étouffe sciemment la glorieuse et nouvelle illustration flamande que Dunkerque se conquérait, de son temps même, dans les « Land-Juweel » des rhétoriques de Flandre. Il conspira évidemment, par le silence, contre notre littérature flamande, et, ce qu'un Dunkerquois ne doit pas lui pardonner, il se tut, dans une « Histoire de Dunkerque », sur l'un des plus illustres enfants du pays.

Ailleurs, nous nous proposons de rendre une pleine justice à l'historien de Dunkerque. Nous ferons ressortir tout ce qu'il y a d'utile et de précieux dans son livre, ce qu'on ne retrouve même nulle part que là. Mais il nous est impossible de nous taire sur la faute qu'il a commise en rejetant le passé fla-

(1) Mémoire de Galand sur le droit du roy. Preuve V. 1648 in-folio.

mand de notre histoire. Membre d'une réunion d'amis du langage flamand, qui fut la primitive expression de notre antique nationalité; membre d'un «Comité», institué dans le but d'en rechercher les titres historiques et littéraires, chargé d'en constater les phases de puissance et de décadence, appelé peut-être à en provoquer la renaissance, nous ne pouvons approuver le magistrat qui, occupant une éminente fonction à Dunkerque, depuis l'année 1676 jusqu'à sa mort, arrivée en 1735, a feint d'ignorer, dans une histoire de sa ville natale, publiée par lui, qu'il existait, de son temps même, à Dunkerque, une « Société de Réthorique », composée d'amis des lettres flamandes, et dont plusieurs membres mêmes du Magistrat étaient président et connétable «hooftman en coninckstabel» ; une société qui était, en un mot, une académie au petit pied, telle que celle dont s'énorgueillissent aujourd'hui, et à bon droit, la plupart des grandes villes de France. Dans le temps même où il écrivait, il y avait près de lui, pour prince de la Réthorique, un fonctionnaire rétribué de la ville, le chirurgien juré, renommé comme poète, et ayant été vingt fois couronné dans les concours poétiques du pays de Flandre. Ce poète était auteur de trois œuvres magistrales : la traduction du « Cid » de Corneille, celle «d'Andronic» de Campistron, et la tragédie originale de « la Mort de Charles-Quint », tous ouvrages qui avaient été imprimés à Dunkerque de 1694 à 1707, époque de la mort de De Swaen, auquel de belles funérailles publiques furent faites par ses confrères de la Réthorique et par toute la population qui appréciait son génie. Faulconnier pouvait-il ignorer de pareils faits? Plus tard encore, un recueil de poésies posthumes de De Swaen fut aussi publié à Dunkerque, en 1722, du vivant de Faulconnier. Et dans sa « Description historique de la ville de Dunkerque», qui ne fut livrée à l'impression qu'en 1730, il ne fait aucune mention de tous ces titres littéraires, il ne dit pas un mot de la violente querelle que souleva le déni de justice d'un prix décerné en 1700, par la réthorique de Bruges, à un autre que De Swaen, son

compatriote, dont la célébrité aurait dû faire battre son cœur de Dunkerquois. Les détails de cette querelle sont pourtant consignés dans une protestation imprimée à Dunkerque et répandue à foison parmi toutes les réthoriques flamandes en 1701. Nous espérons que justice sera faite un jour, dans quelque nouvelle et plus complète histoire de la ville de Dunkerque, de cet oubli inexcusable.

Nous trouvons dans « l'Histoire de Dunkerque », récemment publiée, une preuve évidente de l'opinion que nous avançons, que Dunkerque était une ville purement flamande, et que Faulconnier lui a méconnu ce caractère et cette origine. Le nouvel historien a fort bien su mettre en relief de nombreux matériaux flamands qu'il a puisés aux archives locales et dans les titres dunkerquois épars dans les archives de la chambre des Comptes à Lille. Cependant, malgré son désir de se dire dunkerquois d'adoption, cet écrivain ne peut pas être tenu par nous pour véritable flamand. Malgré son talent et les œuvres qui l'appuient, on voit trop encore dans son livre qu'il est étranger au langage du pays. L'emploi qu'il fait des documents flamands, ignorés ou négligés par Faulconnier, l'interprétation de beaucoup de termes flamands, tout cela est incomplet, souvent erroné sous sa plume. Il traduit trop notre langue selon l'esprit de la langue française qu'il manie, du reste, avec une aisance parfaite et une grande habileté. Son travail, enfin, de beaucoup supérieur assurément à celui de Faulconnier, ne suffit pas à la réhabilitation que Dunkerque attend de son historien à venir, au point de vue flamand (1).

(1) « Histoire de Dunkerque. » Lille 1852. 1 vol. in-8°.

Il y a à lire dans cet ouvrage une intéressante étude philologique sur la langue flamande (p. 83), à part l'inexpérience native de l'écrivain dans cette langue, dont voici un exemple :

« Groensel marckt, » marché à verdures, dit-il. « Verdures » a ici une acception française. Ce mot traduit rigoureusement celui de « Groensel, »

Ajouterons-nous que l'on s'aperçoit également que l'auteur de la dernière « Histoire de Dunkerque » n'est pas un pur flamand, un flamand de notre territoire, d'origine tudesque; mais seulement un flamand de la Flandre française, du « transport de Flandre », pays entre lesquels il a, de tous temps, existé une dissemblance notable, disons une rivalité, si nous nous reportons aux temps de Robert le Frison et de Richilde. Dans la Flandre wallonne on savait à peine parler le flamand, du moins on l'a abandonné bien des siècles avant nous; et une hostilité, visible à toutes les pages de l'histoire du pays, n'a pas cessé d'y régner à l'égard de la Flandre flamingante. Il faut le dire, ce sentiment peu fraternel était réciproque ; pour nous, les Flamands d'au-de-là de la Lys ont toujours été, en quelque sorte, des étrangers, des Français, comme nous disions ; en un mot, nous les appelions ironiquement des « Waelen ». Que ce sentiment soit qualifié de préjugé absurde, ou, comme on le voudra, il est réel et persistant depuis des siècles ; involontairement nous nous en faisons tous les complices, on le reconnaît partout, à de certains signes qui nous échappent malgré nous.

Prenez bien note, mon cher Président, que tout ce que nous en disons est uniquement au point de vue de l'observation impartiale, de la vérité historique.

Notre conviction est telle à cet égard, que nous pensons qu'une parfaite et véridique « Histoire de Dunkerque » ne pourra jamais être écrite que par un pur flamand, par un écrivain initié aux origines du langage flamand, ayant l'in-

que le dictionnaire flamand explique pourtant par « herbe verdoyante; » mais « Groensel marckt » ne se traduit pas autrement dans le langage ordinaire de Dunkerque, que par « marché aux herbes, marché aux légumes, » qui est sa réelle signification. On ne comprendrait pas à Dunkerque quelqu'un qui voudrait acheter des « verdures », et qui demanderait où est le marché à « verdures. »

tuition profonde de l'histoire, des mœurs et de la langue de la Flandre flamingante.

Il y a déjà quelques années que j'écrivais à l'auteur des «Flamands de France» que, plus je fouillais dans l'histoire de notre pays, plus je voyais que l'historien de son passé, s'il voulait l'empreindre d'un caractère original et originel, avait pour devoir de lui donner la physionomie toute flamande.

Je m'explique : L'écrivain qui nous parlerait aujourd'hui des Gaules, au temps de l'empereur Julien, ne saurait se dispenser d'appeler Paris « Lutèce », et de retracer ses mœurs romaines ou gauloises. S'il en traitait dans le style propre à la description du Paris moyen-âge, ou du Paris moderne, évidemment cet écrivain n'aurait pas à sa disposition un coloris d'expression propre à peindre le tableau qu'il voudrait reproduire.

Il n'en est pas de l'histoire locale, où l'auteur est tenu de spécialiser la finesse de son observation jusques aux plus infimes détails, comme de l'histoire générale, où Robertson a pu, avec une incontestable impartialité, dérouler le magnifique tableau de « l'Histoire de Charles-Quint», et Voltaire celui du « Siècle de Louis XIV ». Nos derniers auteurs sur Dunkerque ont la plus ferme intention de décrire le pays de leur adoption, ainsi qu'ils disent; mais la plume de l'étranger se fait reconnaître à nous dans leurs œuvres (1). Il est évident qu'il y manque l'amour du sol natal et l'amour du langage (den vaderland en tael yver), sentiment plus vivace en notre Flandre que nulle part, et que l'enfant du pays flamand seul peut connaître.

On prend en pitié de toute sa supériorité française les cris rauques et sauvages de nos marchands de la rue. Dans quel pays donc trouve-t-on des Duprez et des Malibran pour crier :

(1) « Une année à Dunkerque, guide pour tout le monde ». Dunkerque 1850, 1 vol. in-12.

«Makreel, Makr'iou ! Versch en haring ! Allerypen genevers»? N'est-ce pas, au contraire, la bizarrerie et l'éclat de ces annonces qui en font le succès pécuniaire? On s'étonne de certaines façons qu'a le peuple de Dunkerque à parler le français. Il n'y a rien d'étrange en cela ; toutes les provinces ont leur accent distinct, et tous les Français font les mêmes constructions vicieuses quand ils conversent en anglais, en allemand, en italien.

On cite de certains vers sur les noms grotesques de nos villages flamands (1). Vous pouvez tenir, comme étant d'origine étrangère certaine, le Dunkerquois qui satirise son pays, qui se rit de la soi-disant rudesse des mots. S'il était vrai flamand, il saurait prononcer ces noms avec l'inflexion populaire qui en adoucit l'orthographe (2). « L'épître au roi sur le passage du Rhin » lui a servi de modèle. Boileau y ridiculise les noms inharmonieux de Zutphen, Waegheningen, Knotzenbourg ; mais c'est Boileau qui est ridicule ici, en s'efforçant de faire rire son auditoire aux dépens du sens commun. Qui l'oblige de mettre ces noms si durs en vers ? Le français n'a-t-il pas lui-même des mots baroques dans sa langue, des noms rocailleux dans sa topographie ? Qu'est-ce alors que Briquebec, Altkirck, Forcalquier, Pornic, Cardaillac, Biscarosse, Tarascon, Bacarat, Carcassone, Rocroy, Carnac, Dax, Gex, Le Crotoy et cent autres ? Nous sommes en droit, nous Flamands, de chercher une bien autre querelle à Boileau

(1) Satire, à un ami qui m'engageait à faire des vers, par G., 1821.

(2) Prenons un exemple : « Uxem ». Un français pour prononcer ce mot commencera par faire la moue sur l'U comme M. Jourdain. Puis il appuiera rigoureusement sur l'X comme s'il s'agissait de faire battre des chiens. Alors, « Uxem » sera naturellement un nom fort désagréable à l'oreille. Mais, prononcez l'U « ou », ainsi qu'il se prononce dans toutes les langues, hormis le français ; donnez à l'X l'adoucissement du « Ch », vous aurez alors « OUCHEM » ; « ouche » et « emme », deux résonnances qui ne sont nullement dures, dans « mouche, couche, gemme et dilemme. »

quand il prend, comme le singe de la fable, le « nom d'un port pour un nom d'homme ». Ne va-t-il pas faire passer le Rhin par Louis XIV à « Tholus », croyant qu'il s'agit d'une ville, et ne sachant pas que « Tholus » n'est qu'un petit endroit sur le bord du fleuve, ainsi nommé parce qu'on y a établi un bureau de douane, un « Tol-huys »? Le fortin qu'on a élevé sur la hauteur voisine a pris son nom du bureau de douane, et a été appelé le château du « Tol-huys ».

C'est également sans aucune valeur philologique, selon nous, que l'auteur moderne de « l'Histoire de Dunkerque » cite des mots introduits du français dans le flamand familier, tels que « absentie, quittancie, etc. » Il n'y a aucune induction sérieuse à tirer de là; toutes les langues subissent ces invasions de mots, on dit même qu'elles s'enrichissent par ces emprunts, et les philologues suivent à la trace les transformations successives que la plupart des langues ont éprouvées ainsi dans l'espace de quelques siècles. Le flamand est presque, à cet égard, le plus immuable des idiomes européens. L'italien si suave de Métastase, n'est plus la langue énergique du Dante. L'anglais, qui s'est emparé de tant de mots étrangers, depuis la devise royale : « Dieu et mon droit », jusqu'à celle flamande de l'écusson des princes de Galles : « Ich dien » ; l'anglais n'a-t-il pas adopté presque tout le vocabulaire militaire français? Et en est-il moins la langue poétique des Moore et des Byron, après avoir été celle de Pope et d'Adisson, et précédemment celle de Shakspeare? Le français n'a pas abdiqué, croyons-le, son droit de conquête sur les langues étrangères, et il fait bien ; c'est, suivant l'expression de Molière, prendre son bien où on le trouve. Nous entendons tous les jours, dans les salons, parmi les gens les plus lettrés, parler de « Turf », de « Bills », de « Docks », de « Railway », de « Wagons », ceux-ci d'origine flamande, par parenthèse (wegh en wagen); le français n'en est pas moins la langue universelle de l'Europe, depuis Bossuet, Racine, Voltaire, jusqu'à Guizot, Lamartine, et, le dirons-nous, jus-

qu'à Dumas et Paul De Kock? On ne croirait jamais, à lire la poésie si pure, si limpide d'André Chenier, que ce soit la même langue qui s'est hérissée à plaisir de kilomètres, de décalitres, et d'une nomenclature chimique digne des Esquimaux. Tout ce néologisme effarouche les dames, disait Berchoux dans son «Epitre aux Grecs et aux Romains», elles n'entendent rien à nos myriagrammes.

Que l'on apprenne à lire De Swaen, et l'on verra s'il a n'y pas là, à côté d'une poésie pleine de vigueur, des vers élégants, harmonieux et pleins de grâce, en dépit de Boileau et de Voltaire (1), qui ne savaient pas le premier mot de la poétique allemande, quand ils riaient de Würtz et de Schenck; quand ils proscrivaient la langue qu'ont illustrée Goethe, Uhland, Lessing et Schiller; la langue qu'ont chantée Mozart, Weber et Beethoven.

L'idiome flamand aurait trop beau jeu, dans ces escarmouches de linguistique; puisque les français de nos jours déchiffrent à peine la langue de Villehardouin (2), tandis que les flamands comprennent encore en ce moment celle du serment de Strasbourg, prononcé il y a mille ans par Charles-le-Chauve, et à laquelle les français du XIX[e] siècle sont complètement étrangers.

Revenons à notre «Comité Flamand de France», fondé pour rassembler et sauver les débris de notre ancienne et glorieuse existence flamande; attachons-nous surtout à conserver dans les écrits, et dans les noms d'hommes et de lieux, toutes les traces de notre passé flamand.

Le nom de Dunkerque qui est aujourd'hui définitivement

(1) Faites tous vos vers à Paris,
Et n'allez point en Allemagne.
(VOLTAIRE.)

(2) Il a fallu au XVII[e] siècle toute l'érudition et tout l'appareil de Ducange pour mettre Villehardouin en lumière; encore n'était-il abordable que pour les savants. (STE-BEUVE.)

le nôtre, ne nous a été conservé tel, en quelque sorte, que par transaction, entre le nom primitif flamand et celui que, dès leur venue parmi nous, les Français ont essayé de nous imposer. L'ancienne ortographe flamande du nom de notre ville a de tout temps été «Duynkercke» ou «Duynkercken»; nous comprenons parfaitement ce nom, nous y retrouvons exactement « Eglise des Dunes», selon la syntaxe flamande. Il n'a pas cessé d'être employé ainsi par les écrivains flamands, et nous le lisons encore dans le titre d'une «Histoire de l'Empereur Joseph II», imprimée à Dunkerque en 1791. Mieux que cela, il se voit au bas de l'affiche, émanant d'une autorité constituée de la Chambre de Commerce de Dunkerque, dans un appel pour lever des matelots, en l'année 1756. Dans les livres français et dans les documents français relatifs à notre ville, c'est d'abord « Donquerque», qui n'a aucun rapport étymologique avec « Dune» ni avec « Eglise»; puis c'est « Dunquerque », enfin «Dunkerque», tel que nous le voyons aujourd'hui, et qui n'est, il faut le dire, pas plus français qu'il n'est flamand.

Les Français nous ont aussi francisé à leur guise le nom de notre glorieux «Jean Bart», dont les mœurs, les façons et le langage n'étaient pas autres, sans doute, que ce que nous trouvons encore chez nos marins flamands. Sa signature que nous avons vue, écrite par lui du mois de Novembre 1683, — il avait alors trente-trois ans, et se qualifiait lieutenant de marine—; cette signature était «Jan Bart», qui se prononçait certainement «Yanne Barte» parmi les contemporains et les amis du grand homme. En effet, ce devait être là le vrai nom flamand de notre célèbre marin parmi ses compatriotes. Vinrent les français, et ce nom, sous lequel notre héros s'est immortalisé, a dû subir la métamorphose de la mode française, et se transformer en «Jean Barre», qui ne conserve absolument rien de son origine flamande.

Gardons-nous, pour notre compte, de laisser s'égarer la postérité sur rien de ce qui touche à notre grand poète

De Swaen, et, en appelant la renommée sur cette illustration dunkerquoise, sachons lui conserver son prénom flamand, tel qu'il s'écrivait de son temps, « Michiel », et tel qu'il se prononçait « Mikîle ». Pourquoi pas ? est-ce que l'Italie ne nous a pas imposé le nom de Michel-Ange (1) ?

Que nos enfants s'appellent désormais « Jean » et « Michel », rien de mieux ; mais quant à nos ancêtres, ils ne s'appelaient pas autrement que « Jan » et « Michiel » (Yanne en Mikîle), comme « Paris » s'appelait « Lutèce ». Nous ne saurions trop, je le pense, attirer l'attention du « Comité » sur cette question.

Je termine par une dernière considération.

C'est une curieuse et instructive remarque à faire que la persistance de notre esprit de nationalité flamande dans le petit recoin de la Flandre maritime (l'ancien West-Quartier), où est situé Dunkerque. Après bientôt deux siècles d'occupation française, après un demi siècle de déchéance du vieux langage, après surtout les nombreuses immigrations de familles, arrivées à Dunkerque depuis la paix de 1814, il est curieux de remarquer, disons-nous, comment nous nous exprimons, tout naturellement et sans intention blessante assurément sur ces habitants, nos concitoyens, établis à Dunkerque depuis quarante ans, et alliés à toutes nos familles indigènes. Par une locution qui nous est familière, «ce sont des français», disons-nous ; pourtant, ils ont de longue date pris racine parmi nous, ils ont fondé, à Dunkerque, des établissements

(1) Le « ch » flamand se prononce « k », et certainement « De Swaen », en déclamant sa traduction du « Cid », prononçait le nom de « Chimène, Kiméne », à la flamande et à l'espagnole. Les langues de toutes les origines, méridionale ou septentrionale, grecque ou saxonne, s'accordent sur cette prononciation ; les Français seuls, « ont changé tout cela », et ils prononcent « Chi-mène ». Ils ont, par une merveilleuse inconséquence, modifié le « ch », le « k » d'autrefois, dans de certains mots, et l'ont laissé subsister dans la plupart des dérivés. Ainsi, nous avons chien, canine ; chandelle, candélabre ; chemise, camisole ; cheval, cavalier ; archevêque, archiépiscopal ; charbon, carboniser ; chanoine, canonicat, et cent autres.

industriels ou de commerce; ils occupent les fonctions les plus honorables et remplissent les missions les plus importantes de la cité; n'importe, « ce sont des français ». Ce mot est parfaitement caractéristique de la ténacité de notre esprit flamand. Il ne signifie pas précisément que nous trouvions à redire d'avoir des compatriotes d'origine française; il indique que nous tenons à affirmer par là, nous, que nous sommes d'origine flamande.

On a beau faire, après tout, ce n'est pas avec des décrets que l'on transforme un pays et les habitants qui ont imbibé le sol de leur sang et de leurs sueurs. Les Italiens de Milan ne seront jamais des « Tedeschi » ; les Polonais, des Russes ; les habitants des provinces Rhénanes, des Prussiens. Les Hambourgeois, les Italiens de Rome, les Espagnols, quoique annexés à l'Empire, n'ont pu faire des Français ; et il y aura toujours en France, pour les mœurs, les coutumes et les dialectes, des Bretons, des Normands, des Provençaux des Basques, des Bourguignons et des Picards, des Alsaciens et des Flamands.

On dira que c'est d'un esprit étroit, surtout en regard des larges idées humanitaires qui ont pris cours récemment ; nous ne discutons pas le fait, nous le citons. Il constate, suivant nous, combien, au fond, est resté vivace en nous, et peut-être même malgré nous, le sentiment flamand.

Notre conviction est que si l'étude du flamand se généralisait à Dunkerque, si l'instruction publique n'y mettait obstacle, ces éternelles distinctions entre les anciens et les nouveaux habitants s'effaceraient bientôt ; on ne remarquerait plus qu'il y a des Français parmi nous ; nous le serions tous d'une façon plus décisive. Et certes, après le long martyre subi par Dunkerque depuis le traité d'Utrecht ; après le siége de 1793 ; aucune province française n'a le droit de le disputer de patriotisme à nos Flamands ?

La puissance impériale de l'Angleterre ne s'effarouche pas de voir se perpétuer la pratique des langues de l'Ecosse et de

l'Irlande, même celle de l'ancien Gaëlique. Les romans de Walter-Scott, les poésies de Moore et de Macpherson ne sont pas mis en suspicion de lèse-nationalité. L'Angleterre ne prohibe pas la langue française, qui ne cesse d'être parlée et cultivée au Canada, aux îles Jersey et Guernesey? Apprenons à de tels exemples ce que vaut l'intolérance politique en de telles matières.

Pour nous, je le redis, attachons-nous surtout à recueillir tous les documents flamands de notre existence passée; ils constituent notre seule et réelle valeur historique, nos titres d'un temps où les villes avaient une individualité propre, où elles prenaient part directement par leurs mandataires aux affaires de l'Etat, aux traités des puissances, où elles cautionnaient et garantissaient les paroles des princes, où les communes se soulevaient même contre les manques de foi de leurs souverains, contre les déprédations de leurs agents (1). Au temps d'aujourd'hui, il n'y a plus d'histoire locale possible, il n'y a plus d'individualité communale, il n'y a plus dans la société française aucune force de résistance municipale; les communes uniformisées administrativement ne sont que des rouages dans le grand mécanisme de la centralisation que Paris seul dirige. Est-ce à dire que dans notre enthousiasme pour le passé de notre histoire, nous laisserions inintelligemment se soulever en nous un sentiment de révolte contre l'état moderne des choses? A Dieu ne plaise! Nos yeux ne sont point fermés, ils discernent fort bien, à travers quelques maux passagers et inévitables, les merveilles de notre civilisation, les prodiges de l'industrie, des sciences, des lettres et des arts qui font justement l'orgueil de notre XIXe siècle. Nous voulons dire seulement que les

(1) Histoire des Comtes de Flandre, par Ed. Le Glay. 1843, tome 1er, page 43 (1214).

Histoire de Mardick, par M. Raymond De Bertrand. Dunkerque, 1853, page 120 (1226).

institutions du passé ayant fait naufrage, il faut nous raccrocher pour leur étude à la planche des souvenirs historiques, et réunir les efforts de tous les amis de la science pour obtenir de plus complets résultats de nos travaux. Vous avez déjà, mon cher Président, le livre précieux de l'un des Membres de notre Comité : « Les Flamands de France », de notre collègue, M. Louis Debaecker. Cet ouvrage me semble destiné à former le premier fond de nos collections flamandes.

Je vous enverrai incessamment de mon côté un « Catalogue » de tous les livres et documents flamands que je connais et que j'ai eu l'occasion de consulter sur l'histoire de notre pays. C'est peu de chose, mais il y aura toujours là pour quelqu'un matière à renseignements utiles.

Je m'efforcerai aussi de faire quelques découvertes dans les grands dépôts publics de Paris, si mes occupations d'affaires me le permettent.

Entre-temps, croyez bien à mes sympathies les plus vives.

CARLIER.

'T KRIBBETJE

OU

LA NATIVITÉ DU CHRIST CHEZ LES FLAMANDS DE FRANCE.

Il n'y a pas long-temps encore, on jouait annuellement à Dunkerque, à l'époque des fêtes de Noël et de l'Epiphanie, une sorte de pastorale dramatique sur la naissance de Jésus-Christ, qu'on désignait sous le nom de « 't Kribbetje » (1).

On sait combien, au moyen-âge, le peuple prenait goût à ce genre de représentations théâtrales, qui faisaient allusion à ses croyances religieuses. Aussi, à partir du XVe siècle, rencontre-t-on, dans la littérature de toutes les nations de l'Europe, une foule de mystères en langue vulgaire, dérivant du drame liturgique proprement dit, lequel, sous une forme plus grave et tout-à-fait convenable à sa destination, avait été de bonne heure associé aux offices de toutes les églises (2).

Les savantes recherches de MM. Magnin, de l'Institut;

(1) La petite crèche. — Dans d'autres localités, on disait : « 't Bethleemtje » (le petit Bethleem). — Il existe, chez les Flamands de France, quatre manières différentes de former ces diminutifs, si grâcieux dans leur langue : ainsi, à Bailleul, on dirait : « 't Kribbetse » ; à Hazebrouck : « 't Kribbeghe » ; aux environs de Cassel, c'est : « 't Kribbeke » ; à Dunkerque et ailleurs, on prononce d'une façon plus littéraire : « 't Kribbetje ». Nous avons aussi entendu dire : « 't Kribbekie » ; mais cette forme est beaucoup plus rare.

(2) Voyez M. Edélestand du Méril, « Origine du Théâtre moderne » Paris, 1849, Introduction. — M. De Coussemaker, « Histoire de l'Harmonie au moyen-âge » Paris, 1852, chap. VIII et IX. — Card. Wiseman, « Conférences sur les offices de la semaine sainte » Paris, édit. Migne.

Jubinal, Edélestand du Méril, de la Fons-Mélicocq, et autres, en France ; de M. Mone, en Allemagne ; de MM. Collier et Walker, en Angleterre ; ont fait voir que ces compositions dramatiques sont intéressantes à plus d'un point de vue. Ces auteurs ont en même temps publié un grand nombre de ces pièces.

Celles des Flamands de France sont presque les seules, qui soient restées dans un oubli complet : Nulle part ailleurs néanmoins elles n'ont eu plus de vogue ; nulle part elles n'ont été en usage aussi long-temps que parmi eux.

Au commencement du dix-huitième siècle, alors que toutes les littératures célébraient à l'envi les idées mythologiques, les drames chrétiens inspiraient encore chez nos pères un véritable enthousiasme (1) ; seulement on avait généralement remplacé les anciens mystères, trop compliqués dans leur jeu, par de petits drames chantants, dont la poésie et la musique faisaient tout le mérite (2).

Notre « Kribbetje » est une pièce de ce genre. C'est la seule que nous ayons pu retrouver ; et encore, avons-nous dû recourir à la mémoire vraiment heureuse d'une vieille aveugle, qui habite l'hospice de Dunkerque..

Aussi y remarquera-t-on des lacunes. La composition, du reste, est fort simple : c'est une série de noëls adroitement agencés par le moyen de quelques remplissages.

Parmi ces noëls, nous en avons rencontré deux dans un petit recueil de cantiques, imprimé à Louvain, et intitulé : « Nieuwe geestelycke liedekens ». Ce sont ceux qui commencent par ces mots : « Ontwaeckt ô Herders » et « Gy fellen winter ». La première scène de notre petit drame paraît aussi avoir été arrangée d'après un cantique du même recueil. Le reste est inédit ; une grande partie de la scène deuxième nous

(1) M. Snellaert, « Histoire de la littérature flamande ».

(2) M. Derode, « Histoire de Dunkerque », chap. XIV.

semble si bien calquée sur les anciennes habitudes dunkerquoises, qu'il serait difficile de supposer que l'arrangement du « Kribbetje » ait été fait ailleurs que dans cette ville.

Quoiqu'il en soit, du reste, de son origine, nous donnons principalement cette petite pastorale dramatique comme un échantillon de la poésie et de la musique populaires chez nos bons aïeux, en attendant que des publications plus étendues et plus savantes viennent donner de la vieille civilisation flamande une idée plus complète (1).

Telles à peu près que nous avons pu les recueillir, les petites scènes du « Kribbetje » se jouaient encore, il y a une trentaine d'années, dans une des salles de l'hospice civil à Dunkerque. Des témoins oculaires nous ont dit combien riches étaient les costumes, combien douces et pieuses étaient les voix de Marie, des anges et des bergers.

Sans doute, plus d'un anachronisme se faisait remarquer dans la mise en scène; mais ces anachronismes avaient leur charme: L'essentiel, pour les spectateurs, était que les bergers de la pièce, avec leur culotte courte et leur chapeau de paille enrubanné, imitassent le mieux possible ceux de Florian; et l'on applaudissait surtout, quand les hôtesses de Bethleem, avec leurs grands pendants d'oreille et leur trousseau de clefs à la ceinture, savaient copier les fières allures des « Bazinnes » du vieux Dunkerque.

Depuis, tout a cessé; les manuscrits mêmes ont été détruits. C'est, afin de les sauver d'un oubli total, que nous nous sommes hâté de transmettre au Comité Flamand, ces intéressants souvenirs d'une génération qui bientôt ne sera plus.

L'abbé D. Carnel.

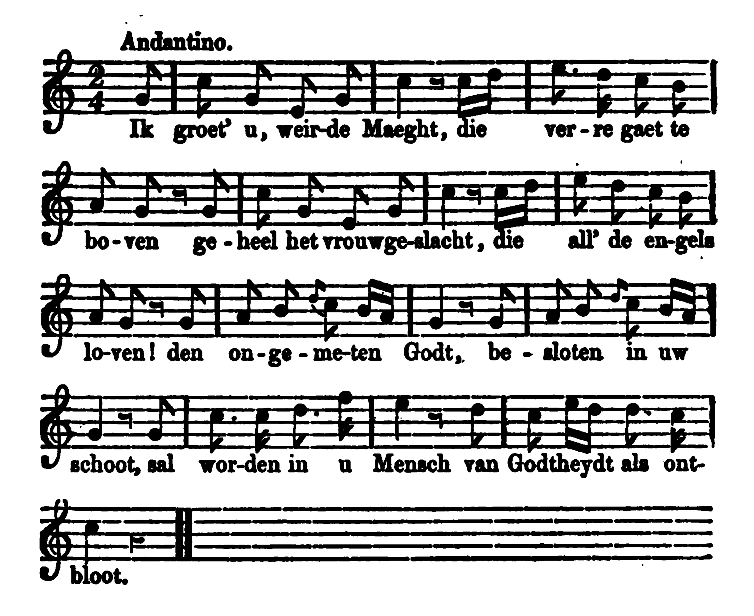
---

(1) Les « Chants populaires des Flamands de France », par M. De Coussemaker (sous presse).

'T KRIBBETJE.

EERSTE TOONEEL.

DEN ENGEL komende tot Maria singt :



Ik groet 'u, weirde Maeght, die verre gaet te boven
Geheel het vrouw-geslacht, die all' de engels loven!

TRADUCTION.

SCÈNE PREMIÈRE.

L'ANGE s'approchant de Marie, chante :

Je vous salue, ô notre Vierge, qui surpassez toutes les autres femmes et que louent tous les anges. Dieu, l'immensité même,

Den ongemeten Godt, besloten in uw schoot,
Sal worden in u Mensch van Godtheydt als ontbloot.

MARIA antwoordt :

Wat klank, wat Hemels stem' komt my de oor doordryven?
Hoe kan ik moeder zyn en maeght te saemen blyven?
Hoe kan ik, eenen mensch, oyt baeren mynen Godt?
Hoe kan geschien in my zoo wonderboven lot?

—

Ik, die een schepsel ben, kan ik den Schepper geven?
Woor wie ik hebb' gestelt eeuwigh een maeght te leven?
Hoe kan, een slaevin, voorstbrengen mynen Heer?
Seght hoe my komen kan dees' alderhooghste eer?

DEN ENGEL.

Den Geest, uyt 's Hemels dal, sal komen u bestraelen;
Den Alderhooghsten sal op u, Maria, daelen;
Gy sult, doer symen kracht en vlammen syn versterkt,
Op dat hy soo in u dees' wonderheydt uytwerkt.

---

s'enfermera dans votre sein, pour devenir homme, se dépouillant, en apparence, de sa divinité.

MARIE répond:

Quel son, quelle céleste voix vient frapper mon oreille? comment puis-je être mère et demeurer vierge? Comment pourrais-je jamais, moi, fille de l'homme, enfanter mon Dieu? Comment une telle merveille peut-elle s'opérer en moi?

Humble créature, puis-je donner au monde le Créateur; lui à qui j'ai promis de rester éternellement vierge? Pauvre servante, puis-je engendrer mon Seigneur? Dites, comment peut m'échoir une destinée aussi incompréhensible?

L'ANGE.

L'Esprit-Saint, du haut des Cieux, viendra vous pénétrer de ses rayons; le Très-Haut descendra sur vous, Marie. Fortifiée de ses divines flammes, vous serez capable de produire ces merveilles.

Daerom sal Heyligh syn de vrucht uyt u geresen;
Godt Vaders eenig soon; syn naem sal Jesus wesen,
Om dat hy saligh maekt den afgevallen meusch,
En, door syn liefde, geeft de wereldt haeren wensch.

MARIA

Hoe heeft den Heer op my syn' oogen soo geslaegen?
Waer door hebbe ik aen hem oyt konnen soo behaegen?
O hemelschen gesant! gy weet wie dat ik ben:
Syn dienaeriss', by uw die zig onweerdigh kenn'!

—

Nochtans laet, naer uw woordt, God's wille my geschieden.
O Heer! gy moet my maer met eenen wink gebieden:
Ist dat gy aen myn wil, aen myn verworpentheydt
Siet; myn vernedert hert is op uw' stem bereydt

MARIA en den ENGEL te saemen:

Looft alle schepsels looft en singt den Heer des Heeren;
Van daegh ist dat gy moet God's wonder werck vereeren.

Aussi le fruit de votre sein sera béni; car c'est le Fils unique de Dieu. Son nom sera Jésus, parce qu'il sauvera l'homme déchu, et que, par son amour, il comblera l'espoir de la terre.

MARIE.

Comment le Seigneur a-t-il jeté son regard sur moi? De quelle manière ai-je jamais pu lui plaire ainsi? O Envoyé céleste, vous savez qui je suis; devant vous je me déclare son humble servante.

Néanmoins, que, selon votre parole, la volonté de Dieu se fasse en moi. O Seigneur, un seul regard de vous suffit pour me commander; mais, s'il vous faut mon indigne assentiment, mon cœur est prêt, j'obéis à votre voix.

MARIE et l'ANGE ensemble.

Créatures, louez et chantez le Seigneur des Seigneurs; c'est en ce jour qu'il faut exalter l'œuvre de Dieu! Chérubins et Séraphins,

Verheft gy Sherubin en Seraphin uw sank;
All' hemelsch' geesten geeft den Heere lof en dank.
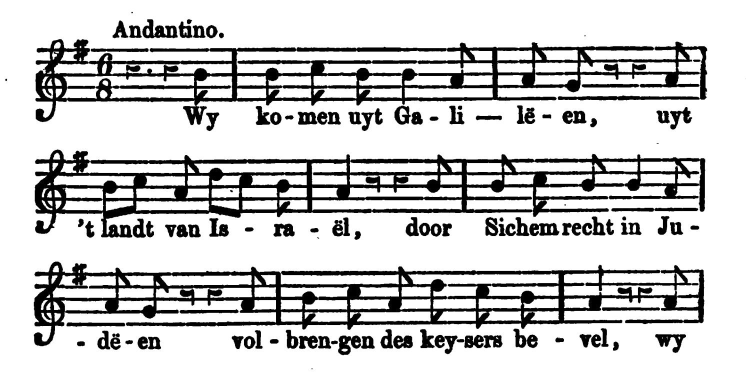
—

Als Hemel ende Aerd' was uyt den niet gekomen,,
Scheen soo God's maght niet uyt, dan als hy heeft genomen,
Natuere van den mensch, hy 't eeuwig woordt, uw standt.
Veel meer verheft is nu God's Allemogend' hand.

—

TWEEDE TOONEEL.
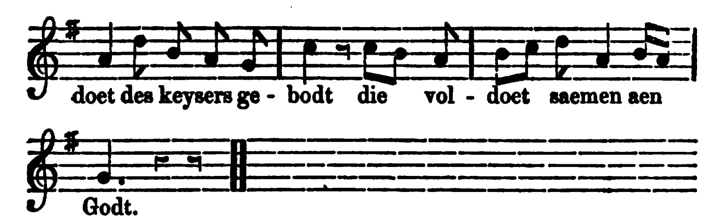
MARIA en JOSEPH, te saemen:



---

entonnez vos cantiques; vous tous, esprits célestes, louez et bénissez le Seigneur.

Quand Cieux et Terre sortirent du néant, la puissance de Dieu parut moins grande que lorsque le Verbe éternel s'est revêtu de l'humaine nature: oui, maintenant la droite du Tout-Puissant se montre avec plus d'éclat.



Wy komen uyt Galilëen,
Uyt 't landt van Israël
Door Sichem recht in Judëen.
Volbrengen des Keysers bevel
Wie doet des Keysers gebodt
Die voldoet saemen aen Godt.

JOSEPH aen MARIA.

Siet Bethleem, David's wallen,
Die leeuwen en beiren versloeg
En reusen met keyen deed vallen,
Die Philistinnen verjoeg;
Het is myn ouders landt
Daer in opgebouwdt t' allen kant.

SCÈNE DEUXIÈME.

MARIE et JOSEPH ensemble.

Nous sortons de Galilée, de la terre d'Israël, nous venons par Sichem droit en Judée, accomplir l'ordre de l'Empereur. Obéir à César, c'est aussi obéir à Dieu.

JOSEPH à Marie.

Voici Bethléem! Voici les murs de David, qui tua les lions et les ours, terrassa les géants avec les cailloux de sa fronde et mit les Philistins en fuite; c'est ici la terre de mes aïeux; on y a bâti de toutes parts.

MARIA.

Terwyllen wy binnen treden,
O Joseph, ik voele my sterk.
Dat in myn maegdes leden
'T eynde van den tydt bermerkt.

JOSEPH.

Ik hadde het wel gedocht
Dat gy scheyden sou' van uw vrucht.

—

Waer sullen wy henen vaeren?
O liefste! ô dat wy nu
Te Nazareth binnen waeren!
Ik ben seer in pyn voor u;
Vermits, met 't winters weêr,
Volt den donker seffens neêr.

MARIA.

Nu sult gy gaen bemerken
Hier binnen Bethleem,
God's wonderlyke werken;
Dus laet de sorg aen hem.

MARIE.

Pendant que nous entrons dans la ville, ô Joseph, je me sens comme plus forte; ce que je porte dans mes chastes flancs sent l'approche de son terme.

JOSEPH.

J'avais bien pensé que vous vous en sépareriez bientôt.

Où donc nous retirer? chère amie! Ah! si nous étions maintenant dans Nazareth! Je suis bien inquiet pour vous ; par ce temps d'hiver la nuit tombe si vîte!

MARIE.

Vous serez témoin, ici dans Bethléem, des œuvres merveilleuses de Dieu; laissez donc à lui le soin de tout.

JOSEPH.

Voor my, ik ben te vreên ;
'K vrees' maer voor uw' teere leên.

MARIA.

En weest niet met my bekommert ;
Want den Alderhoogsten Geest,
Die myn leên heeft overlommert,
Versterkt se nu aldermeest.
Ik draeg de Son in my,
Dus ben ik van koude vry.

—

Noyt was ik lichter dan heden;
Noyt was ik soo sterk in den gang;
Noyt was ik soo frisch in de leden,
Dan schynt my den weg niet lang.
De Liefde maekt hem licht,
Die in my besloten legt.

—

De Liefde, set aen myn beenen
De vleders van haeren schicht;

JOSEPH.

Pour moi, je suis tranquille; je crains seulement pour vos membres si délicats.

MARIE.

Ne vous occupez pas de moi. Le Saint-Esprit, qui a environné mon corps de son ombre, le fortifie lui-même en ce moment. Je porte le Soleil en moi; le froid ne saurait donc pas m'atteindre.

Jamais je ne me sentis si légère; jamais ma marche ne fut si aisée; jamais mes membres ne furent moins fatigués; non, la route ne me paraît pas longue. L'Amour allége ce que je porte en moi.

L'Amour attache à mes pieds les ailes de ses flèches; il nous

Sy sal dees' nach haer tortsen leenen;
Want, siet hoe blint is het licht.

JOSEPH.

Ik soek hier overal
Wie ons hier ontfangen sal.
(Siende eene weirdinne:)
Basinne wilt ons logeeren,
Wy koomen, uyt Nazareth,
Volbrengen des Keysers begeiren.
Gelyk Godt heeft voorgeset.
Wy bidden u, laet ons in...

Eerste WEIRDINNE.

Neen, dat ben ik niet van sin.

JOSEPH.

Ey, laet ons binnen komen;
Ey, herbergt ons alle bey.

WEIRDINNE.

Myn kaemers syn ingenomen
Van beter en milder als gy.

---

prêtera cette nuit ses flambeaux; voyez comme le ciel est sans lumière!

JOSEPH.

Je cherche ici partout quelqu'un qui nous hébergera.

(Voyant une hôtesse.)

Hôtesse, veuillez nous loger; nous venons de Nazareth pour accomplir les vœux de César, ainsi que Dieu l'a décrété lui-même; nous vous en prions, laissez-nous entrer.

Première HOTESSE.

Non; je ne suis pas de cet avis.

JOSEPH.

Eh! laissez-nous donc entrer; logez-nous tous deux.

L'HOTESSE.

Mes chambres sont retenues par des gens plus nobles et plus riches que vous.

JOSEPH.

Wy sullen u wel voldoen.

WEIRDINNE

D'andere sullen 't nog beter doen.

JOSEPH.

Ey, wilt ons binnen laeten;
Gy weet, 't is nü te laet
Te dwaelen soo lang achter straeten
Waer nü het soo duyster staet.

WEIRDINNE.

Gaet elders, soekt uw profyt
Want hier en verliest gy maer tydt.

JOSEPH aen Maria:

Laet ons aen een' andere vraegen;
Siet daer komt een' huysche weirdinn':
Dese sal ons niet weg jaegen;

JOSEPH.

Nous vous récompenserons bien.

L'HOTESSE.

Les autres le feront encore mieux.

JOSEPH.

Eh! permettez-nous d'entrer; il est maintenant trop tard, vous le savez, pour errer dans les rues que l'obscurité a déjà envahies.

L'HOTESSE.

Allez chercher ailleurs ce qu'il vous faut; ici vous perdez votre temps.

JOSEPH à Marie.

Adressons-nous à une autre; voici venir une brave femme, celle-ci ne nous rebutera pas.

(Aen te twesde weirdinne.)
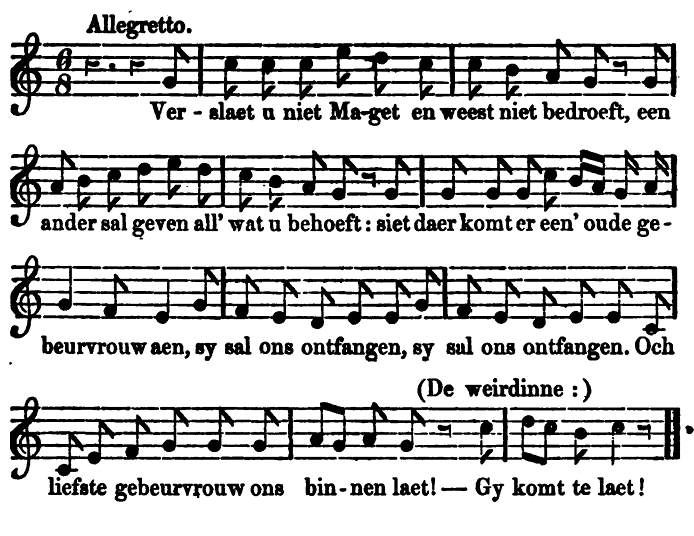
Basinneken laet ons in...

Tweede WEIRDINNE.

Myn vrienden en peynst dat niet;
Want gy er te maeger uytsiet.

(De musiek speelt hier eene ritornelle, om te veranderen van toon.)

JOSEPH aen Maria:



Verslaet u niet, Maget, en weest niet bedroeft;
Een ander sal geven all' wat u behoeft:

(S'adressant à la deuxième hôtesse.)

Chère hôtesse, laissez-nous entrer!...

Deuxième HOTESSE.

Mes amis, n'y songez pas; vous avez trop maigre apparence.

JOSEPH à Marie.

Ne vous abattez pas, ô Vierge, et ne soyez pas triste; une autre

Siet daer komt er een' oude gebeurvrouw aen,
Sy sal ons ontfangen (bis.)
(Aen de derde weirdinne :)
Och ! liefste gebeurvrouw ons binnen laet!

derde WEIRDINNE.

Gy komt te laet!

JOSEPH.

Hebt ons een huys, helpt ons uyt de kouw' ;
Hebt deernis met sulk eene vrouw !

WEIRDINNE.

Hoe komt gy te reysen op soo een tydt?
In sulken staet? ik vrees' in der daedt
Gy kan hier niet vinden tot uw gemak,
Soekt elders uw dak.

JOSEPH aen Maria :

Daer is een' weirdinne, Sy schynt seer beleefdt...

---

donnera tout ce qui vous convient : voyez là-bas cette vieille voisine, elle nous recevra.

(A la troisième hôtesse.)

O chère voisine, laissez-nous entrer.

Troisième HOTESSE.

Vous venez trop tard !

JOSEPH.

Procurez-nous une maison, sauvez-nous du froid ; ayez compassion de la situation de cette femme.

L'HOTESSE.

Comment voyagez-vous dans une telle saison et dans un pareil état? Je crains vraiment que vous ne trouviez pas ici ce qui vous faut. Cherchez ailleurs.

JOSEPH à Marie.

Il y a là une hôtesse qui paraît plus affable.

(Aen de vierde WEIRDINNE :)
O liefste vriendinn', ons een kaemertje geeft,
Of kelder(1), of solder; 't is ons al een.

WEIRDINNE.

'K en hebbe 'r geen;... (bis.)

JOSEPH.

Och! wilt ons tog helpen!

WEIRDINNE.

'k en hebbe geen plekk' (2)
Nog niet dat uw dekt,

JOSEPH.

Lieve nicht, ons is er niet vele van noodt,
Wy vraegen u slechts een bondelken stroey.
God sal 't u vergelden, die geheel naer is;
Och! hebt deernis! (bis)

(1) Ceux qui trouveraient étrange que la Sainte-Vierge demande une cave pour abri, doivent savoir, qu'à Dunkerque, un grand nombre de familles habitent des caves.

(2) « Plekke » mot usité dans le dialecte des Flamands de France, pour « plaets » place.

(A la quatrième hôtesse.)

O chère amie, donnez-nous une petite chambre ou même une cave, un grenier; c'est tout un pour nous.

L'HOTESSE.

Je n'en ai point.

JOSEPH.

Hélas ! veuillez donc nous secourir.

L'HOTESSE.

Je n'ai point de place, ni rien qui puisse vous abriter,

JOSEPH.

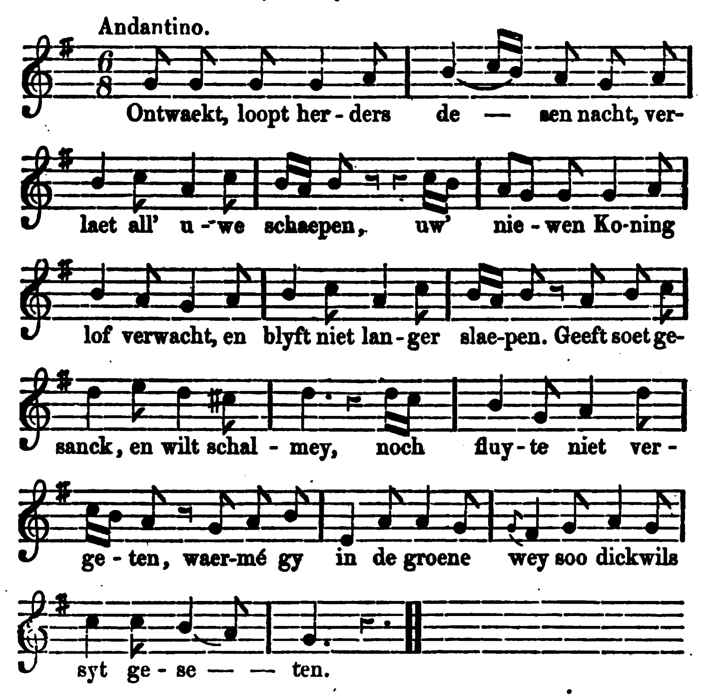
Chère cousine, il nous faut bien peu; nous ne vous demandons même qu'une botte de paille; Dieu vous récompensera, il est bien proche. Hélas! ayez donc compassion.

WEIRDINNE.

'K segg' u! ken kan! 'k syn (1) geheel in 't belet;
Myn. huys is met volk beset.

DERDE TOONEEL.

DEN ENGEL, verschynende aen de herders:



(1) Pour « 'K ben », expression usitée chez les Flamands de France.

L'HOTESSE.

Je vous le dis, je ne puis rien; je suis tout-à-fait dans l'embarras; ma maison est pleine de gens.

Ontwaekt, loopt Herders desen nacht,
Verlaet all' uwe schaepen;
Uw' nieuwen koning lof verwacht
En blyft niet langer saepen.
Geeft soet gesank, en wilt schalmey,
Noch fluyte niet vergeten,
Waer mê gy in de groene wey
Soo dickwils syt geseten.

EENEN HERDER.

Wat een ontydig' stem voel ik
Soo vroegh myn ooren raeken,
En my op eenen oogenblik
Uyt mynen slaep ontwaeken?
Den nacht versoekt noch langer rust,
Den haen gaet noch niet schreyen:
Laet ieder slaepen naer syn lust,
Eer gy roept naer de weyen.

SCÈNE TROISIÈME.

L'ANGE apparaissant aux bergers.

Eveillez-vous, accourez, ô bergers. Laissez-là cette nuit vos troupeaux. Votre nouveau roi attend vos hommages; ne restez donc pas endormis. Chantez vos douces chansons, et n'oubliez pas vos chalumeaux et vos flûtes, avec lesquels vous jouez si souvent assis dans les vertes prairies.

UN BERGER.

Quelle voix inattendue vient si tôt frapper mon oreille, et m'éveiller si subitement de mon sommeil? La nuit demande encore que je prolonge mon repos. Le coq n'est point encore sur le point de chanter, qu'on laisse donc les gens satisfaire à leur sommeil avant de les appeler aux pâturages.

DEN ENGEL.

Te lang, ô Herder, duert uw' rust'
Heft uw' vermoeyde leden:
Het hemels licht schynt op dees kust,
Verstaet gy wel myn reden?
Geboren is den Heer, Godt-mensch,
Om breeder te verklaeren:
Ik dael van boven om uw' wensch,
En vreught te openbaeren.

DEN HERDER.

Wat klaerheydt sien ik onverwacht
Voor myn gesicht verschynen?
Siet seffens op den midder-nacht
De duysterheydt verdwynen.
T'is seker, dat den Heer van Al
Op d'acrde wordt geboren:
Myn hert, en ziele branden sal
Door t'licht, soo lang verloren.

DEN ENGEL.

T'en is dan, Herder, niet te vroegh,

L'ANGE.

O berger, vous vous reposez depuis trop long-temps, relevez vos membres fatigués. Déjà la lumière céleste brille sur ces côteaux; ne me comprenez-vous pas? Le Seigneur, l'Homme-Dieu est né. Je descends du ciel pour annoncer ce sujet de joie, l'accomplissement de vos voeux.

LE BERGER.

Quelle clarté imprévue vois-je luire à mes yeux? Voyez, au milieu de la nuit, comme les ténèbres disparaissent. Oui, il faut que le Seigneur soit venu sur la terre: Mon cœur, mon âme s'allumeront à cette lumière si long-temps perdue.

L'ANGE.

Non, berger, il n'est pas trop tard. Allez lui offrir votre cœur et

Gaet, geeft hem hert, en sinnen
Men kan niet haestigh syn genoegh
Om Godt te gaen beminnen:
Spoeyt u, roept uw' gebueren al,
En gaet met vol betrouwen
Dien Godt, vol teerheydt, in een stal
Met teere liefd' aenschouwen.

DEN HERDER.

Kloeck Herders al, staet op met my,
Den Heer komt ons ontmoeten:
Leydt, Engels Geesten, ons daer by,
Om t'Hemels kindt te groeten:
Toont ons de plaets, wy gaen tot hem,
Den oorspronk van ons leven:
Wy volgen t'saemen op uw' stem,
Om dankbaerheydt te geven.

---

vos pensées. On ne saurait trop se hâter pour aimer son Dieu. Vite, appelez tous vos compagnons et allez, plein de confiance, contempler, avec un tendre amonr, ce Dieu de bonté couché dans une étable.
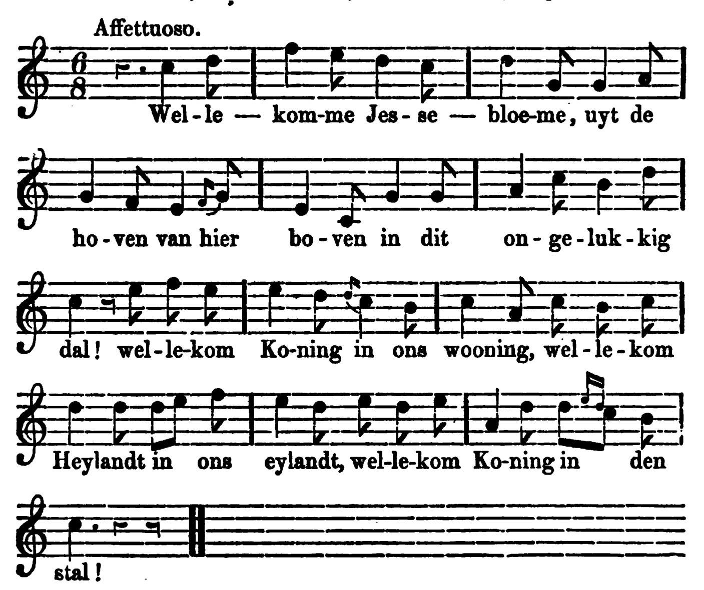
LE BERGER.

Allons, bergers, debout, venez tous avec moi: Le Seigneur nous invite, et vous esprits angéliques conduisez nos pas pour aller saluer le céleste enfant: Montrez-nous où il est. Marchons à lui; il est la source de notre vie: Nous suivons tous ensemble votre voix pour aller lui témoigner notre reconnaissance.

(Ils sortent.)

VIERDE TOONEEL.

Maria, in het stalleken, met haer kindt, singt:



Wellekomme,
Jesse bloeme,
Uyt de hoven,
Van hier boven,
In dit ongelukkig dal!
Wellekom koning

SCÈNE QUATRIÈME.

Marie dans l'étable, avec son enfant, chante:

Sois bien venue, dans cette vallée de larmes, fleur de Jessé, éclose dans les jardins du ciel! Roi, sois bien venu dans notre de-

In ons wooning;
Wellekom Heylandt
In ons eylandt;
Wellekom koning in den stal!

—

Sonder moeder van te vooren,
Sonder vader nu gebooren,
Godt des Vaders even beeldt
Godt des Vaders schyn in glorie!
Uyt syn' vruchtbaere memorie
Van der eeuwigheydt geteelt!

—

Ik aenbidde u, plat ter aerde,
Ik uw moeder, die u baerde
Onbesmet en sonder pyn.
Thans komt treden
In ons heden,
Die komt eynden
Ons' ellenden
Worden onsen medecyn.

—

Siet de liefde God's gedoken;
Siet het minne vier komt stoken;

---

meure! Sauveur, sois bien venu dans notre lieu d'exil! Roi, sois bien venu dans cette étable!

Sans mère auparavant et sans père aujourd'hui! O toi, la similitude de Dieu ton père! Toi, la splendeur de sa gloire, issu avant tous les siècles de son éternelle fécondité.

Prosternée à genoux, je t'adore, moi ta mère, qui t'ai enfanté! A présent, viens parmi nous; divin médecin, viens guérir nos misères.

Ah! comtemplez ici l'Amour divin, qui veut cacher ses ardeurs;

Siet het heete vlammeken,
Siet hoe syne kaekjes bloosen
Boven all' de schoonste roosen
Siet het suyver lammeken.
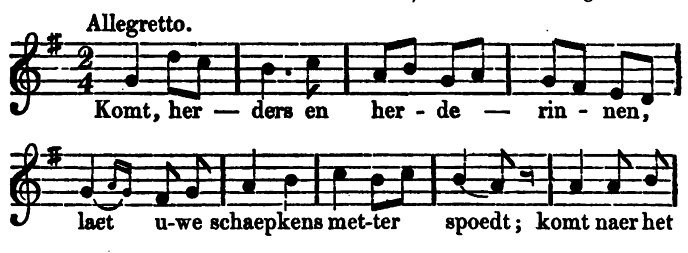
—

Kleynen koning,
Laet my langen
Melk en honing
Van uw wangen!
Ach! wat soet een mondeken!
Komt myn kindje
Komt myn vriendje!
'K sal u warmen
In myn armen,
Drukken aen myn herteken!

VYFDE TOONEEL.

De herders komen binnen in 't stal; eenen HERDER singt.
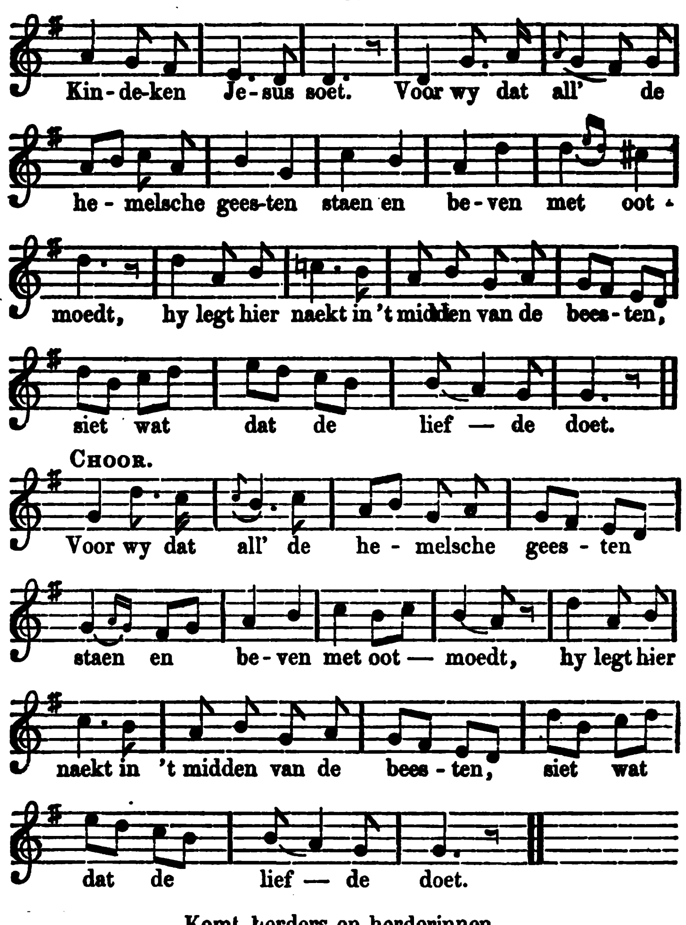
Allegretto.



---

voyez-en les chaudes flammes; voyez ses petites joues qui rougissent, plus belles que les plus belles roses. Ah! contemplez ce pur agneau.

Cher petit roi, laisse-moi cueillir le lait et le miel de tes joues. Ah! quelle tendre petite bouche! Viens, mon enfant, viens, mon doux petit ami! Que je te rechauffe dans mes bras! Que je te presse contre mon cœur!



Komt herders en herderinnen,
Laet uwe schaepkens metter spoedt;

SCÈNE CINQUIÈME.

Les Bergers entrent dans l'étable. Un Berger chante :

Venez bergers et bergères, laissez-là vos brebis; venez, sans

Komt naer het kindeken Jcsus soet.
Voor wie dat all' de hemelsche geesten
'Staen en beven met ootmoedt,
Hy legt hier naekt in 't midden van de beesten;
Siet wat dat de liefde doet.

Den CHOOR erneemt :

Voor wie dat all etc...

EERSTEN HERDER.

Komt all' hier, om te besoeken,
Dit kleyn kindeken soet van aerdt
Dat Maria heeft gebaerdt
Voor wie, etc. ...

DEN CHOOR.

Voor wie, etc...

EERSTEN HERDER.

Soet kindeken voor ons geboren,
Voor uwe pyn en uwe smert,
Siet ik will' geven u myn hert.
Voor wie, etc...

DEN CHOOR.

Voor wie, etc...

---

tarder, vers le doux enfant Jésus. Celui, devant qui tous les esprits célestes se tiennent tremblants de respect, il est là, couché nu entre les animaux; voyez ce que peut l'amour.

Le chœur reprend :
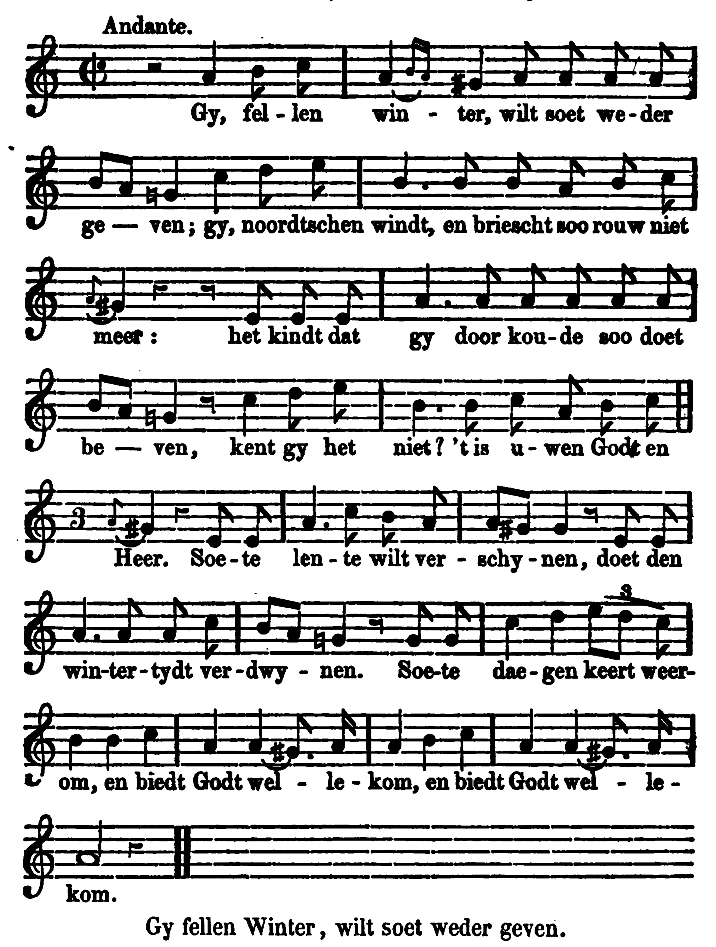
Celui devant qui, etc.

LE BERGER.

Venez tous ici pour visiter ce petit enfant si doux, que Marie a mis au monde. — Celui, etc.

Doux enfant, né pour nous, en échange de vos larmes et de vos souffrances, je vous donne mon cœur. — Celui, etc.

De Herders aenbidden het Kindt en singen.



Gy fellen Winter, wilt soet weder geven.

Les Bergers adorent l'Enfant et chantent:

Cruel Hiver, adoucis tes rigueurs; vent du Nord, ne souffle plus

Gy noordtschen windt, en brieschl soo rouw niet meer:
Het kindt, dat gy door koude soo doet beven,
Kent gy het niet? 't is uwen Godt en Heer.
Soete Lente, komt verschynen,
Doet den winter-tydt verdwynen,
Soete daegen keert weerom,
En biedt Godt willekom.

—

Het Kindtjen wenscht door strenge wet te stryden,
Den vader self scherpt deese felle kouw.
Het is geboren om veel smert te lyden,
Maer 't hertjen weder-staet dees bitter rouw.
Hoort het suchten, hoort het kermen
Vader wilt uw' soon ontfermen;
Wordt syn pyne niet versoet,
Met hem ik lyden moet.

—

Houdt op, soet kindt, en wilt soo lang niet kryten,
Of geeft, dat ik by u voegh myn geween;
Uw' wee, en smert, uw' traenen my verwyten,

---

si rudement! Cet enfant que tu fais ainsi trembler de froid, ne le connais-tu pas? C'est ton Seigneur et ton Dieu. Doux printemps, viens apparaître et mets l'hiver en fuite: revenez, beaux jours et souhaitez à Dieu la bienvenue.
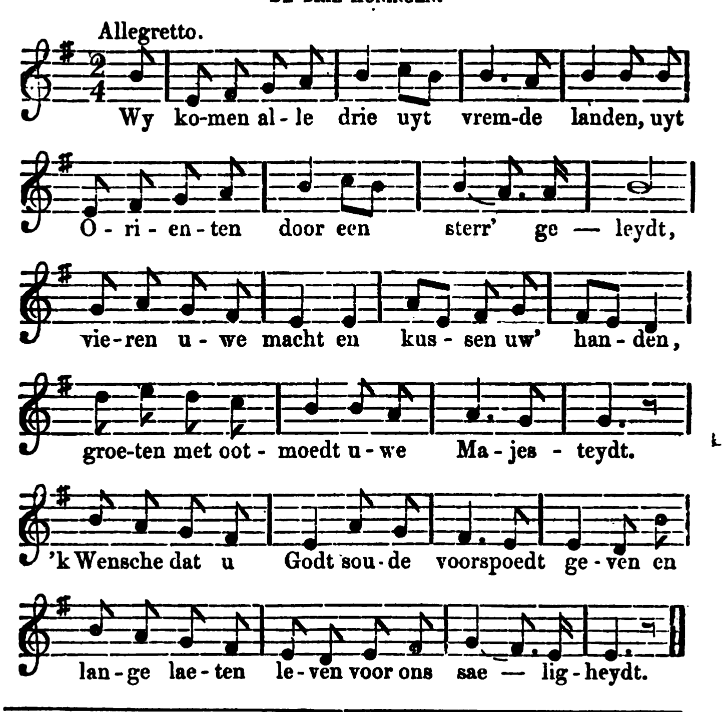
Ce petit enfant veut obéir à une rigoureuse loi; son père lui-même rend le froid plus vif. Il est né pour souffrir bien des maux; mais son cœur saura les supporter. Entendez ses soupirs, écoutez ses lamentations. O Père, ayez pitié de votre fils, et si vous ne voulez adoucir ses souffrances, au moins je veux souffrir avec lui.

Cessez, doux enfant, ne pleurez pas davantage, ou laissez-moi unir mes larmes aux vôtres; vos gémissements, votre douleur,

Dat ik, ondankbaer, heb een hert van steen.
Hoort terwyl syn traenen leken,
Ons het Kindt begint te spreken:
« Ja, ik ween, ik ben in druck,
Maer 't is voor uw geluk. »

SESDE TOONEEL.

DE DRIE KONINGEN.



vos larmes me reprochent mon ingratitude et la dureté de mon cœur. Ecoutez, pendant que ses larmes coulent, il me semble entendre l'enfant nous dire: « Oui, je pleure, je suis dans la tristesse; mais c'est pour votre bonheur ».

Wy komen alle drie uyt vremde landen,
Uyt Orienten door een sterr' geleydt,
Vieren uwe macht en kussen uw' handen,
Groeten met ootmoed uwe majesteydt.
'K wensche dat u Godt soude voorspoedt geven,
En lange laeten leven voor ons saeligheydt.

—

(Aen Maria en Joseph.)

Dit nieuw gebooren kindt, den vorst der Joden;
Hoe groot is syne macht en syn gebiedt!
Dat den Hemel self sendt sterren voor boden,
Die ons metter spoedt tot hem ontbiedt.
Wy sullen hem dan, met geboogde leden,
Giften met gebeden geven, die gy siet.

SCÈNE SIXIÈME.

Les trois Mages.

Nous venons tous les trois d'une terre lointaine, du fond de l'Orient, guidés par une étoile. Nous venons reconnaître votre puissance et baiser vos royales mains. Nous venons saluer avec respect votre Majesté. Je désire que Dieu vous soit favorable et vous fasse vivre long-temps pour notre salut.

—

(S'adressant à Marie et Joseph.)

Cet enfant nouveau-né, le monarque des juifs, combien ne doit-il pas avoir de grandeur et de puissance, puisque le ciel même envoie ses astres comme des messagers, pour nous appeler promptement près de lui! Nous allons donc, le front respectueusement courbé, lui offrir avec nos prières ces présents que vous voyez.

(Sy offeren hunne giften, singende de volgende sarabande (1).)

Wy vallen alle dry voor uwe voeten,
Wy vallen voor uw kribbeken neer;
Wy komen u als Koning groeten
En kennen u voor onsen Heer.

(1) On n'a pu nous en donner l'air.

(Ils présentent leurs dons, et une sarabande termine la pièce.)

Nous tombons tous les trois à vos pieds, nous nous prosternons devant votre humble crèche; nous venons vous saluer comme notre roi et vous reconnaître pour notre Seigneur.

EXPLICIT.

DERNIER CHANT

DE NICOLAS-FRANÇOIS RICOUR,

DÉCÉDÉ A GODEWAERSVELDE, LE 20 OCTOBRE 1820.

La langue flamande, que la plupart des étrangers ne connaissent que pour avoir entendu le langage dur et grossier des marins, des cultivateurs, des artisans de cette contrée, est regardée généralement par eux comme un patois informe, sans harmonie, plus propre à écorcher les oreilles qu'à servir à l'expression de la pensée. Il n'est pas rare même d'entendre des habitants de notre pays porter contre le flamand un jugement d'autant plus affirmatif qu'il est moins approfondi. On se fait un mérite de l'indifférence et du mépris dont on accable ce vieil idiome, l'un des plus purs, des plus nerveux, des plus expressifs de la souche germanique; cet idiome qui dominait au temps de Charlemagne et qui permet encore aujourd'hui de déchiffrer les plus anciens documents de l'allemand primitif. On oublie que le hollandais n'est qu'une transformation toute moderne de la langue flamande; et cependant cela est si vrai que le dialecte des anciens auteurs hollandais est encore celui des Flamands de nos jours. Le roman du renard qui a été traduit dans toutes les langues de l'Europe et dont le véritable auteur est Willem van Uthenhove, prêtre de Aerdembourg; le miroir historique de van Maerlaert; la chronique de Metis Stoke; le poème de Jean van Hélu, nommé aussi Jean de Louvain; ouvrages qui datent tous du XIIIe siècle; les écrits de van Velthem; le Miroir du Salut, imprimé par Laurent Koster, en 1422; les Odes d'Anna Byns, la sapho du Brabant, etc., etc., font partie de la littérature flamande aussi bien que les œuvres de De Springer, de Bailleul; de Van Reichem, d'Hazebrouck; de Steven, de Cassel; de Modewyck, de Bergues; de De Swaen, de Dunkerque.

La langue flamande n'est pas appréciée à sa juste valeur. Si, dans quelque vieux manuscrit grec ou latin, on venait à découvrir une pièce d'un poète inconnu, une description du printemps, par exemple, aussi poétique, aussi suave que celle de Jacques van Zevecote, les admirateurs seraient nombreux et leurs applaudissements de bon aloi. Mais recueillir autour de soi les chants de quelque bon fermier de notre Flandre, prétendre trouver de la poésie dans une langue que parle le peuple seul et que les savants ne comprennent pas, pour bien des gens c'est presque de la folie. Hélas ! il en est de même en toutes choses ; ce que l'on peut se procurer sans grande peine n'a point de valeur à nos yeux ; on admire les plantes exotiques conservées à grands frais dans nos serres chaudes, tandis qu'on foule aux pieds les modestes violettes, les blanches marguerites de nos prairies.

C'est une de ces fleurs dédaignées que j'ai ramassée en passant, pour en faire apprécier le suave parfum ; malheuheureusement, je crains que la faiblesse de la traduction que j'en ai faite ne donne point, malgré mes efforts, une idée exacte de la pièce originale, et que, dans cette circonstance, je ne sois, pour ma langue maternelle, qu'un ami, sincère il est vrai, mais fort maladroit.

La pièce que j'ai traduite est le dernier chant d'un poète flamand. Cette préparation à la mort, c'est sous ce nom que l'auteur la désigne, fut composée dans des circonstances que je crois devoir faire connaître, pour que puisse mieux apprécier le caractère de cette pièce de poésie.

Elle fut écrite à l'époque de la chute des feuilles, le 19 Octobre 1820, dans une petite ferme située sur le penchant du mont des Cattes, à mille pas environ du village de Godewaersvelde. Un laboureur malade depuis longtemps, et sentant qu'il n'avait plus que quelques instants à vivre, avait fait appeler aux pieds de son lit ses trois filles, Isabelle, Fidélia et Catherine, ainsi que son plus jeune fils Jean. C'étaient les

seuls à qui Dieu eut conservé la vie; son fils aîné Jérôme était mort au village où il remplissait les fonctions de greffier; un autre nommé Luc-Mathieu, capitaine de la garde, n'avait plus répondu à l'appel le lendemain du passage de la Bérésina. Il leur recommanda vivement d'accomplir en toutes circonstances leurs devoirs de chrétiens, de secourir les pauvres autant qu'il était dans leur pouvoir, et de s'aimer fidèlement les uns les autres; puis il les bénit et leur enjoignit de prier après sa mort pour le repos de son âme. Pendant que ses enfants se tenaient à genoux en pleurant, le malade jeta ses regards mourants sur l'image du Christ attachée au pied de son lit et près duquel pendaient, en guise d'ex-voto, plusieurs médailles d'or et d'argent, anciens souvenirs de ses luttes littéraires, luttes pacifiques dont plus d'une fois il était sorti vainqueur. L'émotion qu'il venait d'éprouver en parlant à ses enfants, l'image du Christ qui lui donnait de si douces espérances, les anciens souvenirs réveillés par la vue des médailles d'honneur remportées au temps passé, finirent par rappeler en lui le reste d'une imagination presque éteinte; il sentit dans son âme une dernière étincelle de l'inspiration poétique dont il avait donné tant de preuves pendant sa carrière paisible et modeste, et ce poète, qui tant de fois avait chanté l'hymne d'amour à la noce de ses amis ou de ses enfants, pleuré sur sa lyre la mort de ses frères et de ses amis, écrit plusieurs volumes de poésies chrétiennes et un poème sur l'éducation de la jeunesse, éprouva le désir de s'adresser à lui-même quelques vers avant de mourir: « Jean, dit le poète à son fils, prends une plume et du papier; je voudrais te dicter encore quelques vers, ils seront pour vous tous un dernier souvenir de votre père qui vous a tant aimés. » Son fils obéit, et le poète, après quelques moments de réflexion, commença à dicter les vers dont voici le texte:

—

BEREYDING TOT DE DOOT

VAN DEN GODMINNENDEN EN WELBEFAEMDEN

NICOLAUS-FRANCISCUS RICOUR.

—

Heb ik zoo menig dicht en rouwgeklag geschreven,
Zal ik dan niet voor 't laetst, op 't eynde van myn leven
  Nog eenen zwanenzang opstellen ook voor my,
  Daer ik nu zie de dood my komen zoo naby?
Zoo dat er niet alleen de lange en vele jaren,
Maer de gezondheyd ook, my is voorby gevaren,
  En dat ik dagelyks van langs om meer verflauw,
  En van herstelling heb in 't minste geen betrouw.
Ik zie van allen kant de krachten my begeven.
Zoo dat de keers reeds in de pyp brandt van myn leven,
  Vervolgens het is tyd, dat ik my maek bereyd,
  Om in dien langen weg te gaen van d'eeuwigheyd;
Doch ik bedanke God, dat hy my zoo veel jaren,
Hier op de wereld in gezondeyd kwam te sparen,
My heeft, verleend zoo mild, den kost, het daeg'lyksch brood,
  En al wat my aen ziel, of lichaem was van nood.
En wyl dat David maer den tyd van 's menschen jaren,
Bepaelt tot zeventig, ik ben die overvaren,
  Alreed' meer dan vyf jaer, vervolgens ik en mag
  Van een te vroege dood, hier maken geen geklag;
En nogtans ik en kan u niet genoeg verklaren,
Hoe kort en snel den tyd my schynt voorby gevaren.
  En daerom al die nog in 't puyk uws levens zyt,
  En steunt niet op uw jeugd, mistrouwt u van den tyd;
Van vyftig nauw'lyks een bereykt zoo veele jaren,
En die zoo lang nog leeft, als 't is voorby gevaren,
  Zeg ik nog eens, het is gelyk een rook of wind,
  Die heen gevlogen is, zoo ik nu klaer bevind.
Dus gy myn kinders al, en die deez' versen lezen,

Traduction.

PRÉPARATION A LA MORT

Par Nicolas-François Ricour.

—

Après mes chants nombreux d'allégresse et de deuil,
Ne puis-je aussi pour moi, sur le bord du cercueil,
Lorsque je vois déjà la mort qui me désigne
Entonner, en mourant, un dernier chant de cygne?
Oui, déjà de mes ans le grand nombre est compté;
Je sens avec mes jours fuir aussi la santé,
La force m'abandonne, et déjà la souffrance
D'un avenir meilleur a brisé l'espérance.
Ma vie est un flambeau presque usé, sans vigueur,
Qui jette, en s'éteignant, sa dernière lueur;
Je dois me tenir prêt à franchir le passage
Où de l'éternité commence le voyage.
Et cependant ici je rends grâce au Seigneur
De m'avoir accordé tant de jours de bonheur :
Aux besoins de ma vie il a veillé sans cesse,
Et de mon corps débile étayé la faiblesse.
D'ailleurs, selon David, à soixante-dix ans
Se borne notre vie, et depuis bien long-temps;
Depuis cinq ans et plus j'ai dépassé ce compte.
Je n'accuse donc pas la mort d'être trop prompte;
Et pourtant je ne puis ici vous dire assez
Combien vite à mes yeux ces jours se sont passés.
Aussi, malgré votre âge encor plein de jeunesse,
Du temps n'écoutez pas la trompeuse promesse;
A peine sur cinquante, un seul obtient du sort
D'aussi longs jours; et puis, lorsque survient la mort,
A nos yeux, le passé n'est plus qu'une ombre vaine,
Une fumée, un rien qu'au loin le vent entraîne.
Aussi, mes chers enfants, en relisant ces vers,
Tenez à mes conseils vos cœurs toujours ouverts.

Laet dit in uw gedacht, gelyk een spiegel wezen;
Want al wat wereldsch is, en met der tyd vergaet,
En heeft niet dat men 't hert daer op ooyt vallen laet.
'T geloof en d'hoop alleen, van 't eeuwig duerzaem leven,
Kan ons alleen maer troost, en vreugd des herten geven,
Die nog met angst en vrees dewyl men niet gewis,
Kan weten of men haet, of liefde weerdig is.
Gelukkig zyn zy die zich altyd veerdig maken,
En zyn bereyd om als den sterfdag zal genaken,
Te geven rekening, aen God den Opperal,
Die 't kwaed zal straffen, en de deugd beloonen zal.
Maer ongelukkig ach! zyn die, die nooyt en peyzen,
Van binnen korten tyd, naer d'eeuwigheyd te reyzen,
En die hier altyd voort in 't zondig leven gaen,
Tot dat zy onverwachts zyn van de dood verraên.
'T is wonderlyk dat men zooveel houdt van dit leven,
'T welk na zoo korten tyd hier moet zyn eynde geven,
Daer men in tegendeel zoo kleynen arbeyd doet,
Om te bekomen voor de ziel het eeuwig goed.
Dus gy myn kinders, 'k moet al scheydende uyt het leven,
Hier op het eynde u nog een korte lesse geven,
Die gy onthouden moet zoo lang gy leven zult,
En wel bewaren in uw hert; want 't is uw schuld.
Voor eerst, dat gy moet al uw' christelyke pligten,
Zeer wel volbrengen, en godvreezende verrigten;
Wel onderhouden al, hetgeen u door 't gebod
Wordt van de Kerk belast, en ingesteld van God;
Gy moet dan boven al, uyt g'heel uw hert en zinnen,
(Dit is het groot gebod) God boven al beminnen,
Meer dan u zelven, dan uw leven, en al 't goed,
'Tgeen u de meeste deugd, vermaek of vreugd aendoet;
Uw naesten moet gy ook, 'k wil zeggen alle menschen,
Al 't goed bewyzen, dat gy aen u zelfs zoud wenschen,
Ja bidden, voor die u vervolgen, en met smaed,
Belast'ren, dat hun God vergeven wille het kwaed :

Tous les biens d'ici-bas que le temps peut détruire,
Aux âmes n'offrent rien qui doive les séduire.
L'Espérance et la Foi dans la vie à venir,
Seules contre nos maux peuvent nous soutenir
Et donner à nos cœurs le bonheur et la joie.
Encor, malgré l'espoir, nos amis sont en proie
A des doutes affreux, car nous ne savons pas
Quel peut être le sort qui nous attend là-bas.
Heureux ceux qui, songeant à cette heure dernière,
Sont prêts, lorsque la mort vient fermer leur paupière
A se rendre sans crainte au pied du tribunal
Où Dieu séparera le bien d'avec le mal.
Mais malheur à celui qui jamais ne se doute
Que dans l'éternité bientôt il fera route;
Qui vieillit dans l'erreur et rit du lendemain,
Jusqu'à ce que la mort l'arrête en son chemin.
N'est-il pas étonnant qu'en sa vie éphémère
L'homme par mille liens s'attache à cette terre,
Et qu'il ne lève pas ses regards vers le ciel
Où l'âme peut trouver un bonheur éternel.
Ecoutez, chers enfants, les leçons qu'un bon père
Doit vous donner encor à son heure dernière
Et surtout dans vos cœurs gardez-les toujours bien:
D'abord il faut remplir vos devoirs de chrétien
Avec un zèle ardent, avec amour et crainte.
Que les commandements de notre Eglise sainte
Comme ceux par Dieu même autrefois établis,
Avec le plus grand soin par vous soient tous remplis.
Aimez donc le Seigneur, que toutes vos pensées
De cet amour divin soient toujours embrasées.
Tel est la loi suprême; il faut l'aimer toujours,
Plus que tout autre bien, même plus que vos jours.
Aimez votre prochain, pour lui faites de grâce
Ce que vous désirez que pour vous tous on fasse,
Et priez le Seigneur qu'à tous vos ennemis
Il daigne pardonner le mal qu'ils ont commis.

Dit is den regel, dien ons Christus heeft gegeven,
En naer wiens voorbeeld, dat een christen mensch moet leven,
  Zoo hy gerust wil zyn, in zynen laetsten nood,
  Wanneer hem d'uere zal verschynen van de dood.
Weest tot de armen en allendigen bermhertig,
Troost hen, zooveel gy kont liefdadig en goedhertig,
  Gy zult, zoo David zegt, in uwen laetsten stryd,
  En in den kwaden dag zyn van den Heer bevryd.
Ach! had ik dit ook al, wat beter waergenomen,
Ik zou nu, zoo my dunkt, in t' minst de dood niet schromen,
  Maer laes! integendeel; ik heb schier niet gedaen,
  Waer door dat ik verdien den hemel in te gaen.
Dus gy myn kinders t'saem, welke nog zyn in 't leven,
Onthoudt wel dit vermaen, dat ik u heb gegeven;
  Gy zult zyn van den Heer gezegend in den tyd,
  En namaels eeuwiglyk met hem eens zyn verblyd.

Ik heb nu Christus vleesch tot reysspys reeds ontvangen,
Dat my versterken kan en bystaen op de gangen
  Van zoo een lange reys, aen God alleen bekend,
  Voor eeuwig in de vreugd, of eeuwig in d'ellend.
Of voor een zeker tyd, naer 't vagevuer gezonden,
Waer men gezuyverd wordt, van alle kleyne zonden,
  Voor welke men hier niet ten vollen heeft voldaen,
  Wyl dat men niet bevlekt kan in den hemel gaen.
Daer kan een' arme ziel helaes! zich zelfs niet helpen,

C'est la loi que le Christ a lui-même prescrite
Et qui de tout chrétien doit régler la conduite
Pour que son âme en paix s'élance vers les cieux
Quand la main de la mort aura fermé ses yeux.
Du pauvre soulagez le sort trop misérable,
Tendez à ses douleurs une main secourable,
Et, comme dit David: Dans vos derniers combats
Les secours du Très-Haut ne vous manqueront pas.
Si j'avais mieux rempli tous ces devoirs moi-même
Peut-être je craindrais moins cette heure suprême.
Mais quel bien ai-je fait, hélas ! pour qu'en ce jour
Je sois digne de voir le céleste séjour ?
Aussi vous, mes enfants, tous autant que vous êtes,
Retenez les leçons qu'ici je vous ai faites,
Et bénis dans le temps par le Dieu de bonté
Vous serez avec lui dans son éternité.

—

Ici le poète s'arrêta. Le tintement de la cloche de l'église venait d'avertir les villageois qu'un chrétien mourant réclamait les derniers secours de la religion. Ce tintement était arrivé jusqu'aux oreilles du malade qui se recueillit profondément. Les filles allumèrent quelques cierges devant une petite statue de la Mère des Douleurs, placée sur une table recouverte d'un linge blanc, et bientôt on vit entrer le curé du village qui venait porter le Saint Viatique au poète mourant.

Une demi-heure environ après le départ du prêtre, le malade rappela son fils et continua ainsi le chant qu'il avait interrompu:

Enfin j'ai pour partir reçu le pain des anges,
Qui doit me soutenir dans ces routes étranges,
Et que Dieu seul connaît, dans ces chemins divers
Qui mènent l'âme au ciel ou bien dans les enfers,
Ou pour un certain temps au feu du Purgatoire,
De nos moindres méfaits séjour expiatoire,
Jusqu'à ce qu'elle obtienne un pardon solennel,
Puisque sans être pur on n'entre pas au ciel ;
Et là, malgré leurs pleurs, hélas ! les pauvres âmes

Door bidden, noch geween, haer pyn, noch droefheyd stelpen,
In dat verslindend' vuer, waerby de grootste pyn,
Die m'in de wereld vind niet kan geleken zyn.
Denkt lieve kinders, als uw vader is gestorven,
En mogelyks deez' plaets, heeft voor zyn lot verworven,
Hoe zeer dat gy hem t'saem daer moet gedachtig zyn,
Om door gebeden hem te helpen uyt deez' pyn.
En wilt, zoo David zegt, niet wezen zoo vermeten,
Dat gy hem zoudt met 't eynd van 't klokgeluyd vergeten,
Maer tracht zooveel gy kont uw vader by te staen,
Gedenkende, hoeveel hy heeft voor u gedaen.
Denkt hoe hy heeft geslaefd, langs wegen, en langs straten,
Hoe menigmael dat hy, zyn rust heeft moeten laeten,
Denkt hoe hy heeft gezweet, gearbeyd en gevrocht,
Opdat gy eerelyk zoudt worden opgebrogt.
Dus 'k zeg u voor het laets en wilt hem niet vergeten,
Of gy zult worden met de zelve maet gemeten,
Gy zult na uwe dood ook haest vergeten zyn,
Als gy ligt zonder troost, misschien in d'hoogste pyn!
O Jesus al myn troost, wyl ik nog ben in 't leven,
Doe my bermhertigheyd, wil toch! myn schuldt vergeven,
Voor welke dat ik hier, nog niet en heb voldaen,
Opdat myn ziel haest mogt', na 't sterven rust ontfaen.
Voor 't laets myn nageslacht, ik geef u mynen zegen,
Waer van als t' God belieft zooveel is aengeleven.
Des vaders zegen was in d'oude wet zoo groot,
Dat hy al 't welvaert van een kind in zich besloot.
Dus kinders, voor zooveel het is in myn vermogen,
Door God versterkt, ik wil uyt al myn kracht my pogen,
Om u te wenschen dat den God van Abraham,
Alsook van Isaac, en Jacobs heelen stam,
Ja onzer allen God, u will' gebenedyden,
Met heyl en zegen, en van alle ramp bevryden,
U geven voorspoed, hier op aerden al gelyk,
En na uw dood al t'saem de vreugd van 't hemelryk.
Maria Moeder van Gods eenigen geboren,

Ne peuvent s'arracher à ces ardentes flammes,
A ces vives douleurs qu'on ne compare pas
Aux plus cruels tourments qu'on rencontre ici-bas.
Songez donc, chers enfants, après la mort d'un père
Qui gémira peut-être en ce lieu de misère,
Combien vous lui devez de pieux souvenirs!
Toujours par la prière, allégez ses soupirs,
Et ne l'oubliez pas, dans vos cœurs téméraires,
Avec le tintement des cloches funéraires.
Mais de tous vos efforts, venez à son secours,
Songez avec quel zèle, il veilla sur vos jours;
Oui, j'ai couru, pour vous, les forêts et les plaines,
Je vous ai consacré mes veilles et mes peines.
Du sommeil ma paupière atteignait la douceur
Pour vous ouvrir à tous le chemin de l'honneur.
Je vous le dis encore, n'oubliez pas un père,
Ou vous serez traités de la même manière ;
Pour vous point de soupirs, de prières, de pleurs,
Lorsque vous gémirez sous le poids des douleurs.
O Christ, ô mon soutien, mes seules espérances,
Ayez pitié de moi, pardonnez mes offenses
Avant ma dernière heure, afin que pour jamais
Mon âme puisse au ciel se reposer en paix.
Maintenant, approchez, que ma main vous bénisse,
O mes chers descendants; quand le ciel est propice,
La bénédiction a des pouvoirs bien grands,
Et dans l'ancienne loi, le bonheur des enfants
Reposait sur ce don de la main paternelle;
Les enfants recevaient le bonheur avec elle.
Aussi dans l'autre vie, ô chers enfants, pour vous,
D'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de nous tous
J'implorerai le Dieu, le Seigneur et le Père,
Pour qu'il daigne d'abord vous bénir sur la terre,
Et pour, lorsque la mort aura fermé vos yeux,
Vous donner à jamais le royaume des cieux.
O vous, Mère du Christ ; ô vous Vierge si bonne,

Die ik van jongs af, heb voor patroones verkoren,
  Ik bid u, sta my by, in mynen laetsten nood;
  Maer wel byzonderlyk, in d'uer van myne dood.
Myn trouwen Engel, die van God my zyt gegeven,
En my bewaerd hebt, nu geduerende myn leven;
  Bescherm my, sta my by, in mynen laets ten stryd,
  En my zeer vromelyk, van 's vyands list bevryd.
Als gy, ô kloeke held, u t'myner hulp wilt stellen,
(Door God gesterkt) geen list des vyands zal my kwellen,
  Dus als myn ziel verhuyst, geleyd haer by der hand,
  En breng haer in de vreugd van 's hemels vaderland.

Que, dès mes premiers ans, j'ai prise pour patronne,
Défendez-moi toujours, mais veillez sur mon sort,
Surtout lorsque viendra le moment de ma mort.
Et vous, ô mon bon ange, ô mon gardien fidèle,
Qui protégez ma vie à l'ombre de votre aile,
Venez à mon secours dans mes derniers combats,
Dans ma lutte suprême, ah ! ne me quittez pas.
Si vous me soutenez, défenseur invincible,
Nul effort ennemi ne me sera nuisible.
Et puis, lorsque mon âme aura quitté ces lieux,
Guidez-la par la main jusqu'aux portes des cieux.

Tel est le dernier chant de Nicolas Ricour, qui mourut le lendemain, 20 Octobre 1820, à l'âge de 75 ans.

A^te^ Ricour,
Petit-fils du poète flamand.

CHANTS HISTORIQUES.

LES KERELS.

XIVe SIÈCLE.

Parmi les anciens chants historiques de la Flandre, celui sur les Kerels est certainement un des plus intéressants et des plus curieux qui nous soient parvenus. Il rappelle des traditions qui semblent remonter aux époques les plus reculées de l'histoire des peuples du Nord.

Les premières traces des Kerels ou Karls se trouvent en effet dans un des chants de l'Edda, le plus ancien des poèmes scandinaves. Or il est reconnu aujourd'hui que cette épopée n'est pas une pure fiction poétique, mais qu'elle renferme, au contraire, les traditions historiques des peuples scandinaves dont l'origine appartient à des temps antérieurs à toute histoire écrite.

Dans la société scandinave, les « Karls » occupaient le second rang; c'étaient les hommes libres. « Le Karl, dit M. Kervyn de Lettenhove, dans sa remarquable Histoire de Flandre; le Karl, tour à tour guerrier pendant la guerre et laboureur pendant la paix, associait à la fois le travail et la gloire à la liberté (1) ». Le premier rang était dévolu « aux Iarls » qui étaient les princes et quelquefois de simples chefs de partis. Les serfs appelés « Trœll » composaient la troisième classe.

L'ancienne organisation des peuples scandinaves est décrite dans un épisode de l'Edda, le chant du Rigsmal. Le

(1) Ceorlus, Ceorlman, Saxonibus rusticus villanus qui agriculturam exercet, sed liberæ conditionis homo. DUCANGE, Gloss. — Kerel, rusticum sonat. IPERIUS, in-chro. S. Bert. p. 564.

poète y célèbre ainsi l'origine des différentes classes d'hommes : « Un fils d'Odin, y est-il dit, parcourant le monde, arriva un jour au bord de la mer et y trouva deux vieux époux, que le poète appelle le bisaïeul et la bisaïeule. Ce couple indigent accueillit le Dieu, lui offrit un pain grossier avec la chair d'un veau, et le garda trois jours et trois nuits. La bisaïeule eut de lui un fils, sur lequel on répandit l'eau lustrale et qu'on appela Serf (Trœll). Il était noir, il avait les mains calleuses et le dos voûté; et quand il fut devenu fort, sa tache fut de travailler l'écorce, de ramasser le bois, et de le porter sur les épaules. Une femme vint sous son toit; elle avait la plante des pieds meurtrie, les bras brûlés du soleil; elle se nommait la Servante. Elle lui donna des enfants qui s'appelèrent le « Sombre, le Grossier, le Quérelleur, le Paresseux » et qui furent les premiers de la race des Serfs. Ils eurent pour emploi de faire des haies, d'engraisser les champs, de creuser les tourbières, de garder les chèvres et les porcs ».

« Ensuite Heimdall, cheminant toujours, s'arrêta chez deux époux, le grand-père et la grand'mère; leur demeure était moins dénuée. On voyait un coffre sur le plancher; la femme faisait tourner le rouet, et préparait les vêtements. Le Dieu y passa trois jours et trois nuits, et la grand'mère eut de lui un fils qui fut appelé le « Libre » (Karl). Il vint au monde avec des cheveux rouges, un teint coloré, des yeux étincelants ; on l'enveloppa dans le lin. Quand il commença à croître et à fortifier, il apprit à dompter les taureaux, à construire les maisons, à conduire la charrue ; la fiancée qu'on lui présenta portait un vêtement de peau de chèvre et un trousseau de clefs. Elle s'appelait la Diligente; on la plaça sous le voile de lin ; les époux échangèrent leurs anneaux, et ils donnèrent le jour à des enfants qu'on nomme « l'Homme, le Laboureur, l'Artisan ». Ce furent les auteurs de la race des hommes libres. »

« Enfin, Heimdall s'en alla visiter une demeure située vers le sud. Ceux qui l'habitaient étaient le père et la mère. La mère prit une nappe brodée, et en couvrit la table ; elle prit

des pains minces d'un blanc froment et les plaça sur la nappe. Elle y mit des plats ornés d'argent, regorgeant de venaison; les coupes étaient garnies de métal. Le Dieu resta chez ses hôtes trois jours et trois nuits, et la mère enfanta un fils qu'on enveloppa de soie et qu'on arrosa d'eau sacrée en lui donnant le nom de « Noble » (Iarl). Il avait les joues vermeilles, la chevelure argentée et le regard perçant d'un dragon. L'enfant grandit, et il apprit à brandir la lance, à ployer l'arc, à tailler des flèches, à chevaucher hardiment, à traverser les eaux à la nage, à lancer des meutes, à chasser les bêtes sauvages. Or, Heimdall l'avoua pour son fils, lui enseigna les runes, et voulut qu'il possédât des terres nobles et un manoir héréditaire. Ensuite le noble épousa la fille du baron, et leurs enfants furent le fils, l'enfant légitime, l'héritier, le descendant, le roi (Konr), qui vint le dernier de tous, et les autres enfants du noble aiguisèrent les flèches et courbèrent les boucliers, manièrent les lances; mais le roi connut les runes du temps, les runes de l'éternité; il comprit le chant des oiseaux, et sut calmer la mer, éteindre l'incendie et endormir les douleurs; il posséda la force de huit hommes (1) ».

Cette organisation primitive de la nation scandinave, se reproduit chez les principales races germaniques. Elle se trouve chez les Francs, les Angles, et les Anglo-Saxons, sous les noms de: Jarl, Karl, Thrœll; Adeling, Ceorl, Theov; Adelingus, Liber, Servus.

Les lois des Alemans, des Frisons, des Burgondes, des Saxons, reconnaissent quatre classes; mais les hommes libres, compris sous les noms de Karl, Lidi ou Frilingi, formaient toujours la seconde (2).

Les Karls-Saxons ont pénétré de bonne heure dans la

(1) Edda Sœmundar, t.III, Rigsmal. — M. Ampère en a donné la traduction dans son ouvrage intitulé : « Littérature et Voyages ».

(2) Ozanam, les Germains avant le Christianisme, pages 97 et 114.

Flandre et s'y sont fixés. Mais ils n'ont pu empêcher d'autres nations plus puissantes de les subjuguer à leur tour. C'est à la suite de ces invasions qu'ils sont tombés dans une condition presque servile. « A toutes les époques, dit M. Kervyn de Lettenhove (1), leur destinée avait été de souffrir, plus que les autres populations, des invasions étrangères auxquelles leurs mœurs restaient continuellement hostiles. Pour eux, l'histoire du XIVe siècle était l'histoire de tous les siècles précédents. De même que Richilde et Mathilde, Jacques de Chatillon les avait réduits à un état voisin de la servitude; et, après avoir accueilli avec enthousiasme Guillaume de Juliers, ils étaient accourus à la voix du fils du comte de Flandre pour repousser les étrangers (2). A demi-nus, la tête haute, les membres robustes et nerveux, ils brandissaient dans leurs mains la massue de leurs ancêtres, non plus surmontée de la torche séditieuse, mais garnie du « Scharmsax », arme terrible que les Français ont appris à redouter pendant la lutte qui suspendit un instant la victoire de Bouvines. C'est le « Goedendag » des Flamings, nom depuis fameux, qui, comme celui des Matines de Bruges, annonçait le réveil de la patrie (3) ».

On a contesté à M. Kervyn de Lettenhove la persistance de cette antipathie de race jusqu'au XIVe siècle, et les effets qu'il y attribue, en prétendant que, à partir du XIe siècle,

(1) Histoire de Flandre, t. II, page 454.

(2) « Leur ancien nom de Karls (Kierrels) se retrouve dans la « Chronique Flamande », publiée par MM. Blommaert et Serrure, t. I, p. 159. Tout indique qu'il conservait sa signification spéciale et primitive au XIIe siècle. » — Kervyn de Lettenhove, Hist. de Flandre, t. II, p. 454.

(3) « So quaem 't al hulpe den grave
Elc met enen gepinden Stave. »
Louis de Velthem, p. 240.

TRADUCTION. — « C'est ainsi qu'ils vinrent en aide au comte, armés, chacun, d'un bâton pointu. »

elle avait cédé devant un régime qui était la participation de toutes les races à un même état social, sous la garantie de la tolérance réciproque en fait de lois et d'habitudes, et qu'elle n'avait plus exercé une influence sérieuse. C'est, selon nous, une erreur, du moins en ce qui concerne les Flamands-Saxons. Les documents historiques officiels tiennent à la vérité peu compte de cette antipathie de race, parce qu'on avait rarement à en combattre les effets uniquement à ce point de vue, mais elle n'en était pas moins profondément enracinée et était cause de nombreux désordres qui y avaient leur véritable source. L'antipathie de race n'a peut-être jamais existé chez aucun peuple au même degré que chez les Flamands-Saxons. Ceux qui connaissent la Flandre n'ignorent pas qu'il en est resté encore quelque chose chez les Flamands actuels. Aucun peuple n'est plus jaloux de son indépendance que le peuple flamand ; aucun autre n'a une haine plus prononcée que lui contre ceux qui veulent porter atteinte à ses mœurs, à ses habitudes ou à ses traditions. Ces sentiments étaient bien plus prononcés, bien plus vifs à une époque, comme le moyen-âge, où il y avait peu ou point de contact entre les peuples. Tenons donc pour constant que cette antipathie existait, qu'elle exerçait une grande influence et que M. Kervyn de Lettenhove n'a fait que constater un fait certain. D'ailleurs, s'il pouvait y avoir quelque doute à cet égard, le chant des Kerels aiderait à le faire disparaître.

C'est effectivement à cette époque, c'est-à-dire au XIV[e] siècle, qu'appartient ce chant évidemment composé et chanté par une race ennemie des Kerels. Ce chant, qui est une preuve manifeste de cette antagonisme de race, dépeint en même temps les principaux caractères des mœurs des Kerels. Il montre avec quelle persistance ils avaient conservé jusqu'alors les traditions de leur caste. A travers l'ironie et le dédain dont on les accable, à travers la peinture exagérée de leurs habitudes rustiques, on voit apparaître les traits caractéristiques de leur état originaire.

C'est sous ce rapport un document important, non-seulement pour l'histoire de la Belgique, mais aussi pour celle du nord de la France ; car les Kerels s'y sont montrés à une époque très reculée. Vers le XI[e] siècle, on les voit aux environs de Guines, dans une position à peu près analogue à celle qu'ils subissaient dans d'autres parties de la Flandre au XIV[e] siècle.

On lit dans la Chronique de Lambert, d'Ardres, un curieux chapitre sur les Kerels de Ham, nommés « Colvekerli », c'est-à-dire Kerels à la massue, ainsi appelés, dit le même auteur, parce qu'il ne leur était pas permis d'avoir d'autres armes qu'un bâton ou une massue. Ce nom de Colvekerli, qui était déjà ancien du temps de Lambert, d'Ardres, ne viendrait-il pas plus tôt de ce que le bâton pointu « gepinden stave » comme l'appelle Louis de Velthem, était leur arme favorite et traditionnelle ? Nous le pensons. Quoiqu'il en soit, pour se maintenir dans le pays de Guines, ils avaient dû renoncer à une partie de leur indépendance, car on les avait soumis à un impôt spécial qui avait pris le nom de « Colvekerlia ». Cet impôt obligeait chaque Kerel à payer au seigneur de Ham un denier par an. Au mariage ou au décès d'un Kerel, l'impôt était porté au quadruple.

Sous Raoul III, comte de Guines, tous les habitants de Ham, ainsi que les étrangers qui y faisaient un séjour d'un an et un jour, étaient astreints à la même contribution. Ce ne fut que sur les réclamations fort vives de la part d'une dame de Fiennes, à qui, malgré son titre de vavasseresse, on voulut faire payer la « Colvekerlie », lors de son mariage avec un vavasseur de Ham, et à la prière de la comtesse Emma, femme de Raoul, que celui-ci consentit à l'abolition de cet impôt, et que les Kerels furent affranchis, émancipés et rendus libres pour toujours.

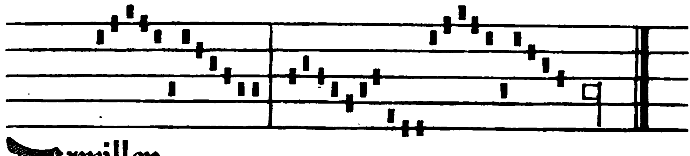
Tout porte à croire que les Flamands des faubourgs de Lyzel et du Haut-Pont, à Saint-Omer, sont des Karls-Saxons

dont l'établissement dans la Flandre remonte bien au-delà de Charlemagne, ainsi que l'a si nettement démontré M. Kervyn de Lettenhove, dans son histoire de Flandre, et dans une improvisation aussi éloquente que démonstrative, prononcée à l'une des séances du Congrès scientifique de France, tenu à Arras, au mois d'Août 1853. Le même écrivain qui, dans l'ouvrage cité, a su jeter un jour si lumineux sur les origines de ses compatriotes, considère le chant sur les Kerels, comme un nouveau trait de lumière en faveur de la thèse qu'il soutient avec un talent si remarquable; il n'hésite pas à ranger cette pièce comme un des documents les plus importants qu'on ait découverts sur les temps primitifs de l'Histoire de Flandre.

Ce chant fait partie d'un recueil de poésies flamandes, provenant de la « librairie » des sires de la Gruuthuyse, appartenant aujourd'hui à M. le vicomte De Croeser, de Bruges. Le manuscrit est de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe; il a été publié en 1847 par M. l'abbé Carton, de Bruges, aux frais des bibliophiles de Gand, en un volume in-8°, orné d'un frontispice et accompagné de la reproduction en fac-simile des airs, malheureusement notés avec des signes presque indéchiflrables. En examinant cette notation avec soin, on est convaincu qu'elle n'a pu être qu'un ensemble de signes mnémoniques propres à rappeler les mélodies à ceux qui les connaissaient déjà. En effet on n'y voit ni clefs, ni indication de mesure; dans plusieurs airs, les notes ne sont pas même en nombre égal à celui des syllabes du texte. Il est évident que les mélodies n'y sont pas représentées en entier. Nous avons pensé qu'en ce cas le copiste n'a donné que les formules mélodiques, c'est-à-dire la substance des mélodies, sans égard au nombre des syllabes auxquelles devaient s'adopter les airs.

La mélodie du chant sur les Kerels se trouve dans cette dernière catégorie. Nous en publions ici le fac-simile pour donner au lecteur une idée des signes de la notation em-

ployée par le copiste du manuscrit et afin qu'on puisse juger de la valeur de notre traduction.



Pour parvenir à reconstruire cet air, nous en avons décomposé d'abord les formules mélodiques, puis nous y avons appliqué les syllabes du texte, en répétant certaines notes. Mais ce qui n'était pas aussi facile, c'était de découvrir quel pouvait avoir été le rhythme de ce chant; après nous être livré à quelques recherches, nous n'en avons trouvé qu'un seul qui s'y adoptât convenablement; c'est celui que nous donnons. Nous croyons avoir réussi à reproduire ainsi ce chant dans son état primitif.
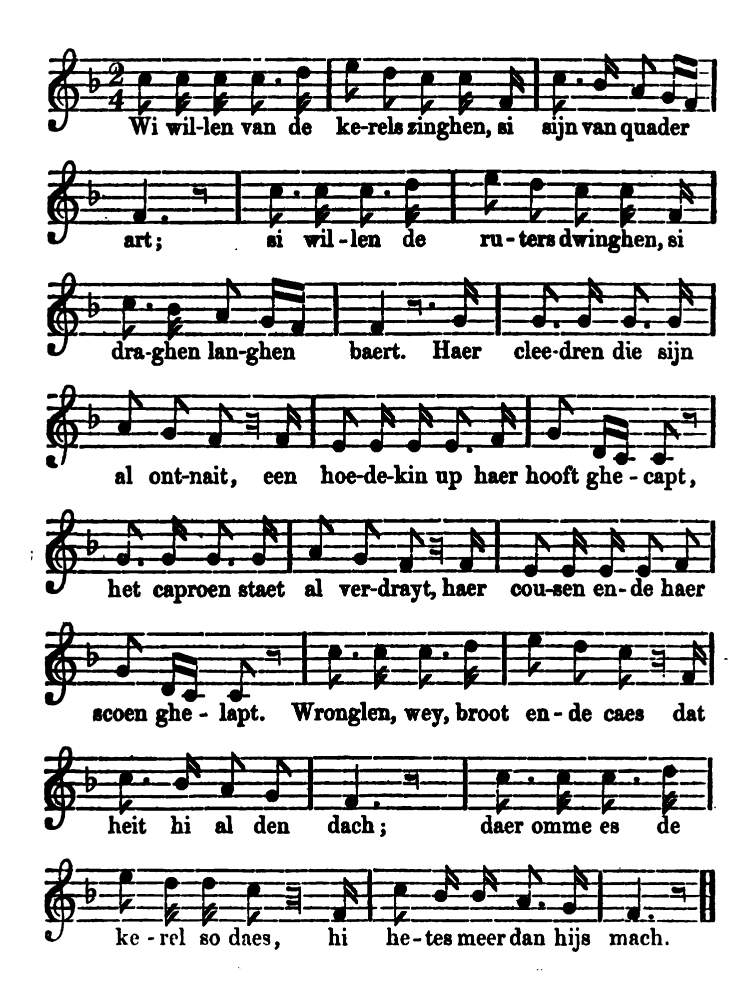
L'air n'en est pas moins remarquable que le texte. Il annonce de la rudesse, de l'originalité et en même temps une grande énergie. Il n'offre rien de particulier sous le rapport de la tonalité; mais les phrases mélodiques y sont disposées d'une façon singulière. Cette disposition lui donne un caractère étrange qui frappe tout d'abord. Il semble que, au lieu de commencer dans le ton du morceau, l'air commence par une phrase placée à une quarte au-dessus du ton principal.

En terminant, nous ferons remarquer que le mot « Kerel » est resté dans la langue flamande comme synonyme de beau, hardi, brave, résolu (1). « Eenen frischen Kerel », veut dire un bel homme, un homme de prestance ; en parlant d'un petit garçon qui montre un caractère ouvert et décidé, on dit : « 't is een Kereltje ».

(1) Hodiè nobis de viro egregio et forti dicitur Keerl, Karl. VREDIUS, Fland. christ., p. 694.

DE KERELS.

—


Wi wil-len van de ke-rels zinghen, si sijn van quader
art; si wil-len de ru-ters dwinghen, si
dra-ghen lan-ghen baert. Haer clee-dren die sijn
al ont-nait, een hoe-de-kin up haer hooft ghe-capt,
het caproen staet al ver-drayt, haer cou-sen en-de haer
scoen ghe-lapt. Wronglen, wey, broot en-de caes dat
heit hi al den dach; daer omme es de
ke-rel so daes, hi he-tes meer dan hijs mach.

I

Wi willen van de Kerels zinghen,
Si zyn van quader aert;
Si willen de ruters dwinghen,
Si draghen enen langhen baert.
Haer cleedren die zijn al ontnait,
Een hoedekin up haer hooft ghecapt;
'T caproen staet al verdrayt,
Haer cousen ende haer scoen ghelapt.

Wronglen, wey, broot ende caes,
Dat heit hi al den dach;
Daer omme es de Kerel so daes,
Hi hetes meer dan hijs mach.

II

Henen grooten rucghiinen cant,
Es arde wel sijn ghenouch.
Dien neimt hi en sijn hant,
Als hi wil gaen ter plouch.
Dan comt tot hem syn wijf, de vule,
Spinnende met eenen rocke,

TRADUCTION.

LES KERELS.

1. — Que les Kerels soient le sujet de nos chansons; ils sont d'un caractère méchant; ils veulent subjuguer les chevaliers; ils portent une longue barbe. Leurs vêtements sont déchirés; ils ont le chapeau en haut de la tête avec le chaperon de travers. Leurs bas et leurs souliers sont en lambeaux.

Du lait caillé, du mègue, du pain et du fromage, voilà ce que le Kerel mange toute la journée; c'est ce qui le rend si stupide, il en mange plus qu'il ne peut.

2. — Un gros crouton de pain de seigle suffit à ses besoins. Il le prend en main en allant à sa charrue. Puis vient à lui sa femme

Een sleter omtrent haer mule,
Ende gaet sijn scuetle brocken.
Wronglen, etc.

III.

Ter kermesse wille hi gaen,
Hem dinct datti es een Grave;
Daer wilhijt al omme slaen,
Met sinen verroesten stave.
Dan gaed hi drincken van den wine,
Stappans is hi versmoort;
Dan es al de werelt zine,
Stede, lant ende poort.
Wronglen, etc.

IV

Met eenen zeeuschen knive
So gaet hi duer sijn tassche;
Hi comt tot zinnen wive,
Al vul brinct hi sine flassche.
Dan gheift soe hem vele quader vlouke,
Als haer de Kerel genaect.

---

toute déguenillée, agitant sa quenouille et la bouche remplie d'étoupe jusqu'à ce qu'elle aille préparer l'écuelle du dîner.

Du lait caillé, etc.

3. — En se montrant à la kermesse, il se croit un comte; il veut tout bouleverser, avec son bâton noué. Puis il boit du vin et bientôt il est ivre. Alors le monde entier est à lui; villes, terres et ports, tout lui appartient.

Du lait caillé, etc.

4. — Il laisse entrevoir dans sa poche un « Knive» marin. En retournant vers sa femme, il apporte une bouteille remplie. Elle

Dan gheift hi haer een stic van den lijscouke,
Dan is de pays gemaect.
Wronglen, etc.

V

Dan comt de grote cornemuse,
Ende pijpt hem turelureleruut;
Ay, hoor van dezen abuze,
Dan maecsi groot gheluut;
Dan princsi alle al over hoop,
Dan waecht haer langhe baert;
Si maken groot gheloop,
God geve hem quade vaert.
Wronglen, etc.

VI

Wi willen de Kerels doen greinsen
Al dravende over tvelt;
Hets al quaet dat zi peinzen,
Ic weetze wel bestelt.
Me salze slepen ende hanghen,

---

l'accable de jurements dès qu'il approche. Puis il lui donne un morceau de gâteau et la paix est faite.

Du lait caillé, etc.

5. — Vient ensuite la grande cornemuse qui sonne le turelureleruut. Écoutez ce tintammare, écoutez le tapage qu'ils font. Ils sautent pêle-mêle agitant leur longue barbe. Quel tumulte! Que Dieu les maudisse à jamais.

Du lait caillé, etc.

6. — Nous voulons faire grincer les kerels, en faisant trotter nos chevaux à travers leurs champs; ils ne nourrissent que de mauvais desseins; je les sais bien dirigés. On les traînera, on les

Haer baert es al te lanc ;
Sine connens niet ontganghen,
Sine dochten, niet sonder bedwanc.
Wronglen, etc.

Notre collégue, M. Ricour, a, sur notre demande, traduit cette pièce en vers français ; nous donnons ici sa traduction et nous le prions de recevoir nos remercîments de l'obligeance avec laquelle il a exécuté cette tâche ingrate et difficile. La difficulté résidait surtout dans l'obligation de conserver, dans la traduction, le rhythme de l'original afin de pouvoir la chanter sur la mélodie. M. Ricour l'a vaincue aussi heureusement que possible.

LES KERELS.

I

Sur les Kerels, mauvaise race,
Commençons à chanter :
Des chevaliers prenant la place,
Ils veulent tout dompter.
Leurs barbes couvrent leurs figures;
Sur l'oreille ils ont leurs chapeaux ;
Ils portent de vieilles chaussures,
Leurs vêtements sont en lambeaux.

De pain et de fromage avide,
Il ne fait que manger,
Ce qui rend le Kerel stupide,
Car il mange à crever.

---

pendra ; leur barbe est trop longue. Ils ne peuvent nous échapper ; ils ne valent rien, quand ils ne sont pas sous le joug.

Du lait caillé, etc.

II

Il ne faut, à sa faim vorace,
Qu'un gros morceau de pain ;
De la charrue il suit la trace,
Son pain de seigle en main.
Sa femme, en sa bouche baveuse,
Tenant l'étoupe pour filer,
Vers lui s'en va, toute crasseuse,
Portant l'écuelle du dîner.

De pain et de fromage avide, etc.

III

Lorsqu'il se rend à la kermesse,
D'un comte il prend le ton ;
De tout renverser il s'empresse
Avec son lourd bâton ;
Puis il s'en va vider maint verre,
Et croit, quand il est ivre-mort,
Qu'à lui seul appartient la terre,
Le pays, la ville et le port.

De pain et de fromage avide, etc.

IV

Dans son gousset on voit sans peine
Le « knive » qu'il contient.
Sa gourde de vin toute pleine,
Vers sa femme il revient.
De gros jurons elle l'accable,
Sitôt que le Kerel paraît ;
Mais il met du gâteau sur table
Et la paix vite entre eux se fait.

De pain et de fromage avide, etc.

V

Puis vient la grande cornemuse
Jouant tant bien que mal ;

Ecoutez comme l'on s'amuse ;
Quel tapage infernal !
Car pêle-mêle on saute, on danse,
La longue barbe flotte en l'air :
Avec grand bruit chacun s'élance.
Que Dieu les conduise en enfer !
De pain et de fromage avide, etc,

VI

Faisons grincer ces misérables
En trottant dans leurs champs ;
Ils n'ont que des desseins coupables,
Et des projets méchants.
Ils ont une barbe terrible,
Mais nous les pendrons bel et bien.
Nous échapper n'est plus possible,
Sans le joug ils ne valent rien.

CHANTS

SUR LA BATAILLE DE GRAVELINES ET SUR LA MORT DU COMTE D'EGMOND.

Les chants sur la bataille de Gravelines, en 1558, et sur la mort du comte d'Egmond (1) ont de la connexion entre eux. L'un présente le héros au faîte de la gloire, l'autre le montre au plus bas échelon de l'infortune. Le comte d'Egmond est un de ces célèbres exemples des vicissitudes humaines, une de ces nobles victimes que Dieu choisit en quelque sorte exprès pour rendre plus manifestes l'instabilité et le néant des grandeurs terrestres.

(1) Ces deux pièces fort partie d'un recueil de « Chants Historiques » que nous avons rassemblé depuis long-temps et qui va être publié prochainement.

Ce n'est pas le lieu d'apprécier la conduite du comte d'Egmond, et les motifs qui ont pu dicter la sentence prononcée contre lui; il faudrait pour cela faire un examen détaillé des documents historiques, ce qui ne saurait trouver place ici. Nous dirons seulement que l'unique reproche fondé qui nous semble pouvoir lui être fait, c'est que, en sa qualité de gouverneur chargé de maintenir l'ordre, il a montré de la faiblesse dans la répression des actes odieux commis par les gueux.

« Sa fidélité était hors de doute , dit un des meilleurs historiens des troubles du XVI[e] siècle; mais entraîné par un esprit trop facile, il avait été, s'il est permis de le dire, coupable de trop de bonté. Il s'était prêté aux projets des factieux parce qu'ils lui offraient le prétexte de la liberté publique, et il l'avait fait avec d'autant plus de constance, qu'il eut craint, en s'y opposant, de perdre la faveur du peuple (1) ».

Mais de là à la trahison et au crime de lèse-majesté qu'on a fait peser sur sa tête, il y a un abyme que n'auraient jamais dû franchir le duc d'Albe et encore moins Philippe II, ne fût-ce qu'en souvenir des victoires de Saint-Quentin (2) et de Gravelines (3).

La victoire de Gravelines n'était pas seulement un glo-

(1) « La bataille de Saint-Quentin avait été gagnée le 10 Août 1557. La fondation de l'Escurial témoigne des actions de grâces que le roi d'Espagne offrit à Dieu. Quel devait être le monument de sa reconnaissance à l'égard de celui qui y avait le plus contribué ? Un échafaud sur la place du Marché à Bruxelles ». — Kervyn de Lettenhove, t. v 1., p. 168.

(2) Plus de quinze cents français restèrent sur le champ de bataille. D'Egmond reprit le butin que les français se disposaient à emporter. Les archives d'Ypres contiennent des lettres intéressantes sur la bataille de Gravelines et sur la prise de Dunkerque en 1558.

(3) Vir haud dubie spectatæ fidei sed ingenii facilitate in partes abstractus , si dicere licet , nimia bonitate hactenus peccaverat. Ordinis sui factiosis consiliis quia speciem præferebant publicæ libertatis pertinacius adhæserat pudore adversandi ne multitudinis gratiam benevolentiamque amitteret. — Nic. Burgondus.

rieux fait d'armes pour le comte d'Egmond et pour le roi Philippe, c'était la délivrance du pays, c'était la juste et légitime vengeance contre les excès commis par les Français à Dunkerque, à Bergues, à Hondschoote et ailleurs. Aussi d'Egmond fut-il proclamé le sauveur de la Flandre. Son nom courut de bouche en bouche ; son souvenir resta populaire. La chanson que nous donnons est l'expression de ce sentiment.

Sa fin tragique, on le pense bien, ne fit pas une impression moins profondément triste ici que dans toutes les autres parties de la Flandre. La complainte sur sa mort n'en est qu'un faible écho. Il est facile de voir qu'elle a été composée dans le pays et au temps même de ce fatal évènement. On y trouve quelques particularités qui la rendent non moins intéressante que celle qui a été publiée dans le recueil de Willems et dont M. Kervyn de Lettenhove (1) n'a pas jugé indigne de reproduire quelques strophes pour peindre l'impression que fit sur le peuple cette scène lugubre.

Ces deux chants ont un caractère tout-à-fait populaire. Tout indique qu'ils ont été composés pour être chantés par le peuple; et l'on peut supposer avec fondement, d'après ce qui a été dit plus haut, qu'ils ont été populaires dans la véritable acception du mot.

Le manuscrit d'où sont tirés ces chants est du XVII[me] siècle (2) ; l'écriture en est nette, quoique peu facile. Nous les avons transcrits très-fidèlement et avec la plus grande exactitude, en respectant scrupuleusement l'ortographe quelque incorrecte et quelque peu uniforme qu'elle soit dans certains endroits. On y remarquera aussi plus d'une expression

(1) Histoire de Flandre, édit. in-8°, t. VI, p. 259.

(2) Ce manuscrit, dont nous avons fait hommage au Comité Flamand, contient cinquante-deux pièces, parmi lesquelles s'en trouvent plusieurs pleines d'intérêt.

particulière qui semble n'appartenir qu'au dialecte de notre Flandre et qui démontre clairement que c'est là que ces chants ont été composés.

Nous aurions désiré pouvoir en donner les mélodies, mais le manuscrit ne les contient pas et n'en offre pas même l'indication.

LIEDEKEN

VAN DE BOURGOINSCHE HERTEN

ALSWANNEER SY DE FRANSOISEN SLOUGHEN BY GREVELINGHE.

I

Soo wie Bourgoins van herten zyn,
Mogen hun wel beroeren;
Want onsen franschen Coninck fyn,
Altyt wilt oorloogh voeren.
Doen heeft hy ghesonden over de revieren
Veele fransche ruyters in groot ghetal,
Op dat sy in ons Vlaenderdal
Souden commen rooven, branden en pillyeren.

TRADUCTION.

CHANSONS

DES COEURS BOURGUIGNONS QUAND ILS DÉFIRENT LES FRANÇAIS A GRAVELINES.

1. — Que quiconque a le cœur Bourguignon s'agite, car notre rusé roi de France ne pense qu'à faire la guerre. Il a envoyé au-delà des rivières (1) un grand nombre de cavaliers français pour venir butiner, brûler et piller dans nos plaines de Flandre.

(1) L'Aa et la Lys.

II

Sy hebben voor 't Grevelincksche juweel
Ses dobbel cartauw doen stellen;
Sy seiden: geeft over u slot en casteel,
Of ghy zult het bequellen.
Maer doen strocken sy, wilt dit aenmercken,
Het slot van Grevelinghe lieten sy staen,
En deden trommels en trompetten slaen
Al naer de stede van Duunkercke.

III

Daer heeft soo menichten franschen vilein
Al voor de stadt ghelegen;
En daer is soo meinich klock capitain
Door 't grof gheschot gheblеven.
Maer eilaes! ist niet om te betreuren,
Sy vielen de stadt dapperlick an;
Men spaerde daer gheenen fransch man,
En Duunkercke hebben zy ghecreghen.

IV

Sy hebben de poorten met menschen gevult,
Armen en beenen afghehauwen.

---

2. — Ils ont fait placer devant les remparts de Gravelines six doubles canons, en disant: « Rendez votre château et votre citadelle, ou bien vous vous en repentirez. » Mais ils se retirèrent en laissant la citadelle de Gravelines debout, et se rendirent à Dunkerque battant tambours, et sonnant trompettes.

3. — Maint français resta devant la place; plus d'un vaillant capitaine tomba sous les coups de la grosse artillerie. Mais hélas! n'est-ce pas déplorable, le soldat français ne fut pas épargné, l'assaut fut tellement rude que Dunkerque tomba en leur pouvoir.

4. — Ils remplirent les fossés de la ville avec des corps dé-

Veel dorpen en steden oock daerontrent,
Waeren al seere in doots benauwen.
De maegdekens hebben sy wech ghedooken;
En de vrauwen geschojliert;
En de kinders uwt de stadt gestiert,
Maer doen wert hun quaetheyt noch ghevroken.

V

Sy hebben oock Berghen-Winocx Verraen,
Dorpen en steden berooft met hoopen,
En oock dat schoon Hondschoote plaisant
Hebben sy al of gheloopen.
En daer hadden sy coeyen en schapen om veele,
En al dat goede baecken speck,
Met al de noortsche boter vet,
Leit nu al d'wers in hun keele.

VI

Sy kockten en brockten en maeckten goede cire;
Ten deurde maer twee ofte drye daghen;
Want eer de weke ten einde quam,
Van hongher hoordese men claghen.
Daer warender soo veele in groot ghetalle

---

pouillés de bras et de jambes. Les villes et les bourgs des environs furent saisis de frayeur. Ils enlevèrent les jeunes filles; ils violèrent les femmes; ils firent sortir les enfants de la ville; mais leur cruauté ne fut pas pour cela assouvie.

5. — Ils surprirent Bergues-St-Winoc et pillèrent villes et bourgs. La jolie ville d'Hondschoote elle-même fut victime de leurs mauvais traitements. Ils s'emparèrent des vaches et des moutons. Tout le bon lard et le beurre du Nord passèrent par leur gosier.

6. — Ils firent grasse cuisine et bonne chère; mais cela ne dura que deux ou trois jours, car avant la fin de la semaine, on les

De Grevelingsche rieviere gingen sy bespien,
En daer over en conde sy niet vlien;
Sy waeren ghelick de muis in de vallen.

VII

Met vyfenveertich vendels vry,
Laghen de franschen te velde;
met noch thien duysent ruyters erby,
Waren sy sterck al met ghewelde.
Maer doen bloncken daer oock de bourgoinche standaeren,
Met den edelen grave van Eggermont
Die 't huis van bourgoingnen bystont,
Ja sterck al met vyf duisent peirden.

VIII

Den heere van Swynghendauw quamer oock by
Met syn ruyters en voet knechten;
Met den edelen grave van Renchy
Met syn heeren bereit te vechten.
Ja om vechten quam den grave van Fonteine
Met den oraeinschen avanteuriers;

---

entendit se plaindre de faim. — Ils étaient en si grand nombre, que, voulant traverser la rivière de Gravelines au gué, ils ne purent s'enfuir. C'étaient comme des souris dans une trappe.

7. — Les Français déployèrent quarante-cinq drapeaux sur le champ de bataille; ils étaient forts de dix mille cavaliers. Mais à leur tour brillèrent les étendards bourguignons ayant pour chef le comte d'Egmond qui vint en aide à la maison de Bourgogne, à la tête de cinq mille chevaux.

8. — Le seigneur de Swyngendauw se joignit à lui avec ses cavaliers et ses fantassins, ainsi que le noble comte de Renty accompagné des ses officiers avides de combat. On y vit aussi le comte

En sy hebben de franschen slagorden gescheurt,
Al met onse bourgoinsche herten reine.

IX

Oorlof dan vrienden delicaet,
Looft uwen godt, seer hooch ghepresen,
Wy maeten de fransoisen daer met eene maet
Waermede sy ons meinden te meten.
Al waeren sy soo veele in groot ghetalle
Wy en wilden daer vooren niet vlien.
Wy thoonden dat wy waeren cryghslien
Wy en bleefvender niet altemalle.

LIEDEKEN

VAN DEN GRAVE VAN EGGERMONT

OP DE WYSE :

1.

Ghy, leeuwen jonck en teere,
Smydt alle vreucht over den voet;
Myn herte is in benauwtheyt seere,

---

de Fonteine avec ses aventuriers d'oranges; aidés de nos cœurs bourguignons, ils ont mis les bataillons français en déroute.

9. — Or ça, mes bons amis, louez Dieu le Très-Haut; nous avons mesuré les Français de la même mesure qu'ils ont cru nous appliquer. Bien qu'ils fussent en très-grand nombre, nous n'avons pas voulu éviter le combat. Nous avons fait voir que nous sommes des guerriers. Nous n'y sommes pas tous restés.

COMPLAINTE

SUR LA MORT DU COMTE D'EGMOND.

Sur l'air :

1. — Vous, guerriers, jeunes et vaillants, bannissez toute joie. Mon cœur est rempli de tristesse au sujet du bon comte d'Egmond

Al om den grave van Eggermont soet
Die Vlaender altyt in den noot bystoet.
Ick hope hy is al by den Heere,
T'welcke soo menich menschen versuchten doet.

II

Ghy, volken van alle staeten,
Wilt hooren en welle verstaen:
Hy dede zyn clachten groot boven maeten;
Soo dede den grave van Eggermont gaen.
Elck herte was met druck bevaen;
Maer als sy op den waghen saeten,
Het was om te beweenen met so menichten traen.

III

Ach ist nu al vergeten?
Sweert myn de waerheyt spel,
Als ick myn eerlick hadde ghequeten
Voor Sinte-Quinten t'zy u vertelt;
Die Lelie hielp ick noch smyten in t'velt;
Den Leeuw en bleef daer niet om verbeten;
Sy dommineerden met groot ghewelt.

---

qui secourut la Flandre chaque fois qu'elle était en danger; j'espère qu'il est près du Seigneur. Sa mort fait gémir bien du monde.

2. — Vous, peuples de tous Etats, écoutez et veuillez comprendre. Voici de quelle manière le noble comte d'Egmond fit entendre ses plaintes: Tous les cœurs furent saisis de tristesse, et quand on le vit s'asseoir sur le char fatal, les larmes coulèrent avec abondance.

3. — « Hélas! a-t-on déjà oublié, dites-moi la vérité, que j'ai fait honorablement mon devoir devant St-Quentin. Qu'on le dise, n'ai-je pas aidé à renverser le lis, n'ai-je pas maintenu le lion intact, malgré la supériorité des forces ennemies? »

IV

T'en rechten mach iek claghen
Dat my dese onfortuyne is geschiet.
Want ick noit in myn voorlede daghen
Een prince en hebbe beswegen niet.
Goet, silver, ryckdommen en spaerde ick niet,
Dus dinckt my quaet syn om verdraghen,
Noit man soo druckich zyn leven liet.

V

Myn leven meniger tiere,
Heb ick voor den Prince gheavanteurt,
Als Vlaenderland was in groot dangiere
Al van die Franschen seer menigher tiere,
Zy bebben de meuren van Duynckercke ghescheurt,
Bergen rafeeerden sy met den viere.
Haer vreeheit en heeft niet lange ghedeurt.

VI

Maer als ick hadde vernomen
Dat Vlaenderen was in ghepyn,
Over dach en nacht ben ick ghecomen,

---

4. — « N'est-ce pas avec raison que j'ai à me plaindre du malheur qui m'est tombé en partage? Moi qui, dans le cours de toute ma vie, n'ai jamais failli à mon Prince. Biens, argent, richesse, je n'ai rien épargné; c'est ce qui rend mon sort si dur à supporter. Jamais homme ne quitta la vie dans des circonstances aussi pénibles. »

5. — « Plus d'une fois j'ai risqué ma vie pour mon Prince, pendant que la Flandre, en danger de plus d'une manière, vit les Français détruire les murs de Dunkerque, ravager et incendier Bergues. Leur cruauté ne dura pas longtemps. »

6. — « Dès que j'appris que la Flandre était en péril, je marchai nuit et jour, béni par la grâce de Dieu, et accompagné

Al deur Godts gratie ghebenedyt
Daer quam soo menich stout ruyter met my,
Ruyters, voetknegten niet om verbaeden;
Wy wilden den Coninck getrauwe zyn.

VII

Ghelyck Moyses waeractich,
Regelde ick die schare snel,
Tot dat sy waren t'weedrachtig.
Ghelyck de kynders van Israël,
Den eenen was goet, den anderen rebel;
Maer door ordre van den Coninck machtich,
En conste ick niet langhe regieren wel.

VIII

Maer hoe dat is, ick ben in t' lyden,
Ick sal t' moeten besterven voorwaer,
Tot die stadt van Gendt soo moet ick ryden.
Noyt dinck en viel myn herte soo swaer.
Och, edel maecht van Gent eerbaer,
Godt blyft met u in alle zyden,
Weest onzen prince altyts getrauwe eerbaer.

---

d'intrépides cavaliers et fantassins, non pour trahir, mais pour servir fidèlement le Roi. »

7. — « Semblable à Moïse, j'ai dirigé les troupes jusqu'à ce que la discorde survînt. Comme chez les enfants d'Israël, les uns restèrent fidèles, les autres furent rebelles. Mais, par ordre du Roi, je ne pus gouverner long-temps. »

8. — « Quoiqu'il en soit, il me faut souffrir; je suis condamné à mourir. Il faut que je sois conduit à Gand. Jamais je ne sentis un pareil poids sur mon cœur. Hélas, noble et chaste Vierge de Gand, avec qui Dieu est partout, protégez toujours notre Prince. »

IX

Het is quat twee heeren beminnen,
Soo ons de scrifture belyt;
Die in defferentie syn van sinnen
Al dat den eenen doet, den anderen benyt.
Aldus ben ick ghevaeren in sweirels ryck,
Als den eenen geen troost en can verwerven,
Den eenen heeft den anderen benyt.

X

Adieu ghy heeren van Gent verheven
Sprack onsen Grave in noot,
Ick dachte ick sal moeten laeten myn leven;
Ich en vreese noyt geen tegenspoet,
Al moeste ick noch laeten lyfen goet;
Maer als my dat alsoo was ghegeven
Al van den Coninck Philippus den Prince goet.

XI

Soo syn dese edel heeren van Gent vercooren
In Gent ghereeden terstont,
Met den grave van Hoorne edel gebooren

---

9. — « L'écriture nous l'apprend, il est difficile de servir deux maîtres qui n'ont pas la même manière de voir et dont l'un porte envie à l'autre. Je suis arrivé sur terre dans un moment où l'on ne peut obtenir aucune consolation, où l'un porte envie à l'autre. »

10. — « Adieu, nobles seigneurs de Gand, dit notre comte d'Egmond en peine, je le sens, je devrai laisser ma vie. La disgrâce ne m'effraie pas, dût-elle entraîner la perte de ma personne et de mes biens; mais pourquoi cela doit-il m'arriver de la part de ce bon Prince, le Roi Philippe. »

11. — Ainsi arrivèrent à Gand les nobles élus de cette ville avec le noble comte de Hornes et le comte d'Egmond. Les Espagnols, je

En met den grave van Eggermondt.
Dese spaeinhaerden, ick doet u oorcont,
Zy quamen achter en vooren
Tot zy quamen te Brussele met herten ghesont.

XII

Men sach daer druck bedryven
Van t' volck groot en smal,
Almen beide die graven ginck ontlyven
Het volck was droevich over al.
Met weenen maeckten zy groot geschal;
Maer beide de graven moesten daer blyven,
Het was voor hunlieden een groot misval.

XIII

Eggermont quam naer betamen,
Quam met den bisschop van Ipre vroet,
Zy zyn ghecomen beide te zamen
Op die marckt daer die ghereetschap stoet,
Den bischop trooste hem met woorden soet,
Noch nam hy oorlof aen syn huisvrouwe
Voor alle menchen seer wel gemoet.

---

vous l'atteste, marchèrent devant et derrière jusqu'à Bruxelles où ils parvinrent sains et saufs.

12. — La tristesse s'empara de tous les habitants, grands et petits. Au moment de l'exécution des deux comtes, le peuple manifesta publiquement sa douleur; ce n'était que pleurs et cris. Hélas! les deux comtes devaient mourir; c'était pour eux un grand malheur.

13. — D'Egmond marcha dignement, accompagné de l'évêque d'Ypres. Ils arrivèrent ensemble sur la place où étaient les apprêts. l'évêque le consola avec de douces paroles. Le cœur plein de courage, il dit adieu à son épouse devant tout le monde.

XIV

Doen knielden sy ten selven stonden
In t' roode was hy ghecleit;
Syn ooghen heeft hy selve verbonden
Met een zyden snuyt douck goet weet.
Om sterven was hy soo wel bereet!
Den scherprechter was hem daer ghesonden;
Hy dede justicie, ich segge u, godt weet.

XV

Doen quam den grave van Hoorne,
In t'swarte flaweel was hy ghecleet.
Den bischof van Ipre en wilde hy niet hooren;
Myn sinnen syn op den Heere gherust.
Wandelt Wandelt bisschof met lust,
Myn sinnen syn hier tegenwoordich;
Heere in uwe handen bevele ick mynen geest.

XVI

Rechter die doot, sach men oprysen
Twee ghewapende mannen mynoot;
Sy trocken noortwaert af deure
Al met haerlieder sweirden epploit

---

14. — Puis ile se mirent à genoux. D'Egmond, vêtu en rouge, se banda les yeux lui-même avec un mouchoir de soie blanc. Il était si bien préparé à la mort! Le bourreau envoyé à cet effet fit justice; je vous le dis, Dieu seul le sait.

15. — Ensuite vint le comte de Hornes habillé de flanelle noire. Il ne voulut pas écouter l'évêque d'Ypres. « Mes pensées se reposent avec confiance sur le Seigneur. Allez évêque, allez en repos; mon esprit est actuellement ici; Seigneur, je remets mon âme entre vos mains. »

Sy droegen elck een lyckteecken groot,
Maer dat was den Hoorne peure
En Eggermont die roose root.

XVII

Oorlof ghy mans en vrauwen
Die ghecommen zyn om te hooren dit droevich gheclach,
Laet ons onse edele heerren beweenen,
Want niemand dit nu beteren en mach.
Laet ons godt bidden om syn cracht,
Want hy regiert ons t'samen in trauwe,
En is ons bewaerdere dach ende nacht.

L'intérêt qui se rattache à toutes les circonstances, aux particularités mêmes relatives à la noble vie et à la triste fin du comte d'Egmond, nous a fait penser que les deux chants que nous venons de rapporter n'étaient pas indignes d'être publiés. Toutes les recherches que nous avons pu faire nous donnent la conviction qu'ils sont inédits.

De Coussemaker.

---

16. — Aussitôt après cette mort, on vit surgir deux hommes armés s'en allant du côté du Nord, tenant leur épée nue, ayant l'aspect de fantômes. C'étaient l'innocent de Hornes et d'Egmond la rose rouge.

17. — Or ça, hommes et femmes, qui êtes venus pour entendre cette triste complainte, pleurons ces nobles seigneurs; car personne ne peut changer leur sort. Prions Dieu tout-puissant qui nous régit tous, et qui, nuit et jour, veille sur nous.

DÉVOTIONS POPULAIRES

CHEZ LES FLAMANDS DE FRANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE,

Le seul moyen de voir un pays tel qu'il est, c'est de le voir avec ses traditions et ses souvenirs.
CHATEAUBRIAND. Itinéraire, etc.

PREMIÈRE PARTIE.

On a eu raison de dire que, sans le sentiment religieux, il n'est pas de société possible. En effet, ôtez la religion du monde, introduisez-y le matérialisme, cette horrible figure du néant, et nous retomberons dans cet avilissant état de barbarie où l'on était plongé au septième siècle du christianisme, avant les chaleureuses et persévérantes prédications des missionnaires, dans le canton du pays maritime de l'Yser « Isereticus Pagus » (1) de la cité des Morins, l'une des grandes circonscriptions territoriales de la Gaule-Belgique.

Aussi tout ce qui tend à maintenir la religion dans sa force et sa pureté primitives parmi nos populations maritimes ;— tout ce qui pousse l'homme à se nourrir de pensées divines dans lesquelles il puise d'ineffables consolations, et à porter au loin ses vœux, ses prières, son amour, devant un sacré sanctuaire ;—en un mot tout ce qui est empreint d'un cachet religieux; ce qui contribue à repousser les passions déréglées et à écarter de l'âme chrétienne, toutes tendances subver-

(1) Ce canton était borné au nord par la mer, à l'ouest par la rivière d'Aa, à l'est par la rivière d'Yperlec et au midi par la terre des Ménapiens. — Cartulaire de Saint-Bertin, publié par M. Guérard, p. 68, 107 et 136, et l'Essai sur l'histoire des institutions dans le nord de la France, ère celtique, par M. Tailliar, inséré dans le tome 1er de la 2e série des Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, séant à Douai, 1852.

sives ; — tout cela doit être respecté, encouragé ; l'ordre public y trouve une garantie ; la société, son bonheur ; la religion, son triomphe.

Au premier rang des dévotions populaires, il faut placer les pèlerinages qui, sans être positivement avoués par l'Église romaine, ne sont cependant pas proscrits. Elle les approuve, puisqu'elle ouvre ses temples à tous les pieux visiteurs ; elle les protége, puisque les évêques délèguent des ministres apostoliques pour satisfaire à la piété des chrétiens qui se transportent parfois à des distances très-grandes afin d'accomplir un vœu.

Les corps des personnages morts en odeur de sainteté furent l'objet constant d'une profonde vénération de la part des chétiens du pays de l'Yser, dès les temps primitifs de l'Eglise. Ces vénérables reliques donnèrent naissance à une foule de dévotions particulières, et les fidèles s'empressèrent d'accourir aux endroits où elles étaient déposées, pour se décharger d'un vœu ou pour obtenir de Dieu une faveur quelconque (1). Telle fut l'origine des premiers pèlerinages chez les chrétiens de langue tudesque.

Le peuple de la Flandre donna très tôt des témoignages de sa vénération pour le corps de Saint Winoc, mort premier abbé du monastère de Wormhout le 6 Novembre 717. Son tombeau fut honoré de quelques miracles parmi lesquels on signale les guérisons inespérées d'un paralytique, d'aveugles de naissance, et de malades réputés incurables. Ces miracles attirèrent à Wormhout la dévotion des habitants de la contrée et des populations voisines. C'était la première dévotion de ce genre dont jouissait le peuple du littoral ; jusque-

(1) Lettre de M. Van de Putte, curé à Boesinghe, près d'Ypres, à M. De Bertrand.

là, il s'était vu dans l'obligation d'aller en pèlerinage au loin. Quand il y eut lieu de fuir la cruauté des Normands, dont on avait à craindre les profanations des choses sacrées, le corps de saint Winoc fut confié (846) au vénérable pontife Folquin, évêque de Térouane, qui le cacha sous terre dans l'église de Saint-Omer, à Sithiu. Malgré l'absence du corps de saint Winoc, une dévotion toute particulière ne cessa d'attirer à Wormhout une foule de fidèles. Cependant l'immense vogue dont jouissait l'église de ce lieu, diminua sensiblement quand Bauduin-le-Chauve, comte de Flandre, fit apporter, le 30 Décembre 902, dans l'abbaye qu'il avait fondée à Bergues, la châsse de saint Winoc. Le culte de cet éminent abbé y devint bientôt très-célèbre et un pèlerinage y fut à jamais établi (1).

Dans ces entrefaites, saint Folquin était mort à Ekelsbeke, le 14 Décembre 855, et, quoique sa dépouille mortelle fût transportée dans l'église de l'abbaye de Saint-Bertin, le culte qu'on lui avait voué presque instantanément à Pitgam, à Volckerinckhove et à Ekelsbeke même, donna naissance en ces lieux à une grande dévotion de la part des populations tudesques. Des neuvaines y furent établies avec le temps et elles devinrent de véritables fêtes publiques beaucoup plus pieuses que mondaines (2).

Indépendamment des kermesses « kerk'missen », il y avait chez les Flamands et dans les provinces voisines, des « ommegang » qui se célébraient en faisant une procession de ville en ville avec la relique du saint en vénération, que l'on

(1) Voir : 1° Vita Sancti Winnoci, etc. Drogon. Manuscrit in-8° de la bibliothèque communale de Bergues ; 2° les Vies des Saints, par Baillet. Paris, 1715, tome 3 au 6 Novembre, p. 90 ; 3° het leven Van Den H. confesseur Winocus, etc., Over-gestelt door h. Oswaldus Vervlake, tot Duynkerke, Weins, 1757 ; 4° les Bollandistes, Malbrancq, Hector Piers, etc.

(2) Souvenirs traditionnels.

portait dans une châsse (1). Le plus ancien « ommegang » connu est celui que firent en 1007, les religieux de l'abbaye de Lobbes, près d'Avesnes, avec la châsse de leur saint patron Ursmar, et qui traversa la plupart des lieux que ce vénérable apôtre avait évangélisés au septième siècle. Partout sur le passage de « l'ommegang », la présence des reliques de saint Ursmar opéra des choses étonnantes, à la vue d'une multitude de fidèles, soit en apaisant de profondes rivalités, comme à Strazeele et à Bergues-Saint-Winoc ; en arrêtant l'effusion du sang, comme à Blaringhem ; soit en opérant de miraculeuses guérisons corporelles, comme à Cassel et à Bergues. « L'ommegang » passa aussi à Bailleul, à Hazebrouck, à Wormhout, à Hondschoote, et poursuivit sa route par Furnes en Flandre, inspirant à toutes les populations les plus vifs sentiments de piété et d'amour (2).

Dans ces temps-là, l'Église était très-favorable aux pèlerinages, et l'on vit même des souverains du comté de Flandre si bien pénétrés de sentiments de piété, qu'ils accordaient, pendant la durée de certaines neuvaines, toute franchise aux gens chargés de dettes et de crimes, afin qu'ils pussent gagner des indulgences en prenant part à la dévotion publique (3).

Au moyen-âge on rencontrait des pèlerins sur toutes les routes du monde : les uns par pure dévotion ; les autres, par obligation, car les pèlerinages formaient alors un des points principaux de la législation pénale ; ils étaient imposés non-seulement à des particuliers pour des faits isolés, mais encore à un certain nombre d'habitants au nom d'une ville

(1) Lettre citée de M. l'abbé Van de Putte à M. De Bertrand.

(2) Les Vies des Saints, etc., des diocèses de Cambrai et d'Arras, par M. l'abbé Destombes, tome 3. Cambrai, 1852, p. 42 et suiv.

(3) P. 62 des Antiquités des rues de Lille, par M. Pierre Legrand, insérées au tome 4 du bulletin de la Commission historique du département du Nord. Lille, 1853.

entière (1). Les pèlerins s'en allaient en bandes ou séparément à Notre-Dame-de-Lorette à Rome, à Saint-Jacques-de Compostelle en Galice, ou à quelque autre lointain pèlerinage. Plus tard, et dès la fin du quatorzième siècle, il fut admis que les individus condamnés à cette peine, pourraient la racheter à prix d'argent, que l'on destinait au soulagement des pauvres ou à d'autres œuvres pies. Bientôt on ne vit plus s'exiler que des malheureux, de pauvres pénitents, en un mot; puis vint un temps où les pèlerinages devinrent tout-à-fait volontaires, uniquement inspirés par une sincère piété. Ils ne se faisaient pas toujours à des distances infinies; toutefois on ne se contentait pas d'invoquer les saints en honneur dans le pays, on allait porter ses vœux ou recommander ses proches dans les contrées voisines. En voici un exemple : Sur le grand marché de la ville de Saint-Omer, il existait une chapelle sous le vocable de la Très-Sainte-Vierge, qui portait le nom de Notre-Dame-des-Miracles. Elle jouissait d'une immense vogue, et tous les fidèles y accouraient jour et nuit. Parmi le grand nombre de guérisons miraculeuses que l'on a rapportées d'elle, nous citerons celles qui touchent notre Flandre maritime (2).

C'était vers 1220, des gens de Wormhout amènent à Saint-Omer leur enfant frappé de paralysie : Tout un côté de son corps est entièrement perclus et personne n'entrevoit le moyen de le guérir. « Si tot, dit le livre de la chapelle, qu'il fut representé devant l'image de la Vierge, il fut aussi tot guery. »

Dans la même année, un enfant de Ledringhem, tombe dans une fosse profonde et pleine d'eau, et s'y noie. Au bout d'une heure et demie de recherches, sa mère le découvre et le rap-

(1) P. 6 des Epitaphes des Néerlandais enterrés à Rome, etc., par M. Victor Gaillard. Gand, 1853.

(2) Voir le livre intitulé : Histoire de Nostre Dame des miracles à Saint-Omer, par le P. Martin Couvreur, etc. 1647, p. 71, 73, 75, 81 et 94, en ce qui regarde les faits rapportés aux pages 195, 196 et 197 de notre texte.

porte sans vie au domicile de Jehan son mari. Les voisins accourent, et, dans son désespoir, la pauvre femme invoque la mère de Dieu et de vie, lui recommande son enfant et fait promesse d'aller l'offrir « en la chapelle des Miracles, avec dons et offrandes. Elle n'avoit pas plutot achevee ceste devotion, rapporte la chronique, que l'enfant avoit respiré. » Quelques jours après, elle vint à Saint-Omer « remercier le bon Dieu et sa glorieuse mère, avec son enfant plein de vie et de santé. »

Un homme du nom de Bauduin, natif d'Ekelsbeke, demeurant à Ledringhem, fut atteint du feu d'enfer, maladie si terrible, qu'elle réduisait presque tout le corps en charbons et en ulcères noirs et secs, comme si la chair eût été brûlée. Depuis près d'un an, le malheureux souffrait les plus horribles douleurs, sans qu'aucun remède pût le soulager. Il eut enfin recours à « Nostre Dame des Ardans et triomphatrice des enfers, en sa chapelle de Saint-Omer. Il lui voüa pelerinage et offrande de quatre deniers annuels pendant tout le temps de sa vie », somme très-élevée en ce treizième siècle, où l'argent était rare. « Il n'eut pas sitot faict ce vœu, dit la chronique, que la santé luy fut rendüe, le feu esteint, son corps à l'instant tout nettoyé de ses playes et remis en son naturel. Et vint en plaine santé accomplir son pelerinage le jour de S. Marc ensuivant pour rendre graces à Dieu et à sa mère. »

En 1258, un nommé Winoc, de Bergues, est frappé de paralysie; sa raison en est même altérée. Tous les moyens de guérison sont vainement essayés, quand des amis se décident à lui faire faire à pied, à l'aide de sa béquille, le voyage de Saint-Omer. On l'amène et on le dépose dans la chapelle de Notre-Dame, où on le laisse veiller, selon la coutume des pèlerins; « environ la minuit, rapporte le livre de l'oratoire, il y fut de tout guery tant d'esprit, que de corps. »

De même que le treizième siècle, le quatorzième fut fertile

en miracles et donna au monde chrétien de nombreux exemples d'une dévotion inouie de nos jours, comme on en jugera par les citations suivantes:

Le jour de l'Invention de la Sainte-Croix (3 Mai) de l'année 1342, un enfant de deux ans tombe à l'eau et se noie. Il s'appelle Jehan: C'est le fils de Henry De Vos et d'Agnès, sa femme, paroissiens d'Holk. Les voisins accourent aux cris qui partent de la maison et chacun donne son avis. L'enfant est tourné, roulé en tous sens pour lui faire rendre l'eau, et tout ce que l'art connaît de moyens, est mis en pratique. Rien ne réussit et l'enfant reste sans donner le moindre signe de vie: Son père et sa mère, désespérés, tournent enfin leurs regards vers Notre-Dame-des-Miracles de Saint-Omer, et « promettent de porter l'enfant en sa chapelle. Le vœu faict, dit la chronique, il resuscita: On le vit respirer, se remuer... et au bout de deux jours fut veu tout sain et gaillard... Les parents l'apporterent en ceste chapelle et l'offrirent à la Vierge, mère de vie, en grande sollemnité et devotion. »

Vers la fin de l'année 1343, Jehan de la Cour, jeune homme de vingt-quatre ans, marchand à Pitgam, est en voyage avec quelques compagnons. Tout-à-coup il est pris de frénésie, et ses camarades, tremblants pour leurs jours, n'ont que le temps de le saisir et de le garotter. Ils le ramènent ainsi chez sa mère, qui habite Bergues; sur-le-champ les médecins sont appelés et soignent le malheureux malade; mais au bout de trois mois, la folie prend des proportions tellement grandes, qu'on perd l'espoir d'obtenir guérison. La mère s'adresse alors à Notre-Dame-des-Miracles et lui fait un vœu. Le soir même le malade revient à lui et on « le trouva entierement guery, dit le livre de la chapelle de Saint-Omer, tant d'esprit et d'entendement que de corps, tel qu'on le vit la veille des Trois Roys en Janvier 1344. »

Au commencement du siècle suivant, on eut l'exemple d'un miracle d'une autre nature dans l'église de Wormhout. Le 25 Avril 1406, la figure de la statue de la Sainte-Vierge,

exposée dans sa chapelle de la nef de droite, prit la physionomie d'une femme en larmes, et des pleurs semblèrent couler de ses yeux depuis le matin de bonne heure jusqu'après les vêpres, à la vue des curés de Wormhout, de Ledringhem, d'Ekelsbeke, ainsi que de leurs paroissiens (1).

Depuis ce jour, Notre-Dame de Wormhout fut appelée Sainte-Marie-des-Pleurs ou « Heilige Maria van Traenen », et devint l'objet d'un pèlerinage plus important que jamais.

Voilà pour le moyen-âge ; passons maintenant aux temps modernes.

D'abord la fin du quinzième siècle s'offre à nos regards sans nous présenter aucun souvenir saillant touchant les dévotions populaires en général et la chapelle de Saint-Omer, en particulier. Puis vient le seizième siècle où toutes les pratiques pieuses sont si cruellement flagellées par l'hérésie, les guerres civiles et les dissensions de tout genre qui le torturent et le déchirent. Mais à peine sommes-nous entrés dans le dix-septième siècle, que l'on voit les temples s'ouvrir, les autels se relever, la piété inspirer les chrétiens, la foi et l'espérance répandre le calme et le bonheur parmi les Flamands. Alors, le culte à Marie prend une extension inconnue jusque-là, et les pieux pèlerins se répandent plus nombreux que jamais sur toutes les routes menant aux oratoires consacrés à la divine madone. A cette époque, l'histoire du pays nous procure les trois faits suivants (2) qui entrent dans le cadre de notre sujet :

(1) On lit l'inscription qui suit, au bas de l'ancienne statue de la Vierge suspendue à gauche de la chapelle de Notre-Dame dans l'église de Wormhout : « H. Maria van traenen. B. V. O. Den 25 april 1406 het aenzigt van het béeld van Onze Lieve Vrouwe deezer kerke is verandert in de gedaente van eene vrouwe die weende, en uyt haere gebenedyde oogen liepen gelyk traenen dit heeft gedeurt van 'smorgens vroeg tot naer de vespres, ten aenzien van de Pastoren van Wormhout, Ledringhem en Ekelsbeke met hunne parochiaenen. »

(2) Voir l'histoire citée de Notre-Dame-des-Miracles, de Saint-Omer, p. 137, 141 et 142.

Une femme de Bourbourg, devenue idiote et se disant obsédée sans cesse du démon « fut poussée par un bon instinct, dit le livre de Notre-Dame-des-Miracles de Saint-Omer, à venir en ceste chapelle ou elle se trouva tout à coup delivrée de l'un et l'autre mal. »

Un nommé Jean, natif de Volckerinckhove, mais demeurant à Montreuil-sur-Mer, devient tout-à-coup muet; la science des médecins et des chirurgiens, reste impuissante. Le jeune homme est pieux, et, se ressouvenant des miracles qu'opère Notre-Dame de Saint-Omer, il se rend à la sainte chapelle. « Il ny fut point sitot arrivé, rapporte le chroniqueur, qu'il recouvra la parole. »

Un enfant de Bourbourg, atteint du mal caduc, est amené un jour par sa mère à Saint-Omer. La mère et le fils se mettent en prières devant l'autel de Notre-Dame. « Le jeune homme, raconte le livre de la chapelle, se sentit tout aussi tot guery; et des cette heure la, il ne se ressentit aucunement incommodé. »

Dans le même temps, l'évêque de Saint-Omer instituait, dans l'église de Spycker, une neuvaine en l'honneur de saint Léonard, patron de la paroisse (1). De son côté, l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, gouvernante de la Flandre, donnait une puissante impulsion à la religion, rétablissait les dévotions populaires, en créait de nouvelles, visitait les églises et les chapelles; et, comme l'archiduchesse avait une grande dévotion pour les reliques des saints, elle faisait voyager son historiographe Gramaye dans tout le pays afin d'y recueillir des données sur les reliques que l'on y conservait. En 1621, elle se rendit à Bollezeele, demander des grâces à Notre-Dame-de-la-Visitation, et elle profita de cette circonstance pour faire de riches présents à la Vierge. Bientôt on vit revivre cette vraie foi du moyen-âge, cette foi qui fut toujours

(1) Lettre de M. Monté, curé de Spycker, à M. De Bertrand.

l'apanage du flamand, et la religion brilla enfin d'un éclat plus grand qu'elle n'avait eu depuis long-temps (1).

Notre-Dame-de-Foi, à Gravelines, et Notre-Dame de Bourbourg jouissaient déjà d'une haute et juste renommée. Les guérisons miraculeuses qu'elles avaient opérées, étaient nombreuses. La Sainte-Vierge-Marie, que l'on invoquait aussi dans l'église des Jésuites, à Bergues, sous le titre de Mère de Miséricorde, ou, comme le disaient les Flamands, «Van Moeder der Bermherticheyt», jouissait également d'une remarquable célébrité: Parmi les miracles qu'on lui attribuait, on citait les suivants, relatifs à trois personnes que toute la science des médecins et des chirurgiens n'avait pu guérir ni même soulager.

«Petronelle Maes», accablée d'infirmités sans cesse renaissantes; tourmentée par d'affreuses douleurs qui lui donnaient une fièvre continue; atteinte enfin d'hydropisie et sujette à l'hémorragie, est subitement guérie au mois de Novembre 1631, après avoir souffert durant cinq années.

«Anna De Wintere», sœur du gentilhomme Guislain De Wintere, «borghemester» de la ville et de la châtellenie de Bergues, souffrante depuis sept ans d'une excroissance de chair au côté droit, est guérie miraculeusement au mois de Juillet 1633.

«Magdelena Wils», parente de Philippe d'Orosco, chevalier, seigneur de Quienville, Westbriarde, burgrave héréditaire et grand-bailli de la ville et de la châtellenie de Bergues, atteinte de fièvres violentes, de crampes, de convulsions, d'une toux sèche et douloureuse, est guérie subitement en 1637, après une longue et mortelle maladie.

Ces trois évènements parurent si extraordinaires aux yeux de tout le monde, que l'on crut devoir en faire l'objet d'une

(1) Lettre citée de M. l'abbé Van de Putte.

notice qui fut imprimée à Bergues (1) vers ce temps, et à laquelle l'évêque d'Ypres, François-Jean De Robles, donna sa pleine et entière approbation.

Ce qui prouve la foi vive et sincère du peuple flamand au dix-septième siècle, c'est son empressement à saisir toutes les occasions de manifester sa piété. Entre cent exemples que nous pourrions citer, nous ne rappellerons que celui-ci. En 1642, des pêcheurs de Dunkerque étaient à la mer. Dans l'un de leurs coups de filet, ils amenèrent à bord une énorme quantité de poissons, et, à leur grande surprise, une statuette de la Vierge. Dès le retour du bateau, le bruit de cette bonne fortune se répandit en ville, et bientôt la précieuse statuette fut portée en procession à l'église des Capucins, où elle obtint instantanément une vogue inouie. Un historien (2) raconte que plusieurs personnes en reçurent des faveurs et qu'un des pêcheurs de l'heureux équipage, ayant été pris quelque temps après par les Hollandais, fit un vœu à la sainte madone des Capucins, et qu'aussitôt les chaînes dont il était garotté, lui tombant des mains, il sortit du cachot où il avait été enfermé.

Quantité de pèlerinages jouissaient au loin d'une haute réputation, et il arrivait parfois que, lorsqu'il était impossible aux malades ou à leurs parents de sortir de chez eux, ils invoquaient, soit la céleste Mère du Christ, soit quelque saint vénéré dans des cantons voisins. Ainsi l'on rapporte ce fait passé à Bergues : Un enfant vient au monde sans apparence de vie. Le père et la mère, désespérés de la mort du petit être auquel l'Eglise ne peut donner le premier sacrement des chrétiens, réclament, à genoux, le secours de saint Liévin,

(1) Chez Pieter Van Ouwen, in-4°, en 1656, sous ce titre : « Dry Myrakelen geschiet in de stadt van S. Winnox Berghe door het aenroepen van de H. maeghet Maria, etc. »

(2) Faulconnier. Histoire de Dunkerque, t. II. Bruges, 1730, p. 151.

honoré avec une grande dévotion au village de Merck (1) près de Fauquembergues dans l'Artois. Bientôt l'enfant respire et vit assez d'instants pour qu'un prêtre, appelé aussitôt, puisse lui administrer le saint baptême à la joie des parents.

Il existait alors un usage, entièrement perdu aujourd'hui, chez les Flamands de France. Lorsque les fidèles allaient en pèlerinage, ils en rapportaient toujours quelque objet, soit une image, soit un gâteau bénit ou un chapelet, et, de rigueur, une petite bannière de forme oblongue ou triangulaire rectangle, que les hommes portaient le plus souvent au chapeau, et les femmes sur leur coiffe. Les drapeaux à la mode étaient généralement faits en papier et collés quelquefois sur un mince carton. Il y en avait de plusieurs grandeurs qui variaient de 20 à 30 centimètres de longueur. On en vendait qui offraient une gravure reproduisant le sujet du pèlerinage. Chaque gravure avait une inscription latine ou flamande.

A Cassel, c'était le drapeau de saint Roch avec son chien et les armoiries de la ville. A Hazebrouck, celui de saint Cornelius bénissant trois personnages agenouillés, tournant le dos à l'église. A Bailleul, la bannière de saint Antoine de Padoue représenté avec le compagnon de sa solitude. On y voyait les armoiries de saint Jean d'Ypres, parce que l'abbé de saint Jean en était patron. Il y eut à Bailleul deux variétés de drapeaux : Dans l'un, la chapelle était rebâtie tandis que sur l'autre, elle était incendiée par les Gueux.

La gravure de la bannière d'Ekelsbeke représentait l'église et le château en 1643. Le pilori se trouvait au milieu de la place publique et une longue procession s'acheminait vers l'église; les trois personnages agenouillés devant saint Folquin pouvaient bien être le seigneur, la dame et le curé de l'endroit. Les armoiries, surmontées de la couronne baron-

(1) Voir l'abrégé de l'Histoire de la vie de Saint-Liévin, etc., par R. P. Liévin Leclercq. Saint-Omer, 1782.

Dévotions populaires des Flamands de France,

par Mr. Raymond De Bertrand.

Ce fac-simile représente la gravure originale réduite d'un tiers.

Helpt doch H. Folquin die in noot des baerens sijn. ✻ ghedient tot Eeckelsbeke. du tielt fe. ijpris 1643.

nale, étaient celles des Guernonval. On lisait ces mots au bas de la gravure: «Helpt doch H' Folquin die in noot des baerens syn. Ghedient tot Ekelsbeke. Duthielt fec. Ypris. 1643»; signifiant: Saint Folquin, aidez donc celles qui sont en danger du mal d'enfant, etc. (1). A Ekelsbeke, les habitants ne se bornaient pas à l'invocation: Il arrivait aussi que, quand une femme était à l'extrêmité dans un laborieux accouchement, le curé venait lui poser sur les épaules l'étole de saint Folquin, en récitant des prières. Cette vénérable relique se trouvait encore, dit-on, à la fin du dix-huitième siècle, dans le trésor de l'église.

Dans certaines localités, le clergé permettait que les pèlerins fissent toucher leurs drapeaux ou leurs images, au saint qu'ils venaient invoquer; ce qui était considéré comme une immense faveur. Arrivés chez eux, les pèlerins exposaient ces objets en parade comme quelque chose qui devait leur servir de palladium, ainsi que l'on fait, de nos jours, du buis bénit.

Au dix-septième siècle on invoquait dans la Flandre flamande (2), indépendamment des saints dont nous avons en

(1) C'est à M. Carlier aîné, de Paris, notre confrère du Comité Flamand de France, que revient l'honneur d'avoir, le premier, signalé au Comité, l'usage où l'on était autrefois de se servir de petites bannières dans certains lieux de pèlerinage de la Flandre. Comme ce sujet entrait dans le cadre de mon travail, j'en écrivis immédiatement à M. l'abbé Van de Putte, de Boesinghe, qui me fournit, avec une grâce et un désintéressement sans exemple, les renseignements les plus détaillés sur cet objet en particulier et sur les dévotions populaires en général. — Nous avons fait reproduire, réduite d'un tiers, la bannière d'Ekelsbeke. Quand nous publierons les dévotions populaires en vogue dans l'arrondissement d'Hazebrouck, nous ferons reproduire les autres bannières citées au texte.

(2) Le catalogue des saints que l'on invoquait pour en obtenir guérison, se trouve à la suite du « Memoriale benedictinum sanctorum, beatorum, etc. », manuscrit de dom Amand Belver; in-8°, sur papier, de 340 feuillets, reposant à la bibliothèque publique de Bergues. M. Jules Lepreux donne la copie textuelle en latin de ce singulier document, après avoir analysé le

partie signalé les noms : saint Mochua, saint Tille, saint Léobard, saint Dominique Soranus, saint Agile, saint Macaire, saint Eleuthère, abbé; saint Amand, saint Thomas Laus., saint Jean dit Lucendis, saint Winebaud, saint Paterne, saint Richard, abbé; saint Alelme, saint Rogind, saint Hugo Aurelian, saint Gérard, saint Dieudonné et saint Winoc, pour la jaunisse, que les Flamands nommaient « geelsucte ou zugt », maladie fort commune en ce temps-là; — saint Venant, pour la fièvre tierce et la fièvre quarte; — saint Robert et saint Amable, pour la fièvre quarte; — le bienheureux Jean dit Caninensis, saint Thomas de Camaldoli, sainte Marie d'Oignies, pour les hernies et les fractures; — saint Michel de Camaldoli, saint Tétricus, saint Ursmar, saint Ingelmunde et saint Ediltrude, pour les maux de dents; — saint Nicolas, studite; saint Cradde, évêque; saint Gérard et saint Guillaume, pour la folie; — saint Romain et saint Aleyde, pour la lèpre; — saint Adus, évêque, et sainte Julienne, abbesse, pour les maux de tête.

On invoquait aussi : Saint Suibert, pour les esquinancies; saint Reinard, pour le mal caduc; — saint Pont, pour les maladies lymphatiques; — saint Germain, abbé, pour les maladies lunatiques (lunatici morbi); — saint Elphège pour les tranchées et une autre maladie dite « vilcrum »; — sainte Franche, abbesse, et saint Léger, pour les maux d'yeux; — saint Jean de Damas, pour la saignée par la lancette, que les Flamands nommaient « ader-latinghe met de vlym »; — saint Adelme, pour la léthargie; — saint Lambert et sainte Erentrude, pour l'épilepsie; — saint Fiacre, pour les polypes.

On se recommandait : A saint Gérard pour les maladies scrophuleuses; — à saint Tithon, abbé, pour les maladies con-

manuscrit dans sa notice sur les manuscrits de cette bibliothèque, insérée au tome 9 des mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie. Saint-Omer, 1851.

tagieuses ; — au bienheureux Godefroi et à saint Winoc, pour les accouchements ; — au très-saint Benoît, patriarche, et à sainte Syrie, pour la gravelle.

Enfin on invoquait le très-saint Benoît, saint Raynald, la bienheureuse Jeanne, surnommée Balneensis ; saint Molacus, saint Oswald, évêque ; saint Cuthbert, sainte Godoberte, saint Gudwale, sainte Colombe, saint Déodat, saint Hidulphe, sainte Hunegonde, saint Agricole, évêque ; saint Remacle, évêque ; saint Richard, saint Benoît Wallumb, saint Nicetius, évêque ; saint Malachie et saint Eloi, évêque, pour la peste, qui jadis sévissait si souvent à Dunkerque et dans les environs.

En 1695, il existait à Dunkerque, à Bergues, etc., des associations de Notre-Dame-du-Saint-Rosaire sous le nom de « Heilige Roosen-Krans van Maria », que l'on considérait comme une très-puissante protectrice contre la peste, la guerre, et d'autres calamités (1).

Plusieurs confréries se formèrent vers ce temps chez les Flamands de France ; mais elles ne furent jamais plus nombreuses qu'au siècle suivant ; il n'y eut pas jusqu'au plus minime village qui n'eut la sienne. A Grande-Synthe, le curé fonda la confrérie de saint Pierre dont les membres prenaient l'engagement de porter les morts à l'église quel que fût l'éloiloignement de la maison mortuaire.

Le peuple se montrait véritablement chrétien, et plus que jamais il tenait en haute estime les saints que ses pères avaient vénérés.

La dévotion à saint Antoine de Padoue prit alors une grande extension. A Dunkerque, on l'invoquait pour obtenir et conserver la santé, pour être préservé de la guerre, de la peste, de la famine, de la misère, de l'orgueil, de la vanité,

(1) Voir la bibliographie du Comité Flamand de France.

de la luxure, etc.; et comme il était le surintendant des objets volés, d'après la litanie qui lui était consacrée, on avait souvent recours à son intercession.

La dévotion du peuple était quelquefois poussée à un tel excès qu'elle dégénérait en superstition; mais l'Église, gardienne éternelle du dépôt sacré de la foi, interposa souvent son autorité et chercha toujours à réprimer les abus auxquels se livraient les fidèles, plus ignorants que coupables. C'est ainsi que Monseigneur De Conzié, évêque de Saint-Omer, interdit, le 25 Juillet 1767, certaines superstitions usitées par quelques personnes en présence de la statue de Notre-Dame de Bourbourg; interdiction qui fut renouvelée par Monseigneur De Bruyères-Chalabre, son successeur médiat, le 3 Octobre 1779 (1).

Le peuple flamand de ce dix-huitième siècle aimait beaucoup les processions religieuses et profanes à la fois, et surtout celle de la Saint-Jean-Baptiste, qui parcourait plusieurs rues de Dunkerque, le dimanche de la fête communale. Les

(1) Il est dit dans un registre in-folio des archives de l'église de Bourbourg, que Monseigneur Louis-François Marc-Hilaire De Conzié, évêque de Saint-Omer, mit une digue à certaines superstitions usitées en présence de la statue de Notre-Dame de Bourbourg. On lit en effet dans une ordonnance dressée par ce prélat à l'occasion de sa visite pastorale à l'église de Bourbourg, le 25 Juillet 1767: « Article 10. Nous défendons de descendre dorénavant, sans une permission expresse de nous et par écrit, la représentation appelée Miraculeuse de la Sainte-Vierge, laquelle est placée au-dessus de la chapelle qui lui est dédiée, et ce, pour arrêter le cours des pratiques superstitieuses qui sont en usage lorsque ladite représentation est descendue; et, en cas de contravention, sera, ladite chapelle, par nous interdite. Défendons pareillement de faire aucune fête particulière ni procession en l'honneur de Notre-Dame-Miraculeuse sans une permission de nous expresse et par écrit, jusqu'à ce qu'on nous ait représenté celle qui aurait pu être accordée par nos prédécesseurs. » Douze ans plus tard, Monseigneur Alexandre-Joseph Marie-Alexis de Bruyères-Chalabre rendit la même ordonnance et dans les mêmes termes, à l'occasion de sa visite pastorale à l'église de Bourbourg, le 3 octobre 1779. Cette ordonnance se trouve pareillement consignée au registre de cette église.

étrangers affluaient ce jour dans la ville ; et pour peu que le temps s'y prêtât, toute la population, avide de jouissances, était sur pieds. Les rues étaient trop étroites et les croisées des maisons en trop petit nombre, pour recevoir tous les fidèles et les curieux qui se portaient sur le passage du cortége. La partie religieuse de la procession sortait de Saint-Eloi à l'issue de la grand'messe ; l'autre attendait au pied de la tour pour prendre rang dans la marche. Celle-ci offrait parfois des tableaux assez originaux qui prêtaient à l'admiration ou à l'hilarité des Flamands. Les accessoires burlesques et facétieux ne manquaient pas à l'ensemble ; et, comme l'a dit un historien (1), « les anges, les saints, finirent par se trouver en compagnie des fous, des diables et des personnages de la mythologie. On sentit l'inconvenance de ces rapprochements ; l'Échevinage prit l'initiative de la réforme ; de sa propre autorité il supprima l'Annonciation, la naissance du Sauveur, le paradis, l'enfer.... L'évêque d'Ypres alla plus loin ; il interdit formellement les processions composées à la fois d'éléments sacrés et profanes. Le Magistrat réclama contre cette interdiction absolue et la procession continua. »

A la grande joie du peuple, elle sortit le dimanche de la Saint-Jean-Baptiste, au mois de Juin 1755, et voici l'ordre dans laquelle la marche eut lieu (2) :

Le métier des boulangers avec l'étendard de la Sainte-Trinité ; puis celui des meuniers ; la confrérie du Saint-Rosaire et celle de Saint-Roch ; le métier des charretiers, des savetiers, des bouchers, des charrons, des tourneurs, des menuisiers, des cordiers, de saint Eloi ; des maçons, des charpentiers de maisons, de saint Jean ou des tailleurs ; de saint

(1) M. Victor Derode « Histoire de Dunkerque ». Lille, 1852, p. 324.

(2) Consulter à cet effet un programme in-4° imprimé à Dunkerque chez Nicolas Weins. 1755.

Louis ou des marchands de draps, des tonneliers; le corps des orfèvres, de sainte Gertrude, des chirurgiens, des apothicaires et des brasseurs; les Revérends Pères Minimes, Capucins et Récollets; le clergé avec le Saint-Sacrement.

Venaient ensuite les confréries de saint Georges, de sainte Barbe et de saint Sébastien; la confrérie ou la Société de la Rhétorique; les métiers des cordonniers, des charpentiers de navire, des bélandriers et des pêcheurs; le paradis; les petits chariots des vertus; le chariot de l'Annonciation; le chariot de Bethléem; le chariot de la reine; les chevau-légers dansants; le chariot du roi et de monseigneur le dauphin; les petits dauphins dansants; le grand dauphin avec Arion; le chariot de Dunkerque; le chariot de saint Jean dans le désert; le vaisseau de saint Pierre; l'enfer; la géante, dite Reusinne, suivie de ses enfants; le géant ou le Reus; enfin le géant à cheval.

Chaque fois que la procession parcourait les rues, les corps et les métiers qui précédaient le Saint-Sacrement, marchaient avec leurs croix, leurs bannières et leurs attributs respectifs, et chacun des membres tenait un flambeau à la main. Les confréries et les métiers qui suivaient le Magistrat, marchaient avec leurs drapeaux et leurs attributs particuliers.

Ce genre de cérémonies semi-religieuses, semi-burlesques, se renouvelait souvent à Dunkerque; et parmi les fêtes dont il reste des souvenirs, on rappelle celle qui y eut lieu en 1774, à l'arrivée du comte d'Artois, que nous avons eu depuis pour roi en France sous le nom de Charles X.

La révolution de 1789 a fait perdre l'usage d'une foule de pratiques religieuses dans l'arrondissement de Dunkerque. Il y existait une multitude de dévotions dont on n'a même plus le souvenir. Ainsi, combien de fois n'a-t-on pas vu les femmes de nos marins dunkerquois, et les cultivateurs du territoire de Dunkerque et de la châtellenie de Bergues, accourir à l'église paroissiale de Rexpoede pour y invoquer saint Donat, martyr,

comme patron particulier contre le tonnerre, la grêle et les tempêtes, qui pouvaient ruiner les uns et anéantir les autres. Il existait en flamand une litanie à saint Donat, une antienne et plusieurs formules de prières; et pour justifier ce que nous avançons, nous reproduisons ici en français quelques passages de cette litanie: « Seigneur, ayez pitié de nous; Sainte Vierge Marie, priez pour nous; saint Donat et tous les saints martyrs et confesseurs, de tous dangers, de toutes terreurs, de toutes pertes et de dommages, délivrez-nous; de toutes blessures douloureuses, de toutes nuisibles tempêtes, de toutes températures dangereuses, de toutes ruines par la grêle, de tous vents impétueux, délivrez-nous; du feu du ciel, des effets mortels des éclairs, de la mort subite et imprévue, etc., délivrez-nous (1). »

Quand la peste sévissait ou que l'on en craignait l'invasion par l'arrivée de quelque navire venant d'un lointain rivage, les Dunkerquois ne se rendaient-ils pas à l'église du collége des Jésuites, adresser, à sainte Rosalie, leur prière; prière toute spéciale en flamand dont voici la traduction: « O Dieu! qui avez fait découvrir dans les montagnes où il était caché depuis tant de siècles, le corps de la vierge Rosalie, votre sainte servante, et qui l'avez donné aux fidèles comme un préservatif contre la peste, accordez à nous tous, qui célébrons sa sainte commémoration, que, par ses mérites, nous soyons délivrés du péril présent et de toutes les maladies subites (2). »

Il existait anciennement dans la paroisse de Petite-Synthe,

(1) Sur la dévotion de saint Donat, consulter un petit livre ayant pour titre: « Beginsel ende voortgang der devotie tot den heyligen Donatus, martelaer, etc., » imprimé à Ypres vers 1784, et se trouvant aux archives du Comité Flamand de France.

(2) Sur la dévotion à sainte Rosalie, voir un petit livre intitulé: « Ordonnantien van de sodaliteyt ofte broederschap der Alder-Heylighste Maget Maria, etc., » imprimé à Dunkerque vers le milieu du XVIIIe siècle, et reposant aux archives du Comité Flamand de France.

un petit oratoire près duquel se trouvaient une croix en bois et un puits dont l'eau était réputée fébrifuge par miracle ou par nature, disait-on. On y venait de loin et le pèlerinage était fort renommé. On attribuait cette dévotion à la qualité bienfaisante de l'eau et à la tradition qui rappelait qu'en ce lieu avait été enfouie en terre, à une époque de troubles, la relique de la Sainte-Croix que possède encore l'église de Petite-Synthe. L'endroit où l'on allait prier s'appelait, et est toujours nommé, « Cruys bellaert », ou Croix des clochettes (1). Il se trouve au nord de la chaussée de Dunkerque à Gravelines.

La chapelle et la croix extérieure ont disparu sous le marteau révolutionnaire; mais la source à l'eau salutaire existe encore. Elle est contenue par une maçonnerie carrée qui vient à ras de terre, et elle est entourée d'une haie vive d'épines. On n'y vient plus prier; mais on y va puiser de l'eau dans la vertu de laquelle on a toute confiance comme remède. On en fait usage pour la cuisine et pour la guérison des yeux et de la fièvre.

Autrefois bien des eaux de source étaient en grand crédit parmi le peuple de nos villes et de nos villages flamands. Beaucoup de malades en prenaient; mais aujourd'hui elles y sont devenues très-rares et l'on n'en parle presque plus.

L'eau que les militaires casernés au quartier du Hâvre et les habitants du voisinage venaient puiser à la fontaine de la Petite-Chapelle, connue sous le nom de Notre-Dame-de-la-Fontaine à Dunkerque, lors de la révolution de 1789, ne jouissait d'aucune vertu de guérison. Cette eau avait le goût presque insipide, caillebottait le savon à froid et le dissolvait à l'eau chaude. Au surplus elle était semblable à celle

(1) Voir le manuscrit de feu le curé Hidde, transcrit dans un registre des archives de de la mairie de Petite-Synthe et dont copie se trouve dans l'église de la même commune.

des puits de toute la ville (1). A une époque antérieure, où l'eau potable était rare à Dunkerque, cette fontaine était considérée comme un don du ciel, et, plus d'une fois, on en remercia la Vierge, patronne du sanctuaire.

C'était quelque chose d'inoui que la vénération des Dunkerquois envers Notre-Dame-de-la-Fontaine. Ainsi en 1793, la ville étant assiégée par une armée de plus de 30,000 hommes, et n'ayant pour toute défense que ses gardes bourgeoises, les habitants ne virent d'autre moyen d'échapper à l'ennemi et au péril imminent qui les menaçaient, que de se recommander à la Vierge des navigateurs. Dans ces entrefaites, les Anglais avaient envoyé un espion en ville et celui-ci était revenu leur apprendre dans quel abandon elle se trouvait; il les pressa de donner un assaut avant que le renfort attendu ne fût arrivé. Frappé d'aveuglement, ils n'en voulurent rien croire et firent pendre comme un traître le malheureux espion. La nuit suivante, qui était celle du 7 au 8 Septembre, l'armée ennemie, frappée de vertige, et d'une terreur panique venant du ciel, leva le siége précipitamment (2). Les prières des pieux Dunkerquois avaient été entendues et la Sainte-Vierge sauva la ville.

A la fin de Novembre de la même année, toutes les églises et les chapelles du territoire qui portent aujourd'hui le nom d'arrondissement de Dunkerque, étaient fermées au culte catholique, à l'exception de Notre-Dame-de-la-Fontaine. Profitant de cette circonstance, une partie de la population de la ville, parmi laquelle on remarquait les plus honnêtes ouvriers, allait encore y prier librement tous les jours; mais cela ne dura guère. Cordange, le fripier, et Pereira, dit

(1) La qualité de cette eau est indiquée dans la « Topographie médicale et historique de la ville de Dunkerque », par Cavalier. Nancy, 1816, in-8°.

(2) Cette anecdote, fondée sur la tradition, est racontée par l'auteur de « Bruno », roman religieux, imprimé chez M. Lefort, à Lille, en 1851, p. 73.

Brutus, les deux plus terribles agitateurs de la ville, épiaient toutes les actions des paisibles citoyens; et dans la crainte que leur piété n'excitât la haine de ces terroristes, Joseph Blaisel, procureur de la commune, ordonna prudemment la fermeture de l'oratoire. Les fidèles supportèrent cet évènement sans murmurer, comme ils avaient déjà supporté avec patience le renvoi des prêtres et la destruction du culte dans l'église paroissiale de Saint-Eloi et dans les églises des couvents de la cité (1). La foi ne s'éteignit pas cependant dans le cœur des bons habitants, et si tout culte extérieur avait disparu, elle existait encore au sein de nombreuses familles restées chrétiennes. Alors bien des âmes pieuses s'adressaient en cachette à Dieu et à la Vierge, dans de ferventes prières, et invoquaient les saints dont elles attendaient un miraculeux secours ou des consolations dans leurs afflictions.

SECONDE PARTIE.

A partir du XIX[e] siècle, le peuple flamand a donné une autre direction à ses pensées, à ses actions. Il ne franchit plus les Alpes ni les Pyrénées; mais il prie dans ses paroisses ou dans des oratoires qui ne l'éloignent pas long-temps de sa famille et de ses affaires. Jadis la religion occupait l'homme à toutes les heures de sa vie; aujourd'hui elle ne semble en être qu'un accessoire. Cependant la foi n'est pas éteinte et notre bonne population de la Flandre tudesque, qui s'étend du rivage de la mer aux bords de la Lys, en donne tous les jours de remarquables exemples. Dunkerque même est citée comme une ville charitable qui ne fait jamais défaut quand il y a des misères à

(1) Consulter, à cet effet, une brochure in-8° imprimée à Dunkerque chez Drouillard, vers la fin de 1794, ayant pour titre: « Idées sur la commune de Dunkerque et ses agitateurs, par Blaisel, de Dunkerque, au représentant du peuple Florent Guiot. »

soulager et des infortunes à consoler; et l'on peut dire avec une noble fierté que tous les citoyens à même d'aider leurs frères, font, de la bienfaisance, l'occupation de toutes les heures de leur vie. C'est certes là de la religion telle que l'Homme-Dieu l'entendait. A la vérité, on fréquente moins les églises, mais on ne s'y tient pas avec moins de décence et de recueillement que dans les temps passés; et les scandales qui souillaient souvent les temples du Christ, au seizième, au dix-septième et au dix-huitième siècle, sont choses inconnues aujourd'hui. Après tout, le nombre des fidèles augmente chaque jour et la progression de la piété est sensible, surtout depuis le 2 Décembre 1852, date de l'avènement au trône de Sa Majesté Impériale Napoléon III. On respecte le prêtre séculier; on comprend son dévouement; et si, comme par le passé, on ne remarque plus ces élans de piété qui dégénéraient quelquefois en abus, on peut dire néanmoins que le sentiment de la foi a pénétré toutes les âmes et que chacun éprouve le besoin de recourir à Dieu par la prière. Aussi voyons-nous avec bonheur que toutes les anciennes traditions ne sont pas perdues.

De nos jours, nos braves marins Dunkerquois ne reviennent-ils pas, lorsque les flots les ramènent au rivage, rendre avec bonheur des actions de grâces dans les églises, ou, avec cette foi vive et sincère qui les caractérise, ne s'empressent-ils pas d'offrir, aux pieds de Notre-Dame-des-Dunes, leur amour et leurs hommages? Ne remarque-t-on pas les femmes, les filles, les sœurs, les mères de nos matelots, s'en aller prier devant l'image de la Divine Mère ou assister dévotement au saint sacrifice de la messe pour l'heureuse navigation de leurs proches? Ne voit-on pas nos ouvriers et les fidèles de toutes les classes visiter avec piété les sanctuaires de Marie à Dunkerque, à Teteghem et ailleurs? Et grand nombre des saints que nous avons cités et bien d'autres, ne sont-ils pas encore en haute vénération parmi le peuple flamand?

Non, la foi ne s'éteint pas; et dernièrement encore n'a-t-on pas remarqué dans l'église de Looberghe l'empressement

et le zèle des nombreux fidèles, à suivre avec exactitude la neuvaine nouvellement instituée en l'honneur de saint Blaise, avec indulgence plénière, et les sermons des pères Capucins qui y prêchèrent trois fois par jour.

Que l'on demande aux habitants de la Flandre maritime les noms des saints qu'ils invoquent et ceux des lieux qu'ils visitent, ils les citeront naïvement; et, s'il arrive que l'on persiste dans ses questions, ils prouveront, par de nombreux exemples, l'efficacité de leurs prières et l'utilité de leurs pèlerinages. Tout en les blâmant parfois peut-être, penserait-on alors à arrêter les nobles élans de ces cœurs, à y jeter le trouble et la déception?

La piété des Flamands de Belgique n'est pas moins ardente que dans les villes et les villages des Flamands de France. « Dès qu'ils ont une maladie quelconque, dès qu'un malheur menace eux ou leurs bestiaux, ils se vouent plutôt aux saints qu'à Dieu même et ils n'ont rien de si pressé que de faire un vœu d'aller en pèlerinage. Ils se permettent même de faire vœu d'accomplir le pèlerinage en compagnie de leurs parents. Ils se mettent souvent en route avec trois de leurs proches « drie van het zelve bloed », et ils prétendent que cette manière d'agir est agréable au saint. Dans ce pays-là, on fait encore usage de petites bannières représentant le sujet des pèlerinages. On y voit quelquefois sur les routes des caravanes de pèlerins venant de Hal ou de quelque autre endroit, tous porteurs de petits drapeaux bénits qu'ils conservent religieusement (1) ».

Toutes les choses que nous venons de rappeler sont du domaine de l'histoire. Toutefois une observation trouve ici sa place. Autant on doit élever la religion, qui est l'égide de la société, autant il faut combattre l'impiété et les pratiques superstitieuses. Anciennement les bonnes femmes faisaient

(1) Lettre citée de M. le curé Van de Putte.

de la religion à leur manière et servaient d'oracles aux gens incrédules en les trompant. De notre temps, elles ne sont plus en faveur et n'ont guère de chalands chez les Flamands de France : Cela dénote un progrès. Que le malade sache bien que, si la prière est chose indispensable dans toutes les situations de la vie, il lui est nécessaire aussi d'avoir recours à la science du médecin. L'Église ne l'entend pas autrement. Elle ordonne, au contraire, de ne jamais négliger les moyens humains, en présence des moyens divins ou surnaturels. Elle blâme tout ce qui tient à la superstition comme on en retrouve le caractère dans l'exemple suivant :

Au nord et sur la lisière de la route de Dunkerque à Zuydcoote, sur le territoire de Leffrinckhoucke, il existait, au dernier siècle, une petite chapelle fermée mise sous le vocable de la Sainte-Vierge. Ce sanctuaire fut détruit vers 1793. En 1816, François-Thomas Vandenberghe, de Dunkerque, devenu propriétaire de la ferme dont dépendait la parcelle de terre où se trouvait assise la chapelle, se décida à la faire reconstruire et à l'orner à ses frais. Lorsque les travaux furent terminés, ce qui eut lieu l'année suivante, comme le prouve le millésime de 1817 qui y fut inscrit, M. Maryssael, curé d'Uxem, fut invité à la bénir, et la cérémonie s'en fit dans le cours de la même année. Les fidèles y accoururent bientôt pour invoquer la Vierge contre la fièvre intermittente, et, comme autrefois, en lui vouant les jarretières des malades. Un pareil hommage n'est pas digne de la mère de Dieu ; aussi cette pratique superstitieuse fut-elle toujours blâmée. Le nombre des personnes qui y vont en pèlerinage est très-grand ; le produit du tronc de l'oratoire sert à faire dire annuellement des messes, à distribuer des aumônes et à entretenir la chapelle ainsi que l'autel qui y est élevé (1).

(1) Jusqu'au moment de sa mort, arrivée en 1848, M. Vandenberghe conserva l'administration de l'oratoire comme condition essentielle de la

La Flandre a toujours été un pays essentiellement chrétien; et, malgré les révolutions qui l'ont si souvent tourmentée, la foi, comme un besoin insatiable dans l'homme, renaît sans cesse dans son cœur. De nos jours encore, les témoignages de la piété des habitants apparaissent partout: Le long des chemins, sur la lisière des bois, au bord des eaux, dans les carrefours des routes, vous voyez des Christs en croix, de petites Vierges ou des saints personnages appendus à des arbres ou fixés dans la façade des maisons; des oratoires de quelques mètres carrés, devant lesquels les voyageurs viennent réciter des prières, offrir à Dieu des actions de grâces, demander au ciel des consolations ou la force du courage dans le chagrin et les malheurs. Sous ce rapport, la partie rurale de l'arrondissement de Dunkerque a respecté ses anciennes croyances; mais dans les villes on est resté moins fidèle aux antiques usages. Elles ne conservent que de rares vestiges extérieurs de la piété; et Dunkerque dont les façades des maisons ont été presque toutes renouvelées depuis une trentaine d'années, ne montre plus aux passants que l'image de deux Saintes-Vierges. L'une se voit à l'angle de la maison n° 19, formant le coin sud-ouest de la rue de l'Eglise et de la rue Maurienne; l'autre est adossée, sous une forme de chapelle, contre le pignon de clôture de la halle des poissardes, près du port. Une chose digne de remarque, c'est que nulle main sacrilége ne profana jamais la statue de la sainte madone de la place du Mynck, et que, pendant tout le temps de la révolution de 1789, elle resta dans sa niche sous la garde des pêcheurs dunkerquois qui surent la défendre jusqu'aux derniers jours de la Terreur contre les atteintes et les lois de l'impiété, tandis que tout autre attribut religieux et tout culte extérieur des chrétiens, étaient bannis de la cité.

fondation. Aujourd'hui les enfants de M. Henri Bonvarlet, de Dunkerque, sont propriétaires de la ferme, et, conséquemment du petit sanctuaire de Marie.

Au dernier siècle, toutes nos brasseries avaient la statue d'un saint pour enseigne; beaucoup de maisons voisines d'établissements religieux et même d'autres portaient le nom d'un saint entaillé dans le linteau au-dessus des portes d'entrée. Il y a vingt-cinq ans, on lisait encore le nom de saint Barnabé, sur la maison n° 2, au côté occidental de la rue Dupouy, appartenant à M. Auguste Belet, et il n'y a pas plus de deux ans la statue de saint Pierre, le chef des apôtres, se voyait à la brasserie Vandevelde, au côté oriental de la rue des Vieux-Remparts, n° 88, devenue la propriété de M. Constant Coquelin, négociant, qui a changé la destination de l'établissement. Les dernières traces de ces choses ont donc disparu tout-à-fait à Dunkerque, et l'on n'y voit plus les noms vénérés de quelques saints que comme indications de rues, et, par un usage singulièrement profane, que sur l'enseigne d'une auberge ou d'un ignoble cabaret d'où la police devrait les faire disparaître.

Ce que le peuple aimait beaucoup dans notre pays flamand, c'étaient les représentations de petits drames liturgiques que l'on nommait mystères : elles étaient dans ses goûts, dans ses mœurs; elles faisaient sa joie en même temps qu'il y puisait une partie de son instruction religieuse. L'hiver ne se passait pas qu'il n'eût assisté à trois ou quatre représentations de la Passion ou de quelque autre épisode de la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ : C'était un besoin; il y accourait en foule. Pour rien au monde il n'eût voulu se priver, à Dunkerque, par exemple, de voir jouer « t' Kribbetje » (1) (la Crèche), ou tout autre pièce religieuse de ce genre. Cet amusement était fort recherché; y assister était faire acte de bon chrétien. Il ne se perdit à Dunkerque que vers 1815.

Il est cependant un usage qui a survécu à toutes les révo-

(1) M. l'abbé Carnel vient de publier « t' Kribbetje » avec la traduction française et une introduction dans ce premier volume des Annales du Comité Flamand de France.

lutions; c'est celui des pèlerinages dans l'arrondissement de Dunkerque, soit au temps des neuvaines, soit à toute autre époque. Trois saisons de l'année sont surtout favorables à ces pieuses pérégrinations. Toutefois, dans certaines circonstances, la rigueur de l'hiver n'arrête pas les fidèles. C'est ainsi qu'on les voit invoquer:

Saint Antoine-de-Padoue, dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Dunkerque, pour certains cas de maladies ainsi que pour retrouver les objets perdus; ce que l'Eglise n'approuve pas comme entaché de superstition;

Sainte Justine, à Ghyvelde, pour détruire le sort jeté par des sorciers;

Saint Georges, à Crochte, pour se préserver de la peur;

La Sainte-Vierge, dite Notre-Dame-de-la-Visitation, à Bollezeele, afin d'accorder aux jeunes épouses les joies de la maternité, et d'obtenir de Dieu toutes sortes de grâces en raison des nécessités des pèlerins;

Notre-Dame-de-Foi, à l'église paroissiale de Gravelines, Notre-Dame-des-Dunes, à la chapelle des marins, à Dunkerque; Notre-Dame-de-Bon-Secours et Notre-Dame-de-Bon-Port, à l'église de Saint-Jean-Baptiste, dans la même ville; l'invocation se fait, non-seulement par les marins et leurs proches pour obtenir de la Vierge une heureuse navigation, mais encore par les chrétiens en général, soit pour recueillir des consolations dans les chagrins de la vie, soit pour obtenir guérison dans tous les cas possibles de maladies et d'infirmités.

On invoque aussi:

Saint Géry, à Bierne, pour le carreau, le rachitis et les affections phthisiques dont sont atteints les enfants et que beaucoup de mères regardent comme un sort jeté par des sorciers;

Saint Corneille ou Cornelius, pape et martyr, à Quaedypre, à Drincham, à l'église du Rosendael, près de Dunkerque, pour les convulsions et l'épilepsie;

Saint Léger, à Socx, pour les maux d'yeux;

Saint Bonaventure, au hameau de la Cloche à Zégerscappel, contre la stérilité, les paralysies et les douleurs rhumatismales;

Sainte Apolline, vierge et martyre, à Bambeke, à Bergues, à Bourbourg, à Eringhem, à Hondschoote, à Spycker, à Merckeghem, pour les maux de dents;

Sainte Philomène, dans une chapelle à Saint-Georges, et dans les églises de Millam et de Saint-Jean-Baptiste, à Dunkerque, pour toute espèce de maladies et de maux;

Saint Roch, patron des pestiférés, dans les églises de Wormhout, de Coudekerk et de Leffrinckhoucke, pour la peste et les autres maladies contagieuses, et, dans la chapelle de Saint-Martin à la basse-ville de Dunkerque, pour préserver du choléra-morbus;

Saint Eutrapiste, abbé, à Wormhout, pour toutes les maladies de la peau;

Saint Winoc, à Bergues, pour la fièvre et la quinte-toux dite coqueluche;

Saint Gilles, à Craywick, pour les maux de tête et la fièvre.

On va servir avec la même vénération:

Saint Jacques, apôtre, à Grande-Synthe et à Cappellebrouck, pour la quinte-toux;

Saint Momelin, au village de Saint-Momelin, pour les bègues et les sourds-muets ainsi que contre les difficultés de parler chez les petits enfants;

Sainte Itisberghe, à Hondschoote, pour les écrouelles, les dartres et les ulcères;

Notre-Dame de Bourbourg et Notre-Dame-des-Neiges, à Teteghem, pour tous les cas possibles de maladies, d'infirmités et d'afflictions;

Saint Léonard, abbé, à Spycker, pour les maux de reins et les paralysies;

Saint Sylvestre, à Westcappel, pour les maux de reins et autres cas d'infirmités ;

Saint Blaise, à Bambeke, pour les maux d'estomac et la gastrite ;

Saint Gowaerd, évêque, dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Dunkerque, pour la goutte sciatique, l'érysipèle et toute sorte de maux ;

Saint Antoine-de-Padoue, à Herzeele, lors des épidémies et des épizooties ;

La Sainte-Vierge, à Leffrinckhoucke, pour la fièvre, comme nous l'avons déjà exprimé ;

Sainte Anne, dans une chapelle à Looberghe, et Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans l'église de la même commune pour la fièvre, la peur, les inquiétudes, etc.

On invoque :

A Wylder, la Sainte-Vierge-du-Scapulaire, pour toutes sortes d'afflictions et pour tous cas de maladies d'enfants ;

A Lederzeele, saint Erasme, contre les coliques et autres maladies intestinales ;

A Killem, Notre-Dame-Auxiliatrice, pour toutes sortes de nécessités et de maux ;

A Oostcappel, saint Antoine-de-Padoue, contre les maladies de la peau et pour retrouver les objets perdus ;

A Millam, dans une chapelle à deux kilomètres de l'église, sainte Maldreda ou Mildrède, vierge et abbesse, afin d'être délivré ou préservé de toute espèce de fièvres ;

A Mardick, sainte Anne, mère de la Sainte-Vierge, afin d'en obtenir l'accomplissement d'un vœu ou pour lui rendre des actions de grâces de la préservation d'un danger, comme l'attestent les nombreux « ex-voto » qui ornent la chapelle mise sous son vocable dans l'église.

On vient invoquer :

Saint Gilles, ægedius, abbé, dans les églises de Watten et de Saint-Momelin, pour les maladies et les maux de tête ;

Saint Blaise, à Looberghe, dans les longues maladies et contre les convulsions et les apoplexies;

Saint Hubert, à Holk, à Ledringhem et à Watten, contre l'hydrophobie;

Saint Antoine, à Steene, pour certaines maladies de bestiaux;

Saint Laurent, martyr, à Eringhem, pour les brûlures;

La Sainte-Vierge, dans une chapelle située à Bourbourg-Campagne contre la route de Saint-Omer, pour obtenir toutes sortes de grâces;

Saint Folquin, à Ekelsbeke, à Pitgam et à Volckerinckhove, pour demander guérison de la fièvre d'accès. Les femmes l'invoquent aussi dans certaines souffrances de la vie.

A l'extrémité de la commune de Pitgam, il existe un trou dont l'eau limpide et intarissable guérit, dit-on, de la fièvre. La tradition rapporte que Folquin, évêque de Térouane, y fit souvent abreuver son cheval au neuvième siècle, et, depuis lors, on y vient de loin puiser de l'eau que l'on fait prendre aux malades après avoir été soumise à la bénédiction d'un ecclésiastique. Pour perpétuer le souvenir de cet intéressant épisode, les pieux habitants du pays ont fait élever, près de la précieuse source, un oratoire dans lequel se trouve placée la statue du saint évêque. Pendant les neuvaines de saint Folquin aux villages d'Ekelsbeke, de Volckerinckhove et de Pitgam, on distribue l'eau de l'antique source à tous ceux qui en réclament.

A Brouckerke, il y a le long d'une route, un sanctuaire de la mère de Dieu: C'est la chapelle de « la Sainte-Vierge-dans-les-Tilleuls ». On l'invoque non-seulement pour la fièvre, mais encore dans une foule de circonstances de la vie. Ce petit monument fixe l'attention du voyageur chrétien qui s'y arrête involontairement. Aussitôt sa piété se réveille et s'inspire à la lecture de cette simple invocation qui se trouve inscrite sur le frontispice du sanctuaire: « O lieven Vrouwe

ter Linden-Boomen, bidt voor ons »! Il se jette à genoux, et joint alors sa prière à celle de la Reine des Anges, pour lui ou pour les siens. Dans le pays il existe une tradition qui rappelle qu'autrefois des fantômes apparaissaient en ce lieu toutes les nuits et causaient un effroi mortel aux voyageurs. Voulant mettre un terme à ce déplorable état de choses, le propriétaire du terrain, du nom Rollier, y fit construire un oratoire et mit ainsi cet endroit sous la protection de la Vierge. Depuis cette époque, les esprits nocturnes n'apparaissent plus qu'à de longs intervalles, comme à l'approche, peut-être, de calamités publiques.

A Loon, il existe trois petites chapelles sous le vocable de Notre-Dame. Deux d'entre elles ont été fondées, il y a bien des années, sur la place du village par les familles Fevrier et Geerssen, et la troisième a été élevée près d'un moulin à un kilomètre au nord de l'église, par un membre de la famille Fetel. Les fidèles y vont souvent prier. Chacun y fait son invocation: Les uns en faveur de leurs parents ou de leurs bestiaux, les autres en vue d'obtenir de bonnes récoltes ou quelque autre grâce. Tous les samedis, des cierges sont allumés, vers le soir, en l'honneur de la Vierge dans la chapelle Geerssen et parfois aussi dans celle que l'on désigne sous le nom de Fevrier. En été, quand la grande procession sort de l'église, elle prend le chemin des sanctuaires. Le clergé s'arrête à chacun d'eux ; le Saint-Sacrement y est exposé et l'on y donne la bénédiction au peuple.

Jadis il existait, chez les Flamands de France, des sanctuaires si renommés que, pendant la durée de l'octave célébrée en ces lieux, des caravanes de pèlerins s'y rendaient en procession des villes et des villages environnants avec leurs curés et les saints des églises, la croix et les bannières en tête, récitant le chapelet à haute voix ou chantant en chœur des cantiques. La dernière dévotion de ce genre, espèce de variété des «ommegang» des temps passés, eut lieu à Bollezeele; ce fut Monseigneur Giraud, archevêque de Cambrai,

qui en interdit expressément l'usage (1842 à 1850) pour cause de graves abus qui se commettaient dans ces pérégrinations religieuses.

Comme à Loon, à Brouckerke et à Leffrinckhoucke, plusieurs chapelles de notre arrondissement ont été élevées généralement à la suite de vœux faits par quelques chrétiens dans certaines circonstances de la vie. Le sanctuaire de Notre-Dame, à Bourbourg-Campagne, est dû à la piété d'un nommé Duval; celui de sainte Anne, à Looberghe, a été reconstruit et agrandi en 1850 sur ses terres et de ses deniers, par M. Georges-Martin Damman, fermier. La chapelle de Linck, dans la même commune, dédiée à Notre-Dame, est également due à ce dernier, qui l'a fait bâtir en 1830 de quêtes et d'aumônes.

Plusieurs petites chapelles closes se trouvent à Warhem. L'une d'elles, mise sous le vocable de la Vierge, a été construite vers 1816 près du chemin le Millebruggestraete, par feu Ignace Deduytsche, père de M. le curé actuel de Grande-Gynthe. A Aremboutscappel, nous avons vu un petit oratoire à l'est du chemin allant du pont de Petite-Synthe au hameau du Grand-Millebrugghe; mais on n'a pu nous en dire le nom du fondateur.

Quoiqu'une grande partie des pèlerinages que nous avons énumérés plus haut n'aient pas été approuvés par l'Eglise, ils n'en sont pas moins fréquentés par le peuple. Dans leurs pieuses croyances, les fidèles n'ont jamais établi de distinction. En l'honneur même de plusieurs des saints signalés ci-dessus, des neuvaines sont établies et jouissent d'une vogue immense. Les étrangers y accourent de fort loin et il n'est pas rare d'y rencontrer des gens venus soit de Belgique, soit de l'arrondissement d'Hazebrouck ou du Pas-de-Calais. Il en est de même pour les habitants de notre arrondissement dont quelques-uns vont servir en Belgique saint Cornelius contre les convulsions, dans la paroisse d'Adinkerke; et la Sainte-Vierge, à Isenberghe, pour les maux de tête et plu-

sieurs cas de maladies. D'autres se rendent dans l'arrondissement d'Hazebrouck, où ils invoquent, à Oudezeele, saint Antoine-de-Padoue, contre la fièvre et les tentations, et à Arneke, saint Gowaerd, non-seulement pour adoucir leurs souffrances dans les gouttes sciatiques, les rhumatismes et certaines maladies incurables, mais encore pour que leurs bestiaux, leurs terres et leurs récoltes soient préservés de sinistres. Il existe sur le territoire du joli village de Blandecques, au-dessus de Saint-Omer, une petite chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Bon-Secours. Les gens du pays ne la nomment pas autrement que sainte « Soyette », parce qu'on l'invoque contre les maux d'yeux et la maladie dite dépuration laiteuse, connue vulgairement sous le nom de « soies » dont sont atteints quelquefois les enfants. Il est bien des mères de Dunkerque qui y vont prier et elles ne manquent jamais d'en rapporter de l'eau qu'elles puisent à une source existante à proximité de la chapelle.

Partout où l'on va servir pour les enfants, il se pratique un pieux usage. On présente au prêtre de petits pains ou du sucre qu'il bénit, et l'on en fait manger ensuite pendant neuf jours une parcelle au malade. De plus, il existe un usage, généralement répandu, de faire bénir de petites couronnes que l'on attache au cou des enfants recommandés. Il arrive très-souvent que, dans le cours d'une maladie, on voue un enfant à la Vierge pour en obtenir guérison ; et si l'enfant revient à la santé, on l'habille désormais de vêtements bleus jusqu'à l'âge de sept ans.

Le peuple a toujours trouvé de la poésie dans ce genre de dévotion. Sa confiance l'aide à supporter ses chagrins, ses douleurs, et fait naître à ses yeux un doux et consolant espoir. « Ses croyances, dit Chateaubriand, lui enseignent une morale que les meilleures lois ne lui apprendront jamais. Il est bon, il est beau que toutes nos actions soient pleines de Dieu et que nous soyons sans cesse environnés de ses miracles ». Et voulût-on les anéantir, ces dévotions populaires, par des

prohibitions règlementaires, ou les attaquer par les armes du ridicule, qui empêcherait nos populations flamandes d'aller silencieusement invoquer les saints, — ces hommes vénérables, seuls régénérateurs de la civilisation au moyen-âge, — restés en honneur dans le pays pour les nombreux bienfaits qu'ils y ont répandus pendant leur vie, et pour les guérisons de toute nature qu'ils ont opérées depuis leur mort? Telle est la tradition. Qui arrêterait dans sa course l'être isolé inspiré par le dévouement, la mère de famille, par exemple, s'en allant pour les siens, offrir son invocation devant une image vénérée?

Il y a quelques paroisses qui n'ont pas de dévotions particulières proprement dites. Ce sont celles de Bissezeele, de Broxeele, des Moëres, de Petite-Synthe, de Rexpoede, de Saint-Pierrebrouck, d'Uxem, de Wulverdinghe et de Zuydcoote. Les communes même d'Hoymille, de Cappelle et Bourbourg-Campagne n'ont pas d'église.

Après avoir indiqué les principaux saints invoqués dans le pays, il nous a semblé qu'en offrant ensuite la nomenclature des patrons des paroisses de l'arrondissement, cela ne serait pas sans intérêt pour quelques-uns de nos lecteurs.

La paroisse d'Armboutscappel et de Cappelle, a pour patron saint Martin;

Bambeke, saint Omer; Bergues et Hoymille, saint Martin; Bierne, saint Géry; Bissezeele, saint Adrien; Bollezeele, saint Vandrille; Bourbourg et Bourbourg-Campagne, saint Jean-Baptiste; Brouckerke, saint Omer; Broxeele, saint Quentin;

Cappellebrouck, saint Jacques; Coudekerke, saint Michel; Craywick, saint Gilles;

Drincham, saint Vandrille; Dunkerque-est, saint Eloi; Dunkerque-ouest, saint Jean-Baptiste;

Eringhem, saint Mathias; Ekelsbeke, saint Folquin;

Ghyvelde, saint Vincent; Grande-Synthe, saint Jacques; Gravelines, saint Willebrod;

Herzeele, Notre-Dame; Holk, saint Michel; Hondschoote, saint Vaast; Killem, saint Michel;

Lederzeele, Notre-Dame; Leffrinckhouke, sainte Catherine;

Looberghe, saint Martin; Loon, le même saint;

Mardick, saint Nicolas; Merckeghem, saint Pierre; Millam, saint Omer; Moëres, saint Vincent;

Nieurlet, saint Martin;

Oostcappel, saint Nicolas;

Petite-Synthe, le même saint; Pitgam, saint Folquin;

Quaedypre, saint Omer;

Rexpoede, le même saint;

Rosendael, près de Dunkerque, Notre-Dame;

Saint-Georges a pour patron saint Georges; Saint-Momelin, Notre-Dame; Saint-Pierrebrouck, saint Pierre; Socx, saint Léger; Spycker, saint Léonard; Steene, saint Martin;

Teteghem, saint Pierre;

Uxem, saint Amand;

Volckerinckhove, saint Folquin;

Warhem, Notre-Dame; Watten, saint Gilles; Westcappel, saint Sylvestre; Wormhout, saint Martin; Wulverdinghe, le même saint; Wylder, pareillement saint Martin;

Zegerscappel, saint Omer; et Zuydcoote, saint Nicolas.

Avant la révolution de 1789, toutes ces paroisses dépendaient soit de l'évêché d'Ypres, soit de celui de Saint-Omer. Depuis 1802, elles font toutes partie de l'archevêché de Cambrai.

—

NOTRE-DAME-DES-NEIGES, A TETEGHEM.

La chapelle des Neiges (1) dédiée à la sainte madone, est située entre le village de Teteghem et la ville de Bergues, dans un assez pauvre hameau au côté occidental de la rue des Pêcheurs ou « Visscherstraete » (2), que l'on nomme indifféremment rue des Neiges ou « Sneevestraete » (3). Elle n'atteste ni la munificence des fondateurs, ni un zèle ardent de dévotion de la part des contemporains; rien n'est plus modeste ! Mais la Vierge sainte est là ; elle est tout pour les pieux pèlerins.

Les habitants du hameau racontent que la Vierge de ce lieu fut trouvée sur un mont de neige par une froide journée du 5 Août, d'une année qu'ils ignorent, mais dont nous fixerons la date. Puis ils disent que le clergé de Teteghem vint, cinq ou six fois, à des temps plus ou moins éloignés, prendre la Vierge et la porter en grande cérémonie et nombreuse assistance de personnes à l'église du village ; que, chaque fois, à peine placée dans le saint lieu, elle disparut d'une manière invisible et se retrouva constamment, par l'effet d'un merveilleux prodige, à l'endroit où on l'avait découverte. Enfin ils ajoutent que cette circonstance fut un témoignage évident de l'expression de la volonté divine pour l'édification d'une chapelle. On le comprit, et la chapelle fut érigée. La Vierge y prit place, et elle y est demeurée jusqu'à nos jours sans qu'aucun autre évènement que celui de 1793, soit venu

(1) M. Possoz n'a pas fait mention du sanctuaire de Notre-Dame-des-Neiges, dans son ouvrage intitulé : Les Sanctuaires de la mère de Dieu dans les arrondissements de Douai, Lille, Hazebrouck et Dunkerque, imprimé à Lille, 1847.

(2) Voir la carte de l'arrondissement de Dunkerque par feu Bosquillon de Jenlis, 1825.

(3) Voir la carte de l'arrondissement de Dunkerque par M. Delgrange, 1841.

la faire descendre du trône où elle est assise avec l'enfant Jésus.

Nous l'avons vue ainsi, écoutant les prières des fidèles agenouillés à ses pieds; mais nous n'avons pas retrouvé en elle cet air angélique, cette quiétude maternelle, que l'on admire dans la Vierge de Raphaël. La Vierge de Teteghem n'est pas représentée de la sorte: elle a le visage noir et l'enfant Jésus aussi. Le sculpteur n'avait pas le ciseau de Praxitèle ou de Michel-Ange; mais ce que l'on aime en son œuvre, c'est d'avoir retracé l'image de la Vierge, telle à peu près qu'elle a dû paraître sous le ciel brûlant de la Judée.

Nous venons de redire quelques traits de l'histoire de Notre-Dame-des-Neiges, de Teteghem; il nous reste à indiquer l'époque vraie et le lieu de son origine. Dans le pays il ne se trouve pas d'archives qui pourraient nous l'apprendre; mais qu'il nous soit permis de rapporter ce que nous avons lu dans le bréviaire romain. On trouvera peut-être dans notre citation le sujet d'où a été tirée l'histoire de Notre-Dame de Teteghem.

Or voici ce que nous avons lu dans le texte:

Le patrice Jean et sa femme, se voyant sans enfant, voulurent instituer la Sainte-Vierge héritière de leurs biens. Comme ils étaient en peine de trouver le moyen de les employer en son honneur, ils furent avertis en songe de lui élever une église sur une place qu'ils verraient couverte de neige. Ils cherchèrent et trouvèrent cette neige miraculeuse dans la matinée du 5 Août 352, malgré la chaleur excessive de la saison, sur le côté du mont Esquilin au-dessous de la boucherie Livie dans le cinquième quartier de Rome. L'affaire fut portée au pape Libère qui avait été prévenu d'une semblable vision. Heureux de rencontrer de bons sentiments chez un grand seigneur, le Saint-Père s'empressa d'accepter l'œuvre pie du patrice Jean et de sa femme, et désigna sur-le-champ, au pied du mont Esquilin, l'emplacement d'un temple.

Des auteurs qui ont tâché de remettre les faits dans les bornes de la vraisemblance, ont écrit que le pape Libère, se voyant rétabli sur le siége pontifical après son bannissement, fit bâtir en 358 une basilique qui porta son nom pendant près de quatre-vingts ans, jusqu'à ce que le Saint-Père Sixte III, l'ayant fait achever vers 440, en fît la dédicace sous le nom de la Sainte-Vierge.

Adrien Baillet (1) fait remarquer que, dans le calendrier du septième et du huitième siècle, donné par le Père Fronteau, la station du jour de Pâques est à sainte Marie-Majeure-dans-la-Crèche. « Ce qui nous fait juger, dit-il, qu'on n'avoit point encore ouï parler de l'histoire des Neiges. Ceux qui l'ont fait ont cru que le prodige du temps de Libère et la dédicace de Sixte, avoient eu lieu le même jour. L'office de cette dédicace, qui n'étoit d'abord que pour la ville de Rome et qui s'est depuis étendu à toutes les églises du rit romain, a été fait double majeur avec celui de la transfiguration de Jésus-Christ au lendemain, par Clément VIII, élu pape en 1502. Dans la suite on a fait porter à la fête le titre moderne de Notre-Dame-des-Neiges. »

L'érection de la chapelle de Notre-Dame de Teteghem ne remonte pas à une époque éloignée. Elle fut édifiée au milieu du dix-huitième siècle; seulement il est à présumer qu'il existait là antérieurement un petit oratoire de quelques pieds carrés devant lequel on venait s'agenouiller pour implorer l'intercession auprès de Dieu, de la Très-Sainte-Vierge qui y était exposée à la vénération des chrétiens. Ce petit sanctuaire, prétend-on, fut élevé au commencement du dix-septième siècle, aux frais des marins du port de Dunkerque, et l'on dut à cette circonstance le nom de rue des Pêcheurs (Visscherstraete) donné au chemin près duquel l'oratoire est bâti.

(1) Dans son « Histoire des vies des saints. » Paris, 1715, tome 2, 5 et 15 août, p. 65 et 219.

Ce qui fortifie cette opinion, c'est la bizarrerie de la chaussure de la Vierge qui est identiquement la même que celle des pieux donateurs, les pêcheurs d'Islande, ces intrépides enfants de la patrie de Jean Bart, l'illustre marin dunkerquois.

Un ancien vicaire de la paroisse de Teteghem, était en 1749 curé d'Armboutscappel depuis le mois de juillet 1740. C'était « Monsieur et maître » Pierre Vandaele, natif de Warhem. Mû par un sentiment de piété et appréciant l'amour des hommes pour la Mère de Dieu, il eut la pensée d'élever dans la paroisse de Teteghem, où il avait été vicaire de 1726 à 1729, un sanctuaire à la Sainte-Vierge, sur l'emplacement même de la petite chapelle qui s'y trouvait; et s'adressant en frère quêteur à quelques âmes pieuses des villes de Bergues et de Dunkerque, et surtout aux marins flamands de cette dernière ville, il parvint à recueillir une somme assez importante qui, jointe à ses propres deniers, lui permit de réaliser son noble projet. Monseigneur l'évêque d'Ypres s'empressa d'y donner sa sanction. La chapelle fut érigée en 1750 par les soins du fondateur, et bientôt les fidèles y arrivèrent en grand nombre au temps de l'octave qui commença dès l'année suivante.

Vandaele revint souvent à Teteghem visiter son ancienne paroisse, et l'oratoire dédié à Marie. Il alla aussi quelquefois à Zuydcoote où il avait passé comme curé dix ans de sa vie de 1729 à 1740 (1). Ce digne ecclésiastique, possesseur d'une fortune assez belle, fut un homme généreux et charitable, et l'on peut dire de lui qu'il passa sur la terre en y faisant le bien. Sa mémoire est restée en vénération à Armboutscappel dont il fut le curé pendant plus de trente ans. La paroisse de Teteghem sait, elle aussi maintenant, qu'elle lui doit de la reconnaissance. Honneur donc à Pierre Vandaele, fondateur de la Chapelle-des-Neiges de Teteghem.

(1) Cahiers de l'état-civil de Zuydcoote, au dépôt des archives du tribunal civil de Dunkerque.

Le curé Vandaele mourut à Aremboutscappel dans la soixante-treizième année de son âge, le 28 Novembre 1770.

Le 1[er] Décembre suivant, le curé de la paroisse de Saint-Pierre, à Bergues, qui avait alors le titre de « doyen de chrétienté », chanta le premier service dans l'église d'Aremboutscappel, et y enterra ensuite, devant l'autel de saint Eloi, le corps du « sieur et maître Pierre Vandaele » (1) son défunt confrère et ami.

A quelque temps de là une pierre sépulcrale recouvrit la tombe du fondateur de Notre-Dame-des-Neiges de Teteghem, et son épitaphe que nous avons vue, témoigne encore aujourd'hui du zèle que déploya ce vénérable vieillard à embellir la maison du Seigneur.

Telle est la traduction de cette épitaphe :

A Dieu, très-bon, très-grand. Sépulture du révérend sieur Pierre Van Daele, curé d'Aremboutscappel, fils de Charles et de Pétronille Tamackers, son épouse. Il naquit à Warhem le 8 Novembre 1698. Ayant fait ses prémices le 20 Décembre 1726, il fut pendant trois ans vicaire de la paroisse de Teteghem, ensuite curé de Zuydcoote, dont il restaura l'église, et d'où il fut promu à la cure d'Aremboutscappel. Il en restaura pareillement l'église, y érigea la confrérie du Saint-Sacrement, fonda une messe chantée, le jeudi, avec deux bénédictions avant et après la messe ; et, en outre, deux obits, dont l'un fixé au lundi après le troisième dimanche de Juillet. En l'année 1750, il construisit en entier la chapelle de la Sainte-Vierge-aux-Neiges, dans la paroisse de Teteghem. Il donna les stalles des deux côtés, ornées de sculptures, un tabernacle, en l'année 1755 (à l'église d'Aremboutscappel) ainsi qu'une horloge et deux nouvelles cloches, — en même temps qu'il fit refondre, à ses propres frais, la

(1) Acte de décès inscrit au registre des actes de l'état-civil d'Aremboutscappel se trouvant au dépôt desdites archives.

grande cloche de la paroisse, — un nouveau calice, une chaire de vérité, deux confessionnaux, un maître-autel et des orgues avec leurs dépendances. Il mourut le 28 Novembre de l'année 1770. Qu'il repose en paix (1).

Nous devons à l'intelligente prévoyance de M. Louis Barbier, curé actuel de la paroisse d'Arremboutscappel, la conservation du marbre blanc sur lequel se trouve l'épitaphe en texte latin, qui, pour nous, a le mérite d'une charte à défaut d'autre

(1) D. O. M.
SEPULTURA
Rdi Dmi Dmi.
Petri Van Daele,
Pastoris in Arembaldi Templi,
Filii Caroli
et Petronillæ Tamackers
Conjugum. Natus fuit in Warhem
octovâ novembris 1698 qui, oblatis primitiis suis
20 Xbris 1726, toto trienno inservivit,
Vicarius Parochiæ de Teteghem;
Post hœc, pastor in Zuytcoote, hinc restauratâ
Ecclesiâ, promutus fuit ad Curam Arembaldi.
Templi. Ubi restauratâ et hâc ecclesiâ
et institutâ confraternitate venerabilis,
fundat missam, cantandam diebus
jovis, cum duabus benedictionibus antè et post
missam, cum duobus obitibus, alter feriâ secundâ.
Post tertiam dominicam july. Qui anno 1750,
Funditùs erexit sacellum divæ Virginis
Ad nives in parochiâ de Teteghem;
Dedit utrique sedilia cantûs cum formis, tabernaculum, anno
1755, orlogium, duas campanas novas et mediam parochiæ refudit
ære proprio calicem novum, cathedram veritatis,
Duo tribunalia confessionis, altare summum et organa et depend.
Obiit 28 9bris.
Anno 1770.
Req. in Pace.

Je certifie la scrupuleuse exactitude de cette inscription tombale. Je l'ai copiée en 1852 dans l'église d'Arremboutscappel et l'ai collationnée avec une tierce personne sur les lieux dans un second voyage à quelque temps de là.

titre authentique. Il fit enlever ce marbre, il y a plusieurs années, du pavement de son église et le fit incruster dans le mur du côté droit du chœur où il se conservera parfaitement bien.

Le sanctuaire de Teteghem, comme tout ce qu'il y avait de religieux en France, éprouva les tristes effets de la révolution de 1793. On le détruisit en partie; mais la statuette de la vierge Marie fut heureusement sauvée du péril. Au rétablissement du culte en 1802, on y fit les réparations nécessaires en même temps qu'on l'agrandit. En 1803, la chapelle était ouverte aux fidèles.

De cette époque à 1815, date de la reconstruction de la chapelle de Notre-Dame-des-Dunes à Dunkerque (1), le pèlerinage de Teteghem eut une immense vogue. On y accourait de Dunkerque, de Bergues et de toutes les communes voisines. Actuellement encore le sanctuaire conserve un grand crédit parmi les personnes pieuses; aussi désirons-nous l'agrandissement de cette chapelle qui ne mesure qu'environ onze mètres en longueur; n'offrant que quatre vitraux au nord et trois vitraux et la sacristie au sud. Elle est évidemment trop exigue, car pendant la neuvaine la plupart des fidèles sont obligés de se tenir en dehors.

On y dit la messe le matin, et le salut dans l'après-midi pendant toute l'octave. Un grand concours de peuple y assiste religieusement et chacun y dépose sa petite offrande.

Après les offices, la majeure partie de la foule reste quelques heures au hameau de Notre-Dame-des-Neiges, où les enfants trouvent les jeux et les petits marchands de la foire, et les jeunes gens, le plaisir de la danse, comme il en est d'usage en Flandre, de temps immémorial.

On invoque Notre-Dame-des-Neiges pour tous les maux et

(1) Voir ma notice historique sur Notre-Dame-des-Dunes, imprimée en cette ville en 1853, p. 61 et 63.

pour toutes les maladies possibles. Le peuple flamand la tient en haute estime et a une confiance illimitée dans ses vertus miraculeuses. On cite une foule de guérisons qu'on lui attribue et qui ont été obtenues, grâce à la ferveur sincère des pèlerins s'en allant prier pour eux ou pour des malades pénétrés de la foi la plus vive ; et c'est certes ici que la parole de l'Evangéliste saint Jacques, est applicable : « La prière faite avec foi sauvera le malade, et le Seigneur le relèvera. »

Nous parlions un jour des miracles de la Vierge des Neiges. Chacun disait convenablement son mot; mais non loin de nous et à quelques pas de l'oratoire se trouvait un homme connu par l'exaltation de ses pensées et le dérèglement de ses mœurs. Moins que personne, il n'avait le droit de donner son avis ; mais l'insensé se crut autorisé à parler ; et prenant occasion de ce qu'il entendait et par esprit d'opposition ou de méchanceté, il éleva la voix avec arrogance et fit d'absurdes et longues digressions sur les pèlerinages et certaines autres pratiques religieuses ; puis il lança d'amères épigrammes et contre le clergé et contre les gens pieux qui fréquentent assidûment les églises.

Personne ne répondit à ces sorties violentes ; la prudence l'exigeait, car c'eût été chercher un sujet certain de querelle interminable.

Ceci se passait en 1840.

On plaignit cet homme et on finit par lui tourner le dos. Le misérable souriait et tout le monde le quitta !

Dix années s'étaient écoulées depuis notre visite à la Chapelle-des-Neiges.

On était au 5 Août 1850. L'octave de Notre-Dame était commencée. Quelques bons bourgeois de Dunkerque, d'honorables pères de famille avec leurs enfants se rendaient en

pèlerinage à la chapelle; d'autres les avaient devancés. On allait chanter le salut. La cloche tintait dans les airs; et déjà un homme était agenouillé dans l'oratoire: il priait avec ferveur, et rien autour de lui ne pouvait le distraire. Il n'était pas inconnu; on le citait même par son ardente piété.

En quittant le lieu saint après l'office, quelqu'un fit observer que, dix années auparavant, cet homme s'était fait remarquer à Teteghem par ses violentes attaques contre la religion, les prêtres et les pèlerinages. Depuis lors Dieu l'avait éprouvé: Il l'avait frappé dans ses plus tendres affections! Puis la révolution de 1848 lui avait fait subir la perte de la majeure partie de sa fortune.... A la suite de cette double circonstance, il s'était converti; la religion lui avait procuré des consolations qu'il eût vainement cherchées ailleurs que dans le sein de Dieu. Ses méditations l'avaient convaincu que la foi divine lui était indispensable autant pour le salut de son âme que pour le bon exemple de ses enfants et de ses ouvriers.

RAYMOND DE BERTRAND.

NOTICE

SUR DEUX MANUSCRITS FLAMANDS,

UN CALENDRIER ET UN LIVRE D'HEURES

DU SEIZIÈME SIÈCLE.

La ville de Bergues possède non-seulement un monument historique, un musée de peinture, une bibliothèque importante qu'elle offre avec un certain orgueil à l'admiration des étrangers; mais encore des habitants qui ont l'amour du beau et qui manifestent cette noble passion en recherchant et recueillant les débris de l'art du moyen-âge. Parmi ces habitants, on peut citer M. Herwyn. On voit, en effet, dans son élégante demeure, les médailles les plus rares, des tableaux des plus grands maîtres de l'école flamande, des émaux peints du seizième siècle, des sculptures byzantines, des verrières dues au pinceau d'Abraham Diepebeke et de Jacob Diucxk, des Elzevirs magnifiques, et surtout deux manuscrits très-curieux que nous allons décrire avec quelques détails dans cette notice.

I.

L'un est un calendrier flamand du commencement du XVIe siècle. C'est un petit in-4° de vingt-quatre feuillets en parchemin, et l'écriture en est nette et régulière. Le premier feuillet est consacré à l'indication des jours où arrivait la fête de Pâques depuis l'année 1501 jusqu'à 1517; au verso de la page on lit:

«Deisen jaerghetide bouc behoort ten dissche van den kerken van Berthene de welke bouc ghemaect ende vulscrewe was den zeyvensten dach van Novembere int jaer Ons Liefs Heeren vichtiene honder, den ende te dien daghe, zoo waren de dichmeesters Augustin De Crues ende Pietere Quaclaeys: Jhesus-Maria.»

Traduction. — Cet obituaire appartient à la table des pauvres de l'église de Berthen (arrondissement d'Hazebrouck, canton de Bailleul), lequel livre a été fait et achevé le septième jour de Novembre de l'année de Notre-Bien-Aimé-Seigneur quinze cent, au bout de dix jours de travail, quand furent maîtres des pauvres Augustin De Crues et Pierre Quaclaeys : Jésus-Marie.

Les douze mois de l'année y ont les dénominations flamandes que voici :

Janvier . .	Lauwe, ayant	31 jours ; mois lunaire,	30 jours.
Février. . .	Sporkele. . .	28	29
Mars. . . .	Maerte. . . .	31	30
Avril. . . .	April	30	30
Mai	Mey.	31	30
Juin	Wendemaent	30	29
Juillet . . .	Hooymaent .	31	30
Août. . . .	Oesmaent . .	31	30
Septembre .	Septembere .	30	29
Octobre . .	Octobere . .	31	30
Novembre .	Novembere .	30	29
Décembre .	Decembere. .	31	30

Les jours de la semaine sont désignés par les lettres de l'alphabet :

A signifie dimanche,
B — lundi,
C — mardi,
D — mercredi,
E — jeudi,
F — vendredi,
G — samedi.

Les saints mentionnés dans ce calendrier sont : SS. Antoine, Vincent, Paul, Blaise, Pierre, Mathys, Bride, Marc, Philippe, Jacob, Barnabé, Jean-Baptiste, Eloi, Christophe, Laurent, Bartholomée, Gilles, Mathieu, Bavon, Michel, Remy, Densy,

Luc, Simon, Jude, Martin, André, Nicolas, Nicaise, Thomas, Stevenin, Thomas, Sylvestre, et Sainte-Cathérine.

Les jours où l'on fête la mémoire des Saints que nous venons d'énumérer, on célébrait dans l'église de Berthen les obits des personnes dont les noms sont conservés dans notre manuscrit. Parmi ces noms, nous avons remarqué ceux de dame Bertrice Wylen, épouse du seigneur de Berthen; du chevalier Jacob Van Peene et de dame Jeanne, son épouse; de madame Isabelle dame de Berthen, qui avaient tous grevé leurs biens pour payer les frais de leurs obits et fournir annuellement une certaine quantité de blé aux pauvres, des cierges et un pot ou demi-pot de vin au curé, qualifié de « prochiepape ». A chaque page de cette espèce de journal, il faut constater encore qu'à Berthen, au XVIe siècle, on chantait aussi, le dimanche, des messes anniversaires pour le repos des âmes des fidèles trépassés; ce qui n'est plus aujourd'hui toléré dans aucune église du diocèse.

Mais ce qui a le plus attiré notre attention, ce sont certaines locutions flamandes bien anciennes, que nous relevons dans l'ordre suivant:

1° Nieudach, qui correspond au premier jour de Janvier et qui signifie «Nouveau jour». C'est celui qui commence l'année nouvelle, et cela est digne de remarque, parce que, même au XVe siècle, il était encore admis que l'année ne commençait qu'à Pâques.

2° Dertiendach. — C'est le sixième jour de Janvier, celui de l'Epiphanie ou des Trois Rois. Les Flamands l'appellent le treizième jour « Dertiendag; » les Anglais « the twelth night, » la douzième nuit. « Dans les campagnes, dit M. le vicomte Walsh dans ses «Fêtes Chrétiennes», les enfants se mettent à courir quand l'obscurité de la « douzième » nuit arrive; ils tiennent et agitent dans leurs mains des baguettes d'osier pelé et séché, auxquelles ils ont mis le feu; cet usage est d'un effet fantastique dans les champs. Ces flammes qui

courent, qui montent et qui descendent, qui apparaissent et dans la plaine et sur la montagne, et dans les bois et près des eaux; les cris de joie, les chants d'allégresse des enfants, qui promènent ces feux, ont pour but de rappeler cette lumière miraculeuse qui guidait à travers les campagnes d'Israël, les Mages de l'Orient. »

M. Coremans, dans sa notice sur l'année ancienne de la Belgique, interprète d'une autre manière le terme «Dertiendag». « Le 24 Décembre, dit-il, le midwinter (mi-hiver) amenait les grandes fêtes de la nuit-mère (moeder-nacht) à laquelle se joignaient les « douze saintes nuits » qui menaient à la fête de la « sainte lumière », que le peuple appelle encore généralement le « Dertiendag » (le treizième jour). Toutes les fêtes de la nuit-mère et des « douze nuits » (twelf-nachten) se célébraient pendant la nuit. C'étaient des banquets, richement éclairés, où on ne mangeait que certains mets, rigidement choisis d'après les prescriptions des « lotdagen » (jours du sort); des réunions où l'on consultait le sort des manières les plus différentes, car c'était l'époque des plus grands « lotdagen »; l'époque où se décidait l'avenir au moins pour toute une année. » Le « Dertiendag » qui venait souvent le treizième jour après la grande nuit sainte, était, dans les croyances populaires, un jour heureux pour ceux qui étaient nés le jeudi ou le dimanche, et pour ceux qui se mariaient sous la protection de la sainte lumière.

3° VERZWOREN MAENDAG (Lundi aux serments). C'était le lundi suivant l'Épiphanie; il paraît que les magistrats communaux de la Flandre, nouvellement élus, prêtaient ce jour-là serment avant d'entrer en fonctions. On l'appelait encore le « lundi perdu »; en Gueldre, il était permis alors de faire du tapage; à Groeningue, c'était la fête des imprimeurs et des relieurs; à Lille, les boulangers faisaient certains petits pains qu'ils servaient chauds à leurs pratiques; ils en recevaient alors des étrennes. Dans cette dernière ville et à Bourbourg, le «Verzworen maendag» était

nommé le lundi parjuré ou des parjures; à Douai, le lundi parjuré est le jour où les ouvriers vont chercher leurs étrennes chez les personnes qui les ont employés pendant l'année.

4° OUDEWYVEN ZONDAG (dimanche des vieilles femmes). Il est indiqué dans notre calendrier comme correspondant au 15 mars. Kilian dit que ce dimanche était aussi appelé « Oude-Queinen Zondag » ; mais on ne connaît pas l'origine de cette fête que cet auteur place quinze jours après Pâques.

A Bruxelles et à Gand, il y avait la fête des Dames qui se célébrait le 19 Janvier, parce que, d'après une croyance populaire, les Croisés seraient revenus ce jour et auraient fait une si agréable surprise à leurs épouses, qu'elles en avaient voulu perpétuer le souvenir par des réjouissances publiques.

5° WITTE DONDERDAG (jeudi blanc). On attribue en général cette dénomination, lorsqu'on en cherche l'explication dans le christianisme, à la circonstance que ce jour on distribuait autrefois des pains blancs au peuple; ce qui est plutôt une coutume des Juifs modernes qu'une coutume chrétienne; mais nous croyons plutôt que cette dénomination provient de ce que, ce jour-là, la messe se célèbre avec des ornements blancs. En Allemagne, ce jour est nommé « jeudi vert », parce qu'on mangeait alors sept sortes de légumes verts mêlés ensemble, pour rester en bonne santé le reste de l'année.

6° ASCENTIOENS DAG. (jour de l'Ascension). Il est assez étonnant de trouver ce mot français ou latin flandrisé au XVI° siècle dans un tout petit village flamand.

7° KERKEMESSE VAN DER KERKEN VAN BERTHEN. C'est la kermesse ou fête de l'église de Berthen, qui était fixée au 15 Juin.

Telles sont en résumé les observations que nous avons cru devoir faire sur le calendrier flamand du XVI° siècle, intéressant monument de calligraphie, que M. Herwyn a eu le bonheur de sauver du naufrage.

II.

Le second manuscrit dont nous avons à parler, est un livre d'heures intitulé : « Roms Katholyck ghebet bouc » (Livre de prières, catholique et romain). Il est écrit sur vélin, format petit in-32, et relié avec couverture de cuir, ferment et coins en argent. Il est composé de cinquante-cinq feuillets, dont vingt-et-un sont restés blancs. La reliure est du XVIe siècle.

La première page est consacrée, comme dans le calendrier précédent, à l'indication des jours où tombait la fête de Pâques depuis 1544 jusqu'à 1559.

Après cette table, se trouve une enluminure magnifique, pure de dessin, riche de couleur. Elle représente Saint-Jean l'Évangéliste, assis sur un gazon, aux bords d'un fleuve. Son vêtement est rouge et flottant; une auréole d'or entoure sa tête. L'aigle est près de lui, les aîles étendues. Un bois occupe le fond du tableau.

Puis vient l'évangile de Saint-Jean, sous la rubrique : « Hier beghint dat Euangelie van Sint Jan euangeliste ».

Puis : « Hier naer volghen de VII Salmen van Penitentie int vlaemsche die Davidt de prophete spract voor God Almachtich » (suivent les sept Psaumes en flamand que le prophète David prononça devant Dieu Tout-Puissant).

Les Psaumes sont précédés d'une enluminure représentant le saint prophète à genoux sur le gazon, les mains jointes, en prière devant Dieu le père, qui apparaît dans les nues sous la figure d'un pape couronné de la tiare. David porte le costume d'un chevalier ou d'un baron du XVe siècle; une casquette surmontée d'une couronne d'or est à terre, devant lui. Dans le lointain du paysage, est un château-fort avec une tourelle, entouré d'un fossé. Tout cela est encadré de fleurs où des papillons se reposent, et dont les feuilles sont rongées par des chenilles.

Après les Psaumes est une litanie de tous les saints, parmi lesquels figurent Ste-Gertrude, Ste-Godelive et St-Willebrod,

absents de nos litanies françaises et modernes. Les saintes Gertrude et Godelive sont avant tout protectrices de la Flandre, elles sont nées sur notre sol; Nivelles, Wyerre-Effroy dans le Boulonnais, Ghistelles, Bergues-St-Winoc s'en souviennent encore. La Flandre les a vénérées pendant des siècles (voyez notre Histoire de Sainte-Godelive, Bruges; 1849). Saint Willebrod est le missionnaire du christianisme et de la civilisation dans le nord de la Gaule, chez les Flamands et les Frisons. Il est le patron de Gravelines, où il aborda en quittant l'île de Bretagne.

Cette litanie est suivie d'une prière au saint nom de Jésus, dont on voit l'image dans la lettre O, qui sert d'initiale. Le divin enfant y est représenté debout, tenant dans sa main le globe terrestre.

Puis, après une prière d'action de grâces, en vient une à St-Jacques de Compostelle. La figure de ce saint y est reproduite, sous les traits d'un pèlerin, vêtu d'une tunique bleue, ayant un manteau rouge par dessus. Un bâton d'une main, un livre de l'autre. Dans le lointain coule un fleuve limpide. Aux pieds de St-Jacques, est agenouillé un bourgeois du XVIe siècle, les mains jointes. Il est probable que c'est le portrait de Jacques Rubene à qui ce manuscrit a été dédié, et dont Saint-Jacques de Compostelle est le patron.

La miniature suivante est l'image de sainte Anne, ayant près d'elle la sainte Vierge qui porte l'enfant Jésus. Devant ces saintes figures est agenouillée aussi et les mains jointes, une femme, sans doute la pieuse épouse de Jacques Rubene, dont les prénoms devaient être Anne-Marie ou Marie-Anne. Ces grâcieuses figures sont placées sous un baldequin et encadrées de marguerites, d'œillets, de pensées et de myosotis.

Ensuite on lit une prière à sainte Barbe, que l'artiste a dessinée dans l'intérieur d'une lettre O, initiale de cette prière.

Enfin, le manuscrit est terminé par ces lignes:

« Dit Bouxke es ghescreeve ende vulhent by der handt van

broeder Jheronymues Vanderstraete ende dat voor zyn ghoet vriendt Jacob Ruebene. Int ons s Heere 1547, de XX^{ste} in Julio voor Marien Magdaleenen dach ».

Traduction. — Ce petit livre est écrit et achevé à la main par frère Jerôme Vanderstraete, et cela pour son bon ami Jacques Ruebene, dans l'année de Notre Seigneur 1547, le 20me de juillet, le jour avant Marie-Magdeleine.

Nous voyons par cette souscription quel est le calligraphe distingué qui a fait ce précieux travail; c'est un moine du nom de « Jérome Vanderstraete ». Mais est-il l'auteur des enluminures, qui sont autant de chefs-d'œuvre? Ici le doute commence. D'habiles connaisseurs en peinture les attribuent à Rogier de Bruges où à Breugel de Velours. Quoiqu'il en soit, le nom de « Vanderstraete » doit être ajouté à la série des enlumineurs et des calligraphes de la Flandre, dont M. l'abbé Carton a publié en 1849 la nomenclature dans les annales de la Société d'Émulation de Bruges.

Puisque nous parlons de calligraphes, n'oublions pas que Gravelines, ville de notre Flandre à nous, a donné le jour à Jehan Aubert, qui vécut au milieu du XVe siècle et écrivit pour le duc de Bourgogne deux Pseautiers, qu'un nommé Jehan de Bruges a enluminés, historiés et reliés. Nous sommes redevables de cette découverte à M. le comte Léon de Laborde, qui a découvert tant de choses intéressantes pour notre histoire.

Louis De Baecker.

CHARTES.

Le docte M. Le Glay a signalé au Comité l'existence d'un grand nombre de chartes en langue flamande, dans les archives du département du Nord, dont la garde lui est confiée. Parmi ces chartes s'en trouvent plusieurs qui offrent de l'intérêt pour le Comité, sous le rapport de l'histoire et de la philologie. Elles seront successivement examinées, décrites ou publiées selon leur importance. Mais là ne doit pas se borner le zèle scrutateur du Comité. Des recherches sont faites dans les divers dépôts publics de France, de Belgique, de Hollande et d'Espagne pour découvrir et recueillir les chartes flamandes concernant les Flamands de France. En attendant qu'il soit fait un travail complet sur cette matière, le Comité publiera les titres les plus curieux et les plus importants. Pour commencer par les plus anciens, aujourd'hui nous en donnons un du XIIIe siècle, provenant des archives du département du Nord. Il est relatif à une donation au profit de l'église de Vaucelles dans le Cambrésis.

E. de C.

1286, 22 Juillet. — Acte de donation en faveur de l'église de Vaucelles.

Wie karstiaen ser boidekins soene Jan die Cosere, Martin die Sceppere, Segard Van Ziecele ende Stasin Van den Rystune scepenen van den Damme, doen te wetenne allen den

---

Traduction.

Nous Chrétien sieur Boidekins, fils de Jean Cosere, Martin de Sceppere, Ségard van Ziecele et Stasin van den Rystune échevins de Damme font savoir à tous ceux qui ces lettres verront ou entendront lire; que dame (?) Kateline Clais, veuve Utenhoeke, et

goenen die dese lettren sullen sien hof horen lesen : wat ver Kateline Clais, wedewe Utenhoeke, ende meester Symon, hare soene, gaven vor ons alse vor scepenen van den Damme, wettelike ghifte ende halen broeder Jhanne den Candelier, convers van Vaucheles ter kerke boef van Vaucheles, van den drien delen van den huse van Cranenburg ende van al den huus dat bachten aen dat selve huus van Cranenburgh staet dat bi wilen was ver Gheilen Van den Dauwe, ende van al den rechte dat si adden in die vorseide huse die welke staen binnen den scependoeme van den Damme. Ende die welke drie deel van den huus van Cranenburg ende twelke vorseide huus dacter bachten an staet ende al trecht dat hiere in adden die vorseide kerke van Vaucheles adde ghe-

---

maître Symon son fils ont, devant nous en qualité d'échevins de Damme, fait don légitime au frère quêteur Jean le Candelier, convers de Vaucelles, pour le fond (?) de l'église de Vaucelles, de trois parts de la maison de Cranenbourg et de toute la maison attenante par derrière à la même maison de Cranenbourg, laquelle précédemment appartenait à dame Ghilaine Van den Dauwe, et de tous les droits qu'ils ont dans les susdites maisons, situées dans l'échevinage de Damme. Les trois parts de la maison de Cranenbourg et la dite maison qui y est attenante par derrière, ainsi que tous les droits y adhérents ont été donnés à la dite église de Vaucelles par dame Kateline et maître Symon son fils susnommé, voulant les tenir, les conserver et en jouir pendant tout leur vie durant à eux deux.

Et la dame Kateline et maître Symon, son fils susdit, reconnaissent devant nous que cette ferme sur laquelle est sise ladite maison de Cranenbourg est redevable au comte de Flandre de douze escalins et six deniers, et en outre de quarante escalins par an, plus ou moins, pour le foncier.

Et la ferme sur laquelle est sise la dite maison, qui était à

gheven diere ver Katelinen en meester Symoene, haren soene vorseit, te hebbenne, te houdene ende te besictenne te hare twier live. Ende die ver Kateline ende meester Symon, hare soene vorseit, bekenneden vorn ons dat die hofstede daer dat vorseide huus van Cranenburgh up staet es sculdich den grave van Vlaendren tvelef scele ende sesse peneghe, ende anderseens viertich sceleghe elx jaers teminmeerboef. Ende die hofstede daer tvorseide huus up staet, dat was ver Gheilen Van den Dauwe bachten den huse van Cranenburgh, es sculdich der kerke van der Does twintich sceleghe ende den Heleghen Gheest van den Damme, achte ende twintich peneghe elx jaers teminmeer boef. Ende die vorseide ver Kateline ende meester Symon, hare soene vorseit, hebben belonet ende ghewed dien vorseiden broeder Janne te diere vorseider kerke boef vor ons dat ware, dat zake dat jemene wettelike mochte ghetoghen ende ghehalen dat die vorseide hofsteden meer renten sculdich waren dan die rente vorseit, dat die vorseide kerke daerop scadeloes ende vri souden houden. Ende omme dat dese vorseide sticken wel ende wettelike voer ons ghedaen waren, alse vor scepenen van den Damme, ende wiere over waren gheroupen alse scepenen, so hebben wie dese

---

dame Ghisaine Van den Dauwe, derrière la maison de Cranenbourg, est redevable à l'église « der » Does de vingt escalins et au St-Esprit de Damme de vingt-huit deniers chaque année, plus ou moins pour foncier. Et la susdite dame Kateline et maître Symon, son fils susnommé, ont reconnu et promis au dit frère Jean de la dite église, devant nous, que, dans le cas où quelqu'un pourrait juridiquement témoigner et démontrer que les susdites fermes sont redevables de plus de rente que la rente susdite, ils garantiraient la dite église de tout préjudice. Et comme ces donations ont été faites dans la forme voulue par la loi devant nous comme échevins de Damme et que nous avons été appelés en qualité d'échevins,

lettren ghezeghelt, wthanghende met onsen zeghelen, die waren ghegheven int jaer Ons Heren, als men screef dusendich twe hondert vierwarnen twintich ende sesse up sinde Marien-Magdalenen daghe.

---

nous avons scellé de notre sceau, que nous y avons appendu, les présentes lettres lesquelles furent données en l'an de notre Seigneur, quand on écrivait mil deux cent quatre-vingt-six le jour de Marie-Madeleine.

E. de C.

INSCRIPTIONS.

Le Comité a recueilli jusqu'à présent un certain nombre d'inscriptions de tableaux d'églises, de tombes, de cloches et autres, qu'il doit au zèle de plusieurs de ses membres. Toutes ces inscriptions sont intéressantes au point de vue de l'histoire de notre Flandre. Elles renferment des renseignements qu'on ne trouverait pas ailleurs, sur des fondations pieuses, sur certains évènements, sur les familles, sur les fonctions que certains de leurs membres ont remplies, sur les noms de lieux, de fiefs ou de seigneuries dont le souvenir est presque effacé. Il serait difficile de présenter aujourd'hui un travail d'ensemble sur ce sujet, les matériaux rassemblés n'étant pas encore en nombre suffisant; mais le Comité s'en occupera dès que ces matériaux seront réunis. Il insiste donc vivement auprès des membres du Comité et auprès de tous ceux qui portent de l'intérêt à notre histoire locale, pour les prier de relever et lui transmettre toutes les inscriptions qu'ils pourront découvrir. En attendant, nous donnons ici quelques inscriptions qui ne paraîtront pas sans intérêt au point de vue que nous venons de rappeler.

E. de C.

ÉGLISE DE BOURBOURG.

Les inscriptions suivantes se trouvent au bas des tableaux, qui garnissent le côté gauche de la chapelle de la Sainte-Vierge, à Bourbourg; elles leur servent de texte explicatif. Assez grossièrement peintes, ces toiles, qui paraissent dater du XVII[e] siècle, ne doivent évidemment leur conservation qu'aux sujets qu'elles représentent. Ce sont différents miracles arrivés dans l'église paroissiale de Bourbourg pendant le siége de cette ville, en 1383 (1).

(1) Voyez « Les Sanctuaires de la mère de Dieu », par le P. Possoz. Lille, 1847.

L'orthographe de ces inscriptions présente de nombreuses singularités; nous en avons relevé quelques-unes. Nous avons aussi laissé subsister dans notre copie quelques fautes occasionnées par les restaurations maladroites que l'on a fait subir aux tableaux.

Quant à notre traduction, elle est purement littérale. C'est le seul genre, croyons-nous, qui convienne à des documents de cette nature.

D. C.

1. — Hoe den coninc van Vranckeryke, den hertoghe van Borghonie en de Berlante (sic) ter altiltine (sic) van grave Lodewyc van Male beleiden de stede van Broucbourch, ende deden drie assauten die de Ynghelschen met die van binnen wederstonden.

2. — Hoe naer dien de ynghelschen capyteinnen met den ghemeenen van der stede zonden heurlieder herraut an de vyer lantsheeren tooghende ootmoet beggerende om te hebben een tretiet twelke hemlieden gheaccordeert was.

3. — Hoe naer tappointement d'Ynghelschen met die van der stede vertrocken naer Yngheland ende de vyer lantsyeeren

---

TRADUCTION.

1. Comment le roi de France, le duc de Bourgogne et le duc de Bretagne, alliés du comte Louis de Male, assiégèrent la ville de Bourbourg, et lui livrèrent trois assauts auxquels les Anglais et ceux de la ville résistèrent.

2. Comment, après cela, les capitaines anglais avec les bourgeois de la ville envoyèrent leur héraut aux quatre seigneurs, témoignant humblement le désir d'obtenir un traité, ce qui leur fut accordé.

3. Comment, après le traité, les Anglais et ceux de la ville se retirèrent en Angleterre, et les quatre seigneurs envoyèrent leurs

zonden heurlieder volck om de stede te . . . . twelcke zy deden, ende steldense in vier (1), maer de kerck was ghepreservert.

4. — Hoe eenen Barton den bloc open slouch wierd verghort rollende teghens de vonte ende borstede, ende dander sint Jean drie reisen haelde van zynder stede, de welck by mirakel weder op rees; die tfait dede wierd besmet ende borstede voor den autaer.

5. — Hoe naer de myrakelen ghescyiedt (2) wesende, de clocken wyerden alleene ludende ende eene wassen kerse alleene ontstac, dit hoorende de vyer landts heeren quamen met devotien de mirakelen visenteren deder haer aelmossen.

6. — Hoe int jaer XIIII^c XXXIII, twif van Baudewin Plaeghe baerde een kynt, ende quam ter weerelt dood in drie

---

gens pour (piller) la ville, ce qu'ils firent et y mirent le feu; mais l'église fut préservée.

4. Comment un Breton ayant mis le tronc en pièces, fut étranglé, et roulant contre les fonts, y creva; et un autre descendit à trois reprises Saint-Jean de sa niche et fut, par miracle, aussitôt après ce méfait, frappé de mal et creva devant l'autel.

5. Comment, après que ces miracles furent accomplis, les cloches sonnèrent toute seules et un cierge s'alluma tout seul; ce qu'ayant ouï, les quatre seigneurs vinrent avec dévotion visiter les miracles et y firent leurs aumônes.

6. Comment, en l'an 1433, la femme de Baudewin Plaeghe

(1) « Vier » pour « vuer ». Dialecte des Flamands de France.

(2) L'« y » remplace ici l'« h » de même que dans « lantsyeeren » plus haut.

stucken ende was ghedregen vor Onse Vrauwe ende was by mierakel ter vonte kersten ghedaen.

7. — Hoe int jaer XIIII[c] LXI een vrauwe heur (3) kynt doot stac ende wierp onder tys daer doot X daghen, heert (sic) operbaerde ende was ghedreghen voor Onser Vrauwe by myrakel ontfync het dopsel.

II.

ÉGLISE DE STEENVOORDE.

SEPULTURE

Van d'heere Pieter VAN EMPEL, overleden den 10 April 1672, ghebooren geweest tot Grevelingue den 12 septembre 1594 by d'heere Maillard f[s] d'Heere Matheus, oudt meyer der stadt Grevelingue, ende by joff[e] Joanna f[e] Joncher Adriaen De WACHTER heere van Ernesse, Erlebeque syne moeder overleden tot Brouckbourg den 17 Jannuary 1616. Als oock

---

accoucha d'un enfant, lequel vint au monde mort et en trois pièces; et fut porté devant notre Dame et fut par miracle baptisé aux fonts.

7° Comment, en l'an 1461, une femme tua son enfant et le jeta sous la glace, lequel, mort depuis 10 jours, apparut enfin et fut porté devant Notre-Dame, et par miracle, reçut le baptême.

D. C.

II.

SÉPULTURE

De sieur Pierre VAN EMPEL décédé le 10 avril 1672, né à Gravelines le 12 septembre 1594, de sieur Maillard, fils de Mathieu, ancien maire de la ville de Gravelines, et de dame Jeanne, fille de gentilhomme Adrien DE WACHTER, seigneur d'Ernesse, Erlebeque, sa mère décédée à Bourbourg le 17 janvier 1616.

(3) On dit encore chez les Flamands de France, « heur » pour « haer ».

van jouffe Paschasia DE SOETE, fa d'Heere Jan, syne eerste huysvrauwe, overleden den 1en November 1617, te saemen gewonnen twee kynderen; 't eene jong overleden, 't ander overleden pater predikheer tot Ipre. Ende van jouffe Marie VAN DER FOSSE, fe d'Heere Jaques, syne tweede huysvrauwe overleden den 17 July 1662. Te saemen gervonnen seven kynderen te weten: Je Joanna, overleden religieuse in 't grauwe suster clooster tot Brouckbourg; d'Heere ende Me Jacques VAN EMPEL, overleden licentiaet in de medecine den 6 december 1643; d'Heere Pieter, onbejaert gestorven van de peste den 2 maerte 1636; Jouffe Adriaene in houwelyke met d'Heere François de Coninck; d'Heer Elias hier vooren oock begraven; Marie Françoise, en Pieter Adriaen onbejaert gestorven; d'Heer ende Meester Dominicus VAN EMPEL, overleden tot Cassel den 4 July 1710, in syn leve collegial ende eersten raet pensionnaris van den hove, stede

---

Comme aussi de dame Paschasie DE SOETE fille de Jean, sa première femme, décédée le 1er novembre 1617, ayant eu ensemble deux enfants: l'un mort en bas-âge, l'autre décédé frère Prêcheur à Ypres.

Et de dame Marie VAN DER FOSSE, fille de Jacques sa seconde femme, décédée le 17 juillet 1662. Ils ont eu ensemble sept enfants, savoir:

Dame Jeanne décédée religieuse dans le couvent des Sœurs-Grises à Bourbourg;

Sieur et maître Jacques VAN EMPEL décédé licencié en médecine le 6 décembre 1643;

Sieur Pierre, mort de la peste, en minorité, le 2 mars 1636;

Dame Adrienne mariée à sieur François DE CONINCK;

Sieur Elias ici également inhumé;

Marie Françoise et Pierre Adrien décédés en bas-âge;

Sieur et maître Dominique VAN EMPEL, décédé à Cassel le 4 juillet

en Casselrye van Cassel, en juge delegué van diversche intendanten ontrent 40 jaeren.

Synde alhier oock begraven d'Heer Cornelis VAN DER FOSSE f[s] d'Heere Jacques, overl. den 1[en] juny 1630 (1).

REQ. IN PACE.

III.

EGLISE NOTRE-DAME A CASSEL.

D. O. M.

SEPULTURE

Van d'Heere ende M[e] Dominicus VAN EMPEL, f[s] d'[r] Pieter, by jouff[e] Marie VAN DER FOSSE, eersten raet pensionnaris van

---

1710; en son vivant collégial et premier conseiller pensionnaire de la cour, ville et châtellenie de Cassel et juge délégué de divers intendants pendant près de 40 ans.

Est également ici enterré sieur Corneille VAN DER FOSSE fils de Jacques, décédé le 1[er] juin 1630.

E. DE C.

II.

SÉPULTURE

De sieur et maître Dominique VAN EMPEL, fils de Pierre et de

(1) Cette pierre sépulcrale tient à une colonne de l'église paroissiale de Steenvoorde; presque vis-à-vis la chaire de vérité, à gauche en entrant par le grand portail. Elle a la forme d'un carré long; le côté supérieur, évasé semi-circulairement au milieu, est surmonté d'un buste représentant saint Pierre, patron du principal personnage; à droite sont les armoiries des Van Empel; à gauche celles de Wachtere.

E. DE C.

hove, stede en casselrye van Cassel, overleden den 4 Junius 1710.

Ende Jouff^e Marie Jenne WALE, f^e d'heer ende Me François; syne huysvrauwe overleden den 20 Juny 1683. Hebben te saemen geprocreert d'Heere en Me Dominicus VAN EMPEL, Empel overleden raet pensionnaris tot Belle den 28 Juny 1700.

Jo^e Marie Jenne huysvrauwe van d'Heere ende Meester François LENGLÉ, inschelyckx raet greffier pensionnaris en juge subdelegué van Cassel, overl. den 13 Juny 1707.

D'Eerw. PP. Petrus en Hyacinthus in societeyt Jesu.

D'Heere ende Me Eugenius Florentius VAN EMPEL, collegiael van den hove van Cassel ende voorscepen 't synen toere der stede van Cassel, ende vorscepen 't synen toere der stede van Belle, overleden den sesden 9bre 1730, oudt 57 jaeren. De andere ses kinders jong gestorven. Als oock Jo^e Louise VAN DE VELDE, f^a d'Heere Philippus, syne tweede huysvrauwe

---

dame Marie VAN DER FOSSE, premier conseiller pensionnaire de la cour, ville et châtellenie de Cassel, décédé le 4 janvier 1710;

Et de dame Marie-Jeanne WALE, fille de sieur et maître François, sa première femme, décédée le 20 juin 1683; ils ont eu ensemble: sieur et maître Dominique VAN EMPEL, décédé conseiller pensionnaire à Bailleul le 28 juillet 1700;

Dame Marie-Jeanne épouse de sieur et maître François LENGLÉ, également conseiller et greffier pensionnaire et juge subdélégué de Cassel, décédé le 23 juin 1707;

Les RR. Pères Pierre et Hyacinthe de la société de Jésus;

Sieur et maître Eugène Florent VAN EMPEL, collégial de la cour de Cassel et premier échevin à son tour de la ville de Cassel, et premier échevin à son tour de la ville de Bailleul, décédé le 6 novembre 1730, âgé de 57 ans; les autres six enfants morts en bas-âge. Et aussi de Dame Louise VAN DE VELDE, fille de sieur

overleden den 29 April 1686 te voren wedewe van Jo[r] Joris GHYSELBRECHT Heere van den Bramhil (1).

REQ. IN PACE.

IV.

EGLISE DE MILLAM.

D. O. M.

Hier light begraven d'Heer Anthoine·COOLEN, in syn leven baillieuw der heerlichheydt van Millam en Zinneghem, die overleden is 20[en] X[ber] 1702. Bidt Godt voor de zielen.

Philippe, sa seconde femme, décédée le 29 avril 1686, auparavant veuve de gentilhomme Georges GHYSELBRECHT, seigneur du Bramhil.

Req. in Pace.

TRADUCTION.

Ici est inhumé sieur Antoine COOLEN, en son son vivant bailly de la seigneurie de Millam et Zinneghem ; il mourut le 20 décembre 1702. Priez Dieu pour les âmes.

(1) A cette inscription, que nous avons copiée dans un portefeuille qui repose aux archives du Nord, à Lille, se trouve jointe la note suivante : « Cette pierre sépulcrale gist en l'église collegiale et paroissiale de Notre Dame à Cassel, dans la nef gauche, près le confessional de M. le curé Ceuvelaere en haut de l'église et de la dite nef, en entrant par le grand portail. » En haut de la pierre sont figurées trois armoiries des familles mentionnées dans cette inscription.

E. de C.

D. O. M.

Sepulture van d'heer Lambert YWELS, 't zynnen toere voorschepen der heerlicheden van Zinneghem, Mevrauwen ende Burgraven-Brouck ende kerkmeester deser prochie van Millam, overleden den 3en January 1736, ende Marie VERBORGH, syn huysvrouwe, overleden den 14 Juliy 1730. 't samen geprocreert ses kynderen te weten Marie Barbara obyt den . . . . ; Jacquemynne, obyt den 6en 8ber 1733; Anne Pieternelle obyt den. . . . . ; Catharynne Therese obyt den. . . . . ; Marie Anthoinette obyt den. . . . . .; Gillis obyt den. . . . . . Bidt Godt voor de zielen (1).

Sépulture de sieur Lambert YWELS, premier échevin à son tour de la seigneurie de Zinneghem, Mevrauwen et Burgraven-Broucq, et marguillier de cette paroisse de Millam, décédé le 3 janvier 1736, et de Marie VERBORG, sa femme, décédée le 14 juillet 1730. Ils ont procréé ensemble six enfants, savoir: Marie Barbe, décédée le. . . . . ; Jacquemine, décédée le 6 Octobre 1733 ; Anne Pétronille, décédée le. . . . . ; Catherine Thérèse, décédée le. . . . . ; Marie Antoinette et Gilles, décédés le. . . . . — Priez Dieu pour les âmes.

E. DE C.

---

(1) Ces deux dernières inscriptions font partie d'un relevé de toutes les inscriptions tombales de l'église de Millam. Le Comité en est redevable à l'un de ses membres, M. Serleys, curé de cette paroisse, dont l'exemple devrait être suivi par tous ses collègues. Nous les donnons ici surtout à cause de trois noms de seigneuries qu'elles rappellent.

E. de C.

BIBLIOGRAPHIE

DES FLAMANDS DE FRANCE.

La bibliographie, qui n'était autrefois qu'une sorte de memento ou de renseignement pour les libraires et quelques amateurs de livres, a pris, depuis un demi siècle, un développement considérable. Les travaux des Brunet, des Barbier, des Quérard et de plusieurs autres, l'ont élevée à l'état de science; et cette science est destinée désormais à être un puissant auxiliaire aux études scientifiques, historiques, littéraires et archéologiques. C'est aux recherches bibliographiques qu'on doit la découverte d'une multitude de livres qui seraient restés cachés. Son utilité est aujourd'hui tellement reconnue que presque tous les ouvrages, traitant d'une matière spéciale, publient la nomenclature des livres écrits sur le même sujet, afin de donner au lecteur la facilité de s'éclairer sur ce qui existait auparavant.

En Allemagne, on a senti à un si haut degré l'importance qu'il y a pour les auteurs et les lecteurs de connaître tous les écrits sur une même matière, qu'il est peu de branches des connaissances humaines qui n'aient leur bibliographie spéciale. En France on commence aussi à en comprendre l'utilité; on ne tardera pas à y voir surgir plus d'un livre de ce genre.

On y est plus avancé en fait de bibliographie locale ; on a vite senti l'intérêt historique qui s'y rattache. C'est qu'en effet le catalogue des livres publiés dans une ville ou dans une province, n'est pas seulement un document certain sur l'introduction de l'imprimerie dans telle ou telle localité, en faisant connaître la date des plus anciennes éditions, les noms des imprimeurs, le genre et la nature des œuvres sorties de leurs presses, c'est aussi un renseignement sérieux sur l'activité littéraire d'un pays, sur le caractère et l'importance de cette activité. Certes, ce n'est là ni le seul ni le plus sûr moyen de connaître l'état complet de cette situation intel-

tectuelle ; on se tromperait peut-être en le prenant pour critérium unique de ce fait. Mais du moins, il peut venir puissamment en aide pour donner une idée générale de ce qui constituait la préoccupation intellectuelle, la position morale et religieuse même d'une ville ou d'une province à l'époque où y ont paru les divers livres imprimés. A ce point de vue, il sera facile de constater que la plus grande partie des ouvrages composant la bibliographie des Flamands de France, sont des livres de morale, de dévotion et de doctrine religieuse. Il en résulte encore un autre renseignement c'est qu'indépendamment des grands ouvrages flamands qui sortaient des meilleures presses d'Anvers, de Louvain, de Bruxelles, de Gand, et qui se répandaient avec profusion dans nos villes et dans nos villages, les imprimeries locales publiaient une assez grande quantité de volumes d'un usage plus habituel et plus particulièrement à la portée du peuple.

Personne jusqu'ici n'avait songé à former une bibliographie des livres flamands publiés en France; cette idée a été conçue par le Comité Flamand de France qui présente aujourd'hui le résultat de ses premières recherches.

Si l'on en juge d'après la nomenclature des livres que l'on donne ici et que l'on a recueillis depuis quelques mois seulement, le nombre des ouvrages flamands a dû être considérable. Nous engageons instamment nos lecteurs à faire parvenir au Comité ceux dont ils voudraient bien se dépouiller à son profit, ou du moins à les lui adresser en communication. Les noms des donateurs seront mentionnés, avec reconnaissance, sur les registres et dans les procès-verbaux du Comité.

Le Comité Flamand de France entend donner à sa bibliographie la plus grande extension possible. On y verra figurer tous les ouvrages et documents tant manuscrits qu'imprimés. On y mentionnera non seulement les volumes, mais encore les simples feuilles qui peuvent offrir quelque valeur littéraire ou historique, ou simplement même des

renseignements sur quelques-unes des matières qui forment l'objet des travaux de l'association. On a donc adopté la classification suivante: Première partie, ouvrages et documents manuscrits; deuxième partie, ouvrages et documents imprimés; première section, ouvrages et documents imprimés en France; deuxième section, ouvrages et documents imprimés hors de France, mais concernant les Flamands de France.

L'espace assigné dans ce volume à la bibliographie n'a pas permis d'y comprendre tous les documents que possède le Comité; il a fallu se restreindre à n'y cataloguer que les volumes et réserver pour une seconde publication les placards et autres documents de ce genre dont on trouvera, du reste, une partie mentionnée dans les procès-verbaux de 1853 publiés au commencement de ce volume.

E. DE C.

PREMIÈRE PARTIE.

OUVRAGES ET DOCUMENTS MANUSCRITS.

1. — VERSCHEYDEN Godtvruchtige en sedige Rym-wercken op veelerhande voorvallen en gedachten. Eerste deel vergadert en verbetert in Duynkercke, 1697. — Tweede deel t' samen vergadert in Duynkercke, 1698. (Diverses poésies morales et religieuses, etc.)

Ce manuscrit sur papier, format in-4°, de 365 pages, très-lisiblement écrit et soigneusement conservé, provient de l'abbaye de Saint-Winoc, à Bergues, et appartient actuellement à M. l'abbé F. Salomé, membre résidant du Comité Flamand. Les poésies qu'il renferme sont d'une beauté remarquable. Nous les attribuons toutes, à l'exception peut-être de trois ou quatre, à notre fameux poète DE SWAEN. On y rencontre celles que P. Labus a éditées sous le titre de « Zedelycke Rymwercken, etc. » (Voir le N° 66 de cette bibliographie). Tout le reste du manuscrit est inédit. Nous ne nous étendrons pas ici davantage sur cet important volume, qui a motivé, de la part du Comité, le projet d'une publication à part.

D. C.

2. — NEDER-DUITSCHE Digtkunde of Rym-Konst, te saemen gesteld en uyt verscheide schyvers vergaederd door MICHIEL DE SWAEN, heel-meester en digter der redenryke gulde van. . . . binnen Duinkerke (Art poétique flamand, etc., de De Swaen).

Ce manuscrit, sur papier, format in-4° de 75 feuillets, est un digne pendant du précédent. Il a été communiqué au Comité par M. l'abbé Carton, membre honoraire du Comité à Bruges, avec autorisation d'en prendre copie. Voici le contenu de cette œuvre inédite du poète Dunkerquois : Une préface suivie d'un chapitre sur la poésie en général. Le livre se divise ensuite en deux parties. La première, sur les règles générales de la poésie, contient trois sections subdivisées en chapitres ; la deuxième renferme des règles sur les œuvres poétiques en particulier ; elle est divisée en deux sections subdivisées elles-mêmes en chapitres.

Cet ouvrage est conçu selon les idées classiques du temps. L'art poétique de Boileau avait déjà passé sur l'horizon littéraire. Il eût été téméraire pour le rhétoricien de Dunkerque d'aller à l'encontre des préceptes dictés par le maître du Parnasse français, comme aussi il lui eût été impossible de se soustraire à une pareille influence.

D. C.

3. — RYMWERKEN van NICOLAUS RICOUR.

Le petit volume de poésies de N. Ricour, qui est cité plus loin dans cette bibliographie, et d'où a été extrait la pièce publiée plus haut, page 152, n'est qu'un fragment de l'œuvre du poète de Godewaersvelde. M. Auguste Ricour, membre résidant, qui possède les nombreux ouvrages de son aïeul, avait commencé à en rendre compte au Comité. Plus d'une fois on avait eu l'occasion d'admirer et la verve poétique et la flexibilité du talent de N. Ricour. Ce compte-rendu n'ayant pu être terminé par suite du départ de notre collègue, il nous serait difficile de donner ici une note complète de l'œuvre de N. Ricour ; nous nous contentons donc de la signaler, nous réservant d'en donner une idée complète dans l'une de nos prochaines publications.

E. DE C.

4. — * (1) RYMWERKEN van ANDRIES STEVEN, schoolmeester tot Cassel. (Poésies d'André Steven, instituteur à Cassel.

Ce volume, in-4° de 249 pages, est écrit de la main de l'auteur ; les ratures, les corrections et les changements faits à diverses pièces ne peuvent laisser de doute à cet égard. Il renferme quarante-huit pièces parmi lesquelles deux ne sont pas de Steven. On ne connaissait jusqu'à présent

(1) Les ouvrages marqués d'un astérique sont la propriété du Comité.

de cet auteur que son « Nieuwen Voorschrift-boeck », dont le succès constant s'est prolongé jusqu'à nos jours. Cet ouvrage témoigne bien du talent de Steven comme écrivain et même comme poète, mais ses principales œuvres poétiques étaient restées inconnues. M. Barbez, imprimeur à Bergues et membre correspondant du Comité, a bien voulu nous faire cadeau de ce manuscrit; nous nous sommes empressé de l'offrir au Comité, qui pourra le ranger parmi les plus précieux volumes qu'il s'est donné pour mission de recueillir.

E. DE C.

5. — Poésies de Van Reichem.

Le recueil de poésies de Van Reichem forme un fort volume in-4°. Il a été donné en communication au Comité par M. l'abbé Houvenaghel, de Lille, membre résidant.

6. — * Poésies des frères Tandt.

Volume in-f° de 153 feuillets, dont les treize premiers manquent. La plupart des pièces contenues dans ce manuscrit ont pour auteurs Albertus Tandt et Pieter Tandt ; quelques-unes portent les noms de Carolus-Leonardus Tandt et Pieter Blaevoet. Les frères Tandt étaient d'Houtkerke où ils vécurent dans la dernière moitié du dix-huitième siècle. M. l'abbé De Haene, membre résidant à Hazebrouck, qui a examiné ce volume, trouve que la versification en est généralement négligée. Celle de Pieter Tandt lui a paru meilleure. Pieter est d'ailleurs le véritable poète; il a traité des sujets sérieux. Il est l'auteur d'une pièce de théâtre sur la bataille de Fontenoy que possède le Comité, et une autre intitulée: « Euphemia. »

Ce manuscrit a été offert au Comité par M. Harlein, membre correspondant à Ekelsbeke.

E DE C.

7. — Recueil de pièces de divers auteurs.

Ce manuscrit in-4° de près de 800 pages est un des plus précieux qui soient venus à la connaissance du Comité. Il ne contient pas moins de vingt-neuf noms d'auteurs dont une ou plusieurs pièces sont conservées dans ce volume. On en trouve dix de P. S. De Bats, de Steenvoorde ; deux de Winoc De Bats ; six de Baey, de Bailleul; quatre de P. Huyge; deux de J. Huyge ; une d'Auguste Huyge ; deux de Martin Verbrugghe; deux d'Anthonides ; deux de J. Susanne; deux de J. Verhaeghe ; deux d'Anteunis; une de chacun des auteurs suivants : Guillaume de Dous et Fournier, d'Ypres; H. Clemene; Posteure; J. Oudaen; Declercq; L. Neron, Jer. de Dekker; C. Theeten, de Vieux-Berquin ; Auguste Porret; Snyders; P.-C. Tandt; Marc De Vos; F. Cadaert; De Berre; Pladys; Van den Bavière.

Ce manuscrit a été communiqué au Comité par M. Winoc Borel, membre correspondant à Eecke ; il a été soumis à l'examen de M. Hippolyte Bernaert,

membre résidant, qui, dans une notice détaillée, en a fait ressortir toute l'importance au point de vue de l'histoire littéraire des Flamands de France.

E. DE C.

8. — * DEN BELLEBRAND, door DE SPRINGER (L'Incendie de Bailleul, par de Springer).

Cette chronique d'environ 800 vers est divisée en trois parties. La première comprend la description de l'incendie qui eut lieu le 8 Mai 1681. La deuxième est relative à l'histoire et à l'ancienneté de Bailleul. La troisième retrace quelques évènements ou malheurs particuliers arrivés pendant l'incendie de 1681. Cette chronique jouit d'une grande réputation auprès des compatriotes de De Springer. Elle contient quelques beaux passages.

E. DE C.

9. — POÉSIES de divers auteurs.

Volume in-4° de 217 pages, dont les huit premières manquent. Ce manuscrit contient vingt trois pièces de Baey, de Bailleul ; huit de Martin Verbrugghe, de la même ville ; dix de De Bats, de Steenvoorde ; une de A. Steven, de Cassel, et une d'un autre poète bailleullois nommé P. A. de Beaurepaire. Il appartient à M. Leconte, membre correspondant à Bailleul.

E. DE C.

10. — * kLeYn begrYp Des LeVens Van De heYLIghe goDeLIeVe (Abrégé de la vie de sainte Godelive).

In-quarto de six feuillets. Ce titre chronogrammatique indique la date de 1723. La lecture de ce petit poème donne à croire qu'il a été composé par un moine de l'abbaye de St-Winoc à Bergues. La mémoire de la sainte martyre était particulièrement chère aux religieux de ce monastère, et une tradition, conservée parmi eux, rapportait que c'est dans leur abbaye que mourut, après avoir fait pénitence de ses crimes, l'époux et le meurtrier de sainte-Godelive, le farouche Bertulf. Cette pièce, qui résume en 308 vers la vie si pure et si souffrante de la martyre de la Flandre au XIe siècle, n'est qu'une traduction libre de la notice des bollandistes; elle n'est pas dépourvue de sentiment.

D. C.

11. — CHRONYCKE van Saint-Winnocx-Berg. (Chronique de Bergues-Saint-Winnoc, de 650 à 1646).

Ce manuscrit, d'environ 200 pages petit in-f°, appartient à la bibliothèque royale de Bruxelles, où il est inscrit sous le n° 7440. Il fut acheté le 15 Juillet 1776 à la vente de M. Verdussen, échevin d'Anvers ; il commence par ces mots : « Tot den leser daer en is ».

CARLIER.

12. — * CHRONIQUE de Bergues.

Manuscrit sur papier, in-4° de 112 feuillets ; écriture du XVIIIe siècle. Il commence par la nomenclature du magistrat de Bergues depuis 1389 jusqu'à 1577. Cette nomenclature est extraite, y est-il dit, des registres du Magistrat de cette ville. La chronique embrasse les années écoulées depuis 1747 jusqu'en 1780. L'auteur y annote les faits les plus remarquables qui se sont passés sous ses yeux à Bergues et à Dunkerque pendant cette période d'années. On y trouve quelques renseignements intéressants qu'on chercherait vainement ailleurs. M. Thélu, membre résidant, a fait un intéressant rapport sur ce volume, donné au Comité par M. Dezitter fils, membre correspondant à Crochte.

E. DE C.

13. — CHRISTELYKE liedekens (Chansons chrétiennes).

Manuscrit sur papier, petit in-4° de 167 pages ; écriture moderne ; reliure en parchemin. A la première page du volume on trouve ces mots : « Desen boek behoort toe aen de Sondag-Schoole van den H. Vedastus binnen Belle dezen 2 Februarius 1767 ». (Ce livre appartient à l'école dominicale de St-Vaast à Bailleul, le 2 Février 1765). Ce précieux volume contient soixante-quinze chansons spirituelles à l'usage de l'école, dont il vient d'être parlé ; plusieurs sont populaires à Bailleul. Nous avons été assez heureux d'en recueillir les mélodies, qui ont leur place dans nos « Chants populaires des Flamands de France ». Dans ce manuscrit figurent des noëls, des chansons sur les fêtes de Notre-Seigneur, sur celles de la Sainte-Vierge, sur les saints et saintes les plus vénérés dans le pays. On y remarque notamment une chanson sur saint Antoine, patron de Bailleul ; une sur saint Vaast, patron de la principale église de cette ville. C'est à M. Strobel, membre correspondant du Comité, que nous sommes redevable de la communication de ce recueil. E. DE C.

14. — GEESTELYKE liedekens (Chansons spirituelles).

Manuscrit sur papier, in-4° de 110 pages ; écriture moderne. Ce volume, qui appartient au couvent des Sœurs-Noires, à Bailleul, contient quarante-deux chansons spirituelles sur les mêmes sujets que le précédent ; quelques-unes même n'en sont que la copie. Ces chansons, à ce que l'on nous a dit, étaient en usage autrefois au couvent. Aujourd'hui elles ne sont plus guère chantées que par quelques sœurs des plus âgées. C'est l'une d'elles qui a eu l'obligeance de nous donner en communication cet intéressant volume d'où nous avons extrait quelques noëls et autres pièces qui seront publiés dans nos « Chants populaires des Flamands de France ».

E. DE C.

15. — * NIEUW liet-boek gemaekt door Hendericus Ferdinandus BERTELOOT, inhoudende veele schoone diversche

liedekens. (Nouveau livre de chansons composées par Henri-Ferdinand Berteloot, etc.)

Manuscrit in-4° de 57 feuillets; écriture du commencement du XVIIIe siècle. Berteloot était de Meteren; il y a laissé des souvenirs comme poète. Nous n'oserions affirmer pourtant que toutes les pièces de ce volume parmi lesquelles s'en trouve plus d'une qui n'est pas dépourvue de mérite, soient de Berteloot, et que ce ne soit pas plutôt un recueil de pièces rassemblées par lui.

E. DE C.

16. — * RECUEIL de chansons.

Manuscrit sur papier, in-4° de 309 pages; écriture du XVIIIe siècle. Il renferme des chants historiques, des noëls, des chansons sur les saints, sur certaines fêtes religieuses et autres. Parmi les chants historiques on remarque celui en l'honneur du capitaine Pierre Bart, tué sur la « Danaé » le 27 Mars 1759: « Dat Melpomena de droeve doodt beschreydt » ; et quelques autres relatifs aux différends entre la France et l'Angleterre à la même époque. Ce manuscrit a été offert au Comité par M. Dezitter fils.

E. DE C.

17. — * LIEDT-BOECK. (Recueil de chansons).

Manuscrit sur papier, in-4° de 206 pages; écriture, de différentes mains, de la fin du XVIIe siècle et du XVIIIe. Il contient cinquante chansons historiques, religieuses et profanes, dont plusieurs portent la signature de « Pieter Decherf », sans qu'il soit possible néanmoins d'assurer qu'il en soit l'auteur. C'est de ce recueil que nous avons extrait les chants sur la bataille de Gravelines, en 1558, et sur la mort du comte d'Egmond, publiés plus haut, pages 176 et suivantes. On remarque dans ce manuscrit un chant sur le siége d'Ypres et un autre sur celui de Bois-le-duc. Parmi les plus modernes figurent une chanson sur la paix entre François II et la république française, et une autre sur les troubles occasionnés à Bailleul par l'arrivée de Prima, en 1790. Ce volume a été offert par nous au Comité.

E. DE C.

18. — RECUEIL sur Dunkerque, 4 vol. petit in-folio.

Ces manuscrits ont été donnés à la bibliothèque communale de Dunkerque, le 9 Juillet 1849, par le docteur Darras, légataire universel de Mademoiselle Charlotte Faulconnier, en qui s'est éteinte l'ancienne famille de ce nom. Ce recueil renferme des copies et des extraits des archives de la Chambre des Comptes à Lille. Ce sont pour la plupart des documents officiels sur lesquels Faulconnier a rédigé sa « Description historique de Dunkerque ». Il renferme quelques pièces en langue flamande. CARLIER.

19. — Cuer-boeck van Duynkerken. (Recueil des lois de Dunkerque).

Le catalogue de la bibliothèque communale de Dunkerque indique, sous sous ce titre, deux volumes in-4°, manuscrit en langue flamande : L'un sur parchemin de 304 pages, avec deux tables, l'autre sur papier, de 320 pages avec une seule table. La véritable place de ces volumes serait aux Archives de la ville. A un examen rapide que nous en avons fait, nous avons trouvé que les ordonnances de police municipale que ces volumes renferment, se rapprochent à des dates comprises entre les années 1518 et 1661. Les deux volumes se terminent par des « Ghemeene Cueren ».

Carlier.

20. — Nieuwe carte van alle de land van de Kerke ende dissch. etc., 1664. (Nouvelle carte, etc).

Cette pièce originale, sur parchemin, repose aux archives de la mairie de Mardick. — Voir « l'Histoire de Mardick », par M. Raymond de Bertrand, Dunkerque, 1852, page 277.

Carlier.

21. — * Registre van de constitutien ende reglement voor alle liefhebbers van de rym ofte dichte conste binnen Bergen-St-Winnoc, aen wie de libere exercitie der selve door d'edele wyse ende voorzienige regierders der selve stadt geaccordeert is, appostille op requete van daeten 30en October 1690, gheteekent J.-B. Vernimmen, ende luyden als hier achter is te bevinden. (Registre du réglement des amateurs de poésie et littérature de Bergues, etc.)

A ce registre sont joints plusieurs titres et papiers originaux relatifs à la constitution et à l'administration de la chambre de rhétorique de Bergues. Le plus ancien porte la date de 1515 ; c'est une lettre par laquelle la chambre de rhétorique d'Ypres « alpha et omega » accuse réception de quatre pièces de poésie envoyées au concours par la chambre de Bergues. Ce registre et ces papiers ont été donnés par nous au Comité.

E. de C

22. — * Regelen en statutten te onderhouden door de litmaeten der Redenghulde geseyd « Spaderycke » schulende onder de bescherminghe der H. Maget en bloetgetuige Catharina binnen de stede van Belle. (Régles et statuts à

observer par les membres de la société de rhétorique dite « Spaderycke » sous le patronage de Sainte-Catherine, vierge et martyre, à Bailleul).

Ce règlement daté du 9 Octobre 1804 et approuvé le 2 Pluviôse an XIII par M. Van Merris Heynderick, maire de la ville de Bailleul, est en tête d'un registre in-f° de 79 feuillets, comprenant les délibérations de la société depuis le 2 Février 1804, jusqu'au 28 Août 1822. Ce manuscrit, intéressant sous plus d'un rapport, a été offert par nous au Comité Flamand de France.

E. DE C.

23. — * ZEDELICKE ordonnantien, artyckelen ende reghelen te onderhouden, in de reden-ryke kamer van het H. Sacrament onder de kenspreuk van « al leven groen » binnen Rubrouck. (Réglement de la chambre de rhétorique de Rubrouck).

Ce règlement, en 25 articles, est suivi de l'approbation donnée par la chambre de rhétorique « alpha et omega » d'Ypres, le 25 Janvier 1725. A cette pièce est joint l'acte d'octroi par lequel la chambre d'Ypres, comme société investie d'un certain pouvoir sur les autres, accorde l'autorisation à celle de Rubrouck de se constituer et de fonctionner, après examen, modification et approbation de son règlement. Cet acte d'octroi n'était, du reste, que la confirmation des droits et priviléges que possédait antérieurement la chambre de Rubrouck en vertu d'une charte du 20 mai 1532, qui lui avait été délivrée par l'empereur Charles-Quint, et qui se trouvait perdue. Ces pièces ont été données au Comité par M. David, juge-de-paix à Bergues, et membre résidant.

E. DE C.

24. — * DIE NAERVOLGHENDE zyn de pointen ende ordonnantien van archiers van de ghilde van Ste-Sebastiaen der stede en Heerlighede van Hondschoote, by de welke elck gezworen ende goeder archiers ende ghildebroeders bevinden zullen, welke pointen zy gehouden zyn te onderhouden, ende in wat pointen zy hunlieden moghen in der manieren hier naervolghende, 1586. (Réglement des archers de la société de Saint-Sébastien de la ville et seigneurie d'Hondschoote, etc.,)

Ce règlement, en 27 articles, dont une copie a été donnée par nous au Comité, repose aux archives d'Hondschoote.

E. de C.

25. —* RAMSPOEDIGE dood van Lodewyk den XVIe. Treurspel. (La déplorable mort de Louis XVI). Tragédie sans nom d'auteur.

26. — * REGULUS, treurspel in drye bedryven, uyt het fransch in het nederduytsch, vertaelt door Flahaut, tot Belle, den 1en April 1826 (Régulus, tragédie en trois actes, traduite par Flahault, à Bailleul, le 1er Avril 1826).

27. — * ALZIERE of de americaen Christen. Treurspel naegevolgt uyt het fransch van den Heere de Voltaire in nederduytschen rym door J. J. BAEY, tot Belle, en voor eerste proef in 't nederduytsch, op het toneel vertond door de redenryke gulde metkenspreuk «Spaderyken», binnen Belle 'tjaer 1778. (Alzire, tragédie imitée de Voltaire, par J. J. Baey, à Bailleul, et représentée en flamand, pour la première fois par la chambre de rhétorique, dite « Spaderyken » à Bailleul en l'année 1778).

Cette pièce est terminée par la devise de Baey : « Gedagten doen agten ». Après cette devise on lit cette note : « Overzien ende erzien door den pastoor van Merris, en zegt'» : Ik hebbe dit spil overzien en zal mogen gespelt worden vermits geen vrouws persoonen mede spelende. Merres den 15 September, 1773; en was onderteekent : F.-J. Minrest, pastoor van Merres.

E. DE C.

28. —* NATURE en plight, of de zoon regter van zynen vader; in vyf bedryven door P. Volmeranges. (Nature et devoir ou le fils juge de son père, en cinq actes, etc).

29. —*KAMER te heuren (Chambre à louer).

30. —* DE VENITIAENSCHE DRYLINGEN, uit het franch getrokken, van den heer Collalto (les Trigémeaux Vénitiens traduit du français, du sieur Collalto).

31. — *De Onverwagte Wederkomste, klugt-spel. (Le Retour imprévu, comédie).

32. — * Melanie of den Ongelukkigen Cloorsterdwang, treurspel. (Mélanie ou la vocation forcée, tragédie).

A la fin on lit : « Oversien den 20 Mey 1779, Cuvelier. »

33. — * Crispin den doctoor, in drie bedryven. (Crispin médecin, en trois actes).

34. — * De beloonde kinderliefde, in drie bedryven, door d'heer Hofmann, van Cortryk. (L'Amour filial récompensé, en trois actes, par Hofmann, de Courtrai).

35. — * Den Ombermhartigen schuldheisscher of de deugdsaeme in armoede, in drye bedryven, door Hofmann, van Cortryk, 1796. (Le Créancier impitoyble ou la vertu dans la misère, en trois actes, par Hofmann, de Courtrai, 1796).

36. — * Den Scheirder van Sevillien of wel d'ondienstige voorsigtigheyd; blyspel in vier bebryven. (Le Barbier de Séville).

37. — * Huis te verkoopen, blyspel, door den heer Duval (Maison à vendre).

38. — * Het Sinken der oostendsche pontschuit, draem in drye bedryven in prose, door Hofmann, in 't jaer 1800. (Le désastre d'Ostende, etc).

Les treize dernières pièces théatrales proviennent d'un membre de la chambre de rhétorique « Spaderyken » de Bailleul, qui les avait copiées pour le service de cette société. Elles ont été données par nous au Comité.

E. de C.

39. — * De Quade Griet, klucht spel en drye bedryven. (La femme méchante, comédie en trois actes.

Cette comédie en vers, sans nom d'auteur, a été donnée au Comité par M. Lepreux, membre correspondant.

DEUXIÈME PARTIE.

OUVRAGES ET DOCUMENTS IMPRIMÉS (1).

PREMIÈRE SECTION.

OUVRAGES ET DOCUMENTS IMPRIMÉS EN FRANCE.

BOMMELAER (GILLIS), A BERGUES.

40.—* KORT-BEGRYP van het vermaert broederschap van de heylighe Maghet Maria, ende van haeren bruydeghom den H. Joseph belyder. Met eenighe gheestelycke oeffeningen ter eeren van den Heylighen Joseph, ende zyn uytverkooren bruydt de Heylighe Maghet-Maria, gedruckt tot Bergen-S.-W., by Gillis Bommelaere, boeck-drucker ende boeck-verkooper, inde Vrouwe-Straete, 1712. (Manuel de la célèbre confrérie de la Vierge-Marie et de Saint-Joseph, etc.), in-18 de 38 pages avec 2 planches.

BRASSART, A DUNKERQUE

41.—* Overeenstemming van de waere grond regelen van de kerke, van de zedeleer en van de reden, op de burgerlyke constitue der geestelykheid van Vrankryk, door de bisschoppen der departementen, litmaeten van de constitueerende staets vergaedering door hun afgezonden naer zyn Heiligheid den Paus van Romen, vertaeld uyt het fransch door F.-C. DE SCHODT. God en vaderland. — Te Duinkerke, by Brassart, drukker van het tribunal van t' district. (Concordance des règles fondamentales de l'Eglise, etc.), in-8° de 313 pages.

CARLIER (JOACHIM), A ST-OMER.

42.—* VERWECHSEL om te helpen de sielen in het vaghevier

(1) Le classement le plus logique est le classement par ordre chronologique; c'est celui qu'on aurait voulu appliquer ici, mais le grand nombre de livres sans date y a fait renoncer. On a adopté le classement par ordre alphabétique des noms d'imprimeurs pour les ouvrages publiés en France, et par ordre de villes pour les livres imprimés hors de France.

met het oprichten van het broederschap van Bermertigheydt in de prochie kercke van Morbeke ende een kort begryp der mysterien des gheloofs mets eenighe curieuse resolutien ende exempels daer toe dienende oock de maniere van misse te dienen. 'Tis een heylighc meynighe te bidden voor d'overleeden, 2. Machab. 12. — Tot St-Omaers, by Joachim Carlier, in den naem Jesus, 1677, (Instruction pour le soulagement des âmes du purgatoire). In-18 de 144 pages.

CARLIER (LOUIS), A ST-OMER.

43. —* Regelen ende wetten van het vermaert broederschap van Bermherticheyt tot hulpe ende bystant van alle gheloovighe zielen in vaghevier; verciert met volle ende andere aflaeten door onzen Alder H. Vader Clemens den thienden, Paus van Romen, ende gheapproobeert door syn Eerweerdigheit Heere Jacobus-Theodorus De Bryas, bisschop van St-Omaers, op den 25 July 1673. — Tot St-Omaers, by Ludovicus Ber. Carlier, in den name Jesus, 1695. — (Règlement de la confrérie des Ames du Purgatoire, etc.) Petit in-12 de 24 pages.

Ce volume se termine par une traduction en vers de la célèbre prose des morts : « Dies Iræ. »

DE BAECKER, A BERGUES.

44. —* Waere afbeeldsel van den H. Gowaert, die tot Arnyke gedient word tegen de sciatica en alle soorten van ongeneselycke qualen. — Te Bergen, by De Baecker. (Vraie image de St-Goar, etc.) Sans date.

DE BAECKER-ITZWEIRE, A HAZEBROUCK.

45. — Cristelyke liedekens ten deele nieuw gemakt, en ten deele getrokken uyt andere liedboeckskens, en verbetert om gezongen te worden in de zondag-schoole van Steen-

voorde en andere. — Tot Hazebrouck, by De Baecker-Itzweire. (Chansons chrétiennes, etc.) In-8° de 120 pages. Sans date.

FERTEL (DOMINIQUE), A ST-OMER.

46.— DEN GEESTELYKEN HELICON of christelyke bemerkinghen op alle de Evangelien der Zondaegen van het geheel jaer, niet alleenlyk zeer nuttig van het woord Godt's; maer ook zeer vermaekelyk voor alle minnaers van de Godvruchtigheidt, ende liefhebbers van de Redenkonst; te zamen gestelt in nederlantsche rymen, door Mr GUILLIELMUS DE DOUS, stads-heler van O. L. V. Gast-huys, ende gezworen vroemeester der stede van Iperen. Eersten druk. — Tot Sint-Omaers, by Dominicus Fertel, boek-drukker, woonende in de Degen-Maekers-Straete, in het teeken van Sinte-Bertinus. — Met goede keuringhe, 1718. (l'Hélicon spirituel ou méditations chrétiennes sur tous les évangiles de l'année, etc). In-8°. de 236 pages.

En tête de cet ouvrage, qui a joui d'une certaine réputation, se trouvent imprimés des éloges en vers, adressés à l'auteur, par ses amis au milieu desquels on remarque: J. Kiecken, A.-F. Cuvelier et J.-W. Van Lerberghe, tous trois membres et fonctionnaires de la chambre de rhétorique de Bergues. La dernière page contient une pièce de Steven ayant le même objet.

47. — * HISTORISCHE geloofs onderwyzinge behelzende in 't korte de geschiedenissen van de oude en nieuwe wet, en het vervolg des christelyk leeringe, gemaekt door den Heer FLEURY, priester, biegt-vader van den koning van Vrankryck; uyt het franche vertaelt. — Tot Sint-Omaers, by Dominicus Fertel, boeck-drucker, inde Degen-Mackers-Straete. Met goed kuringhe, 1728. (Cathéchisme historique de Fleury, etc.) Vol. in-12, de 212 pages

48. — * GODTS wonderheden in het leven ende doodt van den grooten mirakel doender den H. Nicolays van Tolentyn,

van het order der ermyten van den H. vader Augustinus, wiens H. reliquien syn rustende inde de kerke van de Eerw. PP. Augustinen, tot Hazebrouck. — Tot Sint-Omaers, by Fertel, boek-drukker, in de Urseline-Straete, 1772. Met goedt keuringe. (La vie et la mort merveilleuses de Saint-Nicolas, etc.) In 8° de 64 pages.

49. — * Regels en ghebeden van het broederschap van de Heilige Herte van Jesus-Maria, ingestelt in de abbatiale kercke der religieusen Victorinen, van het order van den H. Vader Augustinus, geseyt het Nieuwklooster binnen Berghen-Sint-Winnocx, gheauthoriseert door syne H. Bendictus den XIV, Paus van Roomen, en goed gekeurt door den hoogweerdigsten en doorluchtigsten Heer Guilhelmus Delvaux, bisschop van Ypre. — Tot Sint-Omaers, by Fertel, 1754. (Réglements et prières de la confrérie du Sacré-Cœur, etc.) Petit in-8° de 32 pages.

50. — * Reghels en ghebeden van het broederschap van de heylige herten van Jesus en Maria ingestelt in de kercke der capucinerssen van Brouchurgh, gheautoriseert door Benedictus den XIV, Paus van Roomen, ende geapprobeert door den hoogweirdighsten Heere Joseph-Alphonsius de Valbelle, bisschop van Sint-Omaers. — Tot Sint-Omaers, By Dominicus Fertel, boeck-drukker, in de Dêghens-maeckers straete. — (Régles et prières de la Confrérie des SS. Cœurs de Jésus et de Marie, etc.) In-12 de 32 pages.

L'approbation est datée de Saint-Omer, 24 Août 1750.

GUERMONPREZ, A HAZEBROUCK.

51. — Nieuwe christelycke academie, of den christelyken leyds-man, onderwyzende in de waerheden van de christelyke-leering, en in de pligten en deugden van eenen christen, ondermengelt met veele schoone voorbeelden

bekwaem om het begryp gemakkellyker te maeken, en tot het goed op te wekken, door L[rd] BOONE. — Hazebrouck, Guermonprez, 1836. (Nouvelle académie chrétienne, etc.). Vol. in-12, de 244 pages.

52. — HEMELS-PARADYS. (Paradis céleste). — Hazebrouck, Guermonprez, 1834. Vol. in-24, de 220 pages.

53. — HEMELS-PALMHOF. (Le jardin céleste). — Hazebrouck, Guermonprez, 1835. Vol. in-24, de 220 pages.

54. — LE NOUVEAU DICTIONNAIRE flamand-français, ou recueil des mots et locutions d'un usage journalier, d'expressions particulières à la langue française, et de phrases qui aident à éviter les flandricismes; suivi de règles et d'exercices sur l'emploi de l'article, sur les verbes et sur l'arrangement des mots à l'usage des enfants dont la langue maternelle est le flamand. Troisième édition augmentée de tableaux et modèles d'analyse française, par L[rd] Boone.—Hazebrouck, Guermonprez, 1840. Vol. in-12 de 116 pages.

55. — * COURS DE THÈMES flamands et exercices français gradués sur les principes de la grammaire suivi d'un Dictionnaire flamand-français de tous les mots contenus dans l'ouvrage, à l'usage des jeunes gens dont la langue maternelle est le flamand, adopté par le comité supérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, par A. Debusschère, instituteur supérieur. — Hazebrouck, Guermonprez, 1843. Vol. in-12, de 146 pages.

Ce petit ouvrage fort utile, a eu, en 1844, une nouvelle édition, imprimée aussi chez Guermonprez.

56. — HET NIEUW KABINET der christenen kinderen behelzen de veele nuttige onderwyzingen bekwaem om hun te oeffenen in de deugd ende Beleefdheyd; by een vergaedert door L[rd].

Boone, elfsten druck. — Hazebrouck, Guermonprez, 1851. (Le nouveau cabinet des enfants chrétiens, etc.). Vol. in-8°, de 32 pages.

KETELAER, A BERGUES

57. — POLITYCQUE ORDONNANTIEN by forme van Costumen van de Heerelichede, Graefschap ende Prostie van St-Winnocx, gelegen in Wormhout. — Tot Bergen St-Winnocx ghedruckt by Jacobus Ketelaer Boeck-Drucker, 1664. (Ordonnances politiques, etc.). Vol. in 4°.

Voir « Archives du Nord de la France », 1829, tome 1er.

58. — DEN H. DASIUS tot eenen slagh offer aen Saturnus toegeschicht voor Christus ghedoodt, sal verthoont worden door de studenten van de derde schoole der Societeyt Jesu, tot Bergen-Sint-Winnocx, den 2 Juny in t'jaer 1665. — Tot Bergen-Sint-Winnocx gedruckt by Jacobus Ketelaer. (Saint-Dase, etc.). An. 1665.

LABUS (PIERRE), A DUNKERQUE.

59. — * DE ZEDELYCKE Doodt van Keyser Carel den vyfden, tonneel-spel door M. DE SWAEN, ghedruckt tot Duynkercke by Pieter Labus, boeck-drucker en boeck-verkooper, in O.-L. Vrouwe-Straet, in den Bloem-Korf, anno 1707. (La Mort édifiante de l'empereur Charles-Quint, etc.). In-8° de 48 pages.

1707 est l'année même de la mort de De Swaen. Aura-t-il vu à son dernier moment le succès de son œuvre ? ou bien n'a-t-elle été imprimée qu'après lui ? Des fragments de cette tragédie de la Mort de Charles-Quint, sont reproduits dans les « Zedelycke Rymwercken » de 1722 ; voir ci-après N° 64. J.-F. Willems, de Gand, amateur zélé de la langue flamande, a fait insérer en son entier la tragédie de De Swaen dans le Belgisch-Museum, volume de 1843. Un tirage en a été fait à part en 1844, in-8° de 52 pages.

CARLIER.

60. — NIEUW LIEDT-BOECK ghenaemt de Ledige Uren van JACOBUS DE RUYTER, clerck van de weeserye der stede ende casselrye van Veuren, bestaende in 2 deelen, te weten, 32 geestelyk liedekens, waer mede eyndight het eerste deel, en in het tweede deel 32 eerbare kluchten, bestaende in mey, ende drinck liedekens, vryagien, kluchten, hekelsangen, en meer andere codderyen. In 't licht ghebrocht door den voorzeyden de Ruyter, tot vermaeck van alle sanghlievende jonge lieden. Desen vierden druck van veele fauten verbetert, en noch vermeerdert met eenige kluchtige liedekens. — Ghedruckt tot Duynkercke, by Pieter Labus, boek-drucker in den bloemkorf, 1722. (Nouveau recueil de chansons, etc., par J. de Ruyter.) Petit in-8° de 144 pages.

61. — HET DOBBEL REFREYN-BOECK. — Ofte nieuwe wandeldreve voor de jonckheyt, beplant met veel en schoone jonghe spruyten van gheestelyke refreynen ende liedekens konst-yverich gemaeckt door François FORRET. Desen lesten druck verbetert en vermeerdert met negen schoone gedichten van den uytstekenden poët, M. DE SWAEN, en eenighe liedekens van J. DE RUYTTER. — Ghedruckt tot Duynkercke, by P. Labus, boeck verkooper in den Bloem-Korf anno 172 (?) — Le dernier chiffre est effacé. (Le double livre « de refrains » par FRANÇOIS FORRET, etc.). Petit in-8° de 80 pages.

Ce précieux petit livre, dont on a déjà parlé plus haut, page 20, renferme un renseignement des plus intéressants sur les ouvrages de De Swaen. Après la dernière pièce du poète Dunkerquois, se trouvent dix vers de Labus, d'où résulte que les œuvres de De Swaen étaient conservés en manuscrit à l'abbaye de Saint-Winnoc. Le N° 1 de cette bibliographie, qui provient de ce monastère, est vraisemblablement un des manuscrits dont parle Labus. M. Morael, de Wormhout, membre résidant, vient de révéler au Comité un fait doublement curieux. Il paraît que M. Bareel, ancien curé de Wormhout, ayant été témoin de l'incendie de Bergues, en sauva un manuscrit de De Swaen. Ce manuscrit était une tragédie de dix-huit cents vers, intitulée : « Absalon ». Le Comité est sur les traces de ce volume qui a été recueilli par un ancien amateur de poésies flamandes.

Jusqu'à présent on ne savait pas ce qu'étaient devenus les nombreux

livres dont se composait la bibliothèque de Saint-Winnoc. Ce serait donc par le feu que la plus grande partie en aurait été détruite.

E. de C.

62. — * Véritable nomenclature ou instruction pour bien apprendre les deux langues française et flamande, par Pieter Labus. — Dunkerque, P. Labus, 1724.

Ce livre est dédié par l'auteur à André Steven, maître d'école et poète à Cassel, et non Stevens comme l'écrit M. De Baecker, dans ses « Flamands de France ». Nous croyons qu'il pourrait n'être qu'un extrait de l'ouvrage suivant.

Carlier.

63. — Nieuwen nederlandschen voorschrift-boek, alwaer onder vier honderd twee-en-dertig zoo op maet-gestelde als rymlooze voor-schriften, vele schoone leeringen, zin-spreuken, ende zede-lessen zyn te vinden, met eenige kort-beknoopte nieuw-Jaers Brieven; waer zyn by gevoegt eenige korte verhandelingen op de verbastering der neder-duytsche tael, op de misnoeming van zommige letteren, ende eenige noodwendige waer-nemingen in de spel-konst. Alles zeer Bekwaem voor de School-Meesters, School-Meesterssen, ende de leerlingen zelve; op gestelt ende by een vergaedert door A. S. School-Meester des stede van Cassel. Dezen tweeden druck van nieuws overzien, verbetert, en met een kleyn maer aen-merkelyk byvoegsel vermeerdert. — Dat Waere YVeraers Voor hUnne néDerDUYtsChe spraeCk, Dan VLYtIg oVer-Lezen Dezen nIeUWen DrUCk. — Gedrukt voor den schryver, tot Duynkerke, by P. Labus, vertaelder en alleen drukker van syne doorluchtige Hoogheyd, M'Hr. den Opper-admirael van Vrankryk. (Nouveau formulaire flamand etc.). — Vol. in-4°, de 128 pages, imprimé selon le chronogramme, en 1734.

Ce livre est dédié par son auteur, Steven, au Magistrat de la cour, ville et châtellenie de Cassel. Après la préface se trouve une pièce de vers du même écrivain sur la décadence de la langue flamande. Cette pièce est suivie de quelques autres, ayant pour auteurs Modewyck, Vaerman, F, Achte et deux anonymes. Ce sont des éloges sur le livre de Steven. Cet

ouvrage a eu un succès réel; il en a été fait huit éditions dont la dernière, imprimée à Furnes, en 1821, chez Mornel-Depage, contient une pièce de vers par Steven à Medewyck, qui ne se trouve pas dans l'édition de 1734.

E. de C.

64. — DE HISTORIE van den koninglyken propheet David, van zyn leven, victorien ende wonderlyke werken, getrokken uyt het eerste ende tweede boek der Koningen. Op nieuws met groot, neerstigheyd overzien, en nae den lesten roomschen text verbetert, door den de doctooren der Godtheyd in d'Universiteyt te Loven. Alle menschen zeer profitelyk ende genoogelyk om te lezen. Dezen lesten druck vermeerdert met de kloeke daeden, Edeldom-Brief, en Lyk-gedicht van dem Vlaemschen Zee-Held en ridder Heer JAN BART. — Gedrukt tot Duynkerke, by P. Labus, drukker van zyn Hoogh. Den admirael. (L'histoire du royal prophète David, de sa vie, ses victoires et ses faits merveilleux, tirée du premier et deuxième livre des Rois, revue avec beaucoup de soin et améliorée d'après la dernière édition de Rome, par les docteurs en théologie de l'Université de Louvain, très profitable et très agréable pour tout le monde. Cette dernière édition augmentée des hauts-faits, des lettres de noblesse et d'une élégie sur la mort du héros flamand, le chevalier Jean Bart). Vol. in-4°, de 78 pages.

M. Vanderest, dans son histoire de Jean Bart, ne parle ni de la notice sur les hauts faits, qui semblent être de Labus, ni de la copie, en flamand, de la lettre de noblesse du héros dunkerquois. Ces deux pièces sont néanmoins intéressantes ; aussi les reproduira-t-on dans une des publications du Comité. Quant à l'élégie qui a pour titre: « TREUR-GEZANG op 't overlyden van den heer Bart, den 27 April 1702 », voici ce qu'en dit M. Carlier dans ses notes bibliographiques envoyées au Comité en juillet 1853: « M. Vanderest, dans son histoire de Jean Bart, attribue le « Treur-Gezang » sur la mort de ce grand homme à Michiel De Swaen; nous croyons qu'il se trompe. Sans être profond connaisseur, nous n'avons jamais reconnu dans cette élégie la plume élégante de De Swaen; sa touche gracieuse, ses images poétiques, ne se retrouvent pas dans la boursoufflure de la strophe qui fait gémir les éléments sur la mort du personnage, qui

voit la douleur dû feu dans l'explosion des décharges d'artillerie, et celle de la terre dans la fosse où elle va recevoir le héros. — M. Prudent van Duyse, qui a inséré une notice sur De Swaen dans le « Belgisch museum » de 1845, tout en donnant l'élégie sur la mort de Jean Bart à M. De Swaen, sur la foi de M. Vanderest, ne la trouve pas digne de lui. — Nous croyons d'ailleurs, que De Swaen étant mort en 1707, et deux éditions ayant été données après lui de ses poésies diverses (zedelycke rym-wercken), dont la 2e a été publiée par Pieter Labus, éditeur du «Treur-Gezang», Labus, ami et grand admirateur de De Swaen, n'eût pas manqué, sans doute, de nous apprendre quelque chose d'une pièce faite par De Swaen sur la mort de Jean Bart, arrivée en 1702. »

65. —* De fonteyne der eeren ende der deught, onderwysende hoe de christenen behooren te leven in allen ouderdom, in alle tyden ende in alle plaetsen; seer nut en voordeeligh aen een ieder, maer besonder aen de jongkheyt in desen lesten druck soo het vlaems als frans van ontelbaer feylen gesuyvert. — La fontaine d'honneur et de vertu, enseignant comment un chrétien doit vivre en tout âge, en tous temps et en tous lieux. Très utile et profitable à chacun, mais particulièrement à la jeunesse. (Dans cette dernière édition, on a corrigé de nombreuses fautes dans le flamand et dans le français). — Gedruckt tot Duynkerke, by P. Labus, boeck-verkooper, in den Bloem-Korf. Volume in-4° de 96 pages.

66. —* Zedelycke rym-wercken en christelycke gedachten, door M. De Swaen; in syn leven tot Duynkercke Stads Gesworen Heel-meester, en tot syn doodt Prince der Gilde van Rhetorica der voorseyde Stede. Den tweede druck, van veel feylen verbetert, ende vermeerdert met ontrent 480 verssen, bestaende in 7 Raedsels met syn Uytleggingen op de selve, door hem selve uyt-gesproken ter Gilde-Kamer; welcke stucken lest door een treffelyck Man aen den Drucker zyn behandigt. — Gedruckt tot Duynkercke, by Pieter Labus, boek-drukker en boek-verkooper, in de Kerk-Strate, in den Bloem-Korf. (Poésies morales et médi-

tations chrétiennes etc. par DE SWAEN). 1 vol. in-12 de 160 pages.

L'approbation du censeur, N.-L. Deschodt, vicaire-général, est du 16 Mai 1722, et la dédicace du volume à M. Michiel Lievens, bourgemaitre de Dixmude, du 30 Mai 1722, est de M. Fr. L. De Swaen, chanoine à l'abbaye de St-Nicolas de Furnes. M. A. Dasenberg, dans un feuilleton de « la Dunkerquoise » de 1851, dit que la première édition des « Zedelycke Rymwercken » est de 1700.

CARLIER.

67.— NIEUW LIED-BOECK ghenaemt « Den Maeghde-Krans », ghevlochten ter eeren ende tot groot vermaeck der Nederlandsche vryers en vrysters, bestaende in twee deelen, waer af t'eerste zyn geestelyke liedekens, om de menschen te stichten en te verheugen, en hun al singende den wegh des hemels te toonen. Het tweede deel, in vermakelyke eerbaere kluchten, herders sangen, Bacchus rancken, minnelycke vryagien, mitsgaders eenige behaegelycke gedichten. In 't licht gebracht door J. DE RUYTER, clerck van de weeserye der stede en casselrye van Veurne. Dezen tweeden druck van veel fauten verbeetert. — Gedruckt tot Duynkerke, by Pieter Labus, vertaelder en drucker van zyn doorl. Hoogheyd den Opper Admirael van Vranckryck. (Nouveau recueil de chansons, appelé le « Maegde-Krans », etc.) Petit in-8° de 176 pages. Sans date.

L'approbation qui se trouve à la fin de la première partie porte la date de 1712. Voir page 41 de ce volume.

68. — NIEUW LIEDT-BOECK ghenaemt den Voghel phenix, bestaende in gheestelycke liedekens, in 't licht gebragt door eenen Eerweerdigen Pater Capucyn, Missionaris van onzen Heyligen Vader den Paus van Roomen; zeer dienstigh voor alle persoonen en namelyck voor de zedbaere, aerdige en sangh-lievende nederlandsche jonckheyt. Alles gestelt op wel bekende voysen. Den derden ende vernieuwden druck vermeerdert en van veel grove druck fauten verbetert door JACOBUS DE RUYTER, weeze clerck in Veurne. — Ghedruckt tot Duynkercke, by Pieter Labus, vertaelder

en drucker van syn Doorl. Hoogheyd den Opper-Admirael van Vranckryk. (Nouveau recueil de Chansons, etc.) Vol. in-12. de 173 pages et une table.

Cette édition contient une élégie sur la mort de De Swaen par De Jonghe, une épitaphe en vers sur De Swaen et trois chansons par P. Labus.

69. — * Aflaeten ghejont door onsen Alder-Heyligtsten Vader den Paus Innocentius den XIIe tot instellinghe van het broederschap van het Alder-Heylighste sacrament in de parochiale kercke van sint Maertens der stede van Bergen St-Winnocx. — Ghedruckt tot Duynkercke, by P. Labus. Boek-verkooper in de kerck-straete in den bloemkorf. (Indulgences accordées par notre T.-S. Père le Pape Innocent XII, etc). Sans date. L'approbation est du 6 Mai 1697.

Ce volume orné de gravures sur bois, contient les hymnes, « Pange lingua, Sacris solemniis, Verbum supernum, Lauda Sion et Adoro te », traduites en vers flamands.

E. de C.

70. — Gebede-boecxken tegen de peste, ter eeren van den H. Rochus, besonder patroon tegen de Peste, aengenomen door d'inwoondeers deser stede, tot welcken eynde sy hebben inghestelt een broederschap op den derden mey 1722. Daer toe bekomen hebbende alle de noodige privilegien, soo breeder kan gesien worden in dit boecxken. Alles tot troost van de gene, die in tydt van peste, geslagen zyn met dien vreeselycken geessel Godts, om door de voor-sprake der Heyligen dien doodelycken brandt te mogen ontgaen. — Ghedruckt tot Duynkercke, by Labus. (Prières contre la peste, etc.). In-24 de 120 pages.

C'est à Bergues et non à Dunkerque, comme pourrait le faire croire le titre de ce volume, que fut érigée cette confrérie. Ses statuts ont été approuvés le 13 Mai 1722 par le Magistrat de cette ville à qui ce livre est dédié.

E. de C.

71. — DEN WEGH DER SALIGHEYT, voor alle de liefhebbers der weireldt, hoe dat sy oock sullen moghen saligh worden. Begrypende in 't kort de vier uyttersten, ende veel schoone sentientien uyt de heylige schrifture, voor alle menschen, die begeeren saligh te worden, van wat staet dat sy oock zyn. Van nieuws oversien, verbetert ende vermeerdert met een sermoen ghedaen door eenen Pater der Societeyt Jesu, op den waeren vader des huys-ghesins. — Ghedruckt tot Duynkercke, by Pieter Labus, in den Bloem-Korf (Le Chemin du Salut, etc.). In-12 de 120 pages.

LABUS (VEUVE DE P.), A DUNKERQUE.

72. — ORDONNANTIEN van de sodaliteyt ofte broederchap der Alderheiligste Maget-Maria, ingestelt in de collegien der Societeyt Jesu, van den appstolycken stoel bevestigt, ende met vele aflaeten ende gratien verciert. — Gedruckt tot Duynkercke, by de weduwe van P. Labus, woonende in de Basinne-Straete, in den Bloem-Korf. (Règlements de la congrégation ou confrérie de la Très-Sainte Vierge Marie, etc.). In-12 de 24 pages, sans date.

LAURENTZ (EMMANUEL), A DUNKERQUE.

73. — * GODTVRUCHTIGE overdenkingen ende oeffeningen ten tyde van den Advent, om een geestelyck Bethleëm ofte geboort plaetse in onze ziele te bereyden tot de komste van het kindeken Jesus. — Sollicitus esto, quomodo Bethleem judæ inveniaris, et jam non in te quidem suscipi (Jesus) dedignetur. S. Bern. serm. I. in. vigil. nat. Dom. — Tracht een Betheleëm te wesen, op dat Jesus sigh geweirdight in u ontfangen te worden. — Tot Duynkercke, by E. Laurenz, woonende op de Groote Marckt, in Sinte-Ursula, 1753. Met approbatie (Méditations pieuses pour le temps de l'Avent, etc.). Vol. in-12 de 128 pages.

⁂

74. — CHRISTELYCKE ende religieuse oeffeningen, tot vermeerderinge van de Liefde tot Jesus, ende Maria. — Tot Duynkercke, by Emmanuel Laurenz, woonende op de groote Marckt in Sinte-Ursula, 1754 (Pratiques chrétiennes pour avancer dans l'amour de Jésus et de Marie). In-18 de 32 pages, avec portraits de Jésus et de Marie.

75. — HET VERHEVEN broederschap onder de bescherminge van den H. Joseph, Voester-Vader van Jesus, Bruydegom van Maria. Op-gerecht en vernieuwt tot troost van alle Christene Geloovige in de kercke van Saint-Joseph, tot de Paters Carmeliten Discalsen binnen Duynkercke, etc. — Tot Duynkereke, in Sinte-Ursula, by E. Laurenz, op de Groote-Marckt, 1758 (La Confrérie de Saint-Joseph, etc.). In-12, de 36 pages.

76. — * HET GESTELYCK Lust-Hofken, beplant met godtvruchtige oeffeningen, bemercgen, bewegingen, voor-nemens, affectien en gebeden, op het bitter-lyden van Jesus-Christus Onsen Saligmacker: Voor alle de daegen van den H. tydt van den vasten, seer dienstigh en profytigh voor alle Godt-minnende zielen. — Tot Duynkereke, in Sinte-Ursula, by E. Laurenz, op de Groote Marckt, 1760. (Le Jardin Spirituel, etc.). Vol. in-8° de 294 pages.

77. — * KORTE ONDERWYSINGHE, seer dienstigh voor alle menschen om te kennen de weirdigheydt, gratien, privilegien, aflaeten, ende mirakelen van den Heiligen Roosen-Krans, op order gestelt by maniere van catechismus, verdeelt in seven lessen. — Tot Duynkercke, in Sinte-Ursula, by E. Laurenz, 1769 (Courtes instructions pour le Rosaire, etc.). Petit in-24 de 48 pages.

78. — * BROEDERSCHAP der geloovige zielen, ingestelt in de parochiale kerke van Sinte-Maerten, binnen Bergen Sinte-

Winnox. — E. Laurenz, 1806 (Confrérie des Trépassés, etc.). Brochure in-8° de 14 pages.

79. —*De schoone historie van den vromen en godtvrugtig jonghclingh Joseph. . . . Getroken uyt het boeck Genesis. —Tot Duynkercke, by E. Laurenz, neffens het gouvernement, in Sinte-Ursula (La belle histoire du vertueux Joseph, etc.). Vol. in-4°.

80. — * Eerelycke ende geluckige reyse naer het Heyligh Land, ende stadt van Jerusalem, bereyst ende beschreven door broeder Jan Vander Linden, pater van de Celle-Broeders tot Antwerpen in het jaer Ons Heeren 1633. Tot stichtinge ende recreatie van de jonckheydt die geirne wat nieuws lesen. Leest, begrypt, ende onthoudt. Eerste deel. — Tot Duynkercke, by E. Laurenz, in de Kerk-Straete, neffens het Gouvernement, in Sinte-Ursula. — Het wederkeeren ofte tweede deel van de Eerlycke ende geluckige reyse naer het Heyligh-Landt ende de stadt van Jerusalem, beschreven ende bereyst door broeder Jan Vander-Linden, pater van de Celle-Broeders, tot Antwerpen, in het jaer Ons Heeren 1633. Tot stichtinge ende recreatie van de jonckheydt die geirne wat nieuws lesen. Leest, begrypt ende onthoudt. —Tot Duynkercke, by Joannes-Octavius Laurenz, boeck-verkooper, woonende nevens het Gouvernement, in Sinte-Ursula (Pèlerinage à la Terre-Sainte, par J. Van der Linden, etc.).

Il semblerait que la seconde partie de ce livre aurait été imprimé d'abord et la première partie ensuite par Emmanuel Laurenz, successeur de Jean-Octave.

Carlier.

81. —* Den nieuwen kleynen vocabulaer om de fransche ende vlaemsche taelen wel te leeren. —A Dunkerque, chez E. Laurenz, imprimeur-libraire, proche le Gouvernement,

à Sainte-Ursule (Le Nouveau petit vocabulaire ou instruction pour bien apprendre les langues française et flamande). In-8° de 60 pages.

82. — Onderwys tot de HH. Sacramenten der bichte ende communie. — Tot Duynkercke, by E. Laurenz, in de Kerck-Straete, in Sinte-Ursula. L'approbation est de 1708 (Instruction pour les sacrements de pénitence et d'eucharistie, etc.). Petit in-8° de 32 pages.

83.—* Den nieuwen vocabulaer inhoudende de rechte grondtregelen, declinatien ende conjugatien, om de fransche ende vlaemsche taelen wel ende gemakelyck te leeren; getrocken uyt verscheyde goede auteurs, volgens den nieuwen styl, door E. L. Den vierden druck (Le Nouveau vocabulaire, contenant les solides fondements, déclinaisons et conjugaisons pour bien et facilement apprendre les langues française et flamande, tirés de divers bons auteurs, suivant le nouveau style, et le tout rangé dans un très-bon ordre, par E. L., quatrième édition. — A Dunkerque, de l'imprimerie de E. Laurenz, à Sainte-Ursule, Grand'Place. — Vol. in-4° de 96 pages.

84.—* Het leven ons heeren jesu-christi, gedeylt in dry deelen, met schoone leeringen op elcke verholentheydt des selfs; getrocken uyt het spaens der eerweirdige vaderen Petrus de Rabadineira ende Louys de la Puente, priestres des societeyt Jesu. Overgeset in onse nederlandtsche taele, door F. B., tot het gebruyck des jonckheydt. Desen lesten druck nieuwelyckx oversien ende verbetert. — Tot Duynkercke, by E. Laurenz, woonende op de Groote Marckt, in Sinte-Ursula (La Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, etc.). Volume in-4° de 56 pages, imprimé en caractères gothiques.

85. — Nieuwe gemeyne sendt brieven seer profitelyk voor de

jonghe scholieren, om ordentlyk te leeren schryven alle soorten van brieven. Hier zyn oock achter by gevoeght eenige bemerkingen op de vieruyterste. — Tot Duynkercke, in Sinte-Ursula, by E. Laurenz, op de Groote Marckt. (Nouveau secrétaire, etc.). Sans date.

In-4° de 56 pages, à deux colonnes, caractères gothique, ronde et italique mêlés. L'approbation est datée de Louvain 15 Avril 1750. Ce petit secrétaire du cabinet est précédé d'un avis à la jeunesse signé B. Petrus Haeck, et il renferme des modèles de lettres datées de Dunkerque 14 Mai, 15 Novembre 1766 et 20 Décembre 1767.

CARLIER.

86. — * HET LEVEN ende de martelie van de heyligen Carolus Bonus, graeve van Vlaenderen, sone van den H. Canutus, koninck ende eersten martelaer van Danemarcken. Uyt verscheyde oude ende nieuwe, soo geschreven als gedruckte historie schryvers achter-haelt, ende by een gebracht; door den eerweirdygen heer JOANNIS GOORIS, canoninck der cathedraele kercke van Sint-Donaes, binnen Brugge. —Tot Duynkercke, in Sinte-Ursula, by E. Laurenz, op de Groote Marck (La vie et le martyr de Saint-Charles-le-Bon, comte de Flandre, etc.). Volume in-4° de 96 pages, divisé en 42 chapitres.

87. — * VAN HET eeren der Alderheyligste Maghet Maria ende moeder Gods Maria. Door Joannes-Baptista DE SWARTE, oudt advocaet in het parlement van Vlaenderen. — Tot Duynkercke, by E. Laurenz, op de Groote Marck (De l'honneur dû la Sainte-Vierge, etc., par J.-B. De Swarte). In-8° de 26 pages.

De Swarte est auteur d'un autre petit ouvrage en français intitulé : « Les Délices du Christianisme », imprimé aussi chez E. Laurenz, sans date.

E. de C.

88. — * KORT BEGRYP van de weirdigheydt, instelinge, reglen, oeffeningen, ende aflaeten van het godtvruchtigh, arts-

broederschap van de onbevleckte ontfangenisse der Alder-Heylighste Maget ende moeder Godts Maria; gejont door onsen H. Vader Alexander den VII, met verscheyde volle ende andere aflaeten vereert. Ingestelt in de kercke van de religieusen Conceptionisten der stadt van Duynkercke, op den 8 Décembre 1666. Door de authoritheyt van den seer Doorluchtigen ende Hooghweirdigen Heere Martinus Prats, bisschop van Ypre, etc., by een vergadert door P. F. B. G. R.—Tot Duynkercke, by E. Laurenz, in Sinte-Ursula (Manuel de la confrérie de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge Marie, etc.). In-18° de 52 pages.

L'office de la Vierge est ici en vers flamands calqués sur l'office latin. Le volume se termine par un cantique en l'honneur de l'Immaculée Contion de Marie.

E. de C.

89. —*Broederschap van de Goed-Dood, onder den tytel der stervenisse; opgeregt binnen Cassel, in de kerke der Minderbroeders Recolectten, van de provincie van St-Antonius van Padua in Artois, ende verrykt met menigvuldige aflaeten verleent door Onsen Alderheyligsten Vader Clemens den XIV, Paus van Roomen; dienende, om, door de verdiensten van Onsen Heere Jesus-Christus, stervende aen het kruis, ende van d'Alderheyligste Maeget Maria, syne bedrukte moeder, staende onder het kruis, te bekomen eene goede ende salige dood. In 'tligt gegeven door eenen minderbroeder Recollect van de selve province. Ick sal recht naer u opvaeren. — Tot Duynkercke, by E. Laurenz, in Sinte-Ursula (Confrérie de la Bonne Mort, etc.). In-8° de 50 pages, sans date. L'approbation est du 12 Mars 1782.

90. —*Onderwysinge voor alle broeders en susters des broederschap van den H. Rochus, ingestelt in de prochie kerke van Duynkercke, op den 26 July 1720. Mitsgaeders de pauselycke aflaeten gejont, door Innocentius den XIII Paus van Roomen. Met de privilegien ende regels bevestight

door syn Hoogweirdigheyt den bisschop van Ypren. — Tot Duynkercke, in Sinte-Ursula, by E. Laurenz (Instruction pour les confrères et consœurs de la confrérie de St-Roch, etc.). In-8° de 84 pages.

On voit au commencement du volume une note sur la réimpressiou de ce petit livre; elle est signée de P. Faulconnier, hoofman; P. Vandamme, chapelain; Jean-Benoît Lemaire, doyen; Jacques Dodenthun, J.-B. Henguenet, Joseph Coffyn, Jacques Sellier, Louis Roi, trois anciens doyens, Joseph Baillon, bailly; Coffyn, greffier.

E. de C.

91. — Den nieuwen bloemhof der jonge kinderen. Eerste deel, begrypende het leven ende doodt van J. C., ende de HH. kinderen Celsus, Vitus, Astion, de 7 sonen van felicitas, Pancratius, Pelagius, de 7 Machabeen, Agapitus Justus. Tweede deel van den Bloemhof der jonge maegdekens begrypende het leven ende doodt van de Heilige Moeder Godts Maria, koninginne der maegden ende de HH. Agnes, Dorothea, Eulalia, Petronilla, Margareta, Susanna, Regina, Urşula, Catharina, Barbara. — Tot Duynkerke, by E. Laurenz (Le nouveau jardin de la jeunesse, etc.). In-4° de 80 pages, sans date. L'approbation est du 25 Janvier 1745.

92. — Dobbel Cabinet der christelyke wysheydt besluytende in korte vraegen ende antwoorden, de eerste begeynselen ende leeringen van het catolyk gelove die de kinderen meest behooren te weten om soo gevoegelyk te antwoorden. — Tot Duynkercke, in Sinte-Ursula, by E. Laurentz, op de Groote Marckt (Le Double Cabinet de la science chrétienne, etc.). In-4° de 27 feuillets, non paginés, orné d'un grand nombre de gravures sur bois, sans date. L'approbation est du 25 Février 1725.

93. — * Het gulden paradys des hemels, verciert met verscheyde schoone Onderwysingen, Gebeden, Oeffeningen en

Litanien. —Tot Duynkercke, by E. Laurenz, woonende op de Groote-Marckt (Le Paradis Céleste, etc.). In-12 de 371 pages. L'approbation de l'évêque de Bruges porte la date du 17 Août 1788, elle est signée, J.-F. De Gryse, lib. cens.

LAURENTZ (VEUVE E.), A DUNKERQUE.

94. — GEBOD DER LIEFDE, ons door Christus gegeven, te veel door de Christen verzuymt, door Cesar octavianus Roomsch Keizer, en afgoden dienaer gepleegt aen die hem moorden wilden, (Meester-stuck van den grooten Corneille), in 't Nederduyts vertaelt en door de veerthien vereenigde Redenryke gilden op het tooneel van 't kontsgenootschap der « Jong van Zinnen », schuylende onder de bescherminge der edele maget ende bloedgetuyge Barbara, binnen het dorp Steenvoorde vertoont, volgens lotinge op de navolgende daegen der maenden Floreal, Prairial en Messidor, elfte jaer (1803). —Tot Duynckercke, by de weduwe E. Laurentz, boek-drukker, op de Groote Merkt (Cinna de Corneille). In-8° de 40 pages.

LAURENZ (J.-O.), A DUNKERQUE.

95. — * KORT BEGRYP van het broederschap der Alderheylighste Dryvuldigheydt, van de verlossinge der christene slaeven ende van Onse Lieve Vrouwe Moeder der Remedie, met de principaelste gratien, privilegien ende aflaeten, getrocken uyt de oorspronckelycke bullen der pausen van Roomen, aen de heylige vergaederinge voor-gehouden in 't' jaer 1643. Ende bevestight, als oock vermeedert door Urbanus VIII. Ende onsen Heyligen Vader Innocentius X, volgens een latyns-boecxken genaemt: Vera confraternitatis SS. Trinitatis de Redemptione captivorum, etc. Idea. Gedruckt binnen Roomen in de E. Kamer apostolyck, in 't jaer 1652.

Tot gerief van alle medebroeders ende susters van 't selve heyligh broederschap. By een vergadert door heer Joannes JENNIN, licentiaet in de godtheydt, en in de rechten, pastoor van Sint-Gillis, binnen Brugge. — Gedruckt tot Duynkercke, by Joannes-Octavius Laurenz, boeck-verkooper in Sinte-Ursula, 1734 (Manuel de la confrérie de la Sainte-Trinité, etc.). Vol. in-12 de 72 pages.

96. — * A. B. C. D. — Tot Duynkercke, by Joannes-Octavius Laurenz, boeck-drucker, in Sinte-Ursula, 1735. In-32 de 8 pages sur parchemin.

Petit livre appelé en flamand « Kruisje-boek », servant aux enfants pour apprendre les lettres et les prières.

R. de B.

97. — * HET HEYLIGH BROEDERSHCAP van het Alder-kostelyckste Bloedt Ons Heere Jesu-Christi onder den tytel van de XV besondere Bloedt-stortingen, opgerecht in de kercke van den H. Laurentius der religieusen Penitenten Recollectinen van de derde orden des Seraphynschen Vader Franciscus, binnen de stadt van Duynkercke, met volle ende andere aflaeten gejont door Onsen Alderheylighsten Vader Innocentius den XII, paus van Roomen, verciert met godtvrugthige gebedekens, door het ryp overdencken der overvloedige liefde van Onsen Saligmaker Jesus-Christus, in het uyt storten van soo vele duysent druppelen bloedts. — Duynkercke, by Joannes Octavius Laurenz, boeck-drucker ende boeck-verkooper, in Sinte-Ursula, 1738 (La Confrérie du Saint-Sang, etc.). Vol in-12, avec gravures.

Il manque à cette édition, la gravure des armes de l'archevêque de Malines, qui, dans l'édition de 1700, se trouve page 32, après l'approbation des théologiens, et qui a un avant-propos imprimé derrière la gravure, datée de Bruxelles, 4 Janvier 1703, avec une petite vignette au bas, du Christ entre les deux larrons, gravée sur bois. Malgré l'avis donné page 31, dans l'édition de 1700, qu'une plus grande édition serait publiée l'année suivante, celle-ci est parfaitement conforme en texte et en format à celle de 1700.

CARLIER.

98. — * Het kruys van diamanten ofte geestelycke 't samenspraeke tusschen Christus en den lydenden mensch. Gevolgt met schoone gebeden ende aflaeten. — Tot Duynkercke, by Joannes-Octavius Laurenz (La croix de Diamant, etc.). In-8° de 16 pages.

99. — * Korte onderwysinge tot het aenveirden van het broederschap van den heiligen Roosen-Krans. — Tot Duynkercke, by Joannes-Octavus Laurenz, boek-drukker (Manuel de la confrérie du Saint-Rosaire, etc.). Petit in-12 de 16 pages.

100. — * Korte onderwysinge van de devotie tot den H. engel onsen bewaerder, ende om hem danckbaer te wesen over alle den dienst die hy ons beweesen heeft van het beginsel van ons leven, ende noch dagelycx is bewysende tot het eynde van ons leven. — Tot Duynkercke, by Joannes-Octavius Laurenz (Manuel de dévotion envers notre ange gardien, etc.). Sans date. In-12 de 60 pages. L'approbation a été donnée à Ypres en 1687.

101. — * Goddelycke openbaeringe gedaen aen de dry heylige vrauwen, principaelyck aen de heylige Brigitta, Mechtildis, ende Elisabeth. Gevolght met aflaeten ende schoone gebeden. — Tot Duynkercke, by Joannes-Octavius Laurenz, boeck-drucker ende boeck-verkooper, in Sinte-Ursula (Révélation de Sainte-Brigitte, etc.). Opuscule in-12 de 8 feuillets.

102. — * Uyt-legginge der aflaeten gejont aen de Roosenhoeykens van de heilige Brigitta. — Tot Duynkercke, by Joannes-Octavius Laurenz (Exposé des indulgences accordées au rosaire de Sainte-Brigitte, etc.). In-8° de 8 feuillets, sans date. L'approbation est datée de Cologne, le 22 Avril 1716.

103. — CINNA, TREURSPEL. Tragédie de Corneille, en vers flamands (sans nom d'auteur), imprimée à Dunkerque, chez Laurenz.

M. L. De Baecker, dans ses Flamands de France, page 210, pense que cette traduction pourrait bien être de DE SWAEN ; c'est une supposition toute gratuite, car DE SWAEN est mort en 1707, et, sauf le poème sur la vie et la mort de J.-C., tous ses ouvrages imprimés ont été publiés de son vivant. Or, nous ne sachons pas qu'un ouvrage ait été imprimé chez Laurenz, avant 1716.

CARLIER.

MOERMAN (FRANÇOIS), A BERGUES.

104. — * KORT VERHAEL van den oorspronck des Dyssendaeghsche-Communie in de kercke van de PP. Predicheeren, te heeren van den H. Dominicus: Ende dat tot 15 keeren nae-volgens ter eeren van de 15 mysterien van den H. Roosen-Krans van Maria: Seer krachtigh teghen de peste, oorloghe, en andere straffen. —Tot Berghen, by Franciscus Moerman, woonende in de druckerye, 1695 (Origine de la communion de Chaque Mardi, etc., dans l'église des Frères Prêcheurs, etc.).

105. —AFLAETEN gejont door Onsen Alder-Heylighsten Vader den Paus Innocentius den XII. Tot instellinghe van het broederschap van den Alderheylighste Sacrament, in de parochiale kercke van Sinte-Maertens, der stede van Berghe-Sinte-Winnocx. —Tot Berghe-St-Winnocx, by Françoys Moerman, 1699 (Indulgences accordées par N. S. P. le Pape Innocent XII, etc.).

106. —KLEYN GETYDEKEN VAN DEN H. WINOCUS, abt van d'abdye ghesticht tot Wormhout, nu binnen de stadt gheseyt van syn naeme S.-Winnocx-Berghe, apostel ende bewaerder der selve stadt ende casselrye. Met een litanie en ghebedekens tot den selven Heiligen, ende St-Eidrop, den

H. Benedictus : Judichael ende Joos, broeders van St-Winnock ende tot de martelaresse St-Goddeleve. — Ghemaeckt door H. B. P. in de selve abdye religieus. — Tot Bergen St-Winnocx. By Franciscus Moerman, anno 1695 (Petit office de St-Winnocx, etc.).

Il y a eu une autre édition de ce livre, chez Nicolas Weins, en 1737.

VAN OUWEN (PIÉTER), A BERGUES.

107. — *DRY MIRAKELEN geschiet in de stadt van S.-Winnox-Berghe, door het aenroepen van de H. Maghet-Maria, voor haer beeldt, in t' welcke sy onder den tytel van Moeder der Bermherticheyt gheviert wort in de kercke der Societeyt Jesu binnen de selve stadt in t' jaer 1631, 1633 ende 1637. Nieuwelyckx gheapprobeert den 21 Octobris 1656. — Ghedruckt tot Berghen-S.-Winnox, by Pieter Van Ouwen, gesworen boeck-drucker, 1656 (Trois Miracles arrivés en la ville de Bergues, etc.). Petit in-4° de 16 pages.

108. — GEWILLIGE BLINTHEYT DER VRIENDEN, een aensienelyck teecken van ghetrouwicheydt sal vertoont worden in Dandamis ende Amisocus. Door de studente van der derde schole van het collegie der Societeyt Jesu, binnen Berghe-S.-Winnoc, den 13 Junius 1656. — Tot Berghen-Sinte-Winnox, ghedruckt by Pieter Van Ouwen, in de Paters-straete, 1656 (Dadamis et Amisocus, etc., pièce de théâtre).

Programme de 4 pages in-4° au vol. Argumenta de la bibliothèque de Dunkerque. L'imprimerie était introduite à Bergues dès cette année 1656. Elle ne l'a été à Dunkerque qu'en 1674.

CARLIER.

109. — TRIUMPHE van het catholyck gheloof, sal vertoont worden in Hermenegildus, coninck van Spagnien, door de studenten van het collegie der Societeyt Jesu, tot Duynkercke, den.... van Sept. 1657. — Gedruckt tot Berghen-

Sinte-Winnocx, by P. Van Ouwen, gesworen boeckdrucker der voorzeyde stede (Hermenegilde ou le triomphe du catholicisme, etc., pièce de théâtre).

Ce programme in-4º de 4 pages, se trouve au volume Argumenta de la bibliothèque de Dunkerque. Nous ignorons si cette tragédie est la même que celle citée par M. Debaecker, page 212 des Flamands de la France sous le nom : Ermenigildus. Nous ne savons pas également si ces tragédies, jouées par les élèves des Jésuites étaient en langue flamande; nous avons vu une tragédie d'Hermenegildus en vers latins, dans les œuvres d'un père de la compagnie de Jésus.

CARLIER.

VANACKERE, A LILLE.

110. — * CHRISTELYKE liedekens ten deele nieuw-gemaekt, en ten deele getrokken uyt andere lied-boekxkens, en verbetert om gezongen te worden in de zondag-schoolen en andere. —Ryssel, drukkery van Vanackere zoon, boek-verkooper, regt over de Comedie, Nº 10 (Chansons chrétiennes, etc.). Vol. grand in-12 de 120 pages.

VANDEREST, A DUNKERQUE.

111. —DIALOGUES flamands-français entre un cultivateur et ses domestiques, à l'usage des enfants dont la langue maternelle est la langue flamande, par Cavry, instituteur communal à Wormhoudt. —Dunkerque, chez Vanderest, libraire-éditeur, 2, place d'Orléans, 1843. In-12 de 48 pages.

112. —DIALOGUES flamands-français entre un cultivateur et ses domestiques, suivis des noms, dans les deux langues, de quelques animaux domestiques, poissons, oiseaux, insectes, etc., d'ustensiles, outils et instruments aratoires; des bâtiments, écuries, etc.; des arbres, arbustes, graines et plantes, à l'usage des enfants dont la langue maternelle

est la langue flamande par Cavry, instituteur communal à Wormhout — Dunkerque, chez Vanderest, libraire-éditeur, 2, place d'Orléans. Vol. grand in-12 de 48 pages.

VAN URSEL (A.-F.), A DUNKERQUE.

113. — DEN CID, blyendigh treurspel, in frans uytghegheven, door den on-verghelyckelycken Corneille, ende nu vertaelt uyt den eerste druck. — Tot Duynkercke, ghedruckt by Antonius Van Ursel, boeck-vercooper, woonende by de groote kercke, in Sinte-Ursula, 1694 (Le Cid, de Corneille, etc.). In-12 de 62 pages.

Cette traduction du chef-d'œuvre de Corneille, en vers flamands, est sans nom d'auteur en titre; mais elle est précédée d'une lettre de l'éditeur à M. Michiel De Swaen, qui indique suffisamment que celui-ci en est l'auteur. La division des scènes n'y est pas indiquée par un numérotage, ainsi qu'elle l'est dans la tragédie française.

CARLIER.

114. — * CHRISTELYCKE onderwysinghen ende ghebeden ghetrocken uyt de H. Scrifture, het Misael, ende de heylige oudt-vaders: rakende de woornaemste, verbientenissen der der gheloovighen. Den vyfden druck naerder overghesien. — Tot Duynkercke, ghedruckt by Antonius Van Ursel, boeck-vercooper, by de groote kercke, in Sinte-Ursula (Instructions chrétiennes et prières tirées de la Sainte Ecriture, etc.). 1 volume in-8° avec 2 gravures.

Depuis le folio 25 jusqu'au folio 48, la pagination n'est imprimée qu'au recto de la page. L'approbation du censeur est du 30 Juillet 1685.

115. — DEN TOETS-STEEN van de waerachtighe uyt vercoorene die trachten te becommen een gheluckigh leven ende salighe doodt by middel: van hun te begeven tot den dienst ende devotie van het godtvruchtigh broederschap der heylige maghet ende martelaresse Barbara, patronesse van de H. biechte. Opgherecht ende ingestelt inde prochie kercke van

St-Nicolaus, binnen Veurne, op den ersten Mey 1690, door de sorghe ende opweckinghe van de gildebroeders van de gilde van Rethorica binnen de voornoemde stede, de welcke sy vieren als patroonersse; aen het welcke zyn begunstight een deel van haere H. Reliquien, aldaer solemnelyck ingehaelt den 2 Decembre 1698. — Tot Duynkercke, ghedruckt by Ant.-Franc. Van Ursel, boeck-vercooper, inde Kerck-Straete, nevens het Gouvernement, in St-Ursula, 1699. (La Pierre de Touche des vrais prédestinés, etc.)

Ce volume, in-8° de 126 pages, est dédié aux magistrats de la ville de Furnes par les confrères de la chambre de Rhéthorique de cette ville, ayant Sainte-Barbe pour patronne. Il contient l'installation de la confrérie dans l'église de Saint-Nicolas, à Furnes, le 1er Mai 1690, par la chambre de Rhétorique; la bulle du pape Alexandre VIII, du 17 Mars 1690, accordant des indulgences aux confrères et consœurs de la confrérie; le règlement de la confrérie, des prières à Sainte-Barbe, et les miracles opérés par l'intercession de cette sainte.

THÉLU.

116. — *Het heyligh broederschap van het alder kostelyckste Bloedt, ons heeren Jesu-Christi onder den tytel van de besondere bloet-stortinghen op-gerecht in de kercke van den H. Laurentius der religieusen Penitenten Recollectinen van de derde orden des serapinschen vader Franciscus, binnen de stadt van Duynkercke, met volle ende andere aflaeten ghejont door onsen Alderheylighsten Vader Innocentius den XII, Paus van Roomen, verciert met godvruchtige ghebedekens, door het ryp overdencken van de overvloedighe liefde ons salighmaeckers Jesu-Ckristi in het uyt-storten van soo vele duysent druppelen bloedts. — Dit boecxken wort verdeylt in twee deelen, het I. in te beschryven synder weerdighe, waerheyt, benedictien en gratien. Het 2, in oeffeninghen der devotie tot het heyligh bloedt Christi met syn approbatien. Heere ghy zyt weerdigh den boeck te nemen, en syn sloten open te doen: om dat ghy ghedoot zyt, en ons verlost hebt, Godt in u bloet uyt alle gheslachten. Apoc. 5. v. 9. — Tot Duynkercke, by

Ant. Franc. Van Ursel, boeck-drucker ende boeck-verkooper in St-Ursula, 1700 (Confrérie du Saint-Sang, etc.).

Cette édition de 1700, a, de plus que celle de 1738, après la page 34 et l'approbation des théologiens, une gravure des armoiries de l'archevêque de Malines. Elle n'a que deux petites vignettes sur bois, une dans le titre et une au verso du titre de l'édition de 1738. — Vol. in-12, avec vignettes sur cuivre.

117. — ANDRONIC, tragédie de Campistron, traduite par M. DE SWAEN, ghedruckt by antonius van Ursel, 1700 (Andronique, tragédie de Campistron).

118. — BEROEP-SCHRIFT voor de gilde van rhetorica binnen Duynkercke, tegen de vriie hooft-kamer der weerde dry sartinnen binnen Brugge, over haer vonnis uyt-gesproken den 27 Juny 1700, nopende de rymwercken, te voren in mey ter voldoeningh van haere konst-begroetinghe over ghegheven en wederom gestelt ten oordeel van alle wyse, gheoffende, voorsienighe en hoogh-geleerde yveraerts der neder-duytsche rym-en reden-konst tot Duynkercke, by Ant. Franc. Van Ursel, in St-Ursula, 1781 (Appel en faveur de la Société de Rhétorique de Dunkerque, etc.).

119. — HET LEVEN ende doot van den H. confesseur St-Winnocus, religieus en abt in de orden van St-Benedictus, patron der stede nu St-Winnocx Berghen ghenaemt, eerst beschreven in het latyn door den eerweerdighsten «Drogo», religieus in het clooster van St-Winnocx, daer naer 26. Bisschop van Terouanen. — Overghestelt door H. O. V. (Vervlake) religieux in 't selve clooster. — Den derden druck. — Tot Duynkercke, by Ant. Franc. Van Ursel, drucker van den koninck, ende S. A. S. in St-Ursula 1712 (La vie et la mort de St-Winnoc, etc.).

Petit in-8° de 96 pages, avec deux gravures, l'une en frontispice représentant St-Winnoc à genoux, en prière, le moulin à blé tournant tout

seul; l'autre figurant les moines, les grands et le peuple, à genoux devant la châsse de St-Winnoc opérant des miracles. Ces gravures sont de Du Thielt. — La 4e édition a paru chez Nicolas Weins, en 1757, avec les deux mêmes gravures.

120. — * ORDONNANTIE van de sodaliteyt ofte broederschap der alderheylighste Maghet Maria, ingestelt in de collegien der societeyt Jesu, van den apostolycken stoel bevestight ende gratien verciert tot Duynkercke, by Ant. Franc. Van Ursel (Règlement de la congrégation ou confrérie de la Très-Sainte Vierge Marie, etc.). In-12 de 24 pages, sans date. L'approbation est du 20 Avril 1626.

Ce petit livre est le même que le No 72, imprimé chez la veuve de P. Labus.

WALWEIN (THOMAS), A BAILLEUL.

121.—* KORT BEGRYP van het vermaert broederschap van den Alderheyligsten Naem Godts ende Alderheyligsten Naem Jesus, opgerecht in het H. orden der PP. Predickheeren. —Tot Belle, by Thomas Walwein, boek-drucker, in den Roosen-Krans. (Manuel de la célèbre confrérie du Très-Saint Nom de Dieu et de Jesus, etc.). Petit in-12, sans date.

122. — * GLORIEUSE Martelie van de twee HH. Gebroeders Crispinus en Crispinianus onder de bloed-dorstige Regeringe van Maximianus Roomsch Keiser, eerst speel-gewys vertoont door de schoen-makers van Belle. — Tot Belle by Thomas Walwein, woonende by de EE. PP. Jesuiten, in den Roosenkrans 1739 (Le glorieux martyre des deux frères SS. Crépin et Crépinien, etc.). Petit in-8o de 172 pages.

On pensait généralement que la ville de Bailleul, l'une des plus importantes de notre Flandre par son commerce de fil et de dentelles et par son Présidial, dont la juridiction s'étendait sur toute la Flandre flamingante,

n'avait pas eu d'imprimerie avant 1789. Les deux volumes qu'on vient de mentionner prouvent que c'est une erreur. Il est à croire même que ce ne sont pas là les seules publications sorties des presses de Thomas Walwein. Il est vraisemblable pourtant que les livres édités par cet imprimeur n'ont pas été nombreux, car il ne paraît pas avoir fait un long séjour à Bailleul.

WEINS (BALTHASAR), A DUNKERQUE.

123. — * DEN LYDENDEN ende stervenden Christus, van J. De Condé, J. U. L. Van nieuws overzien van vele drukfeylen gezuyvert, vermeerdert ende verciert door A.-F. C. (Antoine-François Cuvelier), ChrIstI LYDen en DooD Van nIeVWs speeLWYs Vertoont. — Tot Duynkercke, by Balthasar Weins, gewoonlyken stadt-drukker, woonende neffens de Jesuiten, 1743 (Le Christ souffrant et mourant, par Condé, etc.). 1 volume in-8° de 132 pages.

Cette œuvre dramatique de J. De Condé, a paru à Anvers en 1615, puis à Bruxelles en 1683. Antoine-François Cuvelier a dédié sa nouvelle édition « aen den konst minnende en zoet vloyenden rym konstenaer d'heer ende meester Salomon David, tweeden schepen en keurheer, hoofdman der Baptisten royaerts gulde, schuylende onder de bescherming van Maria Hemelvaert, met kenspreuck Onruste in genoegte, binnen Bergen-Sinte-Winocx. » (Voir les Flamands de France, page 206.) L'approbation et la permission d'imprimer sont données par le doyen de l'église cathédrale de St-Martin, à Ypres, le 12 septembre 1742. — Le poète flamand Derein, que M. De Baecker cite comme ayant adressé des vers élogieux à Cuvelier, se nomme T.-F. Warein.

CARLIER.

124. —* CATECHISMUS ofte christelycke leeringe der provincie van Mechelen, oversien ende verbetert om in het bisdom van Ypren geleert te worden. — Tot Duynkercke, by Balthazar Weins (Catéchisme de Malines, etc.). Petit in-8° de 92 pages.

WEINS (NICOLAS), A DUNKERQUE.

125. —* KORT BEGRYP van onderwisinghe der devotie tot het H. Herte van Jesus voor het broederschap op-gerecht in de

parochiale kerke van Duynkercke den 19 Maerte 1751. — Tot Duynkercke, by Nicolaus Weins stadt-drucker (Manuel de dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, etc.). In-8° de 31 pages.

126. — * GODTVRUCHTIGE oeffeningen om eene goede dood te bekomen onder de bescherminge van de heylige engelen bewaerders, ingestelt door den H. Carolus Borromeus Gemackt. Door den eerweirdigen pater PORET,' priester der Societeyt Jesu, vermeerdert en overgezet uyt het frans in onze nederduytsche tale. — Tot Duynkercke, by Nicolaus Weins, stadt-drucker, woonende recht over de Jesuiten, 1758 (Exercices pieux pour obtenir une sainte mort, etc.). In-8° de 52 pages.

127. — WAERSCHAUWINGHE aen alle vremden matroosen, ghedruckt tot Duynkercke, by Nicolas Weins. Den 8 July, 1756 (Appel de la chambre de commerce de Dunkerque, pour l'armement des navires de guerre). Placard in-folio.

Cette pièce repose aux archives de la Chambre de commerce de Dunkerque.

128. — * BROEDERSCHAP van het H. Schapulier, om te vernieuwen en vermeerderen de devotie tot d'Alderheyligste Maeg en Moeder Godts Maria, wettelyk ingestelt in de prochie kerke van Looberghe. — Ghedruckt tot Duynkercke, by Nicolaus Weins, 1756 (Confrérie du Saint-Scapulaire, etc.). Petit-in 8° de 32 pages.

129. — * HET LEVEN en dood van den H. confesseur Winocus, religieus en abt in de orden van S.-Benedictus, patroon der stede nu S. Winocx-Bergen genaemt, eerst beschreven in 't latyn door den eerweirdigsten Drogo, religieus in het klooster van Sinte-Winocx, daer naer 26ten, Bisschop van Terouanen, over gesteslt door H. Oswaldus Vervlake,

religieus in 't selve klooster. Den vierden druck. — Tot Duynkercke, by Nicolaus Weins, stads-drucker, voonende recht over de Jesuiten, 1757 (La vie et la mort de Saint-Winoc, confesseur, etc.). Vol. in-12 de 96 pages.

Burgmeester, schepenen en cuerheers der stede ende casselrye van Bergen, etc. Actum in 't collegie desen 24 October 1771, getekent P. Vernimmen. — Tot Duynkercke, gedruckt by Nicolaus Weins, gewoonelycken stads-drucker. In-4° de 4 pages.

Cet imprimé est une instruction sur les secours à donner aux noyés.

Weins (veuve), a Dunkerque.

130. — * La société des Carnavalos 1826. — Imprimerie de veuve Weins.

Cet opuscule contient quatre chansons : deux françaises et deux flamandes.

Wyns (Jean), a Dunkerque.

131. — * Het leven ende goddelycke leeringhen van Sr Françoyse-Clara van S.-Lieven, religieuse van de derde orden van S. Françoys, in het clooster van de Pœnitenten op S. Pieters, neffens Ghendt. By een vergadert uyt gheloofweerdighe schriften van de eerw. moeder des selven cloosters, ende andere treffelycke religieusen die noch leven, ende ghetuyghenisse gheven van het ghene sy ghesien, ende uyt haeren eyghen mond ghehoort hebben. Door P. Franciscus Cauwe, minder-broeder Recollect. — Tot Duynkercken, by Jean Wyns (sic), woo nende by de Paters Jesuiten, in Sinte-Ignatius, 1677 (La vie et l'esprit de sœur Françoise-Claire de Saint-Liéven, etc.). Vol. in-12 de 454

pages avec une table. Approbation d'imprimer en date du 16 Avril 1677, donnée à Bruges par M. J. Louvier.

---

132. — DAVID jonghelinck (le jeune David). Le programme d'une tragédie jouée sous ce titre, à Bergues, en Mai 1635, fait partie du volume intitulé : « Argumenta » à la bibliothèque communale de Dunkerque. Il n'a point de nom d'imprimeur.

133. —*GEBEDT tot de H. Maghet Maria, tot danckbarheydt dat sy den vyandt verdreeven heeft op haeren Feest-dagh, die jaerelyckx geviert wort tot Duynkercke in haere Capelle den 8 September, onder den tytel, Maria van de Fonteyne, ende toevlught der zeelieden, etc.

Ce titre indique une prière à la Vierge pour la remercier d'avoir repoussé l'ennemi le jour de sa fête célébrée à Dunkerque le 8 Septembre, dans sa chapelle sous l'invocation de Notre-Dame de la Fontaine, refuge des marins, etc. Cet évènement se passait en 1793. Une armée formidable assiégeait Dunkerque. Le quinzième jour, cette armée levait le siége et l'on cria au miracle. Un poète flamand, écrivit une prière pour remercier la Vierge d'avoir dispersé l'ennemi. La prière se trouve à la suite du titre produit plus haut, lequel est lui-même suivi du Magnificat en vers flamands du célèbre De Swaen, de Dunkerque. Ce document de 4 pages in-18, fut imprimé à Dunkerque, le 21 Septembre 1793. Voir la notice historique sur la chapelle de Notre-Dame des Dunes, par M. Raymond de Bertrand. Dunkerque, 1853.

R. de B.

134. — HET LEVEN van Joseph II, keyser van Duytschland. — Tot Duynkercke, 1791 (La vie de Joseph II, empereur d'Allemagne).

135. NOUVELLE GRAMMAIRE pour apprendre aux Français la langue flamande, contenant les principes raisonnés avec une méthode courte et facile pour apprendre et acquérir en

peu de temps l'usage de ladite langue; avec un vocabulaire, quelques dialogues et formulaires de diverses sortes de missives, lettres de change, de crédit, d'assignation, d'avis, de voiture, de banque; obligations et quittances traduites dans les deux langues, et par ainsi ouvrage très-utile à tous ceux qui désirent d'apprendre la langue flamande. Troisième édition, revue et augmentée d'une nomenclature de verbes les plus nécessaires, et adverbes, de substantifs pour demander nos nécessités; de prépositions et conjonctions, et une collection d'adjectifs qui sont le plus en usage dans ces deux langues.—Prix: un livre dix sols qui font seize sous et trois deniers argent courant de Brabant. — A Dunkerque, et se vend à Gand chez Ph. et P. Gemblet, frères, imprimeurs-libraires, sur le Marché aux grains, 1793. Volume in-8°.

136. — * VOOR DE ZALIGE DOOD, onder den tytel van de H. Barbara, opgeregt in de prochie-kerke van Sinte-Joannes-Baptista, tot Duynkercke, met de volgende aflaeten (Pour la sainte mort, etc.). Sans nom d'imprimeur et sans date.

L'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste, à Dunkerque, ne fut érigée qu'après le concordat de 1801.

137.—* HISTORIE van de mirakelen van Onse Lieve Vrauwe binnen de stadt van Brouckburgh. — Tot Sint-Omaers, 1749 (Histoire des miracles de la Sainte-Vierge de Bourbourg). In-32 de 23 pages.

DEUXIÈME SECTION.

OUVRAGES ET DOCUMENTS IMPRIMÉS HORS DE FRANCE.

ANVERS.

138. — AFBEELDINGHE van d'eerste euwe der Societeyt Jesu, voor ooghen ghestelt door de duyts-nederlandsche provincie der selve societeyt. — 'T Antwerpen, in de Plantijnsche druckeriie. MDCXL (Description du premier siècle de la Société de Jésus). In-4° de 718 pages avec figures, par Diepenbeke.

Cet ouvrage, distribué en six livres, contient l'histoire de l'origine et du développement de la Société de Jésus pendant le premier siècle de son existence. Chaque livre est terminé par des emblèmes en vers, ornés de figures et relatifs aux sujets qui y sont traités. Le sixième retrace l'histoire de la Société de Jésus dans les Pays-Bas. On y trouve des renseignements sur les églises et les colléges fondés par les Jésuites à Bergues, à Dunkerque, à Cassel et à Bailleul; sur les confréries en l'honneur de la Sainte-Vierge instituées à Dunkerque, à Bergues et à Bailleul.

E. de C.

139. — TRACTAET hoe ende in wat manieren dat men nae dispositie van gescreven rechten schuldig is ende behoort te procedeeren in accien personele, crimenele, reele, mixte ende ooek in beneficialibus, gemaect by M. LAMBRECHT DE ROYARDE (LAMBERT DE BRIARDE), riddere en in synen tyd president van groote rade te Mechelen. — Te Antwerpen, by Hans De Laet, in de Rape, 1562 (Traité de procédure etc.). Petit in-12 gothique.

Il y a une table et une dédicace de l'imprimeur à Antoine Van Stralen, chevalier seigneur de Merxhem et de Dambrugge, comissaire général des États. Le chevalier Lambert de Briarde serait né vers 1490 d'une famille très-distinguée, à Dunkerque, dit Paquot, « Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas, 1768. » Faulconnier et la Biographie Dunkerquoise le disent issu d'une ancienne famille de Dunkerque et cadet de quatorze enfants. La « Bibliotheca Belgica » de Foppens, le qualifie Dunkercanus. M. L. De Baecker, dans les Flamands de France, page 165, le dit né à Bergues. Il mourut à Malines, le 10 Octobre 1557. Son ouvrage sur la procédure fut donc imprimé après sa mort.

CARLIER.

140. — VERCLARINGTE van de eerste beghinselen der latynsche taele, waer in verhandelt woord 't geen meest noodig is aen de jonckeydt der eerste schoole, onder de bestieringhe van de Societeyt Jesu. — Tot Antwerpen, by Bernard-Albert Vanderplassche, anno 1754, met verlof ende privilegie (Explication des premiers principes de la langue latine, etc.). In-12.

Le privilége de l'impression de ce livre est daté de Bruxelles 16 Novembre 1717 et délivré au P. J.-Bte du Sollier, de la compagnie de Jésus. Il en est fait cession à l'éditeur Vanderplassche à la date du 1er Septembre 1755 par J. Stelting sous l'approbation du provincial des Pays-Bas, Jean-Baptiste Tyberghein. Ce livre était adopté pour l'étude du latin au collége des Jésuites de Dunkerque. Il continua même après la suppression de l'ordre, de servir dans les écoles pour l'instruction de la jeunesse Dunkerquoise.

CARLIER.

141. — D. O. M. Den troost der aermen, behelzende liehte en de souvereyne remedien tegen verscheyde sieckten, wonden, ghezwellen, en andere quaelen des lichaems van den mensch, door, dagelycxsche ondervindinge goed gekeurt tot grooten dienst en troost van vele behoeftighe menschen, welckers quaelen onghenezelyck schynen te wezen. Zeer dienstig in alle familien en hospitalaen. Dezen lesten druck verbetert en vermeerdert met eenige nieuwe remedien voor peirden en horen beesten, mitsgaeders eene tavel des selve. — Tot Antwerpen, by Martinus Verdussen, ende men verkoopt-se tot Duynkercke by Guilielmus Labus, vertaelder en drucker van zine doorl. Hoogheyd den Admirael (Consolation des pauvres, etc.). In-12 de 66 pages.

Le nom de l'auteur de cet ouvrage se trouve rappelé dans la dédicace au Magistrat de Courtrai, imprimée au verso du titre et ainsi conçue :

« Door Sr Guillaume Simous, opghedragen aen de Heeren magistraeten, borghmeester ende schepenen den stede van Cortryck. Goed keuring tot Cortryck den 29 Juny 1712. Joannes Verslype, pastor en deken der christenteyd, keurder der boecken. »

Le titre de ce livre nous révèle le nom d'un imprimeur Dunkerquois resté inconnu, celui de Guillaume Labus. C'était sans doute le fils de Pieter Labus.

E. de C.

BRUGES.

142. — Tragi-comedie, den heylighen Guillielmus, hertogh van Aquitanien, sal vertoont woorden, door de studenten van de derde schole der Societeyt Jesu, binnen Duynkercke, op de saele, den laetsten Junii, ende den eerste Julii 1643. — Te Brugghe, ghedruckt by Nicolaes Breyghel, aen S. Donas Omgangh (Saint-Guillaume, tragi-comédie, etc.). Programme in-4° de 4 pages. Voir le volume « Argumenta » à la bibliothèque communale de Dunkerque.

143. — Leven van den eerbiedweerdigen heer mynheer Karel Lodewyk Grimminck, pastor van Caester, overleden Eremyt te sint-Jan-in-de-Biezen; door den eerw. Heer F. Van De Putte, pastor te Boesinghe.— Brugghe Druckkery Vandecasteele-Werbrouck, 1849 (Vie du vénérable Grimminck, etc.). In-12 de 222 pages, avec le portrait et le facsimile de la signature de Grimminck.

144.—* Verhael der bekeering van den heer Joannes Thayer, voor dezen protestantschen minister tot Boston, in Nord-America, en tot de catholyke religie bekert, binnen Roomen op den 25 Mey 1783, ter gelegentheyd der mirakelen van den eerweerden dienaer Gods, J.-B. Labre, door hem zelfs beschreven. Benevens eenen brief aen synen broeder, in antwoorde aen eenige opwerpingen aengaende het besluyt, 't welk hy genomen had. En eene anderen brief van eene engelsche jonkvrouw, aen wie hy haere afzweering heeft doen, binnen London, die zy hem geschreven heeft daegs naer eerste communie.—Misericordias Domini in æternum cantabo. — Ik zal de bermhertigheyden des Heeren in der eenwigheyd zingen. PS. 88. V. 1.—Vertaelt door G. J. Van Den Bavière, S. T. L., pastoor van Terdeghem, in het bisdom van Yper. — Tot Brugge, uyt de drukkerye van F.

Van Eeck, by de Moolen-Brugge (Récit de la conversion au catholicisme de J. Thayer et traduit par G.-J. VAN DEN BAVIÈRE, curé de Terdeghem, etc.). Volume in-8°. de 107 pages.

G. J. Van de Bavière a été curé à Terdeghem de 1783 à 1792, époque à laquelle il a été déporté. Il est mort à Bruges en 1815.

145. — * KORTE ONDERWYZINGEN op de Heylig-dagen ende andere bezondere feest-dagen van het jaer. Door Mynheer J.-E.-J. KIEN, priester licentiaet in de Godts geleertheyd, en canonik van O. L. Vrouwe, tot Cassel. — Tot Brugge, by Cornelis De Moor, boekdrukker, in de Philipstokstraete, 1783 (Instruction pour les fêtes, etc.). Petit in-12 de 182 pages.

Ce petit livre dont la substance est tirée, ainsi que l'annonce l'auteur dans sa préface, des catéchismes de C. J. Colbert, J. B. Bossuet, F. J. Partz de Pressy, Meusy, P. J. Henry ; des ouvrages du P. L. Danes, Butler, J. Croiset, Dom Calmet, Benoît XIV, Gavantus, Maldonatus, A. Lapide, Tirinus, le Maistre de Sacy, et des Vies des Saints des Bollandistes, est dédié à Benoît Vandeweghe, abbé de Saint-Winoc, comte de Wormhout, Oudenburg, Sabitshof, seigneur de Coethof, Hoymille, etc., le dernier des abbés de ce monastère. Cette dédicace donne à supposer que le chanoine Kien était de Bergues où il y a eu une famille de ce nom, dont les membres se trouvent répandus à Dunkerque et à Hazebrouck.

E. de C.

146. — * HET LEVEN ende dood van Onzen Saligmaker Jesus-Christus, rym-konstig beschreven door Michiel DE SWAEN, in syn leven prince der reden-ryke gilde tot Duynkerke. — Tot Brugge, by Joseph Vanpraet, drucker 'slands van den Vryen, 1767 (La vie et la mort de Notre Seigneur, etc., par De Swaen). 2 vol. in-8°.

Ce poème est divisé en deux parties l'une de 33 chants, l'autre de 27. D'après l'avertissement en tête, il aurait été écrit par l'auteur en 1694. C'est en l'année 1726 qu'il serait passé dans les mains de M. François-Adrien Donche, alors échevin de Dunkerque, qui y attachait le plus grand grand prix et le laissa à son fils. Celui-ci le transmit à sa tante madame

Françoise-Claire Donche, abbesse des Riches-Claires, de Bruges. Et c'est de cette dame que l'éditeur obtint, en 1766, de le publier à l'occasion d'un jubilé de 25 ans célébré par elle en qualité d'abbesse.

CARLIER.

DIXMUDE.

147. — * DRY-DEELIGH zeden-klucht van Paschier en Isabelle op de oude zinne-spreuk: — Vexatio dat intellectum. — Den twist die tegen-kant, Geeft kennis en verstand. — Omne tulit punctum, Qui miscuit utile dulci. — Hy heeft recht het wit getreft, Die het nutt' met 't soet verheft. — Horat. de art. poët. — Derden druck naer het exemplar van Duynkercke. — Te coopen tot Dixmude, by Vincentius Roucroy, in de Dry Eekels (Pasquier et Isabelle, comédie, etc.). Vol. in-12 de 96 pages. L'approbation d'imprimer est du 23 Juin 1724.

FURNES.

148. — * BUNDEL ofte verzaemelinge der dicht-werken, tonneel uytgalmingen, die mede-gedongen hebben in den dry-vondigen en luysterlyken prys-kamp, in dicht-tooneel en schryf-kunde aengeboden door de koninglyke Maetschappy van tael en dicht-kunde, te Veurne, ter vereering van den verjaer-dag van Z. M. onzen geliefden koning, op 29 oogstmaend ten jaere 1824. Door J. A. DE GROOTE, dicht-meester, by verzoek der Maetschappy. — Veurne, by P. Ryckeboer, boeck-drukker, op de Groote-Merkt (Recueil de poésies, etc.). In-8° de 182 pages.

On voit figurer dans ce recueil :

MM. J.-C.-J. Hubben, de Dunkerque; J.-B. Bertein et Bels, de Wormhout; Desmois, de Warhem; Lordez et Baillieu, de Quadypre.

GAND.

149. — SPEL VAN SINNE, opgestelt door Pieter Huys, van Sint Winoc-Bergen. — Gent, 1851. Hebbelinck. In-8° de 19 pages.

150. — * DEN NIEUWEN spiegel der jongheyd, ofte gulden A, B, C, voor de leerzuchtige jongheyd, dienende tot stichtige onderwyzinge, om in de kleyne katholyke scholen gebruykt te worden; in rym vertoond door den eerweirden heer Ferdinandus LOYS, priester, in zyn leven Prior in het klooster van den H. Guillielmus, tot Peene. — Tot Gend, by Bernard Poelman, op d'Hoogpoorte, in het Gekroond Zweird (Le Nouveau Miroir de la Jeunesse, etc.). Volume in-4° de 124 pages.

151. — * GEBED in den nood tot d'Alder-Heyligste Maegd Maria, wiens feest men viert in de kapel van de Duynen, tot Duynkercke den 8 September. — Tot Gend, by Servaes Somers (Prière à la Sainte-Vierge pour les moments de danger, etc.). In-8° de 12 pages, sans date. L'approbation est de 1707.

152. — COSTUMEN der Stede, Casselrye ende Vassalrye van Berghen-Sinte-Winnocx. — Te Ghend, by Anna Van den Steene, weduwe van Michiel du Laury, anno 1643 (Coutumes de la Ville, de la Châtellenie et des Seigneuries de Bergues-St-Winoc.). In-4° de 353 pages.

Ce livre des coutumes de Bergues, contient aussi les coutumes de la seigneurie et de la prévôté de Saint-Donat; des seigneuries de Pitgam, d'Ekelsbeke, de Ledringhem, de Zuytcoote, d'Houtkerke, de la ville et Seigneurie d'Hondschoote et de la cour féodale et de la tour du Perron du Prince.

E. de C.

153. — COSTUMEN der Stede en Casselrye van Brouc-Burch. — Te Ghendt, by Jan Van den Steene, ghesworen bouckdrucker, woonende op Sinte-Pharahilden-plaetse, 1616 (Coutumes de la Ville et de la Châtellenie de Bourbourg). In-4° de 167 pages.

Sur le titre sont gravées les armes de la ville et de la châtellenie de Bourbourg.

154. — SPELEN van sinne by dn XIX ghecomfirmeerden cameren van Rethorycken. Binnen de stede van Ghendt compareerende verthoont, volghende den octroye van der K. Majesteyt, grave van Vlaenderen, onsen geduchten Heere, Scepenen der selve stede, ende Camere van Rethorycke van de Heylighe Drievuldicheyt, gheseyt de Fonteynisten, verleent ende der Charte Utghesonden op de questie « Welck den mensche stervende meesten troost is. » Die selve spelen beginnende by ordre so hier navolcht, den XII Juny in jaer M. CCCCC. XXXIX. En werden volspeelt ende Gheeyndt den XXII van den jare ende maend voorseyden. — On lit à la fin : Ghedruct ende voleynt int jaer M. D. LXIIII den XII Mey, ende men vintse te coope te Wesel, op de Marct, teghen over stadt-huys, by my Hans de Braeker (Moralités représentées à Gand le 12 Juin 1539 par les dix-neuf chambres de Rhétorique, etc.). Vol. in-8° de 448 pages.

Il y a eu deux éditions de ce livre, l'une in-4° avec des gravures sur bois représentant les étendards de chaque société, et celle-ci, in-8°, sans gravures. Les dix-neuf chambres de Rhétorique qui ont figuré dans ce concours, sont celles d'Anvers, Axele, Bergues-St-Winoc, Bruges, Bruxelles, Caperyke, Courtrai, Deynse, Edingen, Leffinge, Loo près Furnes, Menin, Messines, Neuf-Eglise, Nieuport, Oudenaerde, Thielt, Thiene. Bergues y obtint le second prix. La question proposée était celle-ci : « Quelle est la plus grande consolation de l'homme mourant ? »

E. de C.

LA HAYE.

155. — HET LEVEN van Frederik Henrik, prins van Oranje, graaf van Nassau, stad-houder en capitein generaal van Gelderland, Holland, Zeeland, West-Vriesland, Utrecht en Overyssel, etc., beschreven door.... met kopere plaaten van B. Picart, in s' Gravenhage by Ottho en Pieter van Thol, 1737 (La vie de Frederic Henri, etc.). 2 vol. in-8°.

Il est souvent question dans cet ouvrage, de Dunkercke et des « Duynkerckers » pour tous les faits de guerre et de course pendant la période de 1617 à 1647.

CARLIER.

MALINES.

156. —* Aenleydinge en beweegh-redenen tot de devotie van het lof-weerdig ende heyligh broederschap van den gegeesselden saligmaker, van oudts opgerecht in de parochiale kercke van Arnycke by Cassel onder het bisdom van S. Omaers. — Daer by gevoeght syn de aflaeten privilegien regelen vergunt en gestelt door den apostelycken stoel, etc. — Den derden druck vermeerdert. — Mechelen by Vander Elst (Exhortations pour la Confrérie du Saint-Sauveur, etc.). Sans date.

POPERINGHE.

157. —* Rymwerkjes, gemaekt door Nicolaus Ricour, van Godewaersvelde, by eenvergaderd en in druck gegeven door eenen zyner kunstminnende vrienden, onder het beleid van eenige lofweerdige priesters, volgens de spelling der koninklyke kommissie. — Poperinghe, drukkery van Du Floer-Vandenboogaerde, Gasthuis-Straete, 15, 1851 (Poésies de Nicolas Ricour, etc.). In-8° de 97 pages.

YPRES.

158. — Van de mirakelen ghesciet door de verdiensten van den H. Anthonius. Mitsgaders eenighe grouwelycke straffen over de ghene die den heylighen oft syn beeldt ghelastert ende bespot hebben. Hier is by ghevoeght een schilt der catholycken, tot bescherminghe van dese miraeckelen teghen alle schimpen der ketteren. T' Ypre, by Zegher Van den Berghe, gheswooren boeckdrucker in Maria Boodtschap, 1628 (Miracles de St-Antoine, etc.). In-8°.

159.— Costumen der Stede ende Casselrie van Belle. — Tot

Ypre, by Zegher Van den Berghe, ghesworen boeck-drukker, in Maria Boodtschap, 1633 (Coutumes de la Ville et Châtellenie de Bailleul.). In-4° de 339 pages, avec titre gravé aux armes d'Espagne et de la ville de Bailleul, par Du Thielt.

Il existe une autre éditiou intitulée : « Costumen der Stede ende Casselrie van Belle, den lesten ende besten druck. — Tot Yper, in de druckéry van François Moerman, stadts-drucker, in de Dixmuyde-Straete, by de Groote-Marct. » In-4° de 339 pages. Cette édition est en tout semblable à la précédente, mais elle n'a pas de titre gravé.

E. de C.

160.—* TREURZANG op de dood van zyne vorstelyke Hoogheyd den hertog van Berry, vermoord, binnen Parys, den 13ᵉⁿ Februarius, 1820.— Door B. Van Reichem tot Hazebrouck. — Yperen uyt de Drukkery R. Gambart-Dujardin, 1821 (Chant funèbre sur la mort du duc de Berry, etc.). Brochure in-8° de 16 pages.

161. — * LEVENSBESCHRYVING van den heyligen Antonius, abt en eremyt, gevolgd door de wonderbare genezingen door zyne voorsprack bekomen. Door J. HEUGLÉ.—Yperen, uyt de Drukkery van Simon Lafonteyne, boekbinder, boeckverkooper, boterstraet, 1846 (La vie de St-Antoine, etc.). Vol. in-12 de 104 pages avec vignette au titre et planche en regard.

162. — * ACTEN der uytstekendste deugden van eenen christen, door mynheer J.-E.-J. KIEN, priester, licenciaet in de Goodts-geleertheyd, en canonik van O. L. V. tot Cassel. Deze acten konnen aenzien worden als een vervolg van het boeksken genoemt den dag van den christen. — Tot Yper, by J.-F. Moerman, 1785, met goedkeuringe (Actes des principales vertus chrétiennes, etc.). Volume in-12 de 190 pages et une table des actes.

163.— BEGINSEL ende voortgang der devotie tot den Heiligen

Donatus, martelaer, besonderen patroon tegen onweders van donders, bleixmens, hagel, ende andere tempeesten. — Tot Ypre, by J.-B. Moerman (Origine et accroissement de la dévotion à Saint-Donat). Petit in-8°.

164. — * GODTVRUCHTIGHE vergaderinghe oft broederschap onder den tytel van den H. Doodt-Strydt Jesu-Christi stervende aen het cruys en van syne alder-heyligste moeder Maria medelydende onder het cruys om te bekoomen eene salighe doodt op gherecht in de kercke der societeyt Jesu binnen berghen St-Winnox, met vollen ende andere aflaeten ghejont door onsen alder-heylighsten vader Innocentius XI. — Tot Yper by Petrus Jacobus de Rave, in de Zuyd'Straete in St-Augustyn (Confrérie de la Sainte-Agonie de Jésus, etc.). In-12 de 24 pages.

165. — * AFLAETEN, privilegien ende regelen voor het lofweerdigh broederschap van den Gegeesselden Salighmaker, wettelyck opgerecht in de prochie kercke van Arnycke, onder het bisdom van Sinte-Omaers. Met een kort-begryp behelsende het leven van den H. Goewaert pastoor der selve prochie, en daer naer bisschop van Hilsdesheim, apostel en gedeurigen beschermer van West-Vlaenderen, ende besonderen patroon in alle sieckten en peryckelen. — Tot Ypre, by Petrus Jacobus de Rave, woonende in de Zuyd'Straet, 1741. Vidit J. J. Plumyoen, Eccl. Cath. Yp. Dec. L. C. (Indulgences, privilèges et règles de la Confrérie du St-Sauveur, etc.). Vol. in-12 de 56 pages.

166. — * KORT-BEGRYP der aflaeten geaccordeert door de Pausen van Roomen aen het broederschap van het orden van de alder-heyligste Dryvuldigheyt, ende verlossinge der ghevangenen christen slaven. Bevestight door onse H. vader den Paus Innocentius Den XI. Met eenige Bequaeme

Ghebeden van de alder-heilige Dryvultigheyt, ende van Onze L. Vrauwe ter Noot, geeert in het klooster van Prevyen, gelegen by het Casteel Ter-Walle in den Bosch van Nieppe. — Tot Ypre, by Petrus Jacobus de Rave, woonende in de zuyd'-straete, 1738 (Manuel des indulgences accordées par le Pape Innocent XI, etc.). Vol. in-12 de 46 pages.

167. —* Oeffeninghe van de drie goddelycke deughden ende van eenighe andere deughden noodigh aen een Christen mensch, met een godtvruchtighe uytlegghinge van het ghebedt des Heeren, gemaeckt door d'Heer ende Meester Jacobus Sohier, pastor der prochie en Graefschappe van Vleteren. — Ghedruckt tot Ypre by de Weduwe van Jacques de Rave, in de pluyme (Exercices des trois vertus théologales, etc.). Vol. in-12 de 162 pages.

Le « Cameracum Christianum » mentionne l'auteur de ce petit ouvrage parmi les curés de Terdeghem, sans le faire figurer au nombre de ceux qui ont rempli les mêmes fonctions à Flètre. C'est néanmoins pendant qu'il était curé dans cette dernière commune qu'a été imprimé cet ouvrage. Il est donc à croire que Sohier a été successivement pasteur dans ces deux paroisses.

E. de C.

168.—* D'onstervelyke lauwrieren geplukt op het slag-veld van Fontenoy door den onverwinnelyken held Ludovicus XV, koning van Vrankryk en Navarre, etc. Jegens Guilielmus-Augustus, hertog van Cumberlant, op den xi. dag van Mey 1745, alsook het overgaen van de stad Doornyk met haere Citadelle, etc., etc. — Voor de derde mael in druck uytgegeven. — Tot Ipre, by D.-F. Walwein, boeck-drukker, op de Lente-Markt (Immortels lauriers cueillis au champ de bataille de Fontenoy, par l'invincible Héros, Louis XV, roi de France et de Navarre, etc., contre Guillaume-Auguste, duc de Cumberland, le onze Mai 1745, comme aussi la reddition de la ville de Tournai et de sa citadelle, etc.). In-8° de 76 pages.

Cette pièce théâtrale porte à la fin la signature de Pieter Tandt, précé-

dée de sa devise : « de Deugt Baert Vreugd ». Pieter Tandt, dont on trouve des poésies dans le volume compris sous le n° 6 de cette bibliographie, est aussi auteur de la pièce intitulée : « Euphemia, dochter van Elias, koning van Messinen. » Il passe pour en avoir composé plusieurs autres, mais nous n'en connaissons pas le titre. A la fin de ce volume se trouve un catalogue de dix-huit pièces dramatiques éditées pour la première fois chez le même imprimeur. Parmi ces pièces, on remarque « Euphemia » et une autre intitulée : « Gebod der Liefde door Cesar Octavianus ». Celle-ci a été représentée à Bailleul, du 11 au 24 Septembre 1774, par quatorze chambres de Rhétorique. Courtrai y a obtenu le premier prix ; Bergues le second ; Strazeele le troisième ; Steenvoorde le quatrième ; Menin le cinquième et Lichtevelde le sixième.

E. de C.

OUVRAGES OFFERTS AU COMITÉ

Par MM.

Raymond de Bertrand, les Nos 49, 75, 96, 130, 133, 151.
De Busschère, d'Hazebrouck, le N° 55.
Carlier, de Paris, les Nos 59, 66, 79, 97, 114, 116, 123, 146.
De Coussemaker, les Nos 4, 13, 17, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 41, 43, 44, 47, 48, 50, 65, 69, 70, 73, 74, 76, 77, 80, 81, 83, 84, 86, 88, 89, 90, 95, 98, 99, 100, 102, 104, 105, 106, 110, 120, 122, 124, 126, 127, 128, 129, 131, 136, 137, 144, 145, 147, 148, 150, 156, 160, 161, 162, 164, 165, 166, 167, 169.
David, juge-de-paix à Bergues, le N° 32.
L'abbé De Haene, d'Hazebrouck, le N° 168.
L'abbé De Poorter, le N° 45.
Dezitter fils, les Nos 12, 16.
Harlein, les Nos 6, 64.
Lepreux, les Nos 10, 39, 107.
Ricour (Auguste), le N° 157.
Thélu, les Nos 32, 93, 101, 120, 125.

INDEX ALPHABÉTIQUE.

A

ACADÉMIE des Beaux-Arts à Amsterdam, 48.
ACADÉMIE espagnole d'archéologie à Madrid, 52.
ACROSTICHES, 42, 55.
AERNOUT (Henri), curé à Lille, 12, 42, 49, 51.
ALBE (le duc d'), 177.
ALBERDINGK-THYM (J.-A.), à Amsterdam, 11, 48, 53, 77.
ALBERDINGK-THYM (Lambert), à Amsterdam, 14, 50, 53.
ALMANACH flamand publié par le Comité pour 1854, 35, 45, 52, 53, 60.
ALPHA et Oméga, 265, 266.
ALZIERE, tragédie, 267.
AMANDEL (Ed. Van), 33.
AMOUR (L'), filial récompensé, comédie, 268.
AMPÈRE, 164.
ANDRONIC, tragédie, 108, 296.
ANGILLIS (A. Angr.), à Rumbèke, 14, 23, 37, 64.
ANGLES, 164.
ANGLO-SAXONS, 164.
ANNALES du Comité Flamand, 56.
ANNALES de la Société d'Émulation à Bruges, 243.
ANNÉE (une) à Dunkerque, 111.
ANTEUNIS, 261.
ANTHONIDES, 261.
ARCHIVES de l'Empire, à Paris, 57, 107.
ARCHIVES du département du Nord, 51.
ARCHIVES de la chambre des Comptes à Lille, 264.
ARTEVELDE. 85.
ASCENTIOENS-DAG, 240.
AUBERT (Jehan), calligraphe du XV[e] siècle, 243.
AUSONE, 98.
AVIS aux Dunkerquois, 104.
AZARA (don) d'Aragon, 52.

B

BACQUART (Aug.), doyen-curé à Bailleul, 12, 29, 42, 49.
BAES, 104.
BAETEMAN, de Rubrouck, 39, 46.
BAEY, de Bailleul, 31, 36, 45, 52, 54, 55, 60, 261, 262, 267.
BAFCOP (Alexis), peintre à Paris, 14, 40, 43.
BAILLET, historien, 193, 229.
BAILLEUL, 30, 55, 202, 311.
BALINGHEM (Van), de Petite-Synthe, 55.
BANNIÈRES de papier, 202.
BARBEZ (B.-L.), imprimeur à Bergues, 14, 29.
BARBIER (le) de Séville, 268.
BARBIER (Louis), curé d'Armboutscappelle, 232.
BART (Pierre), sa mort, 264.
BATAILLES de Bouvines, 165 ; — de Fontenoy, 47, 261, 313 ; — de Gravelines, 176 ; — de St-Quentin, 177.
BAUDUIN Bras-de-Fer, 100 ; — le Chauve, 109 ; — de Mons, 100.
BAUDUIN d'Ekelsbeke, 196.
BAZINNES, 122.
BAILLIEU, 307.
BAVIÈRE (Van den), curé à Terdeghem, 305.
BERGUES, 308.
BERGHE (Van den), imprimeur,

310, 314.
BERTEIN (J.-B.), 307.
BELS (P.-J.), de Wormhoudt, 14, 25, 34, 38, 46, 52, 96, 307.
BEAUREPAIRE (P.-A. de), 31, 262.
BECAN, 95.
BECUWE (Ch.), aumonier à Lille, 12, 42, 49, 56, 61.
BELGISCH museum, 38, 84.
BELLE-BRAND (den), poème. 55, 262.
BELMAS, évêque de Cambrai, 70.
BELSCHE wittigten, 51.
BELVER (don Amand), 203.
BÉRÉZINA (La), 151.
BERGUES, 87, 181, 185.
BERLEMONT (C), fils, à Courtrai, 71
BERNAERT (Hipp.), 5, 12, 17, 41, 42, 55, 60. 261.
BERNAST (H.), curé à Ste-Marie-Cappelle, 12, 42, 49.
BERTELOOT (H.-F.), de Meteren, 264.
BIBLIOGRAPHIE, 257 à 269.
BLAVOET (Louis), vicaire à Haubourdin, 12, 42, 49, 58.
BLAVOET (Pieter), 261.
BLOEME (Ad.), curé à Roquetoire, 14, 39, 50.
BLOMMAERT, 165.
BOGAERT, curé à Cappellebrouck, 14, 39.
BOILEAU, 112.
BOMMELAERE, 269.
BOONE, (L[d]), 273.
BOREL (Winoc), à Eecke, 14, 40, 55, 261.
BOSWORTH, 95.
BOURBOURG, 239, 249, 308.
BOWRING, 95.
BRASSART, 269.
BREDEL, 90.
BREYGHEL (Nicolas), imprimeur, 305.
BRIARDE (Lambert de), 303.
BROEDERMIN, journal de Gand, 37.
BRUGES, 107.
BRUYÈRES (de), Calabre, évêque, 206.
BURBURE (Léon de), à Anvers, 37, 40
BURGER (Welzyn), de Bruges, 33.
BURGONDES, 164.
BURGONDUS (Nic.), 177.
BYNS (Anna), 149.

C

CADAERT (F.), 261.
CAILLIE, curé à Wormhout, 46.
CALENDRIER Flamand du XVI[e] siècle, 236.
CAMPISTRON, 296.
CAPPELLE, curé à Brouckerke, 14, 39.
CAPPELAERE, curé à Borre, 12, 42, 49.
CARLIER (J.-J.), à Paris, 14, 29, 30, 32, 35, 88, 57, 97, 203, 262, 264, 265.
CARLIER (Joachim), 269.
CARLIER (Louis-B), 270.
CARNEL (l'abbé), vicaire à Dunkerque, 12, 22, 23, 24, 30, 35, 39, 42, 49, 56, 60, 249, 251, 259, 260, 262.
CARTON (l'abbé), à Bruges, 11, 29, 168, 243, 260.
CASSELSCHE Braken, 51.
CASTELLANOS (don), de Losada, 25.
CATACOMBES de Rome, 61.
CATÉCHISME de Fleury, 271.
CATS, poète, 41.
CAUWE (F.), 300.
CAVRY, 293, 204.
CELLEBROERS, 102.
CHAMBRE à louer, comédie, 262.
CHANSONS, 21, 31, 33, 41, 44, 45, 46, 50, 54, 55, 59, 61, 121, 263, 264, 270.
CHANT de l'esclave germain, 85.
CHANTS HISTORIQUES — des Kerels, 162 ; — sur la bataille de Gravelines, 176 ; — sur la mort du

comte d'Egmont, 183.
CHANTS POPULAIRES des Flamands de France, 35, 75, 122, 263.
CHARLES-QUINT, 108, 111, 266.
CHARTES flamandes, 53, 57, 58, 244.
CONDÉ, 298.
CHRONIQUE de la ville d'Ypres, 54.
CHRONIQUE manuscrite de Bergues, 55, 61, 262, 263.
CHRONOGRAMMES, 27, 262.
CID (le), de Corneille, 108, 116.
CLARISSE (Louis), de Bailleul, 25.
CLAVEREAU (Aug.), 85.
CLEMENE (H.), 261.
CLÉOPATRE, tragédie, 19.
COLVEKERLES, 167.
COMMERCE de Dunkerque, journal, 54.
COMITÉ flamand de France. — Fondation, 1. — But, 3. — Statuts, 4. — Autorisation du ministre de l'instruction publique, 6, 45. — Devise, 30, 34, 35. — Procès-verbaux des séances, 17. — Séance à Hazebrouck, 42. — Membres fondateurs, 5, 23. — Fonctionnaires, 11. — Membres résidants, 11. — Membres honoraires, 1, 40. — Correspondants, 14, 40. — Sociétés correspondantes, 16.
CONFRÉRIES religieuses, 59, 205, 207, 269, 270, 272.
CONGRÈS d'Arras, 23, 48, 101, 168.
CONGRÈS néerlandais d'Amsterdam, 86.
CONSCIENCE (Henri), à Anvers, 14, 37, 40, 50.
CONTRAT flamand de 1579, 38.
CONZIÉ (de), évêque de St-Omer, 206.
COPPENS (J.-J.), seigneur d'Hondschoote, 61.
CORPS des métiers à Dunkerque, 207.
CORRESPONDANCE, 62 à 83.
CORTYL (Alph.), curé à Hardiford, 13, 42, 49, 59, 61.
COUVREUR (le père Martin), 195.
CRÉANCIER (le) impitoyable, comédie, 268.
CRISPIN, médecin, comédie, 268.
CROESER (le vicomte de) à Bruges, 168.
CUERBOECK van Duynkerken, 265.
CUVELIER (A.-F.), de Bergues, 22, 36, 268, 271.
COUSSEMAKER (Edmond de), 5, 11, 17, 18, 21, 26, 35, 36, 40, 49, 51, 56, 60, 61, 162, 190, 244, 248, 259.

D

DAUTZENBERG, à Bruxelles, 58.
DAVID (C.-A.), juge-de-paix à Bergues, 18.
DAVID (G.), professeur à l'Université Catholique de Louvain, 11, 49, 55, 266.
DE BAECKER (Louis), 5, 11, 17, 18, 32, 37, 41, 42, 50, 53, 55, 56, 58, 60, 84, 98, 236.
DE BAECKER, imprimeur, 270.
DE BAECKER-ITSWEIRE, 270.
DE BATS (P.-S.), de Steenvoorde, 60, 261, 262.
DE BATS (Winoc), 261.
DE BERRE, 261.
DE BERTRAND (Raymond), 5, 11, 17, 44, 32, 47, 50, 54, 58, 59.
DE BUSSCHÈRE (A), libraire à Hazebrouck, 13, 42, 57, 49, 273.
DEBUSSCHER (Ed.), à Gand, 14, 33, 34, 38, 43, 52, 60.
DEBRYAS (J.-Th.), évêque de St-Omer, 270.
DE CHERF (Pieter), 164.
DECLERCQ, 261.
DE CONINCK (Louis), curé à Dunkerque, 13, 23.
DÉCRET de Thermidor an II, 103.

De Dekker (Jér.), 261.
De Dous (Guillaume), d'Ypres, 36, 261, 271.
Dedrye (Jean), curé à Craeywick, 14, 39.
Degericks, à Gand, 29, 32, 66.
De Groote, de Furnes, 47.
De Haene (Gervais), doyen-curé à Bailleul, 13, 42, 49.
De Haene (l'abbé J.), principal du collége à Hazebrouck, 13, 23, 28, 42.
Dekeister (Amand l'abbé), directeur du collége à Hazebrouck, 13, 42, 47, 49, 261.
Dekkers-Bernaerts, à Anvers, 14, 40.
Dekytspotter (Henri), de Steenvoorde, 54.
Delacour (Jehan), de Pitgam, 197.
Delaroière (Ch.-L.-B.), maire à Bergues, 13, 58.
Delaroière (J.), médecin à Hondschoote, 14, 40, 61.
Delattre père, avoué à Dunkerque, 48.
Delattre fils, membre du conseil général du Nord, 47.
Delcroix (D), à Bruxelles, 14, 29, 32, 62.
Delecourt (Vandenhove), Président à Bruxelles, 56, 58.
Delrue (M^{de}), née Sophie Fourmentel, de Bailleul, 83.
Delvaux, évêque d'Ypres, 272.
Demeunynck (Louis), maire à Bourbourg, 14, 40.
Depoortere, médecin à Bailleul, 15, 29, 38, 46.
De Poorter, prêtre à Hazebrouck, 13, 22, 23, 42, 45, 49.
Deprez (fils), à Rexpoede, 15, 49, 53.
Deraedt, de Berthen, 44.
De Ram (l'abbé), recteur magnifique à l'Université catholique de Louvain, 12, 40.
Dernier chant de N. Ricour, 149.
Deroo, curé à Bailleul, 45, 55.
Dertiendag, 238.
Desaunois, 307.
Deruywe, curé à Holque, 55.
Désastre (le) d'Ostende, drame, 268.
Deschamps (J.), à Bergues, 15, 34.
Deschodt (A.-L.), vicaire à Ghyvelde, 46, 49, 58.
Deschodt (F.-C.), 269.
Description historique de Dunkerque, 106, 201, 264.
Despicht (Louis), vicaire à Hazebrouck, 13, 42, 49.
Destombes (l'abbé), 194.
De Swaen (Michiel), 20, 27, 38, 41, 54, 60, 61, 84, 93, 108, 116, 149, 259, 260.
Deurgeld, 22.
Devigne (Félix), peintre à Gand, 15, 50.
Devises des poètes Flamands de France, 36, 47.
Devos (Jehan), de Holque, 197.
Devos (Marc), 261.
Dévotions populaires, 191.
Devulder (J.), doyen-curé à Hazebrouck, 13, 42, 49.
Dezitter (Alfred), peintre à Crochte, 15, 39, 46, 55, 264.
Didron aîné, à Paris, 34.
Diepenbeke (Abraham-A.), 236.
Domblat, journal de Cologne, 48.
Donat (saint), à Rexpoëde, 208.
Drinckers van Winoxberghe, 51.
Drogon, 193.
Droit du châtelain de Bergues, 22.
Ducange, 162.
Dujardin (E.), à Anvers, 12, 40.
Dujardin (Ignace), vicaire à Hazebrouck, 13, 43, 49.
Du Méril (Edelestand), 120.
Dune, 115.
Dunkerque, 21, 38, 185, 211.

E

EAU miraculeuse, 210, 221.
EECK (Van), imprimeur, 306.
ELST (Van der), imprimeur, 310.
EDDA, 162.
EGLISES — de Dringham, 270; — de Rexpoede, 34; — de Morbeke, 270; — de St-Eloi à Dunkerque, 34; — des Capucines à Bourbourg, 54, 272; — des Jésuites de Bergues, 39; — des Augustins à Hazebrouck, 272; — de Meteren, 18.
EGMONT (le comte d'), 57, 176.
EKELSBEKE, 193, 202.
EKELSBEKE (Henri), 54.
ELZEVIRS, 236.
EPITHALAME, manuscrit, 47.
EPIZOOTIES, 39, 46.
ETYMOLOGIES flamandes, 69, 115.
EVEN (Edouard Van), archiviste à Louvain, 16, 23.

F

FABLES de Simoens, 59.
FALLERSLEBEN (Hoffman Van), à Berlin, 15, 40, 95.
FAULCONNIER, 106, 201, 264.
FAULCONNIER (Mlle Charlotte), 264
FEMME (La) méchante, comédie 268.
FERTEL, 21, 271.
FIRMENICH (Le docteur J.-M.), à Berlin, 15, 40, 53, 56, 74.
FLAHAULT, de Bailleul, 267.
FLAMAND-SAXON, 165.
FLAMANDS (poètes), 23.
FLAMANDS (les) de France, 98, 103, 119.
FLAMANDS (les) de Lyzel, 102, 167.
FLANDRE tudesque, 212.
FLANDRYN, moine de St-Winoc, 39.
FLOER-VANDENBOGAERDE, imprimeur, 310.
FONTENOY (bataille de), 313.
FOLQUIN (saint), 193, 202, 221.
FORESTIERS de Flandre, 100.
FORRET (C.), 20, 275.
FOURNIER, d'Ypres, 261.
FRANKS (les), 98, 164.
FRISONS (les), 164.

G

GACHARD, archiviste à Bruxelles, 53.
GAILLARD (Victor), à Gand, 15, 49, 195.
GALAND (Mémoire de), 107.
GAMBAR, 19.
GAMBART-DUJARDIN, imprimeur, 311.
GEDIGHT (t') van de ziel, poème, 26.
GÉNÉALOGIE des familles flamandes, 51.
GENTSCHEN Mercurius, 33, 34, 38, 60.
GERMANIENS Volkerstimmen, 40, 53, 75.
GEYTER (de), à Anvers, 5, 40.
GHYSELHUYS, 22, 51.
GOBRECHT (P.-J.-J.), doyen-curé à Lille, 13, 61.
GUERMONPREZ, 272.
GODELIVE (Klein begryp des levens van de heylige), 32, 262.
GODSDEEL (t'), 31.
GOEDENDAG, 165.
GOEWAERT (St), pastoor in Arnycke, 47, 224.
GRAMMAIRE flamande, anglaise,

allemande, 56.
GRAVELINES, 18, 176, 179, 225, 242.
GRIMMINCK, 50, 305.
GRIMM (Jacob), 11, 40, 55, 79.
GUÉRARD, 191.
GUÉRISONS miraculeuses, 192, 195 à 202, 234.
GUI (le comte), 104.

H

HAZEBROUCKJE passetemps, 51.
HAZEBROUCK, 42, 202.
HANDELSBLAD (het) van Antwerpen 33.
HARLEIN, 15, 34, 54, 55, 61, 261.
HAUW, juge-de-paix à Steenvoorde, 15, 34, 53, 54.
HEER-GYBE, 46.
HEBBELINCK, imprimeur, 307.
HEIMDAL, 163.
HELMERS, 86.
HELU (Jean Van), 149.
HÉRICOURT (le comte d'), à Arras, 28.
HERWYN, à Bergues, 236.
HEUGLE (J.), 311.
HISTOIRE des comtes de Flandre, par Ed. Leglay, 118.
HISTOIRE de Dunkerque, par M. V. Derode, 109, 121, 202.
HISTOIRE de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove, 48.
HISTOIRE de l'Harmonie au moyen-âge, par M. Ed. de Coussemaker, 120.
HISTOIRE de Lille, par M. V. Derode, 102.
HISTOIRE de la Langue Allemande, par M. J. Grimm, 57, 80.
HISTOIRE de Mardick, par M. De Bertrand, 26, 69, 104, 118, 265.
HISTOIRE de Sainte-Godelive, par M. L. De Baecker, 242.
HOFMANN (J.-B.-J.), de Courtrai, 19, 268.
HONDSCHOOTE (ville), 61, 181.
HONDSCHOOTE Sottjes, 51.
HOUVENAGHEL (André), vicaire à Lille, 13, 37, 48, 49, 261.
HUBBEN (J.-C.-J.), 25, 307.
HUYGE (P.), 261.
HUYGE (J.), 261.
HUYGE (Aug^{te}), 261.
HUYS (Pieter), 307.

I

IMPRIMEURS. — Barbez, à Bergues, 29; — Berghe (Van den), à Bruges, 310, 311; — Bommelaer (Gillis), à Bergues, 269; — Breyghel (Nicolas), à Bruges, 305; — Braeker (Hans), à Gand, 309; Brassart, à Dunkerque, 269; — Carlier (Joachim), à St-Omer, 269; — Carlier (Louis-B.), à St-Omer, 270; — De Baecker, à Bergues, 270; — De Baecker-Itzweire, à Hazebrouck, 270; — Drouillard, à Dunkerque, 212; — Eeck (Van), à Bruges, 306; — Elst (Van der), à Malines, 310; — Fertel (Dominique), à Saint-Omer, 21, 271; — Floer-Vandenbogaerde, à Poperinghe, 310; — — Gambart (R), à Courtrai, 19; — Gammbart-Dujardin, à Ypres, 311; — Guermonprez, à Hazebrouck, 272; — Hebbelinck, à Gand, 307; — Ketelaer, à Bergues, 274; — Labus (Guillaume), à Dunkerque, 304; — Labus (P.), à Dunkerque, 20, 21, 41, 274 à à 281; — Labus (veuve), à Dunkerque, 281; — Laet (Hans de), à Anvers, 303; — Lafonteyne (Simon), à Ypres, 311; — Lau-

renz (Em.), à Dunkerque, 47, 104, 281 à 288;—Laurenz (veuve Em.), 288; — Laurent (J.-O.), 288.—Moerman (J.-F.), à Ypres, 19, 22, 47, 311, 312;—Moerman (François), à Bergues, 391, à 393;—Moor (Cornelis), à Bruges, 306; — Ouwen (Van), à Bergues, 292, 293; — Plantin, à Anvers, 303; — Poelman, à Gand, 308; —Rave (P.-J.), à Ypres, 46, 312, 313; — Rave (veuve de J.), à Ypres, 313; — Roucroy (Vincent), à Dixmude, 307; — Ryckeboer, à Furnes, 307;—Somers (Servaes), à Gand, 308; — Steene (Anna Van den), à Gand, 308; —Steene (Jan Van den), à Gand, 308; — Thol (Ottho en Pieter), à La Haye, 309; — Ursel (Van), à Dunkerque, 294; — Vanackère, à Lille, 293;—Vandecasteele-Werbronck à Bruges, 305: — Vanderest, à Dunkerque, 293; —Vanderplassche, à Anvers, 304;—Vanpraet, à Bruges, 306; — Verdussen (Martin), à Anvers, 304; — Walvein (Thomas), à Bailleul, 297; — Weins (Balthasar), à Dunkerque, 298; — Weins (Nicolas), à Dunkerque, 298;—Weins (veuve) à Dunkerque, 300; — Weins (Jean), à Dunkerque, 300.

IMPROVISATIONS, 85.

INDICATEUR d'Hazebrouck, 38, 53;

INSCRIPTIONS: — à Bailleul, 31. — à Holque, 61; — dans l'église de Bourbourg, 248; — de N.-D. de Cassel, 27, 253; — de Saint-Éloi à Dunkerque, 35, 38; — de Millam, 61, 254; — de Steenvoorde, 151.

J

JACQUES de Chatillon, 165.

JACQUES (Saint), de Compostelle, 195, 242.

JARLS, 162.

JARRETIÈRES des malades, 215.

JASMIN, poète Provençal, 78.

JAN BART (Jean Bart) 93, 115, 230.

JEAN (Le comte), de Bourgogne, 104.

JEAN de Louvain, 149.

JEAN, de Volckerinchove, 199.

JOURNAL de Bergues, 39.

JUBINAL, 121.

K

KAESMAKERS van Belle, 51.

KARLS, 162.

KERELS, 60, 162.

KERMESSES, 172, 193, 240.

KERSOUWKEN (Het), 37.

KERVYN de Lettenhove, à Bruges, 12, 48, 53, 77, 162, 165, 168, 177, 178.

KETELAER, 274.

KINDERGEDICHTEN, 85.

KIECKEN (J.), de Bergues, 271.

KLAVERBLAD, poème, 85.

KLOCKE (Kolockol), 99, 182.

KLOPSTOCK, 97.

KNIEDICHT, 88,

KOBONA, tragédie, 105.

KOESJES van Boeschepe en van Godsvelde, 51.

KONYNSEETERS van Duynkerke, 37, 51.

KOSTER (Laurent), 149.

KRIBBETJE ('T), 60, 120, 217.

KIEN (P.-J.), chanoine à Cassel, 306.

KRUL, 41.

KYNDERS van Yper, 54.

L

LABRE (P.-J.), 305.
LABUS (Guillaume), imprimeur à Dunkerque, 304.
LABUS (Pieter), imprimeur à Dunkerque, 36. 274 à 281.
LABUS (veuve), 281.
LACHTSCHEPE, 22.
LAMBERT, d'Ardres, 167.
LA MONNOIE, poète Bourguignon, 98.
LANGEN (Den) adieus, poème, 51.
LAURENTZ (Em.), 47, 104, 281 à 288.
LAURENZ (veuve), 288.
LAURENZ (J.-O.), 288, 289, 290.
LAUWEREYNS, président de la Rhétorique de Dunkerque, 36.
LECLERCQ (L.), 202.
LECONTE à Bailleul, 15, 23, 25, 31, 38, 55, 262.
LEFEBVRE (Placide), à Dunkerque, 29.
LÉGENDES, 4, 17, 60.
LE GLAY (André), archiviste à Lille, 12, 53, 57, 80, 244.
LEGRAND (Bernard), d'Ekelsbeke, 105.
LEGRAND (Pierre), à Lille, 194.
LÉONARD (St.), à Spycker, 199, 219, 226.
LEPREUX (J.), à Bergues, 15, 33, 34, 39, 203, 268.
LETTRE à M. de Coussemaker, 97.
LEURELE, doyen-curé à Zegerscappel, 15, 28, 69.
LEUW (de) van Vlaenderen (le Lion de Flandre), société à Courtrai, 16, 44.
LIEDEKENS et Liedt-boeck, voir Chansons.
LIEVIN (Merck-St), 202.
LIVRE d'heures du 16e siècle, 241.
LIVRES flamands, 5, 18, 257 à 259, 269 à
LORDEZ, 307.
LORETTE (N. D. de), 195.
LOUIS (Saint), roi de France, 54.
LOYS (Ferdinand), 308.
LYS (la), rivière, 110, 212.
LYZEL (flamands de), 167.

M

MAERLANT (Van), son Miroir historique, 149.
MAES (Petronelle), 200.
MAGNIN, de l'Institut, 120.
MAISON à vendre, comédie, 268.
MALBRANCQ, 193.
MANHART (Wilhem), à Berlin, 15, 41, 53, 58.
MANUSCRITS, 55, 60, 236, 259 à 268.
MARCANT (Winoc), curé à Morbeke, 13, 43, 49.
MARCHAND (Pierre-Richard), à Rexpoede, 15, 50.
MARECAUX (Pierre), curé à Saint-Sylvestre-Cappelle, 13, 43, 49.
MARGUERITE de Constantinople, 54.
MARIE (Ste) des Pleurs, 198.
MARYSSAEL, curé d'Uxem, 215.
MASEMAN (Jean), « componist » à Poperinghe, 36.
MASSIET, vicaire à Bourbourg, 15, 34.
MATHILDE, 165.
MATINES (les) de Bruges, 165.
MÉDAILLES, 47, 58, 59, 70, 230.
MÉDITATIONS tirées de l'histoire de J. C., 85.
MÉLANIE, tragédie, 268.
MÉMOIRES de la Société des Antiquaires de la Morinie, 204.
MENEBOO (Pierre), 5, 13, 17.
MÈRE (la) de Miséricorde, 200.
METIS STOKE (chronique de), 149.
METSIS (Quentin), forgeron-pein-

tre, 50.
MINREST (F.-J.), curé de Merris, 267.
MIRACLES, 4, 39, 191 à 235.
MIROIR du Salut, 149.
MISSIONNAIRES, 191.
MODEWYCK, de Bergues, 36, 38, 149.
MOERMAN (F.), 291, 292.
MOERMAN (J.-F.), 311.
MOIS flamands, 237.
MONE (Franz-Joseph), directeur des archives à Calsruhe, 12, 95, 121.
MONTÉ, curé de Spycker, 199.
MOOR (Cornelis), 306.
MORAEL (F.-J.), médecin à Wormhout, 13, 28, 43, 68.
MORGENSTAR (de), société à Bruxelles, 16, 27, 32, 40.
MORT (la) de Charles-Quint, tragédie de De Swaen, 108.
MORT (la) de Louis XVI, tragédie, 267.
MUSIQUE, 37, 123, 125, 132, 135, 139, 141, 144, 146, 149, 170.
MUSOPHILES (les), Société à Malines, 44.
MYNCK de Dunkerque, 101, 216.

N

NAPOLÉON 1er, 61.
NAPOLÉON III, 47, 223.
NATURE et devoir, drame, 267.
NEDERDUYTS Dichtkunde, etc., par M. De Swaen, 27.
NÉERLANDAIS (le), 86.
NERON (L.), poète flamand, 261.
NIBELUNGEN (des), par Louis De Baecker, 60, 98.
NIEUDACH, 238.
NIEUWE CARTE, 265.
NOOTECRAEKERS van Orchies, 51.
NOTICE historique sur la chapelle de N. D. des Dunes à Dunkerque, par M. De Bertrand, 47.
NOTRE-DAME : de Bourbourg, 24, 200, 206 ; — des Capucins, à Dunkerque, 201 ; — de Bon Secours, à Dunkerque, 218 ; — à Blandecques, 224 ; — des Dunes, à Dunkerque, 213, 233 ; — de Foi, à Gravelines, 200 ; — de la Fontaine, à Dunkerque, 210 ; — des Jésuites, à Bergues, 200 ; — des Miracles ou des Ardents, à Saint-Omer, 195 à 199 ; — du Mont-Carmel, 220 ; — des Neiges, à Teteghem, 227 à 235 ; — sa chaussure, 230 ; — du Saint-Rosaire, à Dunkerque et à Bergues, 205 ; — de la Visitation, à Bollezeele, 199 ; — de Wormhout, 198 ; — à Loon, 222. — à Looberghe et à Bourbourg, 223 ; — à Herzeele, à Ledérzeele, au Rosendael, à Warhem, 226.

O

ODES au Comité flamand de France, 84.
ODIN, 163.
OEFFENINGHE van de drie Goddelycke Deughden, 61.
OMMEGANG, 193, 222.
ONNOOZELHEYD (de herstelde) van Geneveva, 26.
ORDONNANCES de 1663 et de 1684 sur la langue flamande, 103.
ORIGINES du théâtre moderne, 120.
OROSCO (Ph. d'), Burgrave de Bergues, 200.
ORTHOGRAPHE des noms flamands, 115.
OUDAEN (J.), poète, 261.

Oudeghérst (d'), 100, 104, 107.
Oudewyven-Zondag, 240.
Outters, architecte à Bergues, 12, 43.
Ouwen (Pieter Van), 272, 292, 293.
Ozanam, 164.

P

Papegai, 102.
Patrons de paroisses, 225.
Pauwels (Cornil), curé à Steenbeke, 13, 43, 49.
Paeile, aumônier à Lille, 15, 29.
Pêcheurs d'Islande, 227, 230.
Pedro de Vreede, tragédie, 18.
Pèlerinages, 195, 218.
Perceval (De), à Bruxelles, 12, 29, 32, 40, 44.
Perret (Louis), 61.
Petillon, à Petite-Synthe, 55.
Philippe II, 177. — Philippe IV, 46.
Pierres tombales, 35, 232.
Piers (Hector), 193.
Pladys, poète, 261.
Plantin, 303.
Poelman, 308.
Polaert (Cornil), curé à Loon, 13, 49.
Poortmeester, 36.
Porret (Auguste), 261.
Possoz (Le père), 227, 248.
Posteure, poète, 261.
Pradel (Eugène de), improvisateur, 85.
Prêtres constitutionnels, 26.
Primat, archevêque, 264.
Processions religieuses, 4, 193, 206.
Pruvot, curé à Saint-Pierrebrouck, 13, 39.

R

Rapsaet (Henri), à Audenaerde, 15, 49, 54.
Raoul, comte de Guines, 167.
Rave (P.-J. De), 46, 312, 313.
Rave (veuve de J.), 313.
Régulus, tragédie, 267.
Reichem (Van), d'Hazebrouck, 25, 37, 38, 48, 149, 161.
Reichensperger (A), conseiller à la cour d'appel de Cologne, 12, 48, 53, 54, 60, 78.
Religion, 58, 82, 191, 212, 235.
Renynghe (Jean Van), doyen à Poperinghe, 46.
Représentations théâtrales; — à Bergues, 59; — à Bollezeele, 26. — à Dunkerque, 105, 120. — au Rosendael, 59; — à Wormhout, 59.
Réthorique (chambres de), 18, 42; — Alveringhem, 52; — Arnycke, 21; — Bailleul (Belle), 19, 25, 265, 267, 269; — Bergues-Saint-Winoc, 52, 265. — Bruges, 108; — Caestre, 46; — Courtrai (Cortryk), 19; — Dixmude, 19, 52. — Dunkerque, 36, 108; — Eecke, 20; — Hondschoote, 19, 52; — Houtkerke, 19; — Isemberge, 20; — Ledringhem, 47; — Lichtervelde, 19; — Loo, 19, 52; — Magdalena-Capelle, 19; — Menin (Meenen), 20; — Moorseele, 19; — Pitgam, 46; — Polinkhove, 20, 52; — Poperinghe, 46, 52; — Roulers (Rousselaere), 18, 19, 52; — Rubrouck, 55, 266; — Steenvoorde, 20, 48, 52; — Strazeele, 20, 52; — Thielt, 19; — Thorout,

20; — Vleteren, 52; — Westnieuwkercke, 52; — Westoutre, 20; — Ypres, 52, 265, 266, 271; — Zomerghem, 18.
RETOUR (Le) imprévu, comédie, 268.
REUBEN, vicaire à Cassel, 6.
REUS et Reusinne, 208.
REWART de Flandre, 85.
RICHILDE, 110, 165.
RICOUR (Nicolas-François), 32, 41, 149, 260, 310.
RICOUR (Auguste), 5, 13, 17, 20, 25, 32, 41, 42, 44, 60, 81, 149, 174.
ROBERT le Frison, 110; — de Béthune, 106; — de Cassel, 107.
ROBLES (saint Jean de), évêque d'Ypres, 201.
ROMS-KATHOLYCK ghebet, manuscrit, 241.
RONSE (Ed.), bibliothécaire à Furnes, 15, 40, 58.
ROUVROY (Vincent), 307.
ROUSSEL, à Dunkerque, 36.
RUBENS, 90, 100.
RUYSSEN, à Hazebrouck, 15, 50.
RUYTTER (J. de), 20, 41.
RYCKEBOER, 307.
RYMWERKJES door N. Ricour, 41.
RYNGAERT (Ch.-L.), à Hondschoote, 15, 49.
RYSSEL, 51, 102.

S

SAEYWEVERS van Hondschoote, 51.
SAINT-GÉNOIS (le baron Jules de), à Gand, 12, 30, 32, 66, 70.
SAINTS, invoqués et honorés, 4, 215, 218, 223, 237, 270.
SAINTS, patrons des Eglises, 225.
SALOMÉ (l'abbé Fidèle), 259.
SANCTUAIRES de la Mère de Dieu, 248.
SANTEUIL, 98.
SATIRE par G., 112.
SAUDENIERS van Grevelynghe. 51.
SAXONS, 24.
SCHARMSAX, 160.
SCHULD-EISSCHER (de) of de deugdzaame in armoede, comédie, 19.
SCHILLER, 97, 114.
SCHRIECK (Van), 05.
SCOTTERS van Douai, 51.
SÉPARATION (la) de Jésus et de sa Sainte-Mère, 83.
SERLEYS, curé à Millam, 13, 23.
SERMENT de Strasbourg, 114.
SERRURE — Chronique flamande, 165.
SIMOENS — fables, 59.
SNELLAERT (le Dr T.-A.), à Gand, 15, 28, 43, 67, 121.
SNYDERS, poète, 261.
SOBRIQUETS flamands, 37, 51, 54.
SOCIÉTÉ littéraire à Leyde, 48; — Royale à Furnes, 47; — des Beaux-Arts et de la Littérature à Gand, 58; — de Sainte-Barbe, 208; — de Saint-Sébastien, 208; — de Saint-Sébastien, à Hondschoote, 266.
SŒURS GRISES (couvent des), à Bourbourg, 252; — des Sœurs noires, à Bailleul, 263.
SOHIER (Jacobus), curé à Flètre, 61, 313.
SOMERS (Servaes), 308.
SOTS van Merris, 51.
SPANNEUT (Louis), vicaire à Hazebrouck, 13, 43, 49.
SPELEN van Sinne, 307, 309.
SPERREBREKERS van Ryssel, 51.
SPRINGER (De), de Bailleul, 55, 149, 262.
STATUE (projet de), à Michiel De Swaen, 60.
STATUETTE de la Vierge, 201.
STEENE (Anna van der), 308.
STEENE (Jan van den), 308.
STEVEN (Andries), de Cassel, 36,

42, 149, 260, 262, 271.
STROBEL (Louis), vicaire à Bailleul, 15, 50, 54, 263.
SUZANNE (J.), 261.

T

TABLEAUX à Bourbourg, 24.
TAEL (Voor) en kunst, société à Anvers, 37, 40, 41, 44.
TAILLIAR, à Douai, 191.
TANDT frères, poètes à Houtkerke, 36, 261.
TANDT (Pieter), 47, 61,
THEETEN (C.), de Vieux-Berquin, 261.
THELU, chirurgien à Dunkerque, 14, 30, 39, 42, 47, 51, 59.
THEODORUS en Orelia, tragédie, 26.
THOL (Otto en Pieter), 309.
TISJE-TASJE, 61.
TOEKOMSTE van den H. Geest, 21.
TOL-HUYS, 113.
TOPOGRAPHIE médicale de Dunkerque, 211.
TRANSPORT de Flandre, 110.
TREUTENAERE (Louis), curé à Hondeghem, 14, 43, 49.
TRIGEMEAUX (Les) vénitiens, comédie, 267.
TROEL, ce qu'ils étaient, 162, 164.
TROOST, médecin-winkel, 55.
TRUYT, peintre de Dunkerque, 36.
TYD en Vlyt (met), société à Louvain, 23, 40.

U

URSEL (van), 294 à 297.
URSMAR (Saint), 194, 204.
UTENHOVE (Willem Van), 149.

V

VALBELLE (Alp. De), évêque de St-Omer, 272.
VANACKERE, 293.
VANDAELE (Pierre), curé d'Arembouts cappel, 230.
VANDECASTEELE-WERBROUCK, 305
VAN DEN BAVIÈRE, poète, 261.
VAN DEN BAVIÈRE (J.-J.), curé à Terdeghem, 61.
VAN DEN BUSSCHE (Ch), curé à Gravelines, 15, 50.
VAN DEN KERCKOVE, maire à Volkerinckhove, 16, 28, 29, 46.
VAN DEN KERCKOVE, propriétaire, 16, 29.
VAN DEN PEEREBOOM (Alp.), à Ypres, 16, 58.
VAN DE PUTTE, curé à Boesinghe, 16, 39, 50, 58, 192, 305.
VANDER ELST (J.), à Bruxelles, 15, 29, 62.
VANDEREST, 293
VAN PRAET, 306.
VAN VELTHEM (Louis), 149, 165.
VARLET, curé à St-André-lès-Lille, 14, 61.
VERBRUGGHE (Martin), de Bailleul, 31, 55, 60, 261, 262.
VERDUSSEN (Martin), 304.
VEREENIGDE (De) vrienden (les amis réunis), société à Rumbeke, 16.
VERHAEGHE (J)., 261.
VERHAEL der Bekeering van den H^{r} J. Thayer, 61.
VERSTAVEL (B.) curé à Lynde, 14, 43. 49.
VER VLAKE (Oswald), 193, 296.
VERZWOREN maendag, 239.
VIE de St-Nicolas de Tolentin, 271.
VIE de St-Omer, œuvre dramatique, 46.

VIE de Ste-Godelive, 33.
VIERGE (La) de la rue Maurienne, à Dunkerque, 216;— du Mynck, 216;— dans les Tilleuls, 221.
VILLEHARDOUIN, 114.
VLAEMSCHE betiek, 33.
VONDEL, 41.
VOOR Tael en Kunst, société à Anvers, 16.
VOORVECHTERS van Cassel, 51.
VOYAGE de Forster, 104. en Russie, 99.
VREDIUS (Olivier). 169.
VANDER PLASSCHE (B. A.) 304.
VANDERSTRAETE (Jérome), caltigraphe du 16e siècle, 243.
VANDERVEENE, à Ekelsbeke, 57.
VANDERVIN (Henri), à Gand, 16, 58.
VAN DE VELDE, président à Furnes, 16, 24.
VANDEWALLE (Edouard), à Hazebrouck, 14, 57.
VAN DUYSE (Prudens), à Gand, 16, 34, 38, 43, 52, 53, 55, 61, 84.
VAN EMPIS, 251.
VAN LERBERGHE (J. W.), de Bergues, 271.
VAN MERRIS, maire de Bailleul, 265
VANNEUVILLE, curé à Bambeke, 16, 29, 70.

W

WAELEN, 110.
WAEYENBURG (L.-B.), à Bailleul, 16, 45, 50, 52, 54.
WALBROU (Romain), curé à Bierne, 16, 29.
WALKER, 121.
WALWEIN (Thomas), 297.
WEINS (Balthazar), 298.
WEINS (Nicolas), 298, 299.
WEINS (veuve), 300.
WERKEN der Vlaemsche dichteressen, 23.
WILLEBROD (Saint), 242.
WILLEMS, à Gand, 38.
WILLEMS-FONDS, société à Gand, 16, 32.
WILS (Magdelena), 200.
WINOC (Saint), 192, 193, 204, 205, 219.
WINTER (G. de), bourgmestre à Bergues, 200.
WINTERE (Anna de), 200.
WISEMAN (le cardinal), 120.
WITTE Donderdag, 240.
WYNS (Jean), 300.

Y

YSEL (flamands de l'), 102.
YSER (pays de l'), 191, 192.
YSER (les bords de l'), 100.

Z

ZEDELYKE rymwercken, poésies de De Swaen, 20, 259.
ZEVECOTE (Jacques Van), 150.
ZOENINGHE, 102.
ZUGABE der deutschen Volkshalle, 61.

ADDITIONS ET ERRATA.

ADDITIONS.

PAGES.	APRÈS LA LIGNE.	AJOUTEZ :
14	18	DEGERICKX, secrétaire de la Société Willems-Fonds à Gand.
»	»	DE BURBURE (Léon), homme de lettres à Anvers.
»	»	DESCHODT, vicaire à Ghyvelde.
225	30	Crochte, Saint-Georges.

ERRATA.

PAGES.	LIGNE.	AU LIEU DE :	LISEZ.
7	13	Vanduyse,	Van Duyse.
12	17	Bacquart,	Bacquaert.
13	14	Marrrecaux,	Marecaux.
14	12	Cappelle,	Capele.
23	32	Césa,	César.
27	28	Michel,	Michiel.
34	11	Wormhoudt,	Wormhout.
36	25	de Dours.	de Dous,
37	2	konynkseeters,	konynseeters.
38	11	Wormhoudt,	Wormhout.
42	31	Aernouts,	Aernout.
»	32	De Busscher,	De Busschere.
43	13	Wormhoudt,	Wormhout
46	1, 3, 7	Wormhoudt,	Wormhout.
47	18, 22	De Busscher,	De Busschere.
50	33	rencontre,	coïncidence.
51	11	Konynkeeters,	Konynseeters.
»	15	Casemaeckers.	Kaesmakers.
53	27	Bourel,	Borel.
56	13	Delcourt,	Delecourt.
59	30	Wormhoudt,	Wormhout.

60	30	't Krebetbje,	't Kribbetje.
84	38	Wornhoudt,	Wormhout.
95	19	et de	et de la
100	25	au Comité,	à la Commission.
105	19	l'un,	l'une.
108	15	celle,	celles.
111	21	du siècle de Louis XIV,	de l'histoire de Charles XII.
121	23	est,	en est.
123	15	notre,	noble.
137	33	tard,	tôt.
159	14	atteignait,	éloignait.
165	32	page 240,	page 255.
168	32	adopter,	adapter.
169	9	adoptat,	adaptât.
172	24	noué,	noueux.
176	27	fort,	font.
182	6	Erby,	Naby.
191	16	Yperlec,	Yperlee.
219	12	Coudekerk,	Coudekerke.
223	19	Gynthe,	Synthe.
243	21	Pscautiers,	Psautiers.
246	22	Ghisaine,	Ghislaine.
247	3	sinde,	sinte.
»	8	Marie,	Sainte-Marie.
250	21	toute,	toutes.
264	30	Prima,	Primat.
265	9	se rapprochent,	se rapportent.
271	30	kuringe,	keuringe.
313	18	cempli,	rempli.
320	34	Gammbart,	Gambart.

Dunkerque. — Typ. de Vandrest.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
Fondation et constitution du Comité....................	1
Tableau des membres du Comité........................	11
Tableau des sociétés avec lesquelles correspond le Comité...	16
Extrait des procès-verbaux...........................	17
Extraits de la correspondance........................	62
Odes au Comité Flamand de France par MM. Van Duyse, de Gand, et Bels, de Wormhout.........................	84
Lettre à M. de Coussemaker par M. Carlier, de Paris......	97
'T Kribbetje, ou la Nativité du Christ chez les Flamands de France, par M. l'abbé Carnel........................	120
Dernier chant de Nicolas Ricour, traduit en vers français par M. Auguste Ricour, son petit-fils..................	149
Chants historiques par M. Edmond de Coussemaker.......	162
Dévotions populaires chez les Flamands de France de l'arrondissement de Dunkerque, par M. Raymond de Bertrand.	191
Notice de deux manuscrits flamands, un calendrier et un livre d'heures du XVIe siècle, par M. Louis De Baecker.	236
Chartes..	244
Inscriptions...	248
Bibliographie des Flamands de France.................	257
Index alphabétique...................................	315
Additions et errata..................................	300

